

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
وزارة التعليم العالي والبحث العلمي
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

UNIVERSITÉ MENTOURI – CONSTANTINE

FACULTÉ DES SCIENCES DE LA
TERRE, DE LA GÉOGRAPHIE ET DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

DÉPARTEMENT D'ARCHITECTURE
ET D'URBANISME



جامعة منتوري - قسنطينة

كلية علوم الأرض ، الجغرافيا

و التهيئة العمرانية

معهد لدراسة لعمارة والتخطيط

N° :D'ORDRE :.....

SERIE :.....

MEMOIRE
EN VUE DE L'OBTENTION DU DIPLOME DE MAGISTER
OPTION

HABITAT ET ENVIRONNEMENT URBAIN
THEME

*Habitat sous-intégré: Entre politique(s) d'insertion
Et réalité(s) habitante(s) – Cas de la ville
d'El-Harrouch-*

Présenté par : **MEDJEMEDJ MOUSSA**
Sous la direction du : **Dr. MOKHTAR MAKHLOUF**

JURY D'EXAMEN:

Président:	Dr. DEBECHE -Benzegouta SAMIRA	(M.C)	U.M. Constantine
Rapporteur:	Dr. MAKHLOUF MOKHTAR	(M.C)	U.M. Constantine
Examineur:	Dr. BACHIR RIBOUH	(M.C)	U.M. Constantine
Examineur:	Dr. DEKOUMI DJAMEL	(M.C)	U.M. Constantine

ANNEE : 2012

Remerciements

C'est avec beaucoup de respect que mes remerciements s'adressent en priorité vers mon directeur de recherche, Monsieur **MOKHTAR MAKHLOUF**.

Je tiens à exprimer mon profond respect et mes sincères reconnaissances pour avoir accepté d'encadrer ma thèse.

Mes remerciements s'adressent autant au **Dr, LAZRI YUCEF** pour ses précieuses et généreuses orientations, dont l'apport m'a aidée à diversifier et à enrichir mon regard porté sur l'objet de recherche.

Je remercie le président et les membres du jury pour m'avoir honoré de leur présence.

Je veux assurer ma reconnaissance et mes remerciements les plus distingués à tous ceux qui m'ont apporté leur soutien et leur aide dans l'accomplissement de cette étude, en particulier : **Mm ALIOUA .K -SUC-** d'El-Harrouch pour son soutien et aides.

Je tiens aussi, à remercier mes collègues de travail pour leur soutien et encouragements.

Je remercie aussi toute ma famille et tous les proches qui ont su supporter mon indisponibilité et qui m'ont aussi supporté ces derniers mois.

Merci à tous les amis qui ont fait preuve de compréhension et de patience.

Je remercie **Mm Kadid.W** Née Bouchoukh, pour son aide précieux

Sans oublier **Mr Mahri Rabah** et toute sa famille pour toutes les bonnes choses qu'ils m'ont offertes.

Dédicaces

À ma très chère Mère

Source des plus forts encouragements et des plus précieux soutiens,
symbole du sacrifice, de l'amour, de l'encouragement et de la
tendresse,... je voudrais vous exprimer toute mon affection et
admiration.

Mes pensées vont aussi pour ma femme qui m'a énormément aidé et
soutenu dans les moments les plus difficiles, à ma fille « Djomana »

A toute la famille (en particulier mes Frères)

Ahmed et Nasreddine (Messaoud).

Ainsi que, la famille **Mahri**, **Metatla** et la famille **Laib**.

À la mémoire de mon père

À tous ceux qui ont accepté de m'accorder des entretiens parfois
longs et répétés, qui m'ont donné accès à leur pensée, leur
documentation et souvent amitié.

**Intitulé : Habitat sous-intégré : entre politique(s) d'insertion
Et réalité(s) habitante(s) – Cas de la ville d'El-Harrouch-
TABLE DES MATIÈRES**

REMERCIEMENTS	I
DÉDICACE	II
SOMMAIRE	III

**CHAPITRE LIMINAIRE : Fondement de la problématique
et méthodologie d'approche**

1-Introduction générale.....	10
2-Problématique.....	11
2.1-Hypothèses.....	11
2.2-Objectifs.....	12
3-Méthodes de travail.....	13
4-Structure de la thèse.....	15

Approche thématique : concepts et définitions

**CHAPITRE 01 : Habitat humain : fondement conceptuel et
appropriation**

❖ Introduction	20
I -L'architecture et la sociologie	21
II -L'habitat : Approche sociologique	23
II-1-Habitat : Usage et usager (habiter, habité et habitus).....	24
II-2- L'habitat : Usages et cadre bâti.....	26
II-3- Habitat et modèle culturel.....	32
II-3-1-Notion de type : type culturel, type architectural.....	35
II-3-2 Le type comme espace.....	38
II-4- Habitat et pratiques.....	38
II-5- Habitat et mode de vie.....	40

II-1-4-4- Insalubrité et habitat surpeuplé.....	85
II-1-4-5- Immeubles insalubres et casier sanitaire.....	86
II-1-4-6- Ilots insalubres et tuberculeux.....	87
II-1-4-7-L'apparition du mot taudis dans le débat public.....	88
au début du 20ème siècle	
II-1-4-8-Les déplacements de sens dans la seconde	89
moitié du 20ème siècle	
II-1-2-9- L'insalubrité un état physique et moral.....	92
III- Concept « Ghetto » : un mot de stigmatisation urbaine au 20ème siècle.....	95
IV- Vers des approches plus approfondies de la précarité dans le bâti urbain.....	96
V- Les invariants de l'habitat précaire : Recherche.....	97
d'une terminologie Opérateur	
V-1- Le bidonville.....	98
V-2- L'habitat informel.....	99
V-3- L'habitat non réglementaire/illégal (ou irrégulier).....	100
V-4- L'habitat spontané.....	100
V-5- L'habitat populaire.....	102
V-6- Les tissus historiques : les médinas.....	103
V-7- Le bâti ancien.....	104
VI- Habitat sous-intégré : choix conceptuel	
IV-1-Approche de Mohamed Naciri	106
❖ Conclusion du chapitre 2.....	109
<u>CHAPITRE03</u> : Habitat sous- intégré : Colonialisme et misère	
❖ Introduction.....	111
I- Camp de regroupement.....	112
II- Plan de Constantine.....	113
II-1- Projet Soustelle.....	112
II-2- Contenu et résultats du Projet de Constantine.....	114
III--Les «Sections Administratives Spécialisées» (SAS) EN ALGÉRIE.....	115
III-1-Essai de définition d'une SAS.....	116
III-2-Création des SAS.....	116
III-3-Missions des SAS.....	117

3- le deuxième plan quadriennal de l’habitat (1974-1978).....	150
4-le premier plan quinquennal de l’habitat (1980-1984)	150
5-le second plan quinquennal de l’habitat (1985-1989).....	151
6- Bilan d'activité de l'année 2009 et plan	152
Quinquennal 2010-2014	
- L’habitat précaire en Algérie.....	155
- La politique nationale de résorption de l’habitat précaire.....	159
• Conclusion.....	166
<u>Habitat précaire une forme de sous-intégration</u>	
<u>Étude de cas : Ville d’El-Harrouch</u>	
<u>CHAPITRE05: Portrait de l’agglomération d’El-Harrouch</u>	
❖ Introduction.....	169
1-Contexte géographique : Atouts et contraintes.....	170
2. Aperçu historique	174
3-Contexte urbanistique : Extension et précarité.....	178
4-Contexte d’habitat	182
Les grandes phases de l’étalement spatial	
1-Période coloniale (1838-1962)	
A- Étape de création (1838-1870).....	189
B- Les premières extensions hors des limites du noyau colonial.....	190
(1870-1962)	
2-La dynamique post coloniale (1962 jusqu’à nos jours)	
A-La première étape : croissance spontanée (entre 1962-1974) :.....	191
B- La deuxième étape : croissance planifiée (1975-1990).....	192
C-La troisième étape : extension par densification du tissu.....	194
Existant (depuis 1990).....	197
Habitat précaire dans la ville d’EL-Harrouch.....	197
A- <i>Les regroupements situés dans la ville.....</i>	<i>201</i>
B- <i>Les regroupements situés dans les (AS).....</i>	<i>204</i>
C- <i>Les regroupements situés dans les (EAI).....</i>	<i>205</i>
• Conclusion	206

CHAPITRE 06 : Univers étudié : Cité Dmagh El Atrous à EL-Harrouch

❖ Introduction	208
I- La Rue Dmagh El-Atrous dans la ville :	
1- Situation géographique.....	209
A- Accessibilité et atouts.....	210
II- La Rue Dmagh El-Atrous comme entité emblématique	
1-Étude analytique du site.....	212
A-Lecture statistique des chiffres et données.....	212
a- <i>Les résultats et Statistiques de l'année 2007.....</i>	<i>212</i>
b- <i>Les résultats et Statistiques de l'année 2012.....</i>	<i>216</i>
- Lecture comparative entre l'année 2007 et celle de 2012	220
B- Habitation, habitant et appropriation.....	221
• Diagnostic de l'état des lieux par des relevés de l'espace habité	221
B-1- Les transformations effectuées.....	232
✓ <i>Lecture analytique et critique.....</i>	<i>233</i>
✓ Conclusion.....	236
▪ CONCLUSION GÉNÉRALE.....	237
▪ RECOMMANDATIONS ET AXES DE RECHERCHES.....	238
▪ TABLE DES ILLUSTRATIONS.....	241
▪ ANNEXES ET EXTRAITS BIBLIOGRAPHIQUES.....	247
▪ RESUME EN FRANÇAIS.....	253
▪ RESUME EN ANGLAIS.....	254
▪ RESUME EN ARABE.....	255

CHAPITRE LIMINAIRE

***FONDEMENT DE LA PROBLÉMATIQUE
ET MÉTHODOLOGIE D'APPROCHE***

INTRODUCTION GENERALE

Parmi les enjeux de taille qui affectent terriblement la croissance équilibrée et le développement harmonieux des villes (quel que soit leur statut), figurent ceux qui sont liés aux facteurs de conditions de vie des populations diminuées et marginalisées.

Le Sommet de la terre organisé par les Nations Unies à Rio en 1992 marque l'entrée sur la scène internationale de la notion de développement durable. Son objectif vise à promouvoir un développement humain responsable et soucieux tant de l'égalité des chances que de la préservation de l'environnement pour le mieux-être de la génération actuelle et des générations futures.

La crise vécue par l'Algérie depuis une dizaine d'années est largement présente au sein des villes. En effet, le bâti construit autour des métropoles, des grandes et des moyennes villes-mêmes les petites villes- apparaît aujourd'hui comme un espace géographiquement éclaté, à l'intérieur duquel une esquisse de différenciation sociale semble prendre forme...

La ville d'*El-Arrouch*¹, considérée comme une ville moyenne en abritant environ 48.994 habitants (RGPH 2008), a connue une extension démesurée de son périmètre urbain depuis l'indépendance jusqu'à nos jours au détriment des terres agricoles à haut rendement et en négligeant la situation indécente d'une partie importante des habitants de l'ancien tissu de la ville y compris les cités de recasements, auto construits -objet de notre étude- et incontestablement et sans équivoque les bidonvilles qui altèrent le paysage et l'image de la ville.

Mon travail consiste principalement à expliquer le cadre de vie réel des occupants d'un type d'habitat qualifié comme précaire ou sous-intégré. L'analyse des projets d'intervention mis en œuvre dans ces quartiers marginalisés permet d'identifier leurs forces, leurs faiblesses et les solutions originales, parfois complexes, à envisager au niveau local.

Il s'agit d'étudier la situation, le contexte de création et l'évolution chronologique du cité de recasement suivant : *Dmagh El-Atrouss* - entrant dans la politique coloniale dans le cadre « *Plan de Constantine* »- ,ainsi, de voir au prés, le mode d'habiter de ses habitants pour mieux comprendre in situ les maintes tentatives d'occupation des espaces de ces populations

¹ Nota : EL-Arrouch on peut l'écrire aussi EL-Harrouch

pauvres et démunies, venant des zones les plus reculées, d'une autre part de la ville d'EL-Arrouch.

Sachant, aussi que la composition et la structuration de ces composantes territoriales comprend une grande variété de registres dans les manières d'être, de produire, de consommer et de vivre l'espace habité. En outre, ces productions résidentielles constituent incontestablement des formations de : Systèmes, attributs et/ou référents et significations diverses et diversifiées.

Par conséquent notre travail d'initiation à la recherche se devra de répondre aux questionnements suivants :

- Peut-on vraiment se demander ou s'interroger sur le devenir de ces sites ?
- Quel cadre juridique, physique, géographique, spatial et social susceptible de s'accommoder aux évolutions des modes de vie et aux transformations socio-économiques dans ces sites ?
- Et quelle serait la logique d'organisation, sociétale, spatiale, et donc d'habiter dans ces sites ?

Notre problématique consiste, en premier temps, à appréhender l'univers résidentiel de ce type d'habitat « *Il sera question ici de l'habitant autant que de l'habitation, des relations qui les unissent autant que les unités elles-mêmes...* » (Pierre centlivres). Désormais, cette situation nécessite donc une véritable prise en charge consciente et objective en matière d'investigation scientifique. F.Bouchanine l'explique encore mieux en disant : « *Il s'agissait de savoir comment des habitants parlent de leur espace vécu, en tant qu'individus et en tant que communauté, comment ils se représentent un espace perçu (la ville et ses différents centres), comment ils conçoivent un habitat, un aménagement de leur quartier qui tienne compte de leur propre expérience, tout aussi bien que de leur aspiration au changement* ». Henri Raymond écrit qu'il faut cesser de considérer l'utilisateur comme quelqu'un qui ne comprend pas. Il faudrait que les experts s'interrogent sur leur propre ignorance. C'est l'utilisateur qui est l'acteur social le plus important.

Une des **hypothèses** qu'on a jugée essentielle est que le relogement vers d'autres modes d'habiter (at) ne coïncide pas aux aspirations et attentes réelles socioculturelles des habitants (constat des expériences de relogements antérieures). Même si au départ, une bonne partie des habitants ont manifestés leur attirance envers ce modèle d'habiter préconisé par l'État (de type

standard), dans la réalité ces mêmes habitants se sont vus marginalisés, voir oubliés dans la conception et la réalisation de leur cadre de vie.

Objectifs de ce travail :

Pour amorcer ce travail qui nous renvoi forcément à la réalité qui a toujours existé dans les manières et façons dont l'homme est en corrélation avec son environnement immédiat, qui est l'espace habité.

Ainsi l'objectif principal tracé dans cette approche définie auparavant, est de recueillir une « *parole sociale sur l'habitat* »², à partir des situations concrètes et qui par conséquent vont certainement nous introduire dans la notion de **participation habitante** partant de la conception à la construction de la maison et de l'environnement des habitants.

En second lieu, le travail envisagé pour cette étude est d'aller dans **les registres** qui peuvent renfermer les savoir-faire des habitants, les répertorier, les décrire, les lire, bref les appréhender dans leur complexité afin de mettre en exergue quelques essais **vernaculaires**. Pour aboutir à ces fins, il est important de faire une recherche bibliographique et référentielle permettant aux lecteurs de comprendre la pertinence de ce type de recherche à partir d'un "état de l'art" consistant, partant de l'approche conceptuelle comme support théorique, afin de comprendre le phénomène de l'habitat sous-intégré, dans ces contextes multidimensionnels et variés. Et en terminant, par une démarche ethno-architecturale avec des relevés des habitations étudiées, se basant sur des croquis de plan et des prises de photos in situ, sans oublier la part de questionnement et d'observation, pour apporter plus d'enseignements sur la manière d'être.

Pour moi, autant que chercheur et architecte exerçant la profession dans les services de l'État, la conjugaison des efforts des scientifiques et des professionnels, est une nécessité éminente afin de parvenir à des solutions plus au moins acceptables et raisonnables.

² On peut se référer aux travaux de recherche de : H.Raymond, Pinson.D ,F-N.Bouchanine

MÉTHODES DE TRAVAIL

a) Choix de la zone d'étude et intentions :

J'ai choisi de centrer mon étude sur la ville d'EL-Harrouch, où de nombreuses zones d'habitat sous intégrés se sont greffés à sa périphérie au cours de son étalement urbain. Le choix d'une ville en pleine crise en matière d'espace urbain a été dicté par les mutations récentes que connaissent cet espace et sa promotion au rang d'enjeux sociaux, économiques et politiques dans la structuration et la gestion de cette ville. Les quartiers anciens deviennent aujourd'hui des espaces à reconquérir par la ville, face à l'étalement urbain effréné et en l'absence de réserves foncières. Le cas d'El-Harrouch est assez manifeste, on y trouve quelques vieux quartiers croulant sous le poids d'une forte densité résidentielle et d'une précarité inadmissible, au moment où il n'y a plus de possibilité pour construire de nouveaux quartiers. Donc, le moment est venu pour penser à développer les connaissances nécessaires à toute intervention sur les vieux tissus afin d'améliorer leurs conditions physiques et sociales. Tout en s'accrochant sur notre objet principal qui est de respecter et de prendre en charge les demandes et les aspirations des principaux utilisateurs, voir comment est perçu le projet de relogement et d'insertion par les habitants ?

Une collecte d'informations sur les processus d'appropriation et de l'usage de ces espaces habités s'avère de fait indispensable et essentiel pour nous permettre de mieux saisir la réalité inédite de ces structures. Cette expérience de type exploratoire et opératoire va certainement ouvrir des pistes de recherches sur les enseignements tirés de l'usage et la pratique de l'espace habité social.

b) Motivations et contraintes :

Suite au dernier recensement de l'habitat précaire (début de l'année 2007) que l'État a lancé à travers tout le territoire Algérien, et qui a été chapeauté par les différents services de la DUC, ce qui ma permis de participer à cette opération étant donné que je travaille à la subdivision de l'urbanisme et de construction d'EL-Arrouch. Président de la commission qui a recensé toute la commune d'EL-Arrouch, j'ai pu voir et même découvrir –à mon sens- ce nouveau monde avec ses qualités et ses défauts. L'opération de recensement avait pour but d'avoir une idée quantitative (chiffres et nombres) sur l'habitat précaire par le remplissage d'un formulaire établi auparavant, sans donner importance aux autres aspects qui sont à mon avis plus important d'une part et un domaine à explorer et à étudier d'une autre part.

c) Recherche documentaire sur la thématique générale

Consultation et collecte de la documentation existante à l'échelle internationale ou/nationale et au niveau de la région d'étude : livres théoriques, mémoires d'étudiants, articles de journaux, documents de synthèses officiels,...

d) Recherche d'informations spécifiques à la ville d'EL-Arrouch

Consultation des plans, photos aériennes, recensement de la population, budgets communaux, Cette seconde étape me permis d'aboutir à une description détaillée de la ville (évolution de l'urbanisation, organisation spatiale et réglementaire, composition sociodémographique et économique, recensement et localisation des services et activités,...).

Ce travail doit être complété par de nombreuses visites sur le terrain (**enquête**) et contact avec les autorités locales afin d'obtenir leur aide.

e) Identification et rencontre des différents acteurs :

par l'enquête : questionnaire, entrevue....

Le secteur public :

Les autorités locales - Les collectivités locales - Les organismes publics

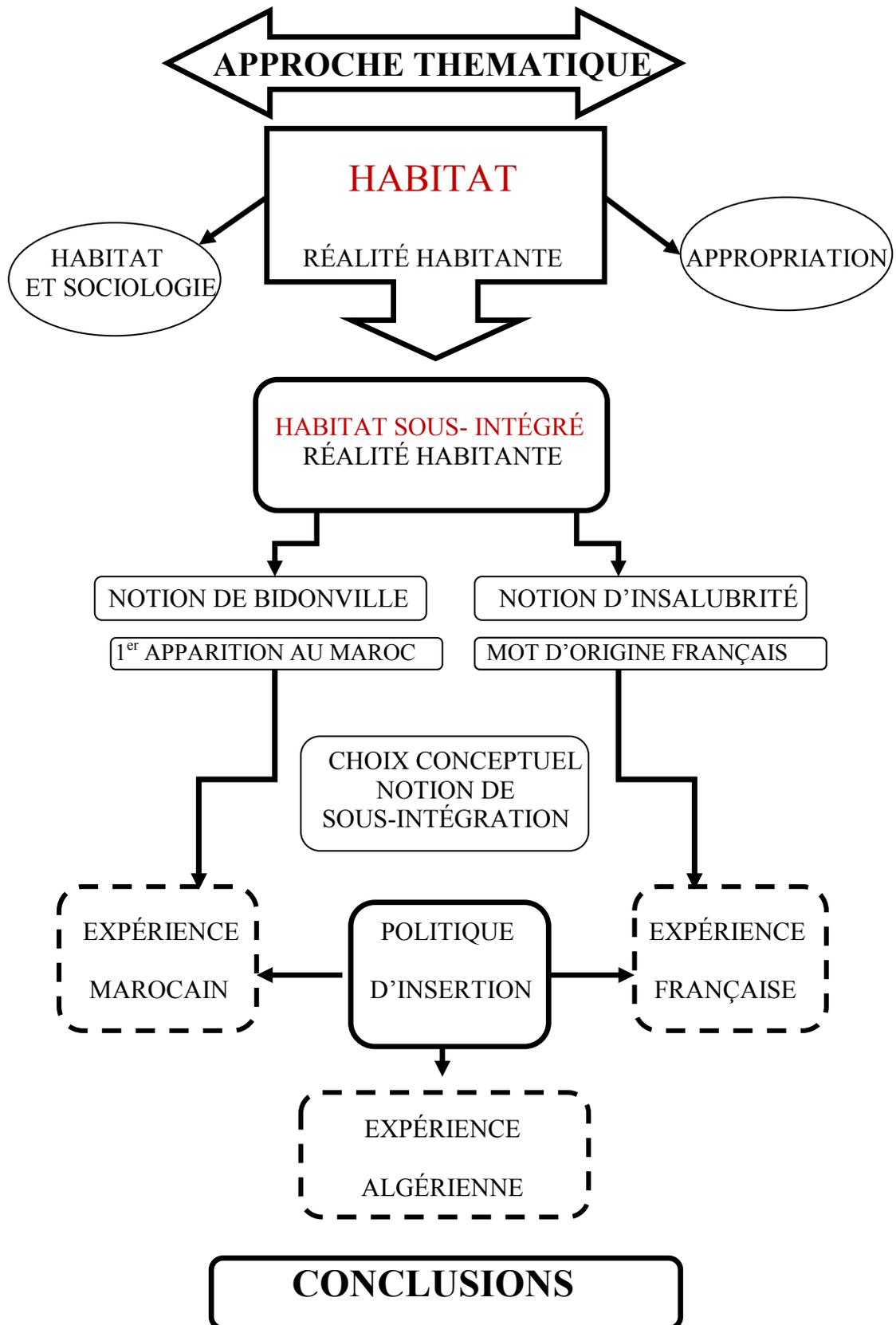
Le secteur privé :

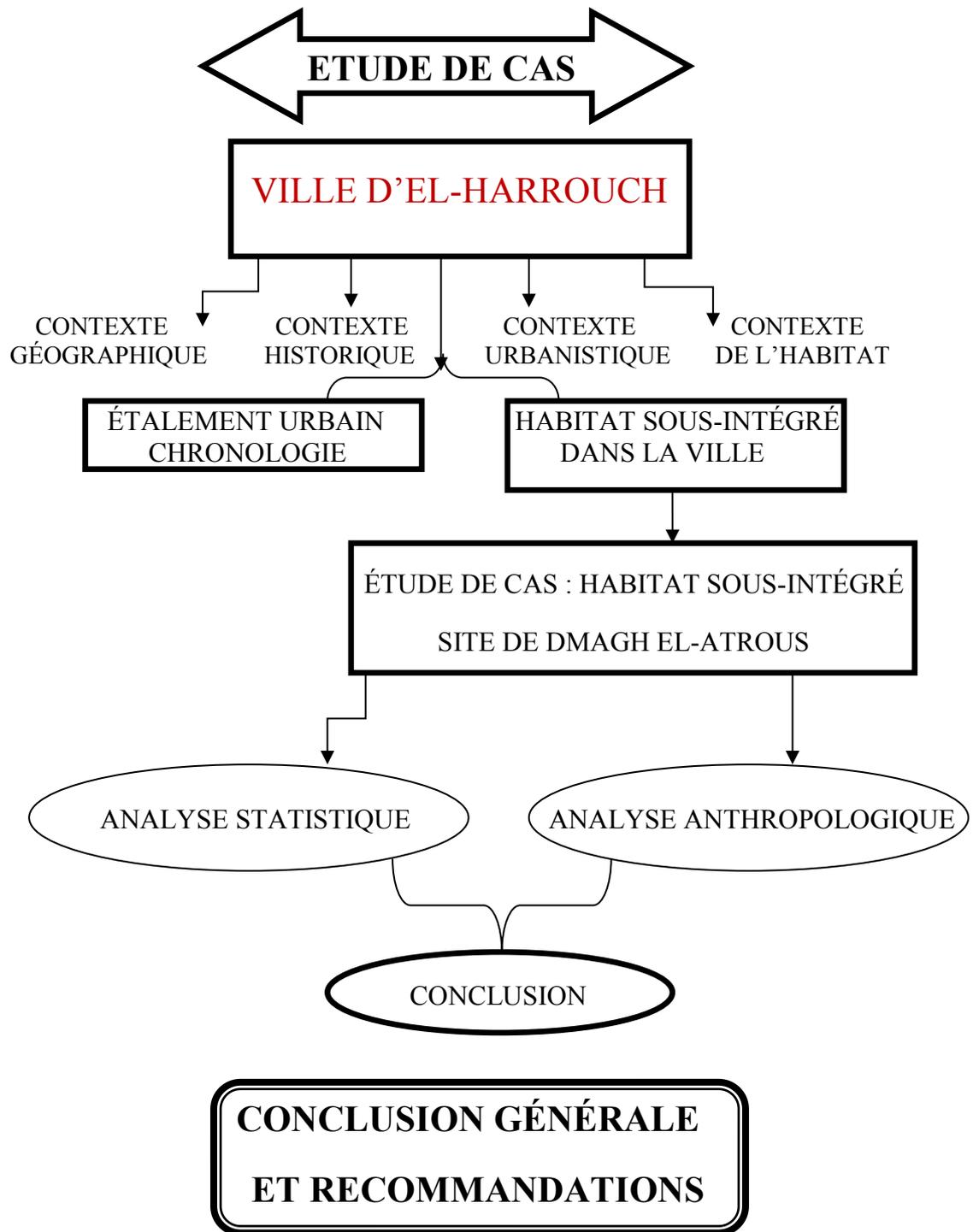
Les prestataires de services - Les associations - Les habitants : Réalisation d'entretiens

Structure de la thèse :

Cette recherche est structurée en **six chapitres**, la **première partie des chapitres** illustre le cadre fondamental et théorique des différents aspects en relation avec la discipline de l'habitat en général et de l'habitat sous-intégré –sujet de notre recherche- en particulier. Comme on a essayé d'éclaircir le rôle des pratiques et modes de vie des habitants et la société en général, dans l'élaboration et la conception des projets de logements et/ou d'habiter. Dans cette partie aussi, notre recherche permet de clarifier les politiques étatiques envers le secteur de l'habitat et les différents programmes inscrits dans le but d'alléger la crise de logement. Parallèlement à la demande interminable à avoir un logement, il a une réalité flagrante, celle de l'habitat sous-intégré ou habitat précaire, cette réalité sans équivoque alourdit la tâche des pouvoirs publiques dans la manière d'éradiquer ce fléau d'une part, et comment l'État peut satisfaire le besoin des occupants en matière de logement et leurs aspirations de l'autre part. La deuxième partie est consacrée à l'étude de cas, de l'échelle de la ville au quartier, cette partie approfondit l'étude de l'habitat précaire dans sa dimension spatiale –position et étalement à l'échelle de la ville- et dans sa dimension sociétale-modes de vie et appropriation de l'espace habité-. À la fin de cette partie, à travers les évaluations et les enseignements tirés pour susciter une réflexion en profondeur sur de nouvelles pratiques à mettre en œuvre, surtout en direction des plus démunis et particulièrement ceux logés dans la précarité. La thèse s'achève par une conclusion générale et des recommandations. Ces dernières sont élaborées sur la base d'analyses et d'interprétations des résultats obtenus dans les précédents chapitres. De nouvelles propositions sont avancées pour pouvoir mettre en pratique, et d'une manière efficiente et plus opérante, des projets et politiques de résorption de l'habitat précaire.

Schéma de la structure de la thèse





Approche thématique :
Concepts et définition

CHAPITRE 01 :
Habitat humain : fondement conceptuel
et appropriation

❖ Introduction

« L'habitat n'est pas un toit abri, foyers ou logis, mais un ensemble socialement organisé, il permet à l'homme de satisfaire ses besoins physiologiques, spirituels et affectifs, et le protège des éléments hostiles et étrangers il lui assure son épanouissement vital ».

Louis Khan

Habiter un lieu est différent de parcourir un territoire/espace, d'y passer. Habiter intègre la notion du temps, celui des saisons, des années, voire des générations successives, ainsi la construction de relations particulières tant vis-à-vis de l'espace habité qu'avec les autres habitants. Les unes et les autres conduisent les individus à développer différents sentiments, ceux de la possession du territoire occupé, d'appartenance à un groupe spécifique à travers l'intégration de normes et des règles de vie sociale commune. Entre la dualité constatée dans plusieurs recherches d'urbanistes, architectes, sociologues et anthropologues concernant : espace imaginé et espace vécu ou habité, d'autres auteurs utilisent le concept : architecturer l'espace habité et habité l'espace architecturé ou du plan au vécu, nous exposons dans ce chapitre les différents cadres théoriques concernant l'espace et l'anthropologie de l'espace, fondement de notre réflexion sur l'habitat sous-intégré dans la région d'EL-Harrouch. En essayant de comprendre à la fois dans son aspect scientifique et pédagogique l'émergence des notions de l'habiter et de l'habitat, nous explorerons les différentes approches anthropologiques de l'espace et de l'habitation pour définir ainsi l'objet de notre recherche.

1-L'architecture et la sociologie :³

Dans *De Architectura* 4, Vitruve définit l'architecture comme la combinaison proportionnée des trois principes fondamentaux : *Firmitas, Utilitas, Venustas* – **la solidité, l'utilité, la beauté**. Cette triade est présente dans toutes les théories architecturales depuis l'antiquité. L'objet architectural, de tout temps, se caractérise non seulement par ses critères de durabilité et de praticité, mais encore par sa valeur esthétique et harmonieuse. L'architecture se distingue donc de la simple construction par la volonté de dépasser les seuls objectifs techniques et fonctionnels pour « faire œuvre ». Le concepteur de ladite œuvre – « l'architecte » – doit ainsi maîtriser les techniques de construction, tout autant qu'il doit tenir compte des attentes et souhaits des destinataires-usagers- du futur bâtiment ou des contraintes imposées par les commanditaires, et tout autant encore qu'il doit doter son projet d'une certaine qualité plastique. Dans ce sens, l'architecture est une science, qui embrasse une grande variété de connaissances, et dans le même temps un art, celui de la mise en espace harmonieuse des formes et des volumes. L'architecte, quant à lui, est « l'homme de la synthèse, seul capable de prendre en compte en même temps les exigences de beauté, de solidité et de fonctionnalité, pour reprendre la trilogie vitruvienne, ainsi que les impératifs économiques et les contraintes de site »⁵. En ayant pour tâche de réaliser des bâtiments utiles et durables, qui répondent aux critères esthétiques en vigueur, l'architecte a finalement la lourde responsabilité de mettre en espace la culture de la société dans laquelle il œuvre. Ainsi, son travail est en relation constante avec les formes d'organisation sociale : d'abord, parce que l'architecte, avant de construire, élabore un « projet » et que cette activité de projection et de conception est profondément liée aux normes, aux valeurs et aux représentations sociales visées ; ensuite, parce que les bâtiments qu'il réalise – quelle que soit leur destination – sont « habités », c'est-à-dire soumis à l'usage, à l'expérience et deviennent dans la pratique des espaces physiques d'appartenance sociale. Dans le dictionnaire de la langue française Le Petit

³ Ces éléments théoriques sur l'architecture et la sociologie sont également largement inspirés par le travail de Thèse présentée par : Sabrina BRESSON soutenue le : 10 février 2010 pour obtenir le grade de : Docteur de l'université François – Rabelais Discipline : Sociologie intitulé : **Du plan au vécu**. Analyse sociologique des expérimentations de Le Corbusier et de Jean Renaudie pour l'habitat social.

⁴ *De Architectura* de Vitruve, architecte romain du 1er siècle avant Jésus-Christ, est considéré comme le plus ancien traité d'architecture.

⁵ CHAMPY, Florent. *Sociologie de l'architecture*. Paris : La Découverte, coll. « Repères », 2001, p4.

Robert 2009, le « projet » est défini comme « image d'une situation, d'un état que l'on pense atteindre » ou comme « travail, rédaction préparatoire, premier état ». Le projet serait donc à la fois une représentation subjective et intime du réel et sa projection dans le futur, car il ne s'agit pas de prévoir l'avenir mais bien de le faire ; et dans le même temps une activité de préparation, de réflexion, de problématisation, visant à la mise en œuvre effective de l'image projetée du réel.

La prévision du résultat attendu et l'élaboration des moyens pour y parvenir ne sont pas des phases différenciées et/ou successives du projet, dont l'aboutissement serait la réalisation, mais sont, au contraire, en dépendance constante dans la conception même de ce dernier. Pour les sciences de l'espace (architecture, urbanisme, ingénieries..), le projet est entendu comme un processus ayant pour objectif de transformer l'espace afin d'organiser ou de réorganiser la vie en société. Dans ce cas, les deux dimensions du projet que nous venons de définir auparavant sont : premièrement, la projection d'un résultat – celui d'une société « idéalement » organisée dans l'espace ; deuxièmement, le système d'actions permettant d'atteindre ce résultat – renvoyant au jeu complexe des acteurs, aux savoirs, aux compétences, aux formes de pouvoir, etc. Ainsi, le projet d'aménagement de l'espace n'est qu'une traduction spatiale de l'organisation sociale, qui, selon **Raymond Ledrut** ⁶, a cessé, dans la société moderne, d'être une activité « instinctive » pour devenir plus « rationaliste » et permettre aux groupes humains de dominer les formes spatiales de leur existence collective. De même, le projet d'architecture, le plus souvent centré sur la production d'un bâtiment ou d'un ensemble de bâtiments, est une tentative d'organisation sociale du cadre construit et des espaces partagés par les agents sociaux, quelle que soit leur destination (logements, bâtiments publics, locaux commerciaux, etc.). Le projet d'architecture revêt donc un caractère éminemment social dans le sens où il propose les formes et aspects du vivre-ensemble et que son modèle est d'être réalisé, donc « **habité** ».

⁶ Voir LEDRUT, Raymond. L'espace social de la ville. Paris : Anthropos, 1968.

2-L'habitat : Approche sociologique⁷

L'habitat constitue un thème majeur de la géographie où cette notion dépasse largement celle de maison ou de logement pour couvrir la répartition spatiale des habitations, le paysage, les espaces urbains, la population et son genre de vie. L'archéologie, comme la géographie, voit également l'habitat comme un élément majeur de la culture matérielle, l'expression de la mentalité des habitants et de leur rapport à leur milieu.

Il revient cependant à l'anthropologie d'avoir pleinement mis en lumière que les types d'habitations, leurs modes de localisation, les dispositifs architecturaux et de distribution des espaces intérieurs, comme les variations dans l'utilisation des matériaux, relèvent moins d'une conception utilitaire de la maison que d'une intention de traduction d'un modèle culturel de vie sociale. Dans cette perspective, la fonction d'abri de l'habitat est une fonction passive. Son but actif est de constituer une unité signifiante et pertinente au sein de l'espace social d'une culture.

L'étude que **M. Mauss** (1974) consacrée aux Eskimos, puis les travaux de **C. Lévi-Strauss** (1966) sur les populations amazoniennes vont à cet égard exercer une influence majeure. Ils mettent en lumière les rapports d'interdépendance entre l'habitat et tous les aspects de la vie sociale, modifiant du même coup le regard que portent les ethnologues sur l'habitat. En particulier, **C. Lévi-Strauss** fait mesurer pleinement les conséquences de l'organisation de l'espace non seulement sur l'existence même des cultures, mais aussi sur leur transformation, voire leur disparition.

La gravité de cet enjeu a fréquemment conduit à considérer comme générateurs de dysfonctionnements les contradictions et les écarts constatés entre des pratiques d'habitation qui tirent leur sens de la tradition et celles qui sont appelées par des organisations spatiales étrangères à la culture des habitants. Il faut cependant nuancer les choses, car ces écarts soulèvent des enjeux d'importance très inégale, qui varient selon les contextes sociologiques et historiques des groupes humains. D'autre part, les liens directs entre l'habitat comme dispositif et l'engendrement de pratiques révélatrices d'un dysfonctionnement ne vont pas de soi.

⁷ Approche largement inspirée de la publication « Le Chez-soi : habitat et intimité » par PERLA SERFATY-GARZON In DICTIONNAIRE CRITIQUE DE L'HABITAT ET DU LOGEMENT, Sous la direction de Marion Segaud, Jacques Brun, Jean-Claude Driant Paris, Editions Armand Colin, 2003 p.65-69, source <http://www.perlaserfaty.net/texte7.htm>

Les enquêtes sociologiques, dont celle, fondatrice, sur la vie quotidienne des familles ouvrières menée par *P.-H. Chombart de Lauwe*, ou celle encore consacrée par *M. Verret* à l'espace ouvrier, les travaux de *P. Clerc* portant sur grands ensembles ainsi que ceux de l'équipe d'*Henri Raymond* sur l'habitat pavillonnaire, vont démontrer plus avant que c'est à partir d'une culture que se définissent les choix résidentiels et que se déploient les pratiques quotidiennes de l'habitat. Surtout, ces travaux montrent que le concept d'habitat sous-entend la mise en œuvre d'un projet d'habitation. L'habitat est une création délibérée par l'habitant d'un rapport dynamique d'appropriation de son espace propre. Cette **appropriation** est ainsi une expression individuelle. Elle relève de l'affirmation identitaire de l'habitant. En ce sens, l'habitat est le projet d'engager l'espace habité dans la construction de soi.

2-1-Habitat : Usage et usager (habiter, habité et habitus) :⁸

« **Habiter** », pour le sens commun, c'est occuper dans la durée un logement, un quartier, une ville, un territoire. La notion d'habiter renvoie donc à l'idée d'une inscription à la fois spatiale et temporelle. Toutefois, nous l'envisageons ici dans une acception plus large, qui va au-delà de la simple occupation physique et durable de l'espace. D'ailleurs, plus que du fait d'« habiter », nous parlerons de « l'habiter ». Comme le note *Jean-Michel Léger*, « on ne saurait dire si la substantivation de l'infinitif « *habiter* », due à *Heidegger*, est plus chic que barbare mais nul doute que la fortune du mot est venue de la nécessité, à l'origine, de recourir aux italiques ou aux guillemets pour indiquer qu'il ne s'agit pas simplement du verbe. Le triptyque est aujourd'hui achevé par le participe passé **habité** qui, en étant à l'habiter ce que le bu et le mangé sont au boire et au manger, sous-entend que l'action d'habiter est consommée »⁹. La forme verbale a cependant son importance, elle montre que l'habiter est dans l'action. Selon *Michel Conan*, « l'habiter, c'est une conduite par laquelle des hommes donnent un sens à l'espace où ils vivent, sens qui à la fois les protège, renforce la permanence de leur identité et leur permet de faire face aux changements »¹⁰. L'habiter est donc intimement lié au concept d'identité et à celui d'**appropriation de l'espace**. Pour *Heidegger*, « habiter » c'est « être »,

⁸ Ces éléments théoriques sur l'habitat sont également largement inspirés par le travail de Thèse présentée par : Sabrina BRESSON soutenue le : 10 février 2010 pour obtenir le grade de : Docteur de l'université François – Rabelais Discipline : Sociologie intitulé : **Du plan au vécu**. Analyse sociologique des expérimentations de Le Corbusier et de Jean Renaudie pour l'habitat social.

⁹ LEGER, Jean-Michel. *Derniers domiciles connus. Enquête sur les nouveaux logements 1970-1990*. Paris : Creaphis, 1990, p21.

¹⁰ CONAN, Michel. *Le système de l'habiter*. Paris : CSTB, 1981, p3.

le philosophe établit d'ailleurs une filiation étymologique entre « j'habite » et « je suis », utilisés indistinctement en vieil allemand. Habiter, c'est vivre, exister, se situer, se positionner, s'insérer dans un groupe, dans un temps donné. Mais habiter, c'est également s'approprier son environnement spatial, le marquer de ses habitudes sociales et culturelles et en être marqué en retour. Dans *Le droit à la ville*, *Henri Lefebvre* fait la distinction entre habitat et habiter. L'habitat désigne le cadre matériel figé de la ville, alors que l'habiter correspond à la ville en mouvement, où vivent et agissent les habitants, où s'expriment les modes d'appropriation sociale de l'espace.

La notion d'appropriation de l'espace véhicule l'idée d'une adaptation, d'un ajustement, voire d'une transformation, et donc d'une capacité à agir sur l'espace grâce à des savoirs et savoir-faire incorporés par les groupes sociaux. L'intériorisation de cette « compétence à habiter » passe par ce que *Pierre Bourdieu* appelle l'**habitus**¹¹, c'est-à-dire les habitudes et les dispositions acquises au cours de la socialisation, liées à l'expérience biographique d'un individu et à l'histoire collective incorporée, et donc propres à une culture ou à un milieu social donné. Selon *Bourdieu*, « on peut occuper physiquement un habitat sans l'habiter à proprement parler si l'on ne dispose pas des moyens tacitement exigés, à commencer par un certain habitus. Si l'habitat contribue à faire l'habitus, l'habitus contribue aussi à faire l'habitat, à travers les usages sociaux, plus ou moins adéquats, qu'il incline à en faire »¹². L'habiter renvoie encore une fois à l'idée d'une dynamique, d'un mouvement : habiter c'est agir et interagir avec l'espace. Par extension être **habitant** c'est être agissant, quelles que soient les modalités d'actions, puisque nous considérons que l'ensemble des pratiques, des représentations, des ajustements, des marquages et/ou des formes d'identification sont des interventions sur l'espace habité.

[..Pour approfondir le concept *habiter*, *Martin Heidegger* rappelle, dans ce qui a été perçu comme une critique au Mouvement moderne, que l'habitant n'est pas lié à son habitation par un unique rapport d'utilisation de type homme - objet. Bien plus, habiter n'est donc pas seulement construire. Car l'habitation réfléchit essentiellement "*la façon dont tu es, la manière dont nous autres hommes sommes sur la terre [...]*"¹³. Et c'est en cela que, comme la

¹¹ Il est d'ailleurs intéressant de remarquer que les deux termes « habitus » et « habiter » ont la même racine étymologique, provenant du latin *habere*, qui signifie « tenir, avoir en sa possession, détenir » ou « se tenir (quelque part) », et dont le participe passé *habitus* désigne « la manière d'être, le maintien, l'attitude ».

¹² BOURDIEU. Pierre, « Effets de lieu ». In : *La Misère du monde*. Paris : Editions du Seuil, 1993, p259.

¹³ Extrait de "*Sérénité*", texte de 1959, Heidegger .M, 1980.

pensée humaine précéderait sa matérialité, l'habiter précéderait le bâtir. Dès lors, c'est tout le cadre des relations entre l'homme et l'espace qui se construit sur la prédominance de l'être-là (le Dasein)¹⁴, différent de l'existence qui en serait en quelque sorte la manifestation. La notion d'habiter s'impose ainsi comme centre de cette réflexion. Elle décline la "distance" en "lieu" et "place" dans un souci d'analyse que la précision des mots de la langue allemande tend à affiner¹⁵.

D'après *Thierry Paquot*, il est inutile d'éviter *Heidegger* qui théorisa l'habiter. Ainsi, selon *Paquot*, à l'heure de la suprématie de la technique sans frontière, l'architecte crée davantage des images d'architecture que de l'architecture. Par ailleurs, il espère contribuer à faire habiter l'utilisateur, réduisant abusivement l'acception du verbe *habiter* à la capacité qu'aurait chacun d'occuper un aménagement. *"En quittant la prose heideggerienne pour nourrir le corpus contemporain de la théorie architecturale, le verbe « habiter » a perdu son sens philosophique pour en acquérir un autre plus banal: l'appropriation d'un espace architecturé il est vrai que cet acte de contrebande- le rapt d'une notion- valorise une profession qui se voit ainsi responsable de l'habiter, alors même que son activité ne concerne, au mieux, qu'un pan de l'habiter"¹⁶..]¹⁷*

2-2-L'habitat : Usages et cadre bâti :¹⁸

Pour affiner et mieux cerner la problématique de l'habitat, il est possible de distinguer :

- Un ensemble d'usages et d'expériences qui composent un mode de vie : *habiter, rencontrer, utiliser, participer* ;
- Leur cadre matériel et juridique : le logement et plus largement l'environnement construit et tout ce qui lui donne forme (lois, standards, traditions architecturales, action publique, etc.).

¹⁴ En philosophie : Terme allemand signifiant être-là Dans la philosophie heideggerienne, il désigne l'existence humaine en tant qu'elle entretient nécessairement un rapport au monde

¹⁵ Lazzariti. O, 2006, « Habiter, la condition géographique », Belin, Paris, p : 179

¹⁶ Paquot. T, 2000, "Demeure terrestre, enquête vagabonde sur l'habiter", les Éditions de l'imprimeur, Paris, p: 57.

¹⁷ MESSAOUDI .K, "L'HABITAT ET L'HABITER EN TERRITOIRE RURAL INSCRIPTION SPATIALE ET MUTATION :(Exemple de La vallée du Saf-Saf –Nord-Est de 'Algérie-) ", mémoire de DOCTORAT ES SCIENCES, université Mentouri Constantine.

¹⁸ Ces éléments théoriques sur l'habitat : usage et cadre bâti sont largement inspirés par le travail « L'habitat en questions » Luca Pattaroni, Vincent Kaufmann, Adriana Rabinovich Laboratoire de sociologie urbaine, EPFL, Cf, www.espacestems.net/document7934.html

Parler d'habitat revient à interroger les liens dynamiques et complexes entre ces deux ordres de phénomènes. L'analyse de ces deux ordres, doit pouvoir considérer dans un même cadre analytique l'organisation matérielle du monde et du cadre bâti, l'expérience qu'on en fait et sa portée politique et sociale.

Toute vie humaine se compose d'un ensemble d'expériences essentielles telles que le rapport intime et sensible au monde et le cadre bâti (*habiter*), la relation à l'autre (*rencontrer*), le développement de projets et d'activités réflexives (*utiliser*) et l'implication dans une communauté ou plus largement la société (*participer*)¹⁹. Ces expériences peuvent prendre des formes très variables étroitement liées aux qualités de notre environnement construit. Ainsi, la rencontre de l'autre peut se faire sur un mode convivial dans des structures de proximité offrant des espaces de rencontre accueillant. Elle peut aussi se faire sur le mode de l'indifférence civile dans des espaces publics plus larges, conçus pour assurer la fluidité des rencontres. Dans cette perspective, l'organisation des modes de vie est étroitement liée à l'organisation sociale et spatiale de la société.

Il faut préciser ici le sens de ce lien. Il se tient entre deux obstacles, celui d'un déterminisme matériel trop soucieux des bonnes formes et celui d'un constructivisme social trop peu attentif à la forme. Si les formes matérielles ne déterminent pas les usages, elles offrent toutefois des *prises*²⁰ qui favorisent ou défavorisent certaines activités. A travers la notion d'habitat, nous cherchons à rendre compte du lien dynamique entre formes et usages. En effet l'habitat offre dès lors un élargissement du cadre d'analyse du logement dans deux directions : les différents usages qui s'articulent autour du lieu où l'on réside et le cadre territorial et politique dans lequel il s'inscrit. Il permet de dessiner un continuum qui va du plus intime de notre expérience du monde aux questions les plus politiques. Trois étapes marquent cette cohérence :

- 1) l'expérience de l'environnement construit à la première personne ;
- 2) le rapport à l'autre qui s'instaure au travers du cadre bâti ;
- 3) le rapport à l'État.

Ces trois repères composent la trame de référence théorique de notre ouvrage.

¹⁹ « L'habitat en questions » Luca Pattaroni, Vincent Kaufmann, Adriana Rabinovich Laboratoire de sociologie urbaine, EPFL, Cf, www.espacestems.net/document7934.html

²⁰ Sur la notion de « prise » - issue du terme anglais « affordance » - : **affordance** est la capacité d'un objet à suggérer sa propre utilisation ou toutes les possibilités d'actions sur un objet Cf. : Joseph, 1998. Joseph I., (1998) La ville sans qualité, Paris, Ed. de l'Aube

➤ ***L' habitat comme usage et expérience personnelle de l' environnement construit : habiter/utiliser***

L'expérience la plus fondamentale de notre rapport au monde est celle de l'habiter. L'analyse du concept de l'habiter doit être pensée en lien avec une forme spécifique d'usage : un usage « familial » des choses qui nous entourent. Cet usage familial permet à la personne de se sentir à l'aise dans les lieux où elle vit et, par-là, de trouver dans son rapport à l'environnement les bases de son maintien de soi et de son identité. Il est important ici de noter, qu'il ne faut pas croire que l'on habite seulement son logement. Au contraire l'habiter nous invite à considérer une modalité du rapport au monde qui dépasse le seul lieu où l'on loge. On peut ainsi habiter un lieu de travail, un espace public, un transport en commun. Ce qui est en jeu, c'est la possibilité de se sentir à l'aise et en sécurité dans les différents lieux que l'on fréquente au quotidien ainsi que de s'y attacher et de se forger une identité. Cette question est centrale dans un monde où la personne est amenée à être de plus en plus mobile et à vivre dans des lieux différents. Où puise-t-elle alors les éléments de stabilité – de sécurité ontologique²¹ (Giddens, 1987) – qui auparavant étaient étroitement attachés au logement et à l'existence d'un univers contigu, stable et familial ?

La question de l'habiter renvoie aussi à celle de l'expérience sensible de l'environnement construit. Cette dimension sensible a acquis ces dernières décennies une place importante dans les politiques urbaines. Elle se lit en particulier à travers la multiplication des conflits liés à l'aménagement du territoire où l'expérience esthétique joue un rôle de plus en plus important (patrimonialisation du cadre bâti, préservation du paysage, aménagement des espaces publics..). L'expérience personnelle de notre environnement construit ne se réduit pas seulement à un usage familial. Bien souvent, on cale nos activités sur une utilisation fonctionnelle des éléments de notre environnement. Ce rapport fonctionnel nous offre les bases pour planifier les activités et les projets qui tissent notre quotidien (aller faire des achats, se faire à manger, partir en vacance, etc.). La distinction à l'intérieur de l'usage entre un rapport familial aux choses et leur utilisation fonctionnelle permet de mieux comprendre les tensions entre un traitement formel du logement (plan de l'architecte, normes techniques et juridiques) et l'expérience intime et sensible de ce dernier.

²¹ Giddens A., (1987) *La constitution de la société*, Paris, PUF.

➤ ***L' habitat comme relation à l' autre : rencontrer, participer***

La deuxième étape de notre parcours concerne la manière dont s'agence autour du logement la relation à autrui que ce soit à l'échelle du logement lui-même (cohabitation) ou à celle d'un ensemble de logements (voisinage) ou proximité. Les formes du logement – et plus largement de l'habitat – ont toujours dépendu des modèles de relation sociale propres à une société. La distinction entre le privé et le public est un exemple frappant de ce lien entre modèle de société et modèle architectural. L'attention aux formes des relations sociales dans notre réflexion sur l'habitat permet de considérer alors les transformations contemporaines du rapport entre le privé et le public.

Les thèmes de la mixité sociale, de la convivialité et des rapports de proximité deviennent des éléments incontournables des débats relatifs au devenir de nos villes ou encore celui des espaces suburbains et périurbains. De nouveau, le rapport à l'autre ne doit pas être pensé sur le seul modèle de la contiguïté spatiale. La mobilité accrue et les moyens de télécommunication offrent de nouvelles possibilités pour régler l'équation : « lieu de résidence/lieux de vie/réseaux de sociabilité ». Finalement, penser l'habitat en lien avec les modalités du rapport avec l'autre qu'il dessine revient aussi à penser les formes architecturales permettant de lier ensemble notre désir à la fois d'intimité et de rencontre. Les innovations dans les formes du logement collectif concernent pour bonne partie les « espaces intermédiaires », ni complètement privés, ni complètement publics (salles communes, espaces de rencontre, locaux autogérés etc.). On retrouve derrière cet effort d'invention, les critiques récurrentes de la dépersonnalisation des rapports et de la solitude qui serait induite par les « grands ensembles » et, plus généralement, la ville. L'irruption des thématiques de la convivialité et de la mixité ouvre ainsi des espaces importants de recomposition matérielle de nos habitats.

➤ ***Les horizons politiques de l' habitat : organiser/planifier de manière juste***

Le troisième ordre de question qui lie les usages et l'agencement politique de la société est celui du rapport à l'État et plus largement à l'action publique. Derrière la question de l'habitat, on trouve ici celle des différentes formes de bien commun qui guident les efforts d'aménagement et d'agencement de la société tels que l'efficacité, l'égalité, l'accessibilité, la sécurité ou encore la convivialité. Dans cette perspective, quelle place donner à l'habitat dans les efforts politiques pour constituer une société juste et bonne ? Cette question apparaît avec évidence dans au moins deux grands domaines de l'action publique : l'aménagement du

territoire et les politiques sociales. Dans ces domaines, les questions qui se posent sont du type, qui a droit à quel logement ? Comment assurer une juste distribution spatiale et sociale du logement ? Quel type de logement offrir et quelles qualités minimales leur conférer ? Ou encore : comment construit-on ? Quels acteurs interviennent dans le processus de production du logement et, plus largement, de l'environnement construit.

En touchant la question de l'action publique, on atteint le cœur de notre questionnement sur l'habitat en devenir. Il nous faut donc considérer avec plus d'attention ces deux domaines qui abritent la plupart des questions relatives au lien entre l'habitat et la société. D'une certaine manière le développement de ces politiques passe par l'intégration ou la composition des questions soulevées par les trois niveaux que l'on vient d'identifier.

En effet, les solutions administratives, juridiques et techniques adoptées règlent et encadrent nos manières d'habiter, de rencontrer l'autre, d'utiliser notre environnement et de participer à la société.

✓ L'aménagement du territoire

Aménager le territoire ce n'est pas simplement résoudre des conflits politiques ou jongler avec les échelons politiques et administratifs, c'est aussi favoriser certains modes de vie et en exclure d'autres durablement. Aménager le territoire, c'est proposer la traduction concrète des principes qui guident nos projets politiques tels que la convivialité, l'efficacité ou encore l'égalité.

Au croisement de l'aménagement du territoire et de l'habitat, on peut considérer la question de la densité. Un des problèmes aigus de notre territoire est celui de l'étalement de la ville qui entraîne, entre autres, une consommation massive d'énergie non renouvelable, des effets de fragmentation socio-spatiale et des exigences de mobilité pas toujours bien vécues. Face à cette situation, la question de la densification de certaines zones d'habitation devient essentielle. Le renouvellement des formes du logement – collectif en particulier – participe à ce débat puisqu'il se tient aux frontières des questions de qualité de vie et de densification. Ainsi, le développement des coopératives « participatives » - qui laissent une plus grande place à l'auto-détermination de son cadre de vie et au partage des espaces communs – peut apparaître comme une solution pour retenir les familles dans le logement collectif. Par ailleurs, l'articulation entre les enjeux de l'habitat et du territoire nécessite une transformation des outils de l'action publique. Si l'habitat est un élargissement des enjeux relatifs au logement, cela implique de même un élargissement des acteurs impliqués et des dimensions prises en considération. L'aménagement du territoire s'inscrit à cet égard dans les

transformations les plus amples qui affectent l'action publique. En effet, il est bien de mentionner là : exigence de participation et multiplication des acteurs, flexibilisation et diversification des normes, responsabilisation des usagers, etc.

✓ Les politiques sociales

Les politiques sociales relatives à l'habitat peuvent être divisées en deux groupes : celles concernant le logement social (1) et celles concernant le vivre ensemble (2). Chacun de ces registres politiques traite d'une autre facette du logement.

(1) *Le logement social*. Les politiques relatives au logement social se préoccupent des conditions de production et d'accès à des logements de qualité. De manière générale, le débat autour de ces problématiques a oscillé entre la question de la distribution de logements locatifs et celle de l'accession facilitée à la propriété. Toutefois, de nouvelles formes de logement « social » apparaissent qui laissent entrevoir des modalités intermédiaires où la question de l'appropriation du logement passe moins directement par celle de la propriété privée mais plus par l'organisation de formes institutionnelles variées.

L'enjeu porte ici sur la manière dont le cadre administratif et architectural permet à la fois d'*habiter* pleinement le logement tout en offrant des espaces de rencontre et de convivialité plus étendus. Cette perspective permet de renouveler les débats sur le logement social. Le logement fait ici plus que répondre à un « *besoin* », il constitue un des lieux d'articulation entre le développement individuel et l'intégration à la société. Cette articulation est consacrée dans les analyses qui font du logement le support de notre autonomie, voire même de notre citoyenneté (Castel, 2001)²². Dans cette même perspective, on trouve ainsi de plus en plus de dispositifs d'aide sociale qui passent par la mise à disposition des logements avec un suivi socio-pédagogique. Le logement devient ainsi le lieu d'une véritable pédagogie de l'autonomie et de la responsabilité.

Plus largement, la politique du logement social est amenée à dépasser la seule question de la construction de logements sociaux pour considérer un ensemble d'autres éléments qui influencent la qualité de vie et les formes de notre vivre ensemble : qualités de la zone d'habitation où se trouvent les logements, mixité sociale des habitants, qualités écologiques des constructions, etc. Les politiques du logement social sont amenées ainsi à devenir des politiques sociales du vivre ensemble.

²² Castel R., Haroche C., (2001) *Propriété privée, propriété sociale, propriété de soi entretiens sur la construction de l'individu moderne*, Paris, Fayard.

(2) *Les politiques du vivre ensemble.* À cet autre niveau, les politiques sociales du logement traitent des problèmes relatifs à l'organisation du « rapport à l'autre » : mixité sociale, bon voisinage, convivialité.

Aux côtés de la question de la mixité se tient celle de la convivialité. La notion se traduit en architecture par une attention renouvelée aux espaces susceptibles d'offrir un cadre propice à la rencontre et l'échange tant à l'échelle de la ville que du logement collectif.

Pour comprendre les tensions qui organisent notre rapport à l'autre et les formes de notre habitat, il faut entendre les appels à la convivialité comme contrepoint à un autre phénomène central du développement de la société occidentale, celui de la forte valorisation de l'autonomie individuelle. Vu depuis l'idéal d'un individu autonome et responsable, les rapports de proximité apparaissent toujours porteurs de certaines menaces (étouffement, envahissement, dépendance affective, etc.). Ce souci accordé aux processus d'individuation se remarque par exemple dans le cadre du logement familial où il devient de plus en plus attendu que chaque membre de la famille – et en particulier chaque enfant – dispose de sa propre chambre. Les innovations en matière de logement collectif et associatif conjuguent ainsi ce souci de l'autonomie individuelle et le désir de convivialité.

Penser l'habitat revient à se confronter à la diversification des modes de vie, aux transformations de la famille et aux exigences accrues de mobilité, qui, ensemble produisent des injustices inédites et dessinent « une nouvelle question sociale ». Dans un monde en mouvement, la production d'un habitat durable nécessite de prendre en compte des échelles et des acteurs multiples. *Comment faire la ville dans un contexte en transformation constante ?*

2-3 Habitat et modèle culturel

Qu'entendons –nous au juste par modèles culturels ? Et quelle application précise proposons-nous d'en faire au logement ?

Le logement n'est pas une « machine à habiter », comme le dit le Corbusier, susceptible de procurer une vie harmonieuse par la satisfaction de besoins répertoriés une fois pour toutes, quelque soit l'individu auquel il est destiné. On ne peut pas demander à l'habitant de s'adapter à un logement qui lui est attribué sans tenir compte de ce que signifie pour lui le fait d'habiter.²³

²³Haumont.N,1968, "Habitat et modèles culturels", revue française de sociologie IX, Paris, pp181-190

L'espace de l'habitation donné à l'enfant, dès les premiers jours de sa vie, est l'objet d'une lente familiarisation dans laquelle l'éducation joue un grand rôle : l'enfant apprend progressivement à reconnaître son « coin », à distinguer les espaces propres des espaces sales, à ranger ses affaires, c'est-à-dire à les placer dans tel ou tel endroit assigné, etc...

C'est à travers une pratique que lui sont transmis certains modèles qui permettront, entre autre, une organisation socialisée de l'espace : espace familial de son « coin » où peut régner un certain désordre, espace que l'on ne peut pas salir destiné à la réception des invités.²⁴

L'espace habité n'est donc ni neutre ni homogène, il possède des significations et des registres qui sont liées à l'ensemble de l'existence de l'habitant. Celui-ci s'approprie l'espace habité par un marquage en référence à des modèles transmis par l'éducation.

Ces modèles sont appelés « modèles culturels », ils sont propres à chaque nation et chaque établissement humain : le japonais ne mange pas comme le français, l'allemand ne cuisine pas comme l'espagnol, etc...

Dire que certains modèles de marquage de l'espace sont culturels c'est indiquer que ce sont des modèles communs aux individus d'une culture donnée. Ces modèles sont largement partagés par l'ensemble de la population. On ne trouve pas semble-t-il, de différence suivant l'âge, le sexe, la catégorie socioprofessionnelle, le revenu.²⁵

« Ainsi, quand on parle de manières de faire, voire de bonnes manières, quand on parle de modes opératoires, de relations, de recettes, on se réfère généralement à des modèles culturels qui préforment les pratiques de tout chacun dans une société. Les relations entre parents et enfants, les méthodes culinaires, les méthodes sexuels, tout l'immense aspect routinier de la sociabilité et de la vie quotidienne relève de ce qu'on appelle modèles culturels ». ²⁶ Par ailleurs, le logement n'est pas seulement la somme des satisfactions partielles (sanitaires, éducatives, récréatives, ou nutritives) qu'on peut en tirer, ce qui n'implique pas que, le fait d'habiter soit une totalité défiant l'analyse. Il y a aussi un niveau auquel la notion d'équipement peut parfaitement s'appliquer : c'est celui d'une vie purement fonctionnelle, mais peut-on réduire l'habitat aux seules exigences de la fonctionnalité ?

²⁴ Haumont.N,1968, "Habitat et modèles culturels", revue française de sociologie IX ,Paris,pp181-190

²⁵ Raymond.H, "Modèles culturels et Architecture", architecture d'aujourd'hui N°174, Juin-Août,1974pp51-53

²⁶ Segaud.M et Levy.F.P, "Anthropologie de l'espace", coll «Allors»,Ed centre de Pompidou,Paris,1983,p261

Le grand problème est donc de définir le champ d'action des modèles culturels dans le domaine de l'habitat et les conséquences que cela prend pour la mise en forme. Ce champ d'action est immense évidemment puisque s'y trouvent impliquées toutes les relations sociales, de la vie quotidienne des habitants correspondants aux modèles culturels.

Ainsi, l'habitude pour les parents de dormir dans un espace séparé de celui des enfants, la séparation des espaces servant à faire de la cuisine, des espaces où l'on dort, espace nuit et espace jour, tout cet ensemble de dispositions correspond à l'inscription dans l'espace de modèles culturels qui chapeautent les pratiques sociales au sein d'une société.

« le modèle ou l'habitus, si l'on adopte la terminologie de *Pierre Bourdieu* est ce qui permet la mise en pratiques de stratégies et non ce qui les enferme dans des moules figés »²⁷, les modèles ne sont pas donc les modes d'exécution automatiques des pratiques : faire la galette, par exemple, est une tradition qui existe toujours, mais elle ne se fait pas de la même manière que le faisait nos arrières grands-mères ; il faut donc distinguer entre le conformisme du rituel et la conformité de la pratique. Pour manger de la galette l'habitant inventera toujours un moyen de le faire, comme le dit si justement Bourdieu à propos de l'habitus : « disposition cultivée qui permet à chaque agent d'engendrer, à partir d'un petit nombre de principes implicites, toutes les conduites conformes aux règles et celles-là, seulement grâce à autant d'inventions que n'exigerait aucunement le déroulement stéréotypé d'un rituel. »²⁸

Par ailleurs, les modèles culturels évoluent lentement ; cela ne veut pas dire qu'ils n'évoluent pas, mais en tout cas, pas au même rythme que le mode de vie : les gestes du repas restent les mêmes, même si la télévision vient s'y insérer ; les habitudes de sommeil restent identiques même si le rythme des migrations alternantes vient en précipiter la cadence.²⁹

Ainsi, le mode de vie c'est la manière dont le système de production et de consommation embraye sur la vie quotidienne, et c'est beaucoup plus, les objets, les transformations technologique constantes, les conditions de travail et de transport, et même , il faut bien le dire, le logement qui, comme produit, est la plus part du temps asservi à la production, la rapidité du changement de la technologie fait penser certains observateurs à faire adapter la

²⁷ Raymond.H, "Modèles culturels et Architecture", architecture d'aujourd'hui N°174, Juin-Août, 1974 pp51-53

²⁸ Idem

²⁹ Idem

famille à la consommation de l'an 2050 : c'est une véritable erreur et le seul problème posé par le logement est là.³⁰

Cependant, un grand nombre de caractéristiques du logement sont pour ainsi dire des cristallisations des modèles culturels propres à une société ou à une culture, il nous faut aussi dissiper la confusion qui peut s'établir entre modèles culturels et modèles de logement.³¹

En effet, quand le logement entre, comme dans notre société, dans la sphère de la production marchande, il devient un objet produit dans le cadre de la division sociale et technique du travail ; le modèle du logement désormais reflète de moins en moins les modèles culturels et de plus en plus les impératifs de cette production. Le modèle de logement brise ainsi beaucoup de ses attaches avec la société dont il est issu, il devient exportable, et l'on retrouve du béton jusqu'aux petites agglomérations rurales où il remplace extrêmement mal le matériau local et même l'architecture vernaculaire.

L'analyse des modèles culturels est de toute évidence une analyse concrète ; cela ne signifie pas qu'elle soit une simple analyse de comportement, puisque les modèles culturels sont liés à la parenté, aux relations sociales, leur réduction à la gestuelle pure, par exemple, les rendrait incompréhensibles, s'ils permettent comme le croit *Bourdieu*, l'insertion des stratégies dans la vie quotidienne, ils doivent être considérés à la fois comme usage et symboles de l'usage. La question posée à l'architecte n'est donc pas celle d'une mécanique de la gestuelle humaine, elle est de reconnaître et de pouvoir transcrire les modèles de pratiques significantes, car c'est en référence à ces modèles que l'habitant organise son espace.³²

On peut ainsi admettre qu'il existe un système de modèles culturels qui gouverne l'habitat, système à évolution plutôt lente, et qui pourrait éventuellement servir de point d'appui à un type d'intervention.

2-3-1-Notion de type : type culturel, type architectural

« *L'étude de la culture au sens proxémique*³³, c'est l'étude de l'usage que font les individus de leur appareil sensoriel... »

³⁰ Haumont.N,1968, "Habitat et modèles culturels", revu française de sociologie IX ,Paris,pp181-190

³¹ Raymond.H, "Modèles culturels et Architecture", architecture d'aujourd'hui N°174, Juin-Août,1974pp51-53

³² Raymond.H, "L'architecture, les aventures spatiales de la raison", coll«Allors»,Ed centre G.Pompidou,Paris 1984 ,p171.

³³ **La proxémie** est liée à l'art et à la communication. Ce néologisme désigne l'ensemble des observations et théories concernant l'usage que l'homme fait de l'espace en tant que produit culturel spécifique.

Le type culturel est une question au départ embrouillée et embarrassante, dans une société où l'architecture pénètre la construction aussi intimement que dans la nôtre, qu'appelle-t-on type culturel ?

L'article « maison » du grand dictionnaire Larousse, s'y reconnaît l'expression de cette confusion : une maison –type qui est en fait une maison bourgeoise, avec une quantité de signes proprement architecturaux (œil de bœuf, balustrade, pilastres etc....) que l'on se rabatte sur un exemple photographique, la référence est à l'illustration mais pas au type.

Il y a pourtant des systèmes de conventions qui permettent de parler de type, parmi ces conventions, deux d'entre elles sont suprêmes :

- La convention architecturale
- L'architecte est appelé à intervenir dans la transcription des pratiques et de la symbolique commandées par le modèle culturel inhérent à chaque société.
- La convention esthétique

Relative à l'objet architectural en tant que tel et à son espace, elle est fondée sur un niveau socioculturel d'une société, elle est le résultat d'une inculcation qui se fait par le biais de l'éducation de l'individu.

Le caractère explicite du « type » existe alors, au moins dans certaines sociétés où l'on sait parfaitement ce qu'est une maison, le sens de tous ses espaces et comment la construire dans les règles ; ainsi en arrive-t-on à une définition du type culturel nettement distincte de celle du type architectural : « nous appellerons type culturel l'ensemble des éléments spatiaux correspondant à des modèles sociaux ou culturels caractéristiques de tout ou partie d'une société donnée, définis par les habitants eux-mêmes. »³⁴

Quant au type architectural, il est « l'abstraction de propriétés spatiales communes à une classe d'édifices qui est une structure de correspondance entre un espace projet ou construit et les valeurs différentielles que lui attribue le groupe social auquel il est destiné. »³⁵

Cette notion de type occupe une place importante dans l'espace urbain, d'où rapport morphologie-typologie qui, selon *ch. Devillers*, est : un élément structurant la production de l'espace bâti. »

³⁴ Raymond.H., 'L'architecture, les aventures spatiales de la raison', coll«Allors»,Ed centreG.Pompidou,Paris 1984,p171.

³⁵ Devillers.C, Typologie de l'habitat et morphologie urbaine, in Architecture d'aujourd'hui, N°174, Paris

En effet, le type architectural (exemple de la maison ouvrière ou l'hôtel aristocratique) est une structure signifiante, un produit social dont l'organisation interne, le système formel et ornemental, l'implantation sur la parcelle créent la forme urbaine.

La succession et l'organisation des types dans la ville, jusqu'à l'avènement de l'architecture moderne et de la société industrielle, conditionnant le sens de la ville. Cette incapacité des types à signifier par rapport à une forme urbaine inexistante est la raison de la perte du sens, constatée maintes fois dans la ville contemporaine.

L'existence du rapport morphologie-typologie est la condition du fonctionnement des types comme structure signifiante de l'espace urbain.

Par ailleurs, il apparaît que le type de l'habitation, lorsqu'il se réfère à une société donnée implique trois composantes :

- L'une a trait à la production du type
- L'autre à l'inscription de l'habitat dans le contexte social.
- enfin la troisième composante implique, engage et résout le rapport à l'espace
- la production du type : l'habitation et son mode de production

Dans un certain nombre d'ouvrages d'ethnologie, il est noté que l'habitation est produite suivant un mode de production qui est lui-même élément de l'habitat. Les ethnologues ont souvent insisté sur le caractère coopératif de la production de l'habitation en y voyant avec raison un aspect essentiel du mode de production dans les sociétés où la division du travail n'existe pas sous la forme canonique à laquelle nous sommes habitués.

De cette production de l'habitation, on peut dire qu'elle est très largement codifiée dans des manières de faire qui concernent les matériaux et la façon de les œuvrer en respectant les modèles culturels inhérents à la société où se fait cette production ; ces modèles culturels ne sont pas simplement en relation avec les techniques mais également avec le rituel.

- *L'habitation et son insertion dans la société*

Le type de l'habitation répond à l'existence du groupe familial dans la société et , si l'on peut dire que le type de l'habitat est toujours en relation avec l'ensemble de la société, c'est sans aucun doute de manière fort différente suivant les cas, la manière dont la maison, l'habitation évoque le cosmos, la société , l'engagement des relations dans l'habitat avec l'ensemble des relations sociales est profondément différentes suivant les sociétés.

Il ya donc dans la notion de type culturel une discontinuité inévitable : celle qui sépare la société les unes des autres et qui est d'autant plus radicale que l'habitat exprime davantage la société que le produit, d'où « la vie de la maison est la vie même de la société. »³⁶

2-3-2 Le type comme espace

Pour l'ensemble des sociétés, l'espace doit plutôt être considéré comme lieu d'engendrement des pratiques que comme espace fixe réglant les rapports du type (quel qu'il soit) avec des constantes (comme l'orientation, les dimensions, les proportions, etc....).

Ceci n'empêche pas qu'il existe déjà, dans quelques cas, un espace fixe du type ; d'une façon générale, on peut dire que le type engendre plutôt l'espace que l'inverse.

Pouvons –nous ainsi dire qu'il existe deux manières de trouver l'espace dans le type culturel ? L'une serait faite de pratiques transmises par des modèles, l'autre implique, à quelque degré, l'idée même d'espace. On ne répondra à cette question que dans une anthropologie de l'espace.

2-4 Habitat et pratiques

L'analyse des entretiens met en évidence le fait que l'habitant organise le logement en se conformant à des modèles qui impliquent à la fois une pratique et une symbolique : lorsque , l'habitant reçoit quelqu'un qui n'est pas de la famille par exemple, il utilise un espace bien détermine (entrée, pièce d'accueil) et il évite de le faire entrer dans les autres pièces (chambres).

Les modèles de ces pratiques et de cette symbolique de l'habitat concernent la sociabilité, l'organisation familiale, les rôles masculins/féminins, le propre et le sale, l'habitant, en se référant, à ces modèles il organise son espace suivant un certain nombre d'oppositions : privé/public, dehors/dedans, propre/sale, masculin/féminin, parents/enfants, montré/caché, etc.... qui caractérise, oriente et gouverne la pratique de l'espace.

Cette pratique de l'espace, est ce qu'Henri *Lefébre* appelle : « l'espace concret » : « points, parcours, corps, mémoires, symboles et sens. »³⁷ Cet auteur envisage l'espace à travers la pratique sociale. Alors qu'entendons-nous par pratiques sociales ?

³⁶ Segaud.M et Levy.F.P., "Anthropologie de l'espace", coll «Allors», Ed centre de Pompidou, Paris,1983

« On entend par pratiques sociales, l'ensemble des comportements plus ou moins intériorisés et des activités domestiques et / ou sociales qui construisent l'identité sociale d'un individu (ou d'un groupe). Cet ensemble de comportements peut être explicite à partir d'un certain nombre de déterminants et de variables tels que les ressources et les contraintes qui pèsent sur l'individu (ou le groupe) d'où l'agencement et la hiérarchisation sont conçus selon un système de valeurs ou un modèle de référence et qui renvoient, explicitement aux rapports sociaux de production et de consommation. »³⁸

Les qualités du logement, de ce point de vue, correspondent à l'inscription ou à non-inscription dans l'espace des pratiques dont nous avons parlées ci-dessus. Mais que signifie « inscrire des pratiques » ?

Cela veut dire très clairement que l'architecte, connaissant ces pratiques, part de ces pratiques pour composer le plan de son logement. Le rapport avec l'utilisateur-habitant, base de l'inscription des pratiques dans l'espace du plan devient ainsi, fondamental ; l'utilisateur n'est plus considéré comme être « de besoin » mais comme être « de pratiques ». Les besoins n'étant que l'expression physiologique, donc réduite, de ces pratiques.

L'architecte est, dans le domaine du logement, celui qui, à partir de la connaissance des pratiques, interprète ces pratiques dans un espace de représentation. C'est-à-dire que sa tâche est immense et périlleuse, car il ne s'agit pas de reproduire des modèles « spontanés » qui, du reste n'existent pas ou plus, mais d'interpréter dans l'espace des pratiques virtuelles.

Donc l'espace de l'habitat est un « espace de pratiques », c'est-à-dire qu'il n'a rien à voir avec un espace de représentation : lorsque nous disons derrière la maison , nous ne voulons pas définir à priori une situation topologique, nous voulons seulement signaler la différence qui existe effectivement entre certaines pratiques « devant » (le montre) soigner la présentation , et certaines pratiques « derrière » (le cache) ranger de vieux objets.

³⁷ Raymond.H., 'L'architecture, les aventures spatiales de la raison', coll«Allors»,Ed centreG.Pompidou,Paris 1984,p51.

³⁸ Idem

2-5- Habitat et mode de vie

« Nous appelons (mode de vie) la forme canonique de la vie quotidienne, et de son univers symbolique »³⁹

Cette vie quotidienne, dont l'habitat est l'un des aspects principaux, reflète les transformations qui affectent l'appareil de production, l'évolution de la consommation-distribution, les progrès techniques etc.... Ainsi les modes de vie représentent une notion abstraite où viennent s'inscrire les pratiques quotidiennes, engendrées entre autres par des modèles sociaux et culturels.

« ... le mode de vie est la manière dont la production de consommation embraye sur la vie quotidienne, et c'est beaucoup ; les objets, les transformations technologiques constantes, les conditions de travail et de transport ». ⁴⁰

Par ailleurs, les modes de vie liés, au progrès technique, sont appelés à des changements plus rapides que les modèles culturels.

Mode de vie et modèles culturels se transforment donc à des rythmes très différents et les changements dans le mode de vie n'entraînent pas des transformations immédiates des modèles culturels des lors que ceux-ci se transmettent dès le plus jeune âge par l'éducation familiale. À la différence de ce qui se passe pour les modèles culturels, les modes de vie se différencient selon les groupes sociaux.

En effet, certaines études ⁴¹montrent qu'il y a des modes de vie différents suivant le niveau de revenu, le type de travail, le niveau d'instruction, etc.... on retrouve ces différences au niveau de l'organisation et de l'utilisation de l'espace habité. Trois critères semblent donc faciliter la transformation du mode de vie : le niveau socio-économique, l'ouverture au changement, la structure familiale.

Il y a cependant un moment où dans une société se pose la question de l'adaptation de l'habitat à de nouveaux genres de vie. Ce moment, c'est celui où, dans une société, certains éléments du mode de vie changent avec rapidité (comme la consommation par exemple) ou lorsqu'une partie importante de la population rurale accède à un mode de vie urbain. Alors le

³⁹ Idem

⁴⁰ Idem

⁴¹ Lefebvre.H, La production de l'espace, éd Anthropos, Paris

logement peut favoriser ou freiner ces transformations, mais il n'en est pas la cause directe, contrairement à ce que pensent certains architectes qui espèrent transformer les modes de vie à partir de l'architecture. C'est au contraire, à partir d'une problématique de ces transformations que peut se définir le rôle de l'architecte : adapter l'habitat aux transformations des modes de vie en tenant compte des modèles culturels qui commandent l'organisation de l'espace.

Ainsi le rôle du cadre architectural sur les modes de vie s'explique par le fait que le logement ne joue pas un rôle de moteur dans la transformation des modes de vie (qui sont due avant tout à des facteurs économiques et à des changements de la société dans son ensemble), mais il peut être un frein ou un accélérateur puissant dans l'accès à certains modes de vie.

3-APPROPRIATION DE L'ESPACE

« La notion d'appropriation véhicule deux idées dominantes. D'une part, celle d'adaptation de quelque chose à un usage défini ou à une destination précise; d'autre part, celle, qui découle de la première, d'action visant à rendre propre quelque chose »⁴².

S'approprier l'espace, c'est donner à une connotation particulière dans un espace de façon à le rendre personnel, différent des autres espaces.

L'appropriation de l'espace dépend d'un certain nombre de paramètres associés à la vie de la famille et à son évolution : conditions socio-économiques, taille de la famille, âge et sexe des enfants, conditions de logement antérieur. Ces paramètres impliquent le mode de vie de la famille, qui apparaît comme l'un des facteurs essentiels intervenant dans le processus d'appropriation de l'espace, au même titre que les facteurs culturels et les facteurs psychologiques.

3-1-Habitat et appropriation de l'espace

Comme nous l'avons déjà mentionné, l'idée d'habiter implique un rapport de l'homme avec un milieu particulier. L'habitant façonne son logement de manière à en faire un « chez soi », de manière à pouvoir vivre dans ce milieu en tant qu'espace personnel ; ainsi le logement est rendu culturellement inaccessible à autrui et l'intimité y est préservée.

L'appropriation de l'espace serait au résultat d'un processus culturel et d'un processus psychologique. En effet, « l'espace contient des formes, disons-nous, quelque soit l'espace où il se trouve, qu'il soit imposé ou qu'il résulte d'un choix, l'habitant cherche toujours à en faire son produit »⁴³. Enfants, adolescents, et adultes s'approprient l'espace chacun à sa manière .cette différence selon les tranches d'âge dans la manière d'évoluer dans l'espace entraîne des modes d'appropriation différents.

Ainsi, l'appropriation de l'espace du logement dépend, entre autres, de l'évolution de la taille de la famille, de l'âge, de la position et de la fonction de chaque membre de la famille pendant

⁴² PERLA SERFATY « Appropriation» In DICTIONNAIRE CRITIQUE DE L'HABITAT ET DU LOGEMENT, Sous la direction de Marion Segaud, Jacques Brun, Jean-Claude Driant Paris, Editions Armand Colin, 2003 p.27-30, source <http://www.perlaserfaty.net/texte4.htm>

⁴³ Segaud.M et Levy.F.P, "Anthropologie de l'espace", coll «Allors», Ed centre de Pompidou, Paris,1983

les différentes étapes qu'elle traverse ; l'évolution historique de la famille entraîne donc différents modes d'appropriation.

Par ailleurs, il nous semble important de mentionner un autre aspect, non négligeable conditionnant les manières d'appropriation de l'espace, c'est celui des contraintes architecturales (dimensions des pièces, relation entre les espaces et leur disposition ...) lorsque l'espace du logement imposé présente beaucoup de contraintes, l'habitant est frustré dans sa manière d'appropriation de l'espace, et de ce fait il se satisfait d'un espace exigu en lui faisant remplir à la fois plusieurs fonctions ; par exemple, dans de nombreuses familles, le séjour ne sert pas uniquement à recevoir des invités, il sert aussi à dormir, à manger, à faire ses devoirs , bref, il devient un espace multifonctionnel.

Quelles que soient les contraintes architecturales dans l'espace du logement, l'habitant s'approprie l'espace de façon à le rendre adouant à ses activités. C'est souvent le cas des habitants, lorsque les moyens économiques de la famille le permettent, qui modifient certaines parties de leur logement. Substitutions, déplacements, transformations, transpositions d'espaces résultent des stratégies des acteurs sociaux et aboutissent souvent à des opérations que l'on peut globalement qualifier d'appropriation de l'espace.

3-2- Les facteurs prépondérants de l'appropriation de l'espace du logement

Cependant le processus de l'appropriation de l'espace du logement dépend de trois facteurs essentiels : la famille, la culture et le mode de vie

3-2-1- L'appropriation de l'espace et la famille

En effet, la cellule familiale est une unité sociale dont l'étude présente un intérêt particulier quand au phénomène de l'appropriation de l'espace : c'est un des modèles de référence les plus stables, caractérisé par l'automatisation croissante de ses membres.

La famille traverse deux grandes étapes : celle de l'évolution et celle de l'involution ; la première commence lorsque le couple se forme et se termine lorsque les enfants commencent à quitter le domicile parental, la deuxième commence à et se termine lorsque le couple se retrouve de nouveau seul.

Ces étapes vont entraîner un certain nombre de changement à la vie de la famille, qui vont se Traduire par des modes d'appropriation de l'espace différents. « L'appropriation change pendant la vie de la famille et elle change parce que les rapports psychologiques et sociaux

établis dans son sein se modifient, parce que les rôles et les statuts des membres se modifient »⁴⁴

3-2-2- L'appropriation de l'espace et la culture

« La culture est un ensemble de faits de civilisation propre à un groupe social. »⁴⁵

Si nous considérons la culture comme, l'ensemble des modèles de conduites hérités et transmis par les membres d'une société régissant leur vie, celle-ci va jouer un rôle important en matière d'habitat et d'appropriation de l'espace du logement. En effet, le logement est le lieu par excellence des interactions sociales intra-familiales et le lieu où apparaissent les divers comportements des membres d'une société, comportements représentatifs de la société environnante. Ces comportements sont liés aux valeurs véhiculées de la culture, telles la religion, la langue, la politique, l'idéologie.

Ces comportements agissent sur l'appropriation de l'espace du logement et ce, à deux niveaux :

- D'une part, les modèles de conduites communs à tous les membres d'une société vont régir l'organisation sociale et donc l'organisation spatiale dans le logement.
- D'autre part en induisant chez chaque individu un sens de la territorialité et de l'espace personnel propre à chaque société.

En effet, l'organisation des espaces, leur relation et leur situation les uns par rapport aux autres, selon les fonctions qu'ils doivent remplir peuvent représenter un fait culturel, dans la mesure où l'organisation des pratiques spatiales dépend des pratiques sociales : dans les sociétés occidentales, chaque espace du logement remplit une fonction particulière, par contre dans les sociétés musulmanes plusieurs fonctions se déroulent dans un même espace : c'est le cas en Algérie de « bit el gâad » où la famille peut : se réunir, regarder la télévision, et dormir.

L'organisation des espaces peut se faire également selon les individus qui l'occupent : la cuisine serait ainsi le lieu de la préparation des repas, mais également le domaine de la femme ; ce marquage de l'espace à travers une pratique renvoie à une division culturelle des rôles et des statuts, et à l'appropriation de l'espace.

⁴⁴ Barilleau.E.E et Lombardo.J.D,1980, Appropriation de l'espace dans les immeubles multifamiliaux en période de vacances scolaires, acte de la conférence sur l'appropriation de l'espace, Strasbourg

⁴⁵ Encyclopédie de Français

Par ailleurs, les dimensions de la sociabilité dans une culture donnée peuvent faire d'un lieu un espace moins intime, qui serait plus intime dans une autre culture. Ainsi, en France par exemple, il est traditionnel de recevoir les invités dans le séjour, où se tiennent tous les membres de la famille.

En Algérie, par contre, la salle de séjour ne sert qu'à la réception des invités, lorsque les dimensions de l'appartement, les réunions familiales se tiennent dans une pièce plus intime, où les invités n'entrent pas.

Ainsi, dans le logement, l'organisation sociale familiale implique une hiérarchisation des différents espaces selon un axe principale du moins intime au plus intime.

Il apparaît donc que l'organisation spatiale est également un facteur culturel de l'appropriation de l'espace du logement.

3-2-3- L'appropriation de l'espace et mode de vie

Le mode de vie, étant l'ensemble des modèles de relations sociales propres à une culture, et à chacun de ces différents sous-groupes, aura au même titre que la culture, une incidence sur les comportements sociaux et les comportements spatiaux ; « les processus psycho-sociologiques mis en œuvre dans l'appropriation de l'espace sont relatifs aux pratiques, à la perception, aux images, aux représentations, aux désirs, aux sentiments esthétiques, à l'imaginaire, aux aspirations, aux projets. Entre les objets disposés dans l'espace quotidien et le sujet qui tend à s'approprier cet espace, des rapports dialectiques complexes s'établissent. »⁴⁶

Or, ces pratiques, ces images etc.... représentent le mode de vie particulier. Chaque individu en tant qu'agent social, est porteur d'une manière d'être qui va s'inscrire notamment au niveau de l'habitat.

Ainsi dans le logement, l'appropriation de l'espace peut être le résultat d'un certain nombre d'activités transformatrices ou de marquage. Lorsque l'organisation des espaces du logement prévue par l'architecte ne permet pas à l'habitat une appropriation en fonction des modèles décrits précédemment, il y a souvent transformation, permutation, substitution de l'espace du logement. Par exemple en Algérie, le balcon est très souvent supprimé, probablement pour

⁴⁶ Chombart de Lauwé, 1976,

une question d'intimité et de sécurité. L'habitant préfère rajouter l'espace de balcon à la chambre en le fermant (avec une fenêtre bien –sur), quitte à transformer la façade.

Par ailleurs, selon *Haumond*, le marquage qui est une activité de personnalisation de l'espace, serait constitué de trois démarches :

- L'aménagement qui consiste à meubler l'espace.
- Le bricolage est une activité essentiellement masculine et permet à l'homme un espace du logement propre à lui.
- L'entretien est un signe du marquage de l'espace. C'est aussi une manière de s'approprier l'espace, pour la femme.

L'habitant s'engage donc dans l'appropriation de l'espace de son logement à travers ces différentes activités. L'organisation des activités essentielles, pouvant conduire jusqu'aux transformations de l'appartement lorsque l'espace proposé ne convient pas aux modèles de référence, et le marquage des espaces du logement par l'aménagement et l'entretien, représenteraient les modalités de l'appropriation de l'espace du logement.

3-3- Habitat, caractéristiques et modalités de L'appropriation de l'espace

Les modalités de l'appropriation de l'espace sont principalement l'organisation des activités essentielles, y compris les activités transformatrices de l'appartement lorsque celui-ci ne répond pas aux modèles de référence.

Par ailleurs, l'habitant est parfaitement conscient du fait que la pratique déborde largement l'espace clos du logement.

3-3-1 Habitat, tradition/modernité et style d'habiter

a) La maison traditionnelle

La maison (*dar*), est l'élément de base d'une unité urbaine qu'est le quartier (*Haouma*). Cette maison est du type répandu dans presque tout le monde musulman, voilée à l'extérieur, les pièces (*bits*) s'ouvrent à l'intérieur sur une cour ou patio (*wast ed-dar*) de forme régulière carrée ou rectangulaire, autour de laquelle elles sont distribuées. Les maisons possèdent toujours un étage, parfois deux, les pièces y sont placées comme au rez de chaussée. Ces pièces sont allongées et possèdent souvent à chaque extrémité une partie surélevée (*doukkana*. 20 cm à 1 m) parfois prolongée d'une petite pièce (*maqours*) faisant office de débarras ou de chambre à provisions.

Cependant la principale caractéristique de la maison traditionnelle urbaine, est avant tout la centralité de l'espace ; le patio ou « wast ed-dar » littéralement : centre de la maison. C'est un espace multifonctionnel, essentiellement féminin, où se déroule la majeure partie des activités ménagères ; il a pour fonction aussi d'éclairer les pièces et de les distribuer à travers la galerie qui l'entoure.

En effet, c'est à partir de ce patio que se fait le système de distribution intérieur, constitué par une série d'écrans et de limites matérialisées par cette galerie : son seuil, le seuil de la pièce, la porte et les rideaux qui la doublent.

L'espace central joue donc un rôle privilégié dans la maison médiévale, c'est autour de lui que se construit toute l'organisation de la maison. Cet espace est un espace polyvalent, polyfonctionnel, de même que les pièces d'habitation. Cette polyvalence est permise grâce à un ameublement léger qui peut être enlevé ou remis selon les besoins et selon les moments de la journée.

Ce qui doit également être signalé par rapport à la maison traditionnelle, c'est que tous les espaces sont étudiés de façon à sauvegarder l'intimité familiale et à protéger les femmes des regards étrangers : les portes des différentes pièces ne sont pas l'une en face de l'autre, il existe une seule ouverture vers l'extérieur, l'entrée en chicane et la *Skifa* (espace tampon entre l'extérieur et l'intérieur) constituent une double protection contre les intrusions.

Les terrasses, quand elles existent, sont interdites aux hommes, c'est un espace de rencontre typiquement féminin.

Les sanitaires sont situés généralement au fond du patio et sont utilisés par tous les habitants de la maison.

Ainsi, à l'organisation spatiale assez particulière de la maison traditionnelle correspondent donc des modèles socioculturels précis. L'habitat en appartement moderne va-t-il entraîner une évolution de ces modèles ou une rupture avec le mode d'habiter traditionnel.

b) L'appartement moderne

Il constitue une cellule autonome dans un ensemble collectif, où chaque famille vit séparée des voisins dans un espace privé, avec comme seuls espaces communs les espaces

extérieurs. « Le paradoxe est le développement de l'individualisme par le biais du logement collectif, alors que l'habitation traditionnelle inspirait la en collectivité ». ⁴⁷

En effet, ce paradoxe ne se situerait selon nous qu'à un niveau linguistique, seule l'appellation de « logement collectif » induisant l'idée de cohabitation, de vie communautaire.

Cependant, sur le plan spatial, il est évident que les appartements individuels des grands ensembles font appel à d'autres types d'habiter que la maison traditionnelle, tournée vers son centre et regroupant tous les habitants vers ce même centre.

Dans ce logement moderne, certaines pratiques traditionnelles sont en voie de disparition, telles que le lavage des tapis et de la laine ainsi que la distillation de l'eau de rose et de l'eau de fleurs d'oranger.

Toutes ces pratiques se déroulaient dans le patio où presque toutes les femmes de la maison se réunissaient et s'entraidaient. L'habitant de l'appartement moderne réinstaura parfois ces

Pratiques dans le balcon, le séchoir ou la loggia, où il procède également à la cuisson de la galette sur la tabouna (feu mobile remplaçant l'ancien feu de braise).

Ainsi certaines pratiques traditionnelles se passant dans la cour, se conservent et existent toujours dans l'appartement moderne même si l'appellation, la forme et la surface de l'espace qui lui est consacré sont modifiées.

Si la cour a été supprimée dans l'appartement moderne par les architectes, elle resterait donc dans l'imaginaire de l'habitant la référence la plus marquante.

Par ailleurs, un autre vestige de la maison traditionnelle découvert dans les appartements modernes et qui est « bit el-gâad » ; c'est un espace polyvalent qui permet, lorsque le nombre de pièces l'autorise, qu'un salon généralement meublé à l'occidental de fauteuils et d'une bibliothèque, reste toujours bien propre et bien rangé pour recevoir d'éventuels hôtes.

« Bit el-gâad » meublée de manière traditionnelle de matelas ou de lits banquettes servant de sièges le jour et de lits la nuit, serait malgré l'existence d'autres pièces dans l'appartement moderne, l'homologue des pièces unique multifonctionnelle de la maison traditionnelle, celle qui réunit toutes les activités et tous les membres de la famille, celle qui est à la fois séjour familial et chambre.

⁴⁷ Maghraoui.N

Il apparait donc qu'il existe deux aspects principaux et fondamentaux en tant que pratique sociale de l'espace du logement : l'existence du patio et d'une pièce multifonctionnelle, que ce soit dans la maison traditionnelle ou dans l'appartement moderne, ce qui impliquerait donc une continuité des styles d'habiter.

3-3-2- L'espace extérieur du logement

Pour que l'architecture entre dans la logique de l'occupant, il faut qu'il y ait une double correspondance qui fasse comprendre l'intérieur et inversement.

Cependant, l'habitant semble bien considérer qu'il habite avant tout un ensemble, avant d'habiter un bloc ou un immeuble. Et même, pour marquer son appartenance à un système urbain donné, il utilise un vocable précis, celui de « cité », il y a sous ce terme, une perception globale d'un système inclus dans le tissu suburbain, relativement fermé, système où l'espace possède une certaine homogénéité, l'existence de la « cité » implique que l'immeuble est perçu dans un ensemble auquel, nous le verrons, l'habitant se réfère. Mais cet ensemble n'est pas vécu sous le seul angle de l'environnement ; il est vécu suivant deux axes sémantiques : l'un qui lie les propriétés formelles de la cité à la massification, l'autre qui dégage les propriétés sociales de l'unité urbaine.

Il ne servirait à rien en effet d'argumenter sur les caractéristiques de l'environnement en tant que caractéristiques spécifiques, si l'on ne voulait pas comprendre que cette spécificité n'est pas un phénomène de milieu technique ou d'environnement, mais un phénomène toujours cadre par l'habitant dans un système social.

a) La cite en tant que milieu social

L'étude de la cite comme milieu social serait une recherche à elle seule. Ce que nous pouvons souligner ici, c'est la relation entre la vision globale que l'habitant a de sa situation dans le tissu urbain et les problèmes spécifiques des espaces extérieurs du logement.

La cite comme système, est d'abord un système social, non pas comme vie dans une ville, mais comme vie dans une enceinte où la limite de l'espace fait ressortir le mélange des habitants.

En effet, le « grand ensemble » rapproche des catégories sociales qui, ailleurs sont le plus souvent séparées, catégories pour lesquelles les formes de sociabilité différente.

Le problème posé par l'habitant ne concerne donc pas son immeuble en particulier ; l'habitant s'efforce de qualifier son immeuble au mieux des intérêts de son habitat.

Il apparaît donc un « mélange social » dans l'espace de la cité, qui concrétise le refus de l'habitant d'un environnement social qu'il ne choisit pas or ce mélange social, c'est une des

Caractéristiques possibles des cités, car le terme « tir » comme son oppose le terme « mélange » traduit la crainte qui est liée à la perception que l'habitant a de l'hétérogénéité du groupe, hétérogénéité qu'il assume.

En effet, lorsque l'habitant fait partie d'un groupe dont il veut se démarquer, sa perception du voisin est souvent négative et évite toute relation ; au contraire lorsque le groupe est homogène, il permet à chacun une affiliation à ce groupe. Les autres en qui vous vous reconnaissez, ne pouvant plus présenter de signaux, et les relations sont recherchées. Pour l'habitant, être dans un groupe homogène signifie se référer à des modèles communs aux autres membres du groupe en ce qui concerne la vie quotidienne, la propreté, la pratique des espaces, le bruit etc....

L'habitant se situe donc dans un système de vie commune dont il supporte le poids social, dont il constate les effets déprimants. En tant qu'objet du mélange, c'est-à-dire tombé là par le hasard de l'urbanisation hâtive, il subit la contradiction de partager un sort commun, d'être le fruit d'une pratique urbaine identique et de refuser la marginalité inhérente au système.

Or, cette contradiction il ne l'a pas choisi et il n'a pas la possibilité d'en pallier quelques effets par l'aménagement de son propre espace.

La cité, d'une manière plus ou moins aigue, plus ou moins latente, porte en elle son « mélange » comme une menace qui pèse sur tous les aspects de la vie sociale

Ainsi le paysage social de la cité se compose d'éléments contrastes :

- Le mélange (nombre+diversité) et la menace (les marginaux)

Ce contraste met en valeur un système social où des gens qui sont « tirés au sort » à la loterie de l'urbanisation se trouvent ensemble dans le même système spatial ; dans ce paysage social trouble, la marginalité apparaît comme menace virtuelle ou réelle.

- L'homogénéité spatiale et l'hétérogénéité (lieux menaçants)

Dans ce système de la cité, le mélange se double d'une certaine homogénéité de l'espace (espace peu ou pas différencié). Les seules différenciations sont négatives. (Lieux mal habités)

- L'absence de contrôle social et la nécessité et la précarité des formes extérieures de contrôle (tutelle)

Nous appelons contrôle ce que les habitants eux-mêmes pourraient envisager comme gestion de leur propre espace : une telle gestion est, dans les systèmes envisagés, remise à un « ils »

Qui commence avec l'architecte et finit à la « gestion » ; l'absence de contrôle social n'est donc pas relative à un « relâchement » typiquement urbain, mais à l'aspect concret de la maîtrise d'un espace.

La présence de ce système globale : paysage social + paysage physique nous permet de cerner les caractéristiques de l'espace de la cité qui est aussi l'espace dans la cité.

b) La cité en tant que milieu urbanistique

Après la constitution de la cité comme « milieu social » vécu par l'habitant en tant que tel, se produit l'événement urbanistique. Cet événement fait de la cité un véritable lieu urbain, un objet parfaitement identifié par l'habitant : il y arrive pour la première fois, il y rentre, il en sort et même il y vit.

La cité constitue donc un dedans, un paysage d'étant mieux que ce paysage a été soigné. L'habitant, en fait, dans une cité, distingue peu son immeuble des autres immeubles et déduit plutôt les caractères de son immeuble d'un rapport général qui le fait vivre « à l'intérieur » d'une cité.

Cependant, l'habitant ne consent pas à considérer la cité comme une enclave urbaine, dont certaines propriétés sont repérables ; il n'identifie pas, n'explicite pas, mais il a une appréhension pratique du système dans lequel il situe le paysage urbain de la cité.

Cette appréhension pratique, c'est ce qui lie la cité comme milieu social et cité comme milieu urbanistique. En effet ce qui touche le plus l'habitant c'est le fait que la cité confine par son architecture le système social que vit l'utilisateur ; de là vient que l'habitant incrimine la monotonie des immeubles, l'identité des éléments, et tout ce qui dégrade le paysage urbain.

Bien que l'habitant soit parfaitement capable de repérer son immeuble, il ne l'en associe pas moins très étroitement aux autres immeubles de la cité et relie sa monotonie au caractère général de la cité comme paysage : si son immeuble est monotone, c'est qu'il est semblable aux autres ; si les autres immeubles et le sien sont semblables, c'est qu'ils sont dans la situation du paysage urbain : il y a donc passage des immeubles à l'immeuble, ce qui signifie que pour l'habitant « l'extérieur » désigne avant tout le lieu urbain, c'est-à-dire l'ensemble des immeubles.

Par ailleurs, ces ZHUN et ces grands ensembles, livrés dans la précipitation, n'ont jamais été réellement achevés ; ils gardent toujours un air d'éternel chantier, et l'appropriation de ces espaces extérieurs, se fait d'une manière anarchique par les habitants : les enfants utilisent la rue pour jouer, les adultes se réfugient et se rencontrent là où l'espace le permet, quand aux espaces verts, ils sont inexistantes, à l'exception de quelques parcelles devant ou derrière le bâtiment, conçues par les habitants même.

En définitif, identité, similarité, monotonie, toutes expressions qui qualifient aujourd'hui l'impression que font les grands ensembles. Conscient du caractère réducteur des unités suburbaines ainsi constituées, l'habitant en dénonce pratiquement les tares en montrant le vide qu'elles contiennent et le vide qui les entoure. Ce n'est pas un miracle ; en effet l'habitant vit un urbanisme bien plus complet dans sa pratique quotidienne, dans ses relations avec le travail et les transports que les cités n'en offrent.

3-3-3- Habitat et opposition intériorité/extériorité

Une première opposition apparaissant entre espace intérieur et espace extérieur (ou le « dedans » et le « dehors ») est l'opposition privé/public. En effet l'intérieur du logement est l'espace privé des relations familiales, l'extérieur est l'espace d'interactions plutôt publiques. Nous avons constaté, lors des entretiens, que l'habitant met en action dans l'espace, à la fois des modèles culturels et un mode de vie qui ne sont pas séparables d'une relation intérieur – extérieur.

Entre ces deux espaces privés et public existe une zone intermédiaire floue, inquiétante qui représente :

- Les espaces semi-publics : ce sont les abords immédiats de l'immeuble
- Les espaces semi-privés : ce sont les espaces communs tels que le hall d'entrée, les coursives, la cage d'escaliers, etc.... qui n'appartiennent ni au « dedans » ni au

« dehors ». ce qui sépare donc l'intérieur d'un extérieur, c'est une limite qui s'interpose entre un espace et un autre. Dans l'habitat individuel, la clôture du jardin séparé le dehors du dedans ; les différents types de clôture (du grillage au mur) renvoient au degré de sociabilité de l'habitant : du plus ouvert au plus fermé, et du public au privé. Dans l'immeuble collectif, l'espace de l'appartement est totalement fermé mais celui de l'immeuble ne l'est que partiellement, ce qui crée un sentiment d'incertitude, d'inquiétude, et la recherche dans le logement en copropriété d'une solution claire comme les fermetures automatiques dotées d'interphones.

Ainsi passer d'un espace à un autre, c'est changer d'espace, c'est sortir d'un espace.

Entre dans un autre. On entre donc l'extérieur vers l'intérieur, et on sort de l'intérieur vers l'extérieur ; on n'entre donc pas dans la rue, mais on sort dans la rue.

Par ailleurs, il arrive que le caractère collectif de l'appropriation de ces espaces communs entraîne un marquage tout à fait opposé à celui recherché à titre individuel : c'est le cas lorsque l'habitant considère les escaliers et le hall d'entrée comme partie de son espace, comme un élément de son habitat, alors que cet espace est en fait Sali et donc qualifié malgré lui par un signe (la saleté) qu'il rejette. Salir l'entrée, le seuil, la porte d'un habitat est considérée comme une insulte typique de voisinage.

Il semble bien que l'aménagement des espaces communs exprime la volonté de marquer des espaces qui, dans le collectif, restent totalement incontrôlés.

Par contre, une fois délimité, l'espace prend une autre dimension : celle du privé au sens propre du mot, et à ce moment-là, il est marqué par l'habitant.

3-3-4 Appropriation de l'espace intérieur du logement

a) Logement et intimité

L'analyse des entretiens met en évidence le fait que l'habitant s'approprie l'espace de son logement selon un axe principal : du moins intime au plus intime, qui est la principale opposition dans l'organisation des espaces intérieurs du logement propre au modèle culturel inhérent à une société donnée.

Il semble donc, que l'habitant différencie et ordonne les espaces intérieurs de son logement en se basant, dans un premier temps sur l'intimité. En effet, cette intimité doit être protégée, surtout par rapport au voisinage, et ne peut pas être exposée au-delà de l'espace de

l'appartement. Les aspects les plus anodins de la vie familiale finissent parfois par prendre figure mythique tant qu'ils sont cachés aux yeux des autres.

Le quotidien le plus banal est ainsi idéalisé par la protection de l'intimité, et de même qu'il est incongru de révéler les gestes les plus ordinaires, il devient gênant de percevoir ceux des autres ; le bruit d'une douche dans l'appartement mitoyen, ou d'une dispute au sein d'un couple doivent non seulement être ignorés, mais fuir en tant qu'ils représentent une révélation de l'existence de l'autre qui incommode sa propre intimité, et surtout parce qu'ils renvoient à ce qui peut être dévoilé de soi-même.

« Chacun ressent douloureusement l'espace de violation de son intimité familiale dont sont responsables les bruits et le manque de finition des appartements... obligation de subir les voisins que l'on perçoit comme des voyeurs lorsque les habitations largement vitrées sont rapprochées, et toujours comme des écouteurs ».⁴⁸

Certains espaces, considérés comme très intimes, au sein de l'appartement, ne peuvent donc pas être envahis par des étrangers. Ainsi, dans l'intimité convergent deux types de modèles :

- Ceux relatifs à la protection de l'espace privé (modèles spatiaux)
- Et ceux qui gouvernent le statut des relations sexuelles et familiales (modèles sociaux)

La notion d'intimité déborde une simple référence à la séparation de l'espace, puisqu'elle recouvre en grande partie l'organisation sociale interne de la famille conjugale et si l'habitat est le lieu privilégié des relations sexuelles à l'intérieur du couple, la liaison entre les deux n'est pas nécessaire. De même si les rapports entre père et mère, mère et enfants, sont bien liés au domicile de la famille, ils ne cessent pas d'exister en dehors de l'habitat.

Comment l'intimité conjugale (qui relève essentiellement de la vie sexuelle) et familiale s'inscrit-elle dans l'espace habité ?

- Par une spécialisation de cet espace : chambre des parents, lieu du colloque conjugal, et séjour familial (bit leguâad), lieu du colloque familial.
- Par des objets appropriés qui vont saturer l'espace de l'intimité familiale : rideaux, tapis, couleurs, etc.....

Ce passage des objets d'une situation dans laquelle ils jouent un rôle pratique et où ils indiquent un certain usage, à une fonction significative par laquelle ils créent une intimité,

⁴⁸ Kaes R, 1963

permet à l'habitat d'être organisé symboliquement entre les tendances profondes (clore, aménager, entretenir) et les niveaux les plus socialisés.

Ce transfert a comme fonction de socialiser l'habitat en le rendant communicable. Il permet de passer du sexuel au familial, du « nous » aux relations avec « les autres » et du privé au public.

- Par des rites de passage entre l'extérieur et l'intérieur qui isolent cette intimité et assure son existence en la sauvegardant d'une intervention étrangère.

« ... l'intimité familiale est donc l'ensemble des comportement concernant la famille ou certains membres de la famille, se produisant au sein de l'espace privé qu'est le logement et devant rester cachés aux yeux des étrangers et parfois aux yeux des autres membres de la famille, pour que soit préservée l'unité de la famille. Cette préservation de l'intimité familiale passe par un repli sur vie domestique et l'établissement d'un code implicite régulant les interactions avec l'extérieur et à l'intérieur même du groupe familial. Elle signifie la protection des limites de l'espace privé constitué par l'habitation ». ⁴⁹

b) Manières d'appropriation de l'espace privé : l'appartement

Dans ces immeubles, un même plan type de logement, importé d'Europe, et proposé par les constructeurs dans le cadre d'une politique de l'habitat dont le but principal était de résorber la crise de logement due à l'exode rurale.

Chaque ensemble est constitué d'un nombre impressionnant d'immeubles identiques de plusieurs étages rassemblés en ilots, sans ascenseurs, départagés par un réseau de voirie irrégulier. Les plans de ces salles d'habitat du grand ensemble font appel à une même organisation spatiale de type « extraverti » où toutes les pièces sont distribuées par un long couloir.

Contrairement à la maison traditionnelle ; toutes les fenêtres donnent sur l'extérieur. Lorsque l'espace du logement est conforme à ses modèles, l'habitant s'approprie « tout naturellement » son logement. Lorsqu'il a des contraintes architecturales, l'habitant peut transformer complètement son espace pour l'adapter à ses modèles de relations.

➤ L'entrée :

Est l'espace le moins intime, qui existe et sert de sas entre l'intérieur et l'extérieur de l'appartement ; c'est un lieu où l'on reçoit toute personne frappant à la porte.

⁴⁹ Rouag A,1996

Pour l'habitant, l'entrée est un espace propre et montré, qui a une valeur d'apparat et de prestige.

➤ **Le séjour :**

Comme l'entrée, il est également considéré comme un espace appartenant à la partie la moins intime dans l'appartement. Le séjour, prévu pour la réception des invités, se transforme selon la taille du ménage, en chambre à coucher la nuit ou en lieu d'activités, propres telles que par exemple le repassage, la couture ou encore apprendre et faire ses devoirs.

➤ **La cuisine :**

En raison de sa surface réduite ne dépassant pas 8m², elle est uniquement réservée aux préparatifs culinaires et à la cuisson. La prise des repas, y étant quasiment impossible pour des familles de 7 à 10 personnes, elle est transférée dans 90% des cas à « bit el-gâad ». La cuisine, isolée des regards, est donc un espace intime, typiquement féminin, qui a subi énormément de transformations de la part des habitants du fait de sa superficie réduite.

➤ **La chambre d'enfants :**

C'est un espace très intime et polyvalent qui est rarement destiné aux enfants seuls. En effet dans ces appartements « modernes », cet espace polyvalent s'appelle aussi bit el-gâad, réservé aux enfants la nuit, devient dans la journée le lieu du regroupement familial et parfois des activités domestiques propres, grâce au mobilier composé de matelas à même le sol ou de lits banquettes disposés le long des murs de la pièce, libérant l'espace central pour le reste des activités.

La chambre d'enfants ou bit el-gâad est aussi caractérisée par la ségrégation des sexes au moment de dormir.

➤ **La chambre conjugale :**

Elle est le domaine du couple, c'est l'espace le plus intime. En effet le modèle sexuel adopté par toutes les sociétés est majoritairement un modèle du couple et non un modèle de groupe.

La sexualité nécessite donc un espace très intime, fermé à la vue et à l'ouïe.

Par ailleurs nous avons constaté lors des interviews que, par pudeur, les femmes évitent de nous parler de cet espace extrêmement intime qu'est la chambre à coucher conjugale.

➤ Les espaces de renvois

Ce sont des espaces intérieurs à l'immeuble dans lesquels l'habitant peut entreposer les objets qui ne servent pas quotidiennement. Nommés par les sociologues N. Haumont et H. Raymond : ces espaces de renvois sont : les caves, les sous-sols, les séchoirs, les débarras etc....

Cependant nous avons constaté au cours de notre étude que ces espaces sont rares et très souvent inexistant. L'habitant des grands ensembles est confronté à d'énormes problèmes de rangement, même à l'intérieur de l'appartement.

➤ Les espaces de transition

Parmi ces lieux, que Mrs H. Raymond et Mme n. Haumont appellent espaces de transition, la fenêtre, le balcon, la loggia.

De la fenêtre à la loggia, toute une série d'espaces de transition sont interposés entre le dedans et le dehors. Ces espaces créent une relation constante entre l'intérieur et l'extérieur qui participent à la fois de l'extérieur et du « chez soi » représentant alternativement le public, le semi-public et le privé, le montré et le caché.

Par ailleurs, en parcourant les rues dans les grands ensembles, des phénomènes de clôture ont été observés : claustras faits de baguettes de bois, rideaux, parois de verre dépoli surmontant le garde-corps des balcons, autant de variations sur le thème du moucharabieh (facilitées aussi par l'emploi de profiles métalliques) et plus banalement, persiennes restant en permanence fermées.

Phénomène, qu'il ne suffit pas d'expliquer par la recherche d'une protection climatique ou sécuritaire, mais qui doivent être référés au souci de se préserver des regards et de protéger l'intimité familiale.

- La fenêtre

Selon H. haumont, la fenêtre possède deux significations différentes et apparemment symétriques : la première va de l'extérieur vers l'intérieur et la seconde va de l'intérieur vers l'extérieur

- De l'extérieur vers l'intérieur

La fenêtre joue le rôle d'indicateur symbolique de l'appartement, d'une part comme point de repère, d'autre part comme indicateur de « statut ».

- la fenêtre comme repère
- Dès son entrée dans l'îlot d'habitation, un premier réflexe se produit : l'habitant essaye de repérer ses fenêtres.

Ce repérage se traduit très souvent par la difficulté de voir « sa » fenêtre, quand elle n'est pas marquée (soit par un barreaudage, soit par des plantes, ou n'importe quel autre moyen).

- la fenêtre comme indicateur de statut

La fenêtre indique le niveau de l'immeuble lorsque l'habitant transforme cet espace en y mettant du linge.

C'est l'esthétique platonicienne qui refuse de séparer les qualités du beau du système moral qu'elle doit illustrer.

Le linge aux fenêtres, ce n'est pas « beau » parce qu'il évoque un système moral incompatible, pensent les habitants, avec leur état actuel.

On a vu donc que, soit qu'elle constitue un repère, soit qu'elle constitue un indice, la fenêtre de l'extérieur vers l'intérieur n'est pas un espace, mais plutôt un signe accroché à la façade.

- De l'intérieur vers l'extérieur

Il en va tout autrement, dès que l'on considère la fenêtre de l'intérieur vers l'extérieur ; c'est un espace de transition commençant dans la pièce elle – même et se continuant vers le dehors, ce qui veut dire que l'espace entourant la fenêtre est influencé d'une double façon : l'ouverture de la fenêtre et son rebord, or, dans les appartements des grands ensembles toutes les fenêtres donnant sur l'extérieur n'ont pas de rebord.

D'un côté, les grandes fenêtres sont considérées comme un acquis de la modernité favorablement accueilli ; mais, de l'autre côté, en ce qui concerne les sociétés arabo-musulmanes, le rapport avec l'extérieur fonctionne un principe : il faut voir mais ne pas être vu, c'est-à-dire pouvoir voiler la fenêtre

Cet espace qu'est la fenêtre, constitue donc un système de transition vers l'extérieur qui est à la fois un système de vision et d'habiter.

Au contraire, de l'extérieur vers l'intérieur, la fenêtre est un signe de présence ou de standing. Cependant, l'ensemble des conceptions fonctionnalistes (conception erronée de la fenêtre) qui se flattent de réduire la fenêtre à la somme des « services » qu'elle peut rendre et qui par suite

engagent les programmes de rationalisation en vertu de cette somme (éclairage+aération+accessibilité etc..). Cette somme vise à réduire la fenêtre à son rôle de paroi alors qu'en fait la fenêtre n'est pas une paroi, mais un espace.

- Le balcon :

Il est généralement l'aboutissement de la fenêtre ; dans le collectif, il est l'espace de transition par excellence.

Pour préserver son intimité, l'habitant préfère le fermer et même parfois le supprimer. Lorsque le balcon est conservé, dans la plupart des cas, sa fermeture est renforcée par trois voiles : le premier en barreaudage

Le second en vitrage

Le troisième en un rideau bâche.

Le balcon est donc un espace dont l'affectation permet des transformations étroitement liées surtout au désir d'en faire un lieu d'intimité. Toutefois, l'habitant ne conçoit pas le balcon comme un élément purement plastique ajouté à la façade, ce qui est la tendance de l'architecte ; il ne voit le balcon que comme un élément où sa propre intervention ajoute encore quelque chose.

- La loggia

Lorsque nous parlons de loggia, il est évident que nous avons en vue une forme architecturale qui fait contraste avec le balcon ; nous appellerons donc loggia un espace qui, dans son principe, se situe plus à l'intérieur de la façade que le balcon.

La loggia présente davantage que le balcon l'aspect d'un espace protégé, invisible de l'extérieur et dépend aère ; cet espace protégé est aussi un véritable prolongement de l'appartement, un espace presque intérieur.

Donnant généralement sur la cuisine, et vu la dimension très réduite de celle-ci, la loggia est très souvent transformée en un espace de cuisson.

On notera que le caractère « intérieur-fermé » de la loggia se dénote par une action assimilant la loggia à une partie de l'habitat à aménager.

Conclusion :

Au-delà de l'étude des représentations, des usages et des modes de vie dans l'habitation, la confrontation des intentions sociales contenues dans les projets de logements programmés et conçus par des architectes avec les pratiques habitantes de leurs occupants, avec le temps, participe à la production de la connaissance sur le problème de l'habiter et des dépendances entre espaces conçus et espaces vécus. Cette dépendance, est le fond du contenu de ce chapitre que j'ai essayé de montrer la pertinence de l'approche sociologique pour comprendre les attributs et référents qui manifestent l'usager dans son cadre de vie quotidien afin de les introduire –ces référents-à l'élaboration des programmes de logements.

L'habitat comme cadre de vie matériel et immatériel, associe plusieurs disciplines et sciences, pour mettre le point sur la complexité des rapports qui les unissent, c'est pour cela, il est évident aussi la participation de ces disciplines dans la création et la conception de l'espace habité. Il est indispensable de réunir tous les intervenants sur la question de l'habitat pour instaurer d'autres approches et démarches de concertation et de dialogue, avec tous les acteurs de la société.

La part de la parole sociale dans la question de l'habitat doit être mise en œuvre par tous les moyens possibles, soit par la création des associations des quartiers ou par des comités.

CHAPITRE02 :
Habitat sous-intégré :
Concepts et débats

CHAPITRE02 : Habitat sous- intégré : concepts et débats

❖ Introduction

Vieux bâti, habitat précaire, logements indécents, bidonville etc., c'est autour de ces concepts que nous proposons dans ce chapitre, l'étude et l'analyse conceptuelle du phénomène de l'habitat sous-intégré d'après l'attention de plusieurs chercheurs et spécialistes. En effet, architectes, urbanistes, sociologues, économistes, géographes... ont contribué chacun dans son domaine à apporter des éclaircissements sur cette réalité sociale complexe qu'est l'habitat sous-intégré et tout ce qui lui a été attribué en terme d'appellation. Complexe dans la mesure où elle est encore mal connue du fait des déformations véhiculées par un certain nombre d'images. Les causes de genèse et prolifération de ce type d'habitat dit précaire, les relations avec la ville et la campagne, le rôle économique et social au sein du système urbain, les conceptions de réhabilitation et de résorption des bidonvilles ont fait l'objet de plusieurs approches.

L'habitat sous-intégré, qui sert à désigner, voire à stigmatiser, un quartier ou un type d'habitat misérable et sous équipé, est un phénomène relativement récent dont l'apparition est variable selon les pays, la portée de ce concept ne se limite pas aux aspects physionomique et aux servitudes matérielles. Les manifestations de sous-intégration ne sont pas exclusives du seul aspect des habitations et de l'équipement des formes d'habitat. Elles apparaissent dans la structure de la population, la nature des activités et les caractéristiques socio-économiques des habitants. En effet, une partie de ce chapitre essaie de mettre le point sur l'aspect sociologique et les conditions de vie des habitants.

I. Concept "bidonville"

I-1-Définitions et historicité du concept : Bidonville et ses avatars

Pour définir le concept de « bidonville », il serait nécessaire de revenir à ses origines. « Ce terme est né au Maghreb dans les zones portuaires de Casablanca, au temps des splendeurs coloniales »⁵⁰. Il a été adopté pour signifier un type d'habitat bien déterminé à savoir l'habitat précaire et insalubre.

R.Descloîtres signale que « pour la première fois, le terme "bidonville" est apparu sous la plume d'*A.Bercque* en 1936 »⁵¹. Il trouve également que ce terme a été employé au cours de la même année (1936) et, toujours pour le Maroc, par *Baron, Huot et Paye*⁵².

D'autres chercheurs disent que « le mot « bidonville » a été employé pour la première fois en 1953 à propos du Maroc pour désigner littéralement des « maisons en bidons », c'est-à-dire un ensemble d'habitations construites avec des matériaux de récupération. »⁵³

En tout cas le terme « bidonville » est donc assez spécifique au Maghreb arabe. En effet, le « même type d'habitat »-précaire et insalubre, ne répond pas aux conditions nécessaires de la vie, à savoir le manque d'égouts, d'eau, d'électricité, de rues goudronnées...., bien que les différences existent toujours, tant au niveau des caractéristiques physiques (la taille, la densité, les matériaux de construction..), qu'au niveau des caractéristiques sociales (telles que le degré d'intégration, de satisfaction, des aspirations..). Le terme *bidonville* prend d'autres noms dans d'autres pays et d'autres langues, et bien sûr d'autres significations. « L'anglais utilise les mots *slums* (taudis), *shantytowns* (villes déchets), *squatter settlements* et *substandard settlements* (établissements d'occupants illégaux et établissements ne répondant pas aux normes). La première définition écrite du terme anglais « *slum* » apparaît en 1812 sous la plume de l'écrivain hors-la-loi *James Hardy Vaux*, dans son *Vocabulary of the Flash Language*, où il est présenté comme synonyme de « racket » ou « commerce criminel ». Aussi, pendant longtemps, le « *slum* » a été associé à un habitat sale et occupé par une population misérable et criminelle. L'allemand plus bref utilise *armenviertel* (les quartiers

⁵⁰ François Aballea : « Peu de bidonvilles en Algérie mais les villes se bidonvillissent ».Habitat et vie sociale.N°:17, Janv, Févr, Mars 1977, p34

⁵¹ Robert Descloîtres : « L'Algérie des bidonvilles ».Paris, Mouton, 1961, P85

⁵² Baron, Huot et Paye : « Conditions économiques et niveaux des travailleurs indigène au douar Doum ».Maroc, Bull, 1936 in R. Descloîtres Op cit P85

⁵³ Cf. www.le-cartographe.net

pauvres), et l'espagnol plus expressif *callampas*, *colonias proletarias (populares)* du Mexique, *barriadas*...du Pérou, *ranchotos* du Venezuela, *ciudades miserias* d'Argentine, *tugurios* de Colombie, *suburbios* d'Équateur. La pauvreté absolue connaît beaucoup d'autres appellations : *gecekondu* du Turquie, *bustee* de l'Inde, *jhuggi* du Pakistan, *favela* du Brésil, *gourbiville* de Tunisie, *campamento* de Chili, *Kampong* d'Indonésie, *sampaville* de l'ancien Saïgon, que l'on trouve aussi à Hong-Kong... »⁵⁴ et la liste reste longue. « Ces dénominations recouvrent d'ailleurs des sens très divers. C'est tantôt l'aspect, comme dans le terme "bidonville", tantôt la misère de l'habitat, comme dans "villas miserias", tantôt la vitesse de croissance dans "callampas", tantôt l'installation en force dans "invasiones" ou la référence à la délinquance dans "cabochas" »⁵⁵.

Dans la langue française, nous avons aussi plusieurs dénominations : établissements irréguliers, illicites, sous-intégrés, marginaux, incontrôlés, spontanés, non planifiés, clandestins, anarchiques..etc..

Cette richesse sémantique témoigne de l'universalité du phénomène et oblige à mieux cerner ce concept : c'est un préalable théorique et méthodologique à toute analyse du phénomène. Car « l'utilisation du terme bidonville pour désigner toute cette variété d'acceptions ou d'aspects pose un certain nombre de problèmes de terminologie, mais aussi de méthode »⁵⁶.

Pour revenir à notre concept, nous disons que cette spécification du terme au Maghreb, provient semble-t-il des matériaux de construction de ce type d'habitat. En 1932, avant l'apparition du terme *bidonville*-suivant ce qu'on a comme données- René Maurier disait, dans une page de sociologie coloniale : « Le bidon à pétrole sert même à bâtir des murailles. De même qu'en Égypte, on a bâti des murs légers avec des pots, on les fait aujourd'hui au moyen de bidons. L'on peut voir, tout proche d'Alger, des cahutes formées de bidons ajustés, avec des avantages matériels de nos produits »⁵⁷.

⁵⁴ Bernard Granotier : « La planète des bidonvilles ».Paris, seuil, 1980.P96-97

⁵⁵ Mohamed Naciri : « Les formes d'habitat "sous-intégré" ». Essai méthodologique ». HERODOTE.N° :19, 4^{ème} Trimestre 1980.P.14

⁵⁶ Ibid. P.14

⁵⁷ Robert Descloîtres. Op cit.P21

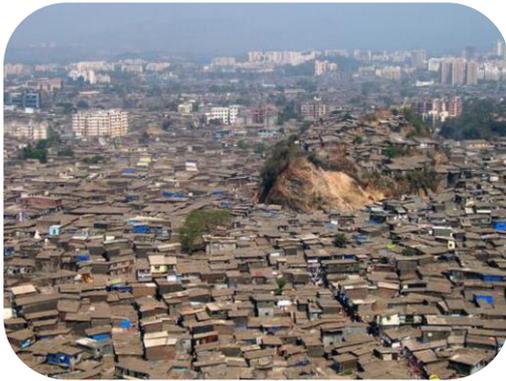


Photo01



Photo 02

Dharavi⁵⁸ à Mumbai, un slum indien

Dharavi, un bidonville de plus d'un million d'habitants sur moins de 1km²



Photo03



Photo04

Dharavi à Mumbai, un slum indien

Des conditions de vie insalubres



Photo05



Photo06

Un bidonville dans l'un des pays les plus riches du monde, l'Espagne

⁵⁸ « **Dharavi** est le plus peuplé des bidonvilles du monde avec ses 1 million d'habitants. Elle est aussi la plus vaste fabrique de cuir de l'Inde, constituée de milliers d'ateliers individuels. C'est aussi une formidable usine de recyclage où sont triés, regroupés, pressés et revendus les bidons de métal ou de plastique. Tout ce qui peut se récupérer est stocké sur les toits. Ici, le mot bidonville prend tout son sens. Sous des tas hétéroclites, c'est une ville dans la ville, où l'on fabrique de tout : vêtements, savons, bijoux... autant d'articles qui se retrouvent ensuite sur les marchés du pays, d'Afrique, d'Asie ou d'Europe. On y copie tout. Au pays de la liberté d'entreprendre, tout est possible, dans l'indifférence des lois et des règlements officiels. Plus de 5 000 « mini- entreprises » font tourner une économie parallèle ou informelle (illégale bien sûr mais indispensable). Cf. N. Barthélemy, La pauvreté dans le monde, 5^e Géographie, 2010

Le bidonville de Cañada Real Galiana, à Madrid. 40 000 habitants sur 3,5 millions d'habitants

Le bidonville a été construit dans le lit d'un rio (cours d'eau) qui est inondé régulièrement.⁵⁹

Cette même relation entre les matériaux de construction et le terme « bidonville » apparaît encore d'une façon très claire dans les définitions suivantes :

1- **Bidonville** : « Nom en Afrique du nord, et par extension dans d'autres contrées ; quartiers urbains ou suburbains parfois importants, constitués de cabanes faites de matériaux de récupération, en particulier de métaux provenant de vieux bidons. Dans ces agglomérations s'entassent les populations rurales qui, chassées des campagnes par le chômage et la faim, ne trouvent pas de travail dans les villes »⁶⁰.

2- **Bidonville** : « N.M (de bidon et ville) ensemble d'habitations précaires, construites à l'aide de matériaux hétéroclites (partie de vieux-bidons) qu'on trouve en bordure de certaines villes ouvrières »⁶¹.



Photo07

Bidonville à Casablanca(Maroc)

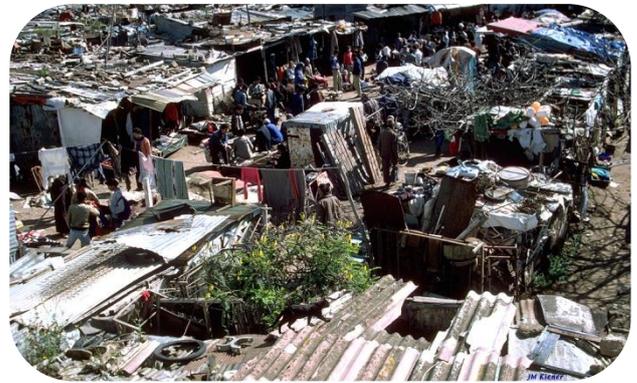


Photo08

Bidonville à Casablanca(Maroc)

Nous remarquerons aussi qu'en plus de sa définition en fonction des matériaux de construction, le bidonville est aussi distingué par le type de population qu'il abrite. Celle –ci appartient à la catégorie des pauvres en général.

Quant à **Farouk Benatia**, il définit le bidonville comme étant : « ce quartier isolé, aux abords de la grande ville, établi sur un terrain choisi pour sa discrétion et non pas pour ses avantages urbanistiques, composé d'habitations précaires, ou **brarek** de planches, de tôles,

⁵⁹ Idem

⁶⁰ Grand Larousse Encyclopédique. Paris, Librairie Larousse, 1960, Tome2, P14

⁶¹ Dictionnaire encyclopédique Quillet. Paris, Librairie Aristide Quillet, 1964.P.616

démuni d'eau courante, d'électricité, de gaz de ville, d'égouts, de routes goudronnées et échappe en quelque sorte à la gestion municipale »⁶².

Cette définition fait appel à plusieurs critères très diversifiés. On y trouve la position géographique par rapport à la ville, le choix du terrain, la nature des constructions, les matériaux de construction, les équipements collectifs et le rapport à la gestion municipale. De ce fait, elle s'apparente beaucoup plus à une morphologie du bidonville. L'auteur lui-même reconnaît que « cette hypothèse, de définition, déjà chargée en elle-même de multiples caractéristiques du bidonville, n'épuise pourtant pas la réalité urbaine du bidonville »⁶³. Par la même hypothèse, il constate que « le terme "bidonville" est impropre, car la construction en parois de bidons d'essence ou de mazout n'est plus visible nulle part »⁶⁴. Certes cette constatation est réelle aujourd'hui en Algérie, mais il y a lieu de prendre en considération le facteur temporel et la disponibilité des matériaux de construction en fonction des époques et des endroits et leurs significations.

Ainsi, certains chercheurs trouvent que « des corrélations existent entre ce que peut offrir une économie comme rebuts et la variété des matériaux utilisés dans la construction des abris. La description de ces matériaux ne reste plus une exigence académique, elle devient indispensable, non seulement pour faire apparaître les graves précarités qui pèsent sur les habitations, mais comme un indice révélateur des rapports existant entre le type d'habitation et le type de consommation de l'économie moderne »⁶⁵.

Cette même relation avec l'économie moderne apparaît dans la définition d'**Yves Lacoste**. L'auteur en distinguant trois grands types de forme de croissance urbaine sous-intégrée pour l'ensemble des villes du tiers-monde donne la définition suivante :

1) « Les bidonvilles *stricto-sensu* : on les trouve surtout dans les agglomérations où l'économie "moderne" a déjà une grande importance ; ils sont caractérisés dans un premier temps par l'importance que tiennent les matériaux de récupération (vieux bidons, vieilles caisses, etc...) dans la construction, par des plans totalement différents de ceux des maisons rurales et par une grande précarité des structures foncières »⁶⁶.

⁶² Farouk Benatia, Alger, agrégat ou cité, Reghaia. SNED, 1980.P.266

⁶³ Ibid. P.266

⁶⁴ Ibid. P.266

¹⁵ Mohamed Naciri : « Les formes d'habitat "sous-intégré". Essai méthodologique ». HERODOTE.N° :19,4^{ème} Trimestre 1980.P.62

⁶⁶ Yves Lacoste : « Éditorial, le colloque de Vincennes », HERODOTE .Op.cit. P.09

2) « Les pseudo villages suburbains : Dans la distinction de ce deuxième type d'habitat sous-intégré, en plus des quatre premiers, l'auteur utilise un cinquième critère. Celui-ci est d'ordre projectif. Il consiste à saisir l'éventuelle évolution de ce type d'habitat. Il affirme qu'ils sont des agglomérations où l'économie "moderne" n'est pas encore très développée. Les constructions ressemblent beaucoup, quant au plan et aux matériaux utilisés, à celles des maisons rurales de certaines régions du pays. En Afrique, ces pseudo-villages ont souvent bénéficié de concessions foncières accordées par l'administration. Il arrive fréquemment qu'avec le temps, ces pseudo-villages se bidonvillisent »⁶⁷

3) « Les quartiers urbains taudifiés et surpeuplés : Pour ce troisième type, l'auteur retient trois nouveaux critères de classification : la position par rapport à la ville, le surpeuplement et les équipements collectifs. Ainsi, dit-il : "ils se trouvent souvent dans les centres des villes. Créés pour des catégories sociales plus ou moins favorisées qui les ont abandonnées par la suite, ces demeures ont été repeuplées par les effectifs considérables. Ceux-ci ont été souvent amenés à édifier à l'intérieur des anciens constructions un véritable "bidonville interne", qui ne se voit guère de la rue. La capacité des équipements anciens ne suffit pas aux besoins d'une population beaucoup plus nombreuse ; de surcroît, ils sont souvent hors service, faute d'entretien »⁶⁸.

« Finalement, en excluant les bidonvilles des pays développés, dans sa typologie portant sur les pays sous-développés, Y. Lacoste a fait appel à huit critères de classification. Ils sont les suivants :

- 1- L'importance ou non de l'économie moderne.
- 2- Les matériaux de construction.
- 3- le plan.
- 4- La nature des structures foncières.
- 5- L'évolution éventuelle.
- 6- La position par rapport à la ville.
- 7- Le surpeuplement.
- 8- Les équipements.

Sans aucun doute la typologie d'Y. Lacoste permet un certain dépassement de la confusion d'appellations qui désignent les différents abris de misère qui prolifèrent

⁶⁷ Yves Lacoste : « Éditorial, le colloque de Vincennes », HERODOTE. N° :19,4^{ème} Trimestre 1980.P.9

⁶⁸ Ibid. P.10

dans les villes des pays sous-développés (⁶⁹). Elle permet de les distinguer chacun à part. par ailleurs et sans revenir sur la critique déjà formulée pour la typologie précédente, a savoir qu'elle a porté sur le phénomène à un niveau mondial, nous formulons à l'égard de cette tentative d'Y. Lacoste la remarque suivante :

- elle traite de l'ensemble de diverses formes de croissance urbaine sous intégrée. De ce fait, le phénomène des critères de distinction à l'intérieur de chacune de ces formes de croissance urbaine reste posé. Autrement dit, pour être plus opérationnelle, cette typologie devrait être suivie de trois autres "sous typologie", qui traiteraient de chacune des formes d'habitat à part »⁷⁰.

Nous remarquerons qu'en plus de l'importance ou non de l'économie moderne, l'auteur fait appel à trois autres critères qui sont respectivement : les matériaux de construction, les plans et la nature des structures foncières.

Par ailleurs, sur le plan des caractéristiques physiques, certains chercheurs considèrent comme bidonvilles d'autres cités, bien qu'elles soient construites en dur. Ainsi sont souvent considérées comme « bidonvillisées » les cités surpeuplées et occupées d'une façon anarchique par des ruraux ; de même que les immeubles populeux, les vieux quartiers urbains taudifiés où les équipements collectifs, faute d'entretien et de rénovation sont souvent hors service et ne répondent plus aux besoins des habitants, car disent-ils « les bidonvilles ne sont pas nécessairement plus insalubres qu'une médina ruralisée »⁷¹.

Les mêmes considérations sont à peu près valables sur le plan des caractéristiques socio-économiques. Une étude comparative menée au niveau de la Casbah et les bidonvilles d'Alger a montré que la structure des revenus était sensiblement la même au moment de l'enquête⁷². De semblables constatations ont eu lieu ailleurs au Maghreb, et la vie n'est pas plus enviable dans les villes ruralisées et les campagnes déshéritées, que dans les bidonvilles.

En 2003, l'ONU publie le premier rapport comparant les bidonvilles à l'échelle mondiale. Selon la définition de l'ONU, les bidonvilles se caractérisent par « un manque d'accès à l'eau salubre, et à l'assainissement, un manque de conditions de logements durables et d'une

⁶⁹Mohamed Naciri : « Les formes d'habitat "sous-intégrée". Essai méthodologique ». HERODOTE.N° :19,4^{ème} Trimestre 1980.P.22

⁷⁰ Article de Belladi Brahim, université de Guelma, et Debla abdellaali université de Biskra : Typologie des bidonvilles –Analyse critique-, Févr2004, Source : www.webreview.dz/IMG/pdf/3-31.pdf

⁷¹François Aballea : « Peu de bidonvilles en Algérie mais les villes se bidonvillisent ».Habitat et vie sociale.Op.cit, P.33

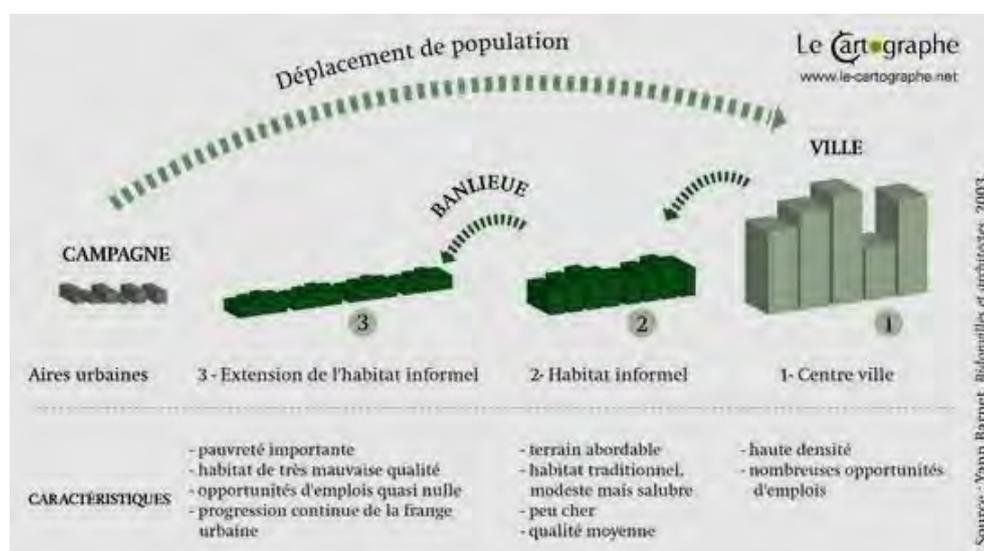
⁷²Ibid. P.33

superficie convenable, et un manque de sécurité de la tenure ». S'en suit toute une liste de critères... Étonnamment, cette expertise ne met pas l'accent sur la précarité qui caractérise le quotidien du bidonvillois. Précarité matérielle du logement ; précarité de l'occupation du terrain, dont il peut être expulsé à tous moments – parfois avec une très grande brutalité. Précarité de la construction de l'habitat : même si elle est patiemment durcie et solidifiée, nombreux sont les bidonvilles qui se développent sur des terrains classés inconstructibles – car très exposés aux aléas climatiques ou à la pollution industrielle. Enfin, la stigmatisation sociale caractérise les bidonvilles, quand bien même ses habitants sont numériquement majoritaires.

Aujourd'hui, on qualifie de bidonville, un logement qui possède à peu près les caractéristiques suivantes :

- Surpeuplement
- Logements informels et de piètre qualité, majoritairement situés en périphérie des centres-villes
- Accès insuffisant à l'eau potable
- Manque d'hygiène
- Insécurité des personnes
- Insécurité quant à la conservation de la jouissance du domicile.

Schéma01 : Schéma des étapes de la bidonvilisation dans les agglomérations des pays en voie de développement



« C'est d'abord la misère rurale qui emplit les bidonvilles. Puis l'accroissement naturel prend le relais » Noël

Cannat

Il existe probablement plus de 200 000 bidonvilles sur la planète, comptant de quelques centaines à plus d'un million d'habitants. Selon un rapport des Nations unies de juin 2006, près d'un citoyen sur trois habite déjà dans un bidonville.

I-2-Typologie des bidonvilles

Mike Davis, dans son livre "*Le pire des mondes possibles*"⁷³, réalise une typologie des bidonvilles autour de la question de savoir si oui ou non les nouveaux migrants ont les moyens de se loger à proximité des principaux sites de travail (*centre/périphérie*) puis après si le logement est *formel* ou *informel* :

- **Les logements formels** : vieux immeubles, immeubles construits pour les pauvres, logements publics, hôtels meublés des marchands de sommeil, location privée ou publique de cabanes.
- **Les logements informels** : squats autorisés ou non, subdivisions pirates de terrains, ainsi que les personnes vivant dans la rue. Dans le cas des logements informels, les opérations de « déguerpissement » sont courantes, surtout quand de grands événements se préparent (JO, visite d'État) ou à titre de répression politique (une manière de punir les habitants d'un quartier ayant voté majoritairement pour l'opposition). Les bidonvilles sont le terrain d'un marché foncier invisible où des titres de propriété douteux s'échangent sans que l'on ait procédé à une viabilisation des lots. La perspective d'une régularisation d'un quartier alimente un marché immobilier parallèle. Les prix des loyers et des terrains flambent dans les favelas à l'annonce d'une régularisation. Loger des pauvres est une affaire qui marche. Le retour sur investissement est rapide même si les logements sont dénués de tout caractère légal. Les propriétaires des cabanes, construites bien souvent sur des terrains appartenant à l'État, sont généralement des politiciens et des hauts fonctionnaires.

Pour *Odette et Alain Vaguet*, dans leur ouvrage "*Du bidonville à l'épidémie, la crise urbaine indienne à Hyderabad*"⁷⁴ les bidonvilles sont répartis en cinq grandes classes :

- **Les Taudis** : le statut des occupants est variable (squatters, propriétaires, locataires...). Ces secteurs sont hétérogènes (quartiers populaires et taudis voisinent avec des îlots plus aisés occupés par des familles attachées à l'environnement traditionnel de leur communauté).

⁷³ Mike Davis : *Le Pire des mondes possibles*, De l'explosion urbaine au bidonville global. Édition La Découverte, 2006.

⁷⁴ Odette et Alain Vaguet : *Du bidonville à l'épidémie, la crise urbaine indienne à Hyderabad*. Édition Espaces tropicaux, 1993.

- **Les huttes itinérantes** : abris sommaires réalisés avec des feuilles, de la paille ou de vieux tissus. Ce sont des îlots de 10 à parfois plus de 50 huttes, caractérisés par une absence totale d'équipements sanitaires.
- **Les quartiers de squatters** : c'est l'occupation d'un terrain sur lequel on ne peut prétendre à aucun droit (quartiers illégaux, ville légale). Ces quartiers se créent selon deux procédés : la constitution progressive de *slums* (des familles initiatrices en attirent d'autres) et l'invasion préméditée et organisée d'une parcelle (le plus souvent menée par des leaders qui en tireront profit).
- **Les squatters en voie de régularisation foncière** : la squatterisation peut parfois déboucher sur une régularisation de la situation foncière. La légalisation d'un *slum* aboutit souvent à une amélioration spontanée des logements et parfois à l'installation d'infrastructures sanitaires. Ces quartiers en voie de régularisation se situent souvent en périphérie.
- **Les quartiers réhabilités** : ce sont soit des transferts de *slums* en périphérie éloignée (sorte de relocalisation), soit des quartiers de relogement *in situ*. Mais dans les deux cas, les réussites d'intégration sont rares. Dans le premier cas, le nouveau *slum* est déserté du fait de l'absence d'infrastructures de transports. Dans le deuxième cas on assiste souvent à une récupération par des catégories moins démunies du lieu.

I-3-Le bidonville comme espace de transition vers la ville.⁷⁵

Plusieurs chercheurs dans leurs études sur les problèmes d'urbanisation dans les villes des pays en « voie de développement », et notamment le problème des bidonvilles, partent de l'opposition ville-campagne. Cette opposition ville-campagne se prolonge et se retrouve au niveau spatial et social. Il ya donc un espace rural et un espace urbain ; un mode de vie rural et un mode de vie urbain. Le bidonville est considéré dans cette approche comme un espace de transition grâce auquel les nouveaux venus s'adaptent au mode de vie urbain pour s'intégrer finalement à la ville. *Bernard Granotier* s'exprime en ces termes : « Le bidonville représente un véritable sas de transition entre les modes de vie rural et urbain. Quittant la vie villageoise, faite du poids des traditions, d'une solidarité sécurisante et d'une structure cyclique du temps quotidien et saisonnier, le migrant subit le traumatisme culturel de la grande ville où dominant le rendement, la foule solitaire et l'échange marchand du temps

⁷⁵ Article : Brahim BELAADI, Analyse critique de quelques approches des bidonvilles, Département de Sociologie Université de Guelma, El-Tawassol n°26 / Juin 2010

contre de l'argent. Grâce au bidonville, une phase d'adaptation est possible. Les bidonvillois sont les pionniers qui font l'apprentissage d'attitudes nouvelles, de qualifications nouvelles, tant professionnelles que sociales, car, désormais, motivations et comportements vont rapidement évoluer...Le bidonville est un gigantesque mécanisme social de défense, qui facilite la survie et l'adaptation des migrants »⁷⁶

Henri Lefebvre, plus vigilant et moins affirmatif que *Bernard Granotier* sur ce point, écrit : « Dans les pays dits " en voie de développement " la dissolution de la structure agraire pousse vers les villes des paysans dépossédés, ruinés, avides de changement ; le bidonville les accueille et joue le rôle de médiateur (insuffisant) entre la campagne et la ville, la production agricole et l'industrie ; il se consolide souvent et offre un succédané de vie urbaine, misérable et cependant intense à ceux qu'il héberge »⁷⁷.

En effet, il ya une grande part de vérité dans cette approche. Le bidonville peut bien jouer le rôle de médiation ou de transition entre la campagne et la ville, cependant, elle reste critiquable à plusieurs égards :

-Tout d'abord, nous aimerions bien rappeler une critique faite par un chercheur marocain⁷⁸ à cette même approche. Ce dernier, s'appuyant sur la même citation d'Henri Lefebvre, dit que : « Cette thèse, qui considère que des espaces comme le bidonville sont un passage nécessaire dans un pays sous-développé, pour assimiler la culture urbaine, s'inspire directement de la "*Folk Urban Continuum Théory*" qui trouve sa force dans l'école de Chicago »⁷⁹. Il critique cette théorie, car « elle considère qu'il existe une frontière étanche entre la ville et la campagne. Or, ce rapport entre la ville et la campagne est très étroit »⁸⁰. Il la critique aussi en disant que « considérer le bidonville comme lieu d'adaptation à la vie urbaine, c'est faire une seconde frontière en considérant la ville comme espace correspondant au modèle " urbain " des pays développés. Or, la ville elle-même au Maroc par exemple, est loin de correspondre à ce modèle »⁸¹

⁷⁶ GRANOTIER Bernard : « La planète des bidonvilles », Paris, Seuil, 1980, P 99-100.

⁷⁷ LEFEBVRE Henri : « Le Droit à la ville », Paris, Anthropos, 1972, P.82.

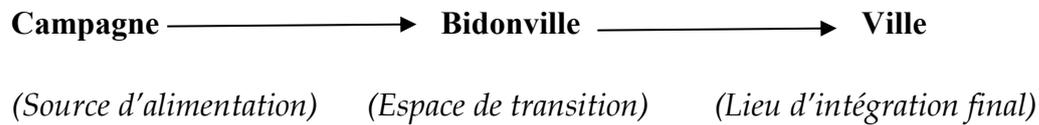
⁷⁸ LEHZAM Abdellah : « Structuration et dynamique de l'espace urbain au Maroc », Thèse de 3ème cycle en Sciences Économiques, St Etienne, 1982, P.350.

⁷⁹ Ibid, P.350.

⁸⁰ Ibid, P.351.

⁸¹ Ibid, P.351.

-La critique que nous formulerons à l'égard de cette approche est le fait qu'elle considère le bidonville comme espace habité par des ruraux, des paysans venant de la campagne. Grâce au bidonville, ceux-ci s'adaptent, apprennent le mode de vie urbain et s'intègrent en fin de parcours à la ville. Selon cette approche, le processus d'intégration sociale urbaine des bidonvillois se concrétise à travers le cheminement spatial suivant :



Ce schéma, s'il existe, n'est cependant pas le seul. Faire de lui un schéma modèle est faux. Il ne rend en effet pas compte de plusieurs autres cas :

1- Les habitants des bidonvilles ne viennent pas tous de la campagne. Il y en a qui arrivent de petites villes ou villes intermédiaires.

2- Il y en a aussi qui arrivent directement de la campagne à la ville, sans transiter par le bidonville.

3- Il y en a aussi qui arrivent de la campagne au bidonville, et repartent ensuite de celui-ci vers la campagne, à la suite d'un échec d'intégration ou de mesures gouvernementales, telles que la destruction des bidonvilles, la politique du retour au lieu d'origine...Plusieurs bidonvillois ne finissent pas leur cheminement en ville, mais ailleurs.

4- Comme il existe le départ du bidonville vers la ville, il existe aussi le contraire, c'est-à-dire le retrait de la ville vers le bidonville.

I-4-Approche récapitulative : du concept bidonville⁸²

Adopté dès les années 30 dans le langage administratif, le terme bidonville devint générique au lendemain de la Seconde Guerre mondiale au point de permettre de désigner une forme universelle d'urbanisation, non seulement dans ce qu'on appellera par la suite le Tiers-monde, mais qui correspond aux colonies des puissances européennes d'où il est issu, mais aussi dans la plupart des grandes villes du monde. C'est, dans la langue française, le terme le plus couramment utilisé tant dans les milieux techniques que par le grand public pour désigner un phénomène dont les appellations et la réalité, d'une grande diversité culturelle et géographique, varient considérablement selon les pays et les langues.⁸³ Par suite de toutes ces variations de noms et de sens, et de ce qu'elles englobent, et du fait des ressemblances entre bidonvilles proprement dits et quartiers considérés comme bidonvilles, une bonne définition de ce concept est nécessaire pour éviter toute ambiguïté.

Le sens opérationnel de ce concept que nous adoptons et le suivant : « Le bidonville est un quartier situé aux abords de la ville et parfois à l'intérieur (intra-muros), composé d'habitations précaires et insalubres, construites d'une façon anarchique par des matériaux divers (planches et surtout tôles...), non relié aux installations municipales (égouts, gaz, eau courante, électricité, route goudronnée...) et habité par des catégories d'individus de condition inférieure et déclassées dans la hiérarchie sociale »⁸⁴.

Cette définition exclut les cités et les quartiers populaires construits en dur, que d'autres considèrent comme bidonville ou comme bidonvillisés au cas où leur situation s'est dégradée. Car, il nous semble que quelque soit le degré de sous-intégration ou de taudification de ces quartiers, leur qualification de bidonville serait un peu trop simpliste et exagérée.

En fin, le sens exclut aussi les « gourbis », qui sont des constructions élaborées en branchages et en terre, et qui n'existent presque plus en bordure des villes. Même au niveau du monde rural où ce type d'habitat était largement adopté, les gens commencent à se tourner vers les constructions en zinc type bidonville. Ceci s'explique peut être par des raisons de

⁸² Approche largement inspiré de : 1^{er} Article de Belaadi Brahim, Le bidonville : Histoire d'un concept, Source: www.webreview.dz/IMG/pdf/15.pdf

⁸³, Colóquio Internacional de Maceió 27, 28 e 29 de abril de 2011 "Habitat urbano e exclusão social" article, Le bidonville : l'urbanisation des taudis ou la revanche du vernaculaire sur l'architectural, Jean-Pierre FREY Architecte-Sociologue Professeur à l'Institut d'Urbanisme de Paris, Université Paris Est-Créteil Chercheur au Centre de Recherche sur l'Habitat (UMR CNRS 7218 LAVUE), École d'Architecture de Paris-Val de Seine

⁸⁴ 1^{er} Article de Belaadi Brahim, Le bidonville : Histoire d'un concept, Source: www.webreview.dz/IMG/pdf/15.pdf

sécurité. Les gourbis étant exposés à plusieurs dangers tels que le feu, l'effondrement de la terre une fois détrempée...ils sont moins protecteurs que les bidonvilles. Mais s'explique aussi, par l'abandon de l'utilisation des matériaux locaux et la perte du savoir-faire.

Au terme de cette réflexion, il faut admettre que tous les bidonvilles sont loin de se ressembler et que cette approche conceptuelle n'est qu'une ébauche de définition qui ne prétend en aucun cas être exhaustive, mais qui plaide pour d'avantage de rigueur et de précision dans l'appréhension de ce phénomène. Ainsi, il ne faut pas confondre bidonville proprement dit et d'autres formes d'habitat précaires, sous-intégrées ou marginalisées.

Enfin, pour être pragmatique et opérationnel, toute classification ou définition des bidonvilles ne doit pas ignorer des critères indispensables à la compréhension du phénomène tels que : La taille du bidonville, la position par rapport à la ville, le degré d'équipement, la structure foncière, les matériaux de construction... En plus de ces critères techniques, il faut prendre en considération l'aspect sociologique à savoir les origines des habitants, leurs espaces sociales, leur mode de vie, le système relationnel...

II. LE CONCEPT D'INSALUBRITÉ

II-1- Évolution du concept : du Taudis au logement insalubre et logement indigne⁸⁵

L'existence du mal-logement dans le monde depuis longtemps, désigne aujourd'hui, des personnes habitant des logements surpeuplés ou sans confort, des habitations de fortune, des garnis et hôtels meublés. Le souci des pouvoirs publics centraux ou locaux a permis l'apparition de nouveaux termes (« logement décent », « habitat indigne »⁸⁶). Quoiqu'il en soit, les stratégies de désignations de l'objet renvoient à des analyses différentes de la cause du mauvais logement. Car si le mauvais logement est connu dès l'Antiquité, sa causalité n'en reste pas moins discutée : est-il le reflet de modes de vie non conformes ou renvoie-t-il à l'inhabitabilité du cadre bâti ? Deux voies d'analyse, deux modalités d'action publiques conduisant à stigmatiser des populations sur la base du cadre bâti qu'elles habitent et auxquelles les experts sont inéluctablement impliqués. Ainsi, l'historien et le sociologue ne sont guère surpris par les démarches lexicales des pouvoirs publics qui, concernant le logement dit *insalubre*, renvoient à un siècle et demi de débats.

Néanmoins la diversité du vocabulaire employé à différentes époques selon les groupes d'acteurs, reste un champ de recherche, afin de parvenir à comprendre cette diversité.

Pour entrer dans ce domaine des stratégies lexicales, qui impliquent des déplacements de sens, des tentatives de dévaluation et de rationalisation, nous avons confronté l'évolution des usages du terme de « taudis » à la rationalisation progressive de la notion de « logement insalubre ». Le mot de taudis est en effet resté souvent périphérique dans l'usage politique et scientifique mais central dans la problématique hygiéniste. Il a fait dès le 18^{ème} siècle l'objet d'une mise à l'écart par les experts contre l'avis des écrivains, journalistes et hommes politiques. Mais son apparition sporadique dans le champ politique des années 1920 ne manque pas de nous interroger sur les possibilités de son inscription durable dans le vocabulaire technique.

⁸⁵ Manuscrit de Yankel FIJALKOW apparaît en 2006 dans ouvrage collectif sous la direction de Jean-Charles Depaule « Les mots de la stigmatisation urbaine » intitulé "Les mots français du mauvais logement..." Éditions UNESCO, Éditions MSH, P.73-90

⁸⁶ La loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains, couramment appelée loi SRU, est un texte qui a modifié en profondeur le droit de l'urbanisme et du logement en **France**. Adoptée sous le gouvernement de Lionel Jospin, elle a été publiée au Journal officiel du 14 décembre 2000.

Comment et pourquoi le mot de taudis fut écarté (supplanté), malgré sa richesse sémantique, par celui d'habitat incommode, insalubre, insuffisant, défectueux, inhabitable, indigne ? Le terme de « logement insalubre » apparaît dans la seconde moitié du 19^{ème} siècle lorsqu'il fut concevable d'attacher cet adjectif (épithète) à l'appartement et non seulement à une région, une ville ou un quartier. Introduit par l'État, interprété par les collectivités et les experts locaux il a fait l'objet d'une rationalisation progressive. Quelle distance sépare la notion d'habitat insalubre de celle de taudis et pourquoi ?

II-1-1- Origines et usages littéraires du terme de 'taudis'

Le taudis serait selon le Trésor de la Langue Française de 1990 une « Habitation misérable souvent exiguë dépourvue de confort et d'hygiène ». Le Dictionnaire historique de la langue française repère l'apparition de ce terme au début du 14^{ème} siècle. *Tauder* ou « *se taudir* » signifie « se mettre à l'abri ». L'expression remonterait même au 12^{ème} siècle, et viendrait de l'anglo normand, « *tialz* » ou « *teolder* » qui désignait une tente que l'on dressait sur le navire au repos. *Taudis* a d'abord été un terme de fortification désignant un abri, un retranchement. Par extension, il a désigné l'abri des travailleurs qui faisaient des travaux d'approche pour assiéger des villes.

Vers 1545, le *taudis* est un abri précaire, un « bouge ». Il désigne en 1611 un petit logement misérable, et en 1690 un logement mal tenu. A partir du 18^{ème} siècle, tous les sens neutres qui désignaient encore au 17^{ème} siècle une boutique d'orfèvre ou de tailleur ou un grenier dans un faux comble d'une mansarde ont disparu. Ainsi, *Molière* fait-il dire au Bourgeois Gentilhomme « *regagnons notre logis et sortons de ce taudis où l'on ne peut s'asseoir* ». *Voltaire* écrit : « *un cuistre en son taudis compose une satire, en ais je moins le droit de penser et d'écrire ?* » (*Épîtres*). Le taudis est alors un logement incommode et socialement déqualifié. A la veille de la Révolution, les écrivains de Paris évoquent le *taudis* pour son caractère marginal et hors la loi. Au 19^{ème} siècle le caractère romantique du lieu le dispute avec le réalisme. *Henri Murger* évoque « *telles stances amoureuses improvisées dans le taudis* » *Zola* y va de son réalisme social : « *les expulsions étaient quand même fréquentes si bas que fussent les loyers de certains taudis* » (Travail 1901). *Edmont About* évoque dans *Paris Guide* (1876) le taudis comme une chance pour des bretons illettrés de scolariser leurs enfants dans un bon établissement de la capitale. Mais une fascination positive pour le taudis qui existe

déjà, au nom d'un certain exotisme anticonformiste (Miomandre « guigne un petit taudis délicieux » 1908).

II-1-2-Les usages politiques et experts du mot *taudis* avant 1850

Malgré sa fortune littéraire, le terme de taudis est peu utilisé par les personnes publiques ou dites expertes. Bien qu'on ait qualifié le 19^{ème} siècle « d'âge d'or du taudis » (Guerrand 1987), les écrits politiques et scientifiques utilisent peu ce terme. Peu diserts sur le caractère marginal et hors la loi de cet habitat, souligné par les écrivains, ils insistent beaucoup plus sur la vétusté, l'encombrement et la saleté qui contreviennent à l'hygiène publique.

Ainsi, le mauvais habitat est-il plutôt référencé aux « logements de peu de valeur » ou comme dans le traité *De la bienfaisance* du baron de Gerando (1839) de « maisons dégradées de vétusté ». Le terme de taudis n'apparaît pas (ou peu) dans les écrits de Villermé sur l'épidémie de choléra de 1832 à Paris, ou dans la description de l'habitat des ouvriers des fabriques de coton, lin, soie. Villermé évoque des « huttes sans fenêtres ni meubles ne recevant de jour que de la porte », « une seule pièce encombrée de lits, de coffres, de chaises, de métiers, d'outils ». En définitive ses tableaux s'attachent plutôt à des « logements incommodes, insuffisants et peu salubres » (Villermé 1850 p 81.). Cette expression de logements incommodes est d'ailleurs reprise dans les gravures de Daumier (propriétaires et locataires).

En ce qui concerne la référence à la saleté des lieux, Alexis Parent du Châtelet écrit notamment que « là où une population misérable s'est trouvée encombrée dans des logements sales et étroits, là aussi l'épidémie a multiplié ses victimes » (1834, p 34) Quant au Docteur Hellis de Nantes, célèbre pour un état sanitaire édifiant, il écrit tout simplement « entrez dans un de ces cloaques ouverts sur la rue ». Notons d'ailleurs que dès cette époque l'usage du terme de « cloaque » désignant habituellement l'égout concerne aussi relativement souvent l'habitat insalubre.

Mais c'est lorsqu'il fait référence à la santé publique que le terme de taudis semble s'imposer comme représentatif de la diversité des problèmes du logement des classes laborieuses. Ainsi Louis Blanc, écrit-il en 1845 « Je sais bien que pour ses enfants élevés à la publique bienfaisance il en est beaucoup que tue au sortir du *taudis* l'air vif de la rue ou l'atmosphère de l'hospice ». Cette citation précède de quelques années la loi de 1850 «

relative aux logements insalubres » qui va donner une unité à un ensemble d'impressions, d'enquêtes et d'écrits.

II-1-3-Après la loi de 1850 : les critères des logements *insalubres*

La loi de 1850 relative au logement insalubre s'intègre dans un mouvement européen d'inquiétude face aux conditions d'habitat des populations laborieuses. Certes, les ambitions du texte français semblent bien modestes comparées à celles prévalant en Angleterre⁸⁷. De plus, la loi de 1850 n'est pas le premier texte concernant l'insalubrité. La loi de 1807 relatif au dessèchement des Marais, aux travaux des rues, places et quais dans les villes et de salubrité dans les communes s'était donnée très tôt pour objectif *d'assainir les localités*, c'est-à-dire d'imposer aux municipalités, aidées par les ingénieurs des Ponts et Chaussées, des Mines, et de l'École des Arts et Manufactures, la réalisation de plans d'alignement et d'extension destinés à limiter les effets nocifs de milieux naturels et le laisser-faire des propriétaires privés. De même un arrêté du 18 décembre 1848 avait créé, à la suite de l'exemple parisien initié dès 1802, des conseils d'hygiène et de salubrité dans les départements au niveau du canton et de l'arrondissement. Des professionnels nommés par le préfet, devaient être consultés sur des problèmes aussi divers que l'assainissement des localités et des habitations, les maladies épidémiques et endémiques, la qualité des aliments et des eaux, les grands travaux d'utilité publique⁸⁸. Enfin, le décret du 15 décembre 1810 relatif aux ateliers qui répandent une odeur insalubre ou incommode, préfigure la loi de 1850 dans son intention de s'attacher à une des sources du mal. Mais celle-ci a pour originalité première et fondamentale de se préoccuper pour la première fois dans le droit français de l'habitat et au plus de l'habitat du pauvre. Néanmoins, la loi de 1850 sur les logements insalubres est volontairement imprécise dans la définition de l'insalubrité, et libérale pour ce qui concerne l'interprétation de cette notion et les pouvoirs nouveaux accordés aux municipalités. Mais l'ambition nationale du texte, conjuguée à la mobilisation des notables et des pouvoirs locaux fait de ce

⁸⁷ En 1834, la loi sur les pauvres permet le vote de textes importants relatifs à l'Amélioration de la Ville (1847), à la Santé Publique (1848), et au surpeuplement (loi sur les garnis de 1851). Ces textes se préoccupaient de l'alimentation en eau courante, de la ventilation et des égouts dans les constructions neuves, permettant même aux collectivités locales de se substituer aux propriétaires privés pour les bâtiments existants.

⁸⁸ Présidées à Paris par le maire de l'arrondissement ces commissions se composent de médecins, pharmaciens, chimistes, vétérinaires parfois ingénieurs, industriels. Ils ont un rôle d'observation et de recommandations, visitent sur place suite à un dépôt de plainte les lieux désignés et tentent de concilier dans ce cadre les parties. Leur statut de bénévoles et leur appartenance à la notabilité, leur permet d'exercer un ascendant sur les locataires et propriétaires. A Paris leur rôle est à la fois complémentaire et concurrentiel à celui des Commissions de Logements Insalubres.

texte, un élément radicalement nouveau en raison des principes et des mécanismes auquel il conduit. En effet, ce sont les villes qui se trouvent amenées à définir localement l'insalubrité et qui contribuent à la rationalisation, technicisation, normalisation de la notion. Un processus d'adaptation, d'ajustement local débute dès la publication de la loi à partir du moment où celle-ci est interprétée et intégrée à l'action municipale⁸⁹. Ce processus explique en partie pourquoi, en définitive, la loi s'est peu appliquée dans les villes et est restée au stade expérimental.

II-1-4-Signification de la notion d'insalubrité :

La spécificité de la loi de 1850 consiste dans l'imprécision de la définition de l'insalubrité et dans les pouvoirs nouveaux accordés aux municipalités. Ce texte, qui mobilise dans un premier temps les notables locaux, fait l'objet d'applications très différentes selon les communes. Le mouvement de professionnalisation des métiers concernés par le traitement de l'insalubrité conduit à une normalisation de la définition de l'insalubrité. Un nouvel objet de préoccupation sociale apparaît : le logement, le ménage, l'habitat. À Paris, l'insalubrité des logements est étudiée avec attention, mais dès 1894 une perspective inverse se développe plus centrée sur les milieux et îlots insalubres. Celle-ci annonce la réforme de la loi de 1850 par la loi relative à la santé publique de 1902⁹⁰.

II-1-4-1- Insalubrité de l'habitat, insalubrité du milieu

Selon la loi de 1850, “ les logements réputés insalubres se trouvent dans des conditions de nature à porter atteinte à la vie ou à la santé de leurs habitants ”.

Néanmoins l'application de la loi dans les communes et les départements varie fortement selon les rapports de force locaux, en raison du caractère facultatif de la loi (les conseils municipaux *pouvant* nommer une *Commission des Logements Insalubres*) de la composition de ces commissions présidées par le maire, et de la possibilité de celles-ci de proposer au conseil municipal après une visite sur place, d'obliger les propriétaires à réaliser des travaux d'assainissement ou d'interdire la location à titre d'habitation. Comme les propriétaires

⁸⁹ La loi de 1850 permet de soumettre à la question l'idéal type de la bureaucratie développé par Max WEBER dans *Économie et Société* (1921, trad fr, Plon 1971) à savoir la compatibilité de la rationalisation avec la décentralisation des pouvoirs.

⁹⁰ FIJALKOW Yankel (2000) « La notion d'insalubrité, Un processus de rationalisation, 1850-1902 » *Revue d'Histoire du 19^{ème} siècle*,

bénéficient de leur côté d'une procédure doublement contradictoire (auprès de la mairie et du Conseil de Préfecture), l'insalubrité, dénoncée par la plainte d'un locataire, évaluée par des experts locaux, et dénoncée par le pouvoir politique se trouve soumise à des acceptations très éclatées.

Néanmoins, la loi distingue l'insalubrité provenant de causes inhérentes à l'habitation, soumise au régime précédemment décrit, et l'insalubrité extérieure et permanente, plutôt soumise à l'expropriation. Alors que les causes inhérentes à l'habitation relèvent des défauts du logement (pièces sans jour, approvisionnement en eau, systèmes d'évacuation, surpeuplement), l'insalubrité extérieure et permanente représente tout ce qui fait de l'espace urbain un milieu nocif et requiert une intervention de la commune par l'expropriation. En outre, les propriétés insalubres comprises dans un périmètre de travaux peuvent également faire l'objet d'acquisitions forcées : "Lorsque l'insalubrité est extérieure et permanente ou lorsque ces causes ne peuvent être détruites que par des travaux d'ensemble, la commune pourra acquérir la totalité des propriétés comprise dans le périmètre des travaux" (article 13). Pourtant, son caractère « localiste », la loi de 1850 a permis une évolution de la notion d'insalubrité. Élaborée progressivement par les "experts" de la commune⁹¹ après de nombreuses visites de logements, de tenues de commissions et de procédure cette notion s'est intégrée au répertoire expert.

II-1-4-2-Insalubrité des modes de vie et des équipements

La Commission des Logements Insalubres de Paris est souvent citée comme modèle de cette évolution. L'évolution de la notion d'insalubrité et l'émergence de nouveaux objets insalubres à Paris y est révélatrice d'une préoccupation de plus en plus centrée sur la famille et le logement. Dans ses premiers jours d'exercice, la Commission des Logements Insalubres de Paris est profondément "*aériste*"⁹², attentive aux miasmes et aux odeurs. Elle n'admet sa compétence que dans la sphère intime de l'appartement : " Il y a insalubrité partout où il y a mauvaises odeurs pouvant vicier l'air de l'habitation. Cette insalubrité peut être extérieure : amas d'immondices, stagnation d'eau pour cause de mauvais pavage, défaut d'entretien des

⁹¹ FIJALKOW Yankel (2000) « La notion d'insalubrité, Un processus de rationalisation, 1850-1902 » Revue d'Histoire du 19^{ème} siècle, 1, pp 135-156

⁹² CORBIN Alain (1982), *Le miasme et la jonquille. L'odorat et l'imaginaire social 18^{ème} et 19^{ème} siècle*, Paris, Aubier-Montaigne 1982.

conduites d'eau ménagères, mauvaise odeur des fosses et cabinets, saletés des murs, corridors et escaliers. Cette insalubrité extérieure n'entre pas dans la compétence de la loi de 1850. Ainsi, l'insalubrité intérieure, inhérente à l'habitation, se manifeste par "*l'agglomération des habitants, l'humidité, le défaut d'air et de lumière, l'exiguïté des logements, la malpropreté*". Dans le cadre restreint de l'univers domestique, la commission impose donc aux propriétaires le nettoyage, l'ouverture d'une fenêtre, la création d'un vasistas, la suppression de cloisons, le pavage. Mais elle souligne rapidement son impuissance devant le surpeuplement : aérer le logement sans tenir compte de la taille des appartements et du nombre d'habitants par foyer, relève parfois de l'absurde. L'absence d'eau dans les maisons comme cause d'insalubrité est évoquée, sans doute sous l'influence de l'ordonnance de Police du 23 novembre 1853 relative à la salubrité des habitations. Cette ordonnance est le fruit des recommandations du conseil d'hygiène. L'instruction qui accompagne cette ordonnance indique que l'insalubrité peut être soit locale (le logement de la famille) soit générale (provenant de la maison toute entière). Dans le premier cas, résoudre l'insalubrité conduit à s'intéresser à l'air, au mode de chauffage, à la propreté. Dans le second cas, la salubrité des maisons dépend de la présence de cabinets d'aisance commun, de l'évacuation des eaux ménagères. Lorsqu'ils instruisent une plainte les conseils d'hygiène doivent, si l'insalubrité leur semble fondée et le propriétaire récalcitrant à toute recommandation, transmettre le dossier à la Commission des Logements Insalubres. On comprend que dans ce cadre, l'exigence des conseils d'hygiène a des effets importants sur l'activité de la Commission des Logements Insalubres et la nature des affaires qu'elle a à connaître.

Cette attention aux appartements familiaux la conduit à s'intéresser de plus en plus aux dispositifs techniques et aux modes de vie des habitants. Dans son rapport de 1857, la Commission des Logements Insalubres déplore « les habitudes invétérées et l'insouciance de gens qui ne comprennent pas la portée des conseils et pour lesquels le mot d'INSALUBRITE est vide de sens ». Quelques années plus tard, l'annexion des communes suburbaines de Paris modifie le volume et la nature des affaires traitées, la conduisant à de nouvelles problématiques. Les loges de portier, les baraquements de banlieue, les maisons nouvellement construites, constituent une part importante des interventions. Mais on doit désormais s'évertuer à rechercher dans les baraquements de la petite banlieue qui, du locataire du terrain ou du propriétaire, doit supporter les travaux de réduction de l'insalubrité. Cherchant à

s'échapper des cas isolés, la commission rapporte volontiers ces faits à d'autres espèces proches, en terme de quartiers, de rues, de cités ou d'immeubles.

II-1-4-3- Insalubrité technique et du bâti

Après l'épisode de la Commune, le ton accommodant de la commission des logements insalubres change sous l'effet d'un conseil municipal élu depuis 1871 et de rapporteurs plus véhéments, annonçant les premières escarmouches de la "bataille du tout-à-l'égout". La Commission des Logements Insalubres n'est plus présidée par un médecin mais intègre des ingénieurs. La commission s'intéresse alors à la mauvaise construction originaire, aux modifications opérées sans contrôle à l'intérieur des bâtiments, au défaut d'entretien. Il s'agit désormais de préserver le bâti contre l'humidité, de permettre un renouvellement de l'air grâce à un cubage adéquat, de se préserver des émanations provenant des fosses, de permettre l'écoulement des eaux pluviales et ménagères. Dès lors, la définition de l'insalubrité s'élargit, recouvre le champ de l'habitabilité et parfois même du confort, si bien que le devoir social du propriétaire se trouve investi de nouvelles obligations. Le souci d'une intervention publique forte est confirmé. Il s'exerce sur les équipements sanitaires (eau salubre et fosses fixes), les réseaux et la solidité des constructions. Ainsi, "Les causes de l'insalubrité les plus fréquentes et les plus graves sont l'humidité, le défaut d'air et de jour, l'absence d'eau salubre, le mauvais état des planchers, des parquets ou des carrelages, les infiltrations par les toitures, l'exiguïté des pièces habitées, l'encombrement, l'insuffisance de hauteur des plafonds, l'absence de cheminées, le défaut de tirage des tuyaux de fumée, la mauvaise installation des fosses fixes".

Cette attention plus forte aux dispositifs techniques et au cadre bâti qui dénote la présence des ingénieurs se traduit par des projets d'équipements. Ainsi lors de la séance du 16 avril 1883, le docteur Napias indique qu'il lui semble indispensable de doter chaque logement d'un cabinet d'aisance, cette formule "révolutionnaire" rappelant les premiers termes d'un rapport remis au Préfet par l'ingénieur Durand-Claye²³.

L'établissement de critères techniques n'accorde pourtant pas une définition homogène à la notion d'insalubrité selon les groupes sociaux. En 1883, sur 2.498 plaintes reçues émanant de locataires, 1428 soit 56% ont donné lieu à des visites et rapports au conseil municipal, c'est à dire ont été considérées comme relevant vraiment de l'insalubrité ; 855 soit 34% n'ont donné lieu qu'à des visites seules²⁴. De plus, 75% des plaintes de locataires habitant le 16ème arrondissement sont déclarées recevables contre 40% dans les 19ème et 20ème, mais

seulement 25% dans le 8ème. Ces fortes variations géographiques seraient à étudier en détail pour montrer comment la nature des rapports sociaux entre propriétaires et locataires ont pu influencer les commissions, même s'il semble difficile d'expliquer systématiquement leurs jugements par le "niveau social" des arrondissements.

Néanmoins ces écarts de jugements ne lassent pas d'inquiéter certains médecins tels Octave Du Mesnil. Ce fidèle successeur de Villermé à la rédaction des *Annales d'Hygiène Publique et de Médecine Légale* recherche en 1878 une définition universelle du mauvais logement nécessaire pour rationaliser l'action publique. Cette idée, exprimée dans un article paru dans les *Annales d'Hygiène Publique et de Médecine Légale* se traduit par la tentative de systématisation des rapports soumis à la Commission des Logements Insalubres sous la forme de dix-sept questions établissant une description précise des lieux : nombre d'habitants dans l'immeuble et par chambre, description de l'immeuble insistant particulièrement sur l'aération, la ventilation, l'état des sols, la description des chambres en termes d'éclairage, le mode d'écoulement des matières usées, la présence d'industrie... Ce questionnaire rompt radicalement avec l'idée que l'insalubrité ne peut faire l'objet de normes universelles supra locales.

II-1-4-4- Insalubrité et habitat surpeuplé

Ces réflexions en faveur d'une rationalisation des jugements d'insalubrité aboutissent à la mise en œuvre du recensement de 1891 à Paris qui prend en compte pour la première fois en France la question du surpeuplement. Celle-ci est décidée par la Commission Permanente de Statistique Municipale, dont le secrétaire est Jacques Bertillon, docteur en médecine, et fils du démographe Louis-Alphonse Bertillon (1821-1883). Dans une séance du 25 octobre 1881, qui réunit entre autres l'ingénieur Durand-Claye, le docteur Du Mesnil, et le statisticien Toussaint Loua, Bertillon expose qu : "Il existe à Paris un grand nombre de personnes qui vivent dans des logements beaucoup trop étroits. Sans même parler des malheureux qui vivent dans des garnis affreux où la même chambre sert à plusieurs dizaines de personnes, il y a beaucoup de familles d'ouvriers et d'ouvriers aisés où père, mère, garçons et filles vivent dans la même pièce. Il est aisé de deviner les conséquences d'un tel entassement au point de vue de l'hygiène et de la morale". Ce principe de mesure statistique, motivé par la posture charitable héritée de la loi de 1850, définit le surpeuplement en terme de personnes par pièce, l'habitat insalubre devenant ipso facto l'habitat surpeuplé. Les statistiques de surpeuplement de Jacques

Bertillon ont très souvent été reprises pour évaluer les besoins de construction et de peuplement de l'habitat social.

II-1-4-5- Immeubles insalubres et casier sanitaire

Mais la nécessité pour le conseil municipal de disposer de moyens d'action particulier à l'échelle des immeubles (et non de logements) le conduisit à promouvoir un autre système statistique d'observation : le casier sanitaire des maisons de Paris. Celui-ci permet l'apparition de nouvelles échelles de l'insalubrité : l'immeuble et l'îlot.

En 1894, Paul Juillerat (1854-1935), chef du Service Technique de l'Assainissement et de l'Habitation à la Préfecture de la Seine, propose un véritable système d'informations sur les 70.000 immeubles parisiens. Ce procédé repose sur le principe de relevés de terrain consignés dans des chemises de maisons classées dans des chemises de rues. On trouve dans les chemises de maisons des relevés physiques relatifs au tissu urbain et sanitaire, notamment une enquête à l'intérieur de chaque bâtiment pour consigner la présence d'équipements, la propreté et l'état d'entretien des parties communes d'immeubles : cabinets d'aisance et ventilateurs, cours, escaliers, couloirs, écuries. Des données sur la nature de l'occupation identifient la présence d'établissements industriels ou commerciaux, le nombre de boutiques sur rue, le nombre d'habitants et surtout la statistique démographique et sanitaire provenant du Service de la Statistique Municipale : nombre de décès par maladies transmissibles, dont la tuberculose et vers 1904 le cancer. A ce dossier sont joints, s'il y a lieu, les comptes- rendus de visite des Commissions des Logements Insalubres.

Les statistiques issues de l'exploitation du casier sanitaire permettent d'élaborer rapidement une théorie. Dans ces premiers essais, Paul Juillerat montre que la mortalité par immeuble varie selon le degré d'équipement sanitaire²⁹. Mais dès 1905, il impute les plus fortes mortalités à l'absence d'air et de lumière, et donc à la densité bâtie³⁰. En effet, l'attention nouvelle pour la phtisie pulmonaire, liée à l'émergence du mouvement pastorien, semble condamner les rues étroites et les cours obscures. En 1888, les médecins pastoriens Nocard et Roux déclarent pouvoir cultiver le bacille de Koch (1884) contenu dans des produits pathologiques comme le crachat et le pus. Si selon ces expériences, le bacille se développe beaucoup mieux à l'obscurité qu'à la lumière, dans le froid qu'à la chaleur humide, le casier sanitaire est le nouvel outil permettant d'exporter sur le terrain urbain ces découvertes du laboratoire. Ces principes permettent de détecter des « immeubles insalubres », aussi qualifiés

de maisons meurtrières Ainsi, l'étude de l'influence de l'ensoleillement sur la maladie permet-elle à Juillerat d'affirmer qu'un nombre non négligeable de décès tuberculeux se concentrent depuis 1894 dans les mêmes maisons³¹. Par itération, celles-ci s'agglomèrent dans des milieux particulièrement nocifs, les îlots insalubres.

II-1-4-6- Îlots insalubres et tuberculeux

Le 8 mars 1906, le conseiller municipal Ambroise Rendu reprend mot pour mot une note technique de 1904 rédigée par Juillerat et précisant les caractéristiques, les délimitations, les classements en terme de risque de six îlots meurtriers, agglomérations d'immeubles, d'une dizaine à une trentaine de rues où le taux de mortalité par tuberculose, 800 pour 100.000 habitants, selon les rapports du casier sanitaire, est le double de la moyenne parisienne. Dans ces îlots qui représentent 1.600 maisons et 59.000 logements, 80 pour cent des immeubles de ces secteurs sont considérés comme "tuberculeux" !

L'expression « d'immeubles tuberculeux » est significative. Elle traduit l'importance accordée à la notion de milieu qui, dès lors, empêche de rechercher l'insalubrité dans le logement comme le voudrait la loi de 1850. Mais cette expression est aussi liée au concept de contagion qui porte l'attention sur les individus, porteurs de contagions. Ces deux éléments résument toute l'ambiguïté de la notion d'insalubrité à la fin du 19^{ème} siècle, réduite à des éléments techniques et des statistiques de mortalité, mais qui n'en continue pas moins à être un « marqueur social ». D'après Juillerat "presque jamais une maison à forte mortalité n'est isolée. Dans la presque totalité des cas, les maisons contiguës à des immeubles contaminés sont également frappées avec plus ou moins de sévérité. Le résultat est la formation de véritables îlots infectés". Cette idée de contagion par le bâti a pour corollaire le refus d'une causalité sociale : " Pour nous la tuberculose n'est pas une maladie populaire. Ce n'est pas telle ou telle classe de la société qui est frappée de préférence à d'autres. Ce sont les habitants des logements sombres et mal aérés quelle que soient leurs conditions sociales, qui paient le plus lourd tribut". La quantification s'exerce en priorité sur l'immeuble tuberculeux susceptible d'en contaminer d'autres.

Néanmoins Juillerat ne manque pas de souligner combien la contagion urbaine peut provenir des individus vivant dans des îlots insalubres. Citant le professeur Louis Renon, auteur d'un ouvrage sur les maladies populaires et inquiet de l'augmentation de la densité des rapports sociaux en ville, Juillerat est conduit à se méfier de l'apparence anodine du tuberculeux

éparpillant ses germes au gré de ses allées-venues. La recherche des lieux de primo-infection, en l'occurrence les îlots insalubres, se révèle alors fondamentale.

II-1-4-7-L'apparition du mot taudis dans le débat public au début du 20ème siècle

Au tournant du siècle le nouvel usage du terme de taudis renvoie au danger du lieu infecté. Ainsi, Paul Juillerat développe dès 1905 l'idée que « La tuberculose est la maladie des taudis ». Cette idée fait écho à celle déjà avancée dans le mouvement HBM⁹³. Les fichiers, les statistiques et les cartes sur lesquels il s'appuie lui donnent un crédit scientifique. Il reçoit l'appui d'architectes comme Adolphe Augustin Rey et Louis Bonnier à la recherche d'une architecture hygiénique et dont l'influence sur le règlement sanitaire de Paris du 22 juin 1904 est connue. Des promoteurs de l'ingénierie sociale comme Émile Cheysson participent aussi à l'intégration de ce terme dans le vocabulaire spécialisé.

En 1906, Georges Cahen décrit dans la *Revue Bleue Politique et Parlementaire* « Les taudis parisiens : leur insalubrité » en utilisant sous une forme qualitative les thèmes associés aux résultats du casier sanitaire : danger de la gangrène tuberculeuse, surpopulation, saleté, alcoolisme, hôtels meublés, immigration. « Ce sont d'innombrables taudis où cinq, six êtres humains grands et petits s'entassent ». De tels écrits permettent à quelques conseils municipaux xénophobes d'évoquer " des étrangers qui méconnaissent les lois de l'hygiène et louent clandestinement à leurs compatriotes d'infects taudis."

En 1925, l'écrivain Paul Lantelme écrit dans la *Nouvelle Revue* un article intitulé « Les cités de la misère », un résumé de ce point de vue. Cet auteur ne distingue guère les hommes des lieux car il écrit : « à quoi bon tenter de s'affranchir moralement dans le cadre d'un taudis. Le milieu annihile l'effort individuel ».

Ce point de vue est celui du groupe Propagande et Action contre les Taudis créé en 1925. Dès la première page la brochure du groupe lance un appel vibrant : « Le taudis doit disparaître ! Aidez nous ! ». Les diverses descriptions de la brochure de création relèvent des « chambres à peine éclairées », un « bouge », « un triste gîte ».

On distingue le « taudis rural », les « ateliers taudis », le « taudis tuberculeux à Paris » et surtout les « îlots maudits ».

⁹³ HBM : Habitations à Bon Marché

Le repérage de zones à risques tuberculeux, les îlots insalubres de Paris s'inscrivent donc dans cette lutte contre les taudis. En 1937, alors qu'aucune action administrative n'a réellement commencé pour détruire ces espaces infectés de la capitale, le député Louis Sellier s'insurge : « Quand et comment on endiguera la gangrène du taudis qui a depuis longtemps franchi les pauvres frontières des 17 îlots officiellement délimités et avoués pour envahir et inquiéter des zones insoupçonnées du passant jusqu'en bordure des plus larges et des plus belles voies parisiennes ? »

Ainsi le terme de taudis requiert-il aussi l'indignation parce qu'il sous tend un danger de contagion entre pauvres et riches.

II-1-4-8-Les déplacements de sens dans la seconde moitié du 20ème siècle

La hantise de la gangrène explique sans doute l'existence de nombreux projets de « suppression des taudis » dans les plans d'urbanisme établis pendant et après-guerre.

Le terme est vigoureusement utilisé par les hérauts du principe de la *tabula rasa*. Selon Le Corbusier : « Le taudis est caractérisé par les signes suivants : insuffisance de surface habitable par personne, médiocrité des ouvertures sur le dehors, absence de soleil, vétusté et présence de germes morbides, absence ou insuffisance des installations sanitaires»⁹⁴.

Mais elle fait l'objet de critiques vigoureuses. Dès 1943 Henri Sellier distingue :

Une maison est insalubre quand elle est construite d'une façon défectueuse, quand la protection contre les intempéries est insuffisante, quand l'ensoleillement et l'aération ne s'y manifestent pas conformément aux règles de l'hygiène, si elle est édifiée sur un terrain qui crée une ambiance défavorable et si les possibilités d'évacuation des matières usées et l'alimentation en eau potable ne sont pas parfaites. Une troisième catégorie de taudis tient à l'absence de soins et de propreté des habitants.

- De même Robert Auzelle s'insurge t-il contre le terme de "taudis" qui exprime un « jugement de valeur » : le mot *taudis* « ne s'applique qu'au local sans tenir compte des occupants ». Mais il juge aussi le terme d'insalubrité « trop restrictif ». Fort de ce recul épistémologique, Auzelle affirme que « l'immeuble insalubre est une généralisation trop hâtive et erronée dans son détail, l'îlot insalubre est une généralisation encore plus chargée d'erreurs. Et ces erreurs ne manquent pas d'être relevées par les personnes intéressées lorsqu'il

⁹⁴ La Charte d'Athènes, p 33.

s'agir de déclarer un immeuble ou in flot insalubre". C'est pourquoi il souscrit à la notion de « logement défectueux » préféré au terme de taudis par le courant Économie et Humanisme soucieux de prendre en compte "l'action d'habiter c'est-à-dire la participation de l'homme à son habitation".

Le problème posé de la catégorisation de l'insalubrité, de sa mesure et de son éradication à l'échelle de la politique urbaine, de logements ou à l'égard de catégories de population est donc loin d'être résolu.

Au cours des années 1950 la notion de « logement défectueux » connaît encore un certain succès pour désigner les populations. Dans un contexte de relance de la construction publique, on évoque les « mal logés ». Le cumul des critères de « mal logement » permet d'établir des listes de « prioritaires » pour la location d'un logement social. Mais on continue aussi à se préoccuper de l'habitat insalubre sous sa forme spatiale. Ainsi de nouveaux critères comme les éléments de confort à partir du recensement de 1962 (absence de WC et d'installation sanitaire) permettent d'établir des délimitations d'action publique pour la rénovation urbaine. Jusqu'au début des années 1970, l'habitat insalubre concerne aussi la forme des « bidonvilles » ou les centres anciens exploités par des « marchands de sommeil ». Leur dégradation conduit d'ailleurs les spécialistes à dénoncer, sans doute dans la lignée de la loi Malraux (1962) et des Opérations groupées de restauration immobilière, leur « taudification ».

Mais vers le milieu des années 1970, le tournant en faveur de la réhabilitation du patrimoine ancien par les propriétaires privés, soutenus par l'action publique, permet un autre regard sur le mauvais logement. On fixe alors des « normes minimales d'habitabilité » en deçà desquelles un logement resterait soumis à des plafonds de loyers. Il s'agit en définitive de prolonger de quelques années encore l'idée d'un « loyer scientifique » dont la loi de 1948 illustre l'apogée. Si un tel dispositif vise à travers le logement des catégories spécifiques, les espaces centraux et anciens ; des villes sont explicitement visées.

Tel n'est pas le cas des dernières catégories en date apparues à la fin des années 1990 qui désignent moins des « classes d'individus » que des « personnes » sans rattachement spatial. Le concept « d'habitat indigne » s'attache à un plan quinquennal d'éradication qui regroupe les immeubles insalubres, les immeubles menacés de ruine et ceux présentant un risque d'exposition à une intoxication par le plomb. La notion de santé publique y est fortement inscrite. Sa connotation humanitaire est transparente, mais son attachement concerne surtout une qualité subjective de l'être humain: la dignité. Quant à la notion de « logement décent »,

qui renvoie à une codification technique relativement normée elle n'en relève pas moins d'un logement qui « ne laisse pas apparaître de risques manifestes pouvant porter atteinte à la sécurité physique ou à la santé et doté des éléments le rendant conforme à l'usage d'habitation ».

Depuis le début des années 2000, on voit apparaître une nouvelle priorité de l'État français : Un objectif humanitaire qui veut promouvoir un logement digne, décent. En 1998, nous retrouvons la Loi de lutte contre les expulsions. En 2000, la Loi Solidarités et Renouvellement Urbain (SRU). En 2001 se crée le Pôle national de lutte contre l'habitat indigne – Priorité de l'Agence nationale de l'habitat. En 2005, un dispositif de lutte contre l'habitat indigne via un Plan de Cohésion Sociale ; 2004-2008 : un Plan national santé et environnement ; 2006 : La Loi d'Engagement National pour le Logement (ENL) complète la Loi "Vivien" pour ce qui est des immeubles menaçant ruines. Enfin, en 2009, la Loi "Molle" qui est une Loi de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion.

La richesse du lexique consacré à l'habitat insalubre depuis un siècle et demi, montre l'importance des stratégies lexicales. Le terme de « taudis » rejeté au début du 19^{ème} siècle en raison de son affiliation à des modes de vie marginaux, est préféré au concept d'insalubrité : notion floue, polysémique, multi-échelle (région, ville, quartier logement, immeuble, îlot), multi-thème (équipement, bâti, modes de vie, surpeuplement). Le caractère fédérateur de la notion, le souci de la santé publique, lui permet malgré ses approximations de perdurer. Il justifie une politique publique de l'habitat selon des critères statistiques et financiers. Mais le terme de taudis, qui réapparaît au début du 20^{ème} siècle est tout de même chargé d'une autre épaisseur. Même s'il ne désigne qu'une seule échelle (le logement, la famille), il évoque une plus grande diversité de thèmes (surpopulation, saleté, alcoolisme, instabilité résidentielle et immigration). Il s'avère donc, plus que le terme « d'insalubrité », particulièrement armé pour défendre l'idée que la « gangrène urbaine » ne saurait être stoppée sans une amputation, conforme aux doctrines de la « tabula rasa ». Les années qui ont suivi l'après-guerre, semblent avec leur alternance de politiques urbaines (aides à la pierre notamment) et du logement⁹⁵ (aides à la personne) avoir expérimentées toutes les formes de traitement du mauvais logement. Mais, aujourd'hui, alors que les termes d'insalubrité et de taudis, s'effacent en faveur de concepts attentifs à la préservation de la personne (décence et dignité), quels mots peut-on utiliser pour construire un projet urbain ?

⁹⁵ TOPALOV Christian (1987), *Le logement, une marchandise impossible*, FNPS.

II-1-2-9- L'insalubrité un état physique et moral

On pourrait continuer l'histoire et montrer comment le mauvais logement est dans les études d'économie et humanisme des années 1950 un état physique et moral associant la salubrité à la sociabilité des habitants (profession régulière, tenue du ménage, qualité du mobilier). On pourrait citer le fondateur des CMPP⁹⁶, le docteur Georges Heuyer et relever un eugénisme, certes positif, à l'égard de ceux qui ont été imprégnés par le taudis. *Les conditions de logement peuvent donner des renseignements sur le genre de vie des familles. Parmi les délinquants urbains, un grand nombre vivent dans des taudis, c'est-à-dire dans des conditions de vie où aucune hygiène n'est possible. Des baraques, des roulottes, la pièce unique où s'entassent parents et enfants; le taudis privé du confort élémentaire : l'eau, l'air, la lumière, tout y manque, et crée l'atmosphère propice à l'amoralité;* Cette idée est non seulement fondée sur la causalité milieu /homme mais aussi une certaine consubstantialité entre le milieu et l'homme. Cette idée est partagée par de nombreux urbanistes qui comme *Auzelle* déplorent que le terme de taudis ne s'applique qu'au local sans tenir compte des habitants. Le terme consacré est celui de logement défectueux qui désigne une obsolescence des modes de vie. Jusqu'au début des années 1970, le logement insalubre correspond aux « bidonvilles » ou aux centres anciens exploités par des « marchands de sommeil ». Après cette date et la loi Vivien qui reconnaît l'insalubrité réparable par travaux il connaît une multiplicité de formes : les immeubles vétustes, les hôtels meublés garnis ou foyers pour immigrés, l'habitat de fortune, le macro ou micro bidonville, le logement de chantier.

Vers la fin des années 1980, le soutien de l'action publique en faveur de la réhabilitation par les propriétaires privés du patrimoine ancien, conduit à fixer des « normes minimales d'habitabilité » (Décret n° 87-149 du 06/03/1987). S'il s'agit de prolonger de quelques années encore l'idée d'un « loyer scientifique » (loi de 1948) ce dispositif vise à conduire l'habitat insalubre à devenir hors cadre, sinon existant.

On doit certainement son resurgissement sur la scène publique parisienne, puis nationale, à de la crise du saturnisme infantile de la fin des années 1990. Comme l'explique *Didier Fassin*⁹⁷, l'explication culturaliste, qui impute la responsabilité de l'affection aux victimes (des enfants en bas-âge, familles nombreuses d'origine africaine) exerce un attrait certain pour les

⁹⁶ Centre Médico-Psycho-Pédagogique (CMPP)

⁹⁷ FASSIN D. (2001), « Les scènes locales de l'hygiénisme contemporain » in *Les hygiénistes*, OURDELAIS P (dir.), op.cit.

pouvoirs publics. A l'inverse, l'hypothèse d'une affection répandue sur l'ensemble du parc construit avant 1948, alors que la céruse de plomb était d'application courante, implique une forte prévalence pour les populations condamnées à occuper ce segment délabré du parc immobilier. Ainsi, l'insalubrité désigne moins des « *classes d'individus* » que des « *personnes* » soumises à des risques particuliers, sans inscription spatiale a priori. Après quelques rapports officiels⁹⁸ et des crises périodiques au cours desquelles le « *scandale* » du mal logement est dénoncé, la notion de « *logement décent* » vient suppléer à celle d'insalubrité. Le décret 2002-120 du 30 janvier 2002 établit une codification technique relativement normée en matière de sécurité physique et de santé, d'équipement et de confort, de surface. En théorie, les locataires peuvent s'en saisir afin de faire valoir leur droit.

Le concept « *d'habitat indigne* », attaché à un plan quinquennal d'éradication qui regroupe les immeubles insalubres, les immeubles menacés de ruine et ceux présentant un risque d'exposition à une intoxication par le plomb obéit à la même logique. La notion de santé publique y est fortement inscrite mais sa connotation humanitaire concerne surtout une qualité subjective (ou intersubjective) de l'être humain : la dignité. On est loin dans ce cadre d'une rationalisation de la question de l'habitat insalubre.

Ainsi devient-il courant d'évoquer de « situations d'insalubrité ». Une ordonnance du 14 décembre 2005, prise sur le fondement de la loi du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale (et notamment l'article 122), a en effet pour objectif « la simplification des procédures, le traitement d'urgence des situations d'insalubrité, la préservation des droits des occupants de bonne foi et leur relogement, la clarification des responsabilités de l'État et des collectivités territoriales en matière de travaux d'office et de relogement. »

⁹⁸ BOUCHE N. (1999), *Expertise concernant les immeubles menaçant ruine, les logements et îlots insalubres* Ministère de l'Équipement ; SECOURS CATHOLIQUE (2000), *Rapport sur le mal logement*.

Usages et contextes des termes désignant le mauvais logement

Mot	Période/ usage	Thèmes associés
Taudis	Sens littéraire stabilisé au 18 ^{ème} siècle. Usage politique au début du 20 ^{ème} siècle	Logement, tuberculose, ateliers taudis, propreté
Bouge	Sens littéraire. Début 17 ^{ème} : abri précaire, synonyme de Taudis	Mobilité, propreté, vagabondage
Logement insalubre	Sens juridique à partir de 1850	Appartement, Habitabilité 1/ Réseaux sanitaires 2/ Surpeuplement 3/ Cadre bâti 4/ Peuplement, mode de vie
Habitat insuffisant et incommode	Sens descriptif 19 ^{ème} siècle	Confort, dimension, surpeuplement, n'obéit pas aux « règles de l'art »
Habitat défectueux	Sens descriptif après 1945	Confort, vétusté, inadaptation aux modes de vie moderne
Mal logés	Catégorie administrative après 1945	Confort, surpeuplement, vétusté . Désigne des « ayants-droit »
Habitat indigne	Catégorie administrative après 1990	Immeubles insalubres, menacés de ruine, risque d'intoxication par le plomb. Notion de santé publique au sens large, recherche de la dignité de l'être humain.
Logement décent	Catégorie administrative après 1990	Risque manifeste, sécurité physique, santé. Conformité à l'usage d'habitation.

III- Concept « Ghetto » : un mot de stigmatisation urbaine au 20^{ème} siècle

Dans son acception italienne originelle, du XVI^e siècle, le « ghetto » était le quartier isolé de Venise dans lequel les juifs étaient obligés d'habiter, sur le site de l'ancien *ghetto nuovo* ou « nouvelle fonderie ». Pour la plupart des gens ce mot rappelle de terribles souvenirs des ghettos d'Europe centrale et d'Europe de l'Est, créés par les nazis à la fin des années 1930 pour faciliter l'extermination du peuple juif. À l'aube du XXI^e siècle aux États-Unis d'Amérique, *ghetto* s'applique à tout quartier urbain majoritairement peuplé d'Afro-Américains pauvres. Le mot est synonyme d'appellations moins chargées de sens comme *inner city*, qui désignent les quartiers de minorités pauvres.

Le mot ghetto entre dans le vocabulaire des États-Unis avec une signification historique précise, et déjà bien ancrée –la ségrégation des Juifs dans les villes Italiennes. C'est la seule qu'ait retenue le dictionnaire *Webster* jusqu'en 1890. À partir de 1920, suite à une immigration importante de Juifs d'Europe de l'Est vers les États-Unis, cette définition s'est étendue aux quartiers juifs en général. À partir de 1960, en réponse aux fortes concentrations de populations noires pauvres dans les villes industrielles du nord, elle s'est élargie pour inclure les membres de « groupes raciaux ». Après que le mouvement en faveur des droits civiques et les soulèvements urbains des années 1960 eurent attiré l'attention sur les conditions de vie dans les quartiers noirs.

Bien que la définition habituelle de ghetto fasse référence à un lieu en particulier, le mot suggère également un état d'esprit. Comme Kenneth Clark, un psychologue social, l'observe avec perspicacité, « les données factuelles du ghetto ne sont pas nécessairement synonyme de vérité du ghetto ». De plus cette vérité peut être étendue différemment en fonction de plusieurs facteurs : la race ou l'appartenance ethnique de l'observateur ; selon que celui-ci parle de l'intérieur ou depuis l'extérieur du ghetto ; selon que l'isolement est plutôt choisi (« volontairement ») ou imposé (« obligatoire ») ; et selon que ghetto fait référence à un lieu physique ou à un état psychologique. Mais, dans tout les cas, ghetto renvoie aux relations liées au statut social et au pouvoir. La trajectoire du mot suit l'assimilation des juifs d'une part et la ségrégation des Afro Américains qui se poursuit d'autre part.

Par extension, le terme de *ghetto* s'est appliqué à partir du début du XX^e siècle à tout quartier dans lequel se concentre une minorité ethnique, culturelle, ou religieuse, en général défavorisée. Le terme a alors une connotation péjorative de difficulté de vivre et de ségrégation sociale dans un environnement urbain généralement dégradé.

IV- Vers des approches plus approfondies de la précarité dans le bâti urbain

Pour cerner la précarité dans toute sa complexité, une approche approfondie de sa problématique, de son contenu et des aspects qu'elle revêt dans les différents tissus urbains s'avère indispensable ; les plus touchés par cette précarité, étant les bidonvilles, l'habitat non réglementaire, habitat insalubre, les Médinas ... L'état des connaissances la concernant diffère pourtant d'un tissu à l'autre et doit s'appuyer, entre autres, sur les axes de réflexion, comme suit⁹⁹

1 – l'approche technique doit analyser les causes de la précarité et son évolution au niveau de l'étude du sol et des fondations de la structure porteuse, des matériaux de construction, des infrastructures urbaines, de l'environnement du bâti, etc...

2 – Quant à l'analyse socio-économique a pour objectif de saisir l'état de la précarité (type, degré et conditions d'occupation du logement et du tissu, degré de couverture par les équipements et services urbains), les différentes perceptions de la précarité par les habitants et l'impact social des opérations menées au sein de ces espaces. Or, cette perception est intimement liée à l'histoire du site d'occupation, aux relations communautaires et de voisinage, à l'environnement socio-économique, bref à l'ensemble des éléments qui constituent le modèle culturel.

3 – L'analyse de l'étendue et des limites des textes juridiques : s'intéresse à l'étude de leur contexte historique et de leurs filiations en vue de dégager les enseignements pour les futures opérations de l'habitat précaire, le recensement des différentes institutions concernées et de leurs attributions.

4 - Une évaluation des formes d'intervention déjà conduites dans différents tissus et espaces, afin d'en dégager les limites et les enseignements. Celle-ci doit se faire, en testant l'opérationnalité des outils et techniques utilisées pour l'appréhender à travers l'extension des opérations aux tissus les moins étudiés et en s'interrogeant sur les possibilités de transfert des outils déjà utilisés dans d'autres tissus et d'autres espaces.

5- Une approche de la précarité comme phénomène social

⁹⁹MOUSSANNEF C- S, 2006, RESORPTION DE L'HABITAT PRECAIRE DANS L'AGGLOMERATION D'ANNABA (ALGERIE). INTEGRATION OU EPREUVE DE L'EXCLUSION ?, THESE POUR L'OBTENTION DU DIPLOME DE DOCTORAT ES-SCIENCES OPTION : URBANISME, UM CONSTANTINE, P52-53

Il est évident qu'une partie du parc ancien de logements présente le caractère «de précarité ». Tout d'abord un certain nombre d'immeubles anciens ayant changé de propriétaires et de locataires de nombreuses fois, avec une sur-densification des locaux, se sont peu à peu dégradés. Les propriétaires bailleurs ont alors négligé l'entretien de leur patrimoine alors que les propriétaires occupants n'avaient pas de ressources suffisantes pour assurer l'entretien : ainsi s'enclenche le processus de précarisation.

V- Les invariants de l'habitat précaire : Recherche d'une terminologie opératoire

L'habitat précaire désigne une diverses de formes d'expression, du point de vue des caractéristiques du tissu urbain créé, de l'occupation du logement ou des habitants, mais aussi du point de vue formation et développement. Leur différenciation pourrait se faire sur la base de plusieurs indicateurs : le statut foncier, des matériaux de construction utilisés, de l'organisation du tissu urbain, la position dans l'agglomération c'est-à-dire dans chaque microforme urbaine et du processus de production (Debbi, 1991, p 105). L'examen des traits communs à l'habitat précaire dans le tiers-monde révèle plusieurs formes, sont à identifier : bidonvilles, habitat illicite, clandestin, médinas, etc... Les facteurs explicatifs de formation et de développement de ces formes d'habitat sont multiples et interdépendants. Certains sont liés à l'environnement socio-économique et s'appliquent à l'ensemble des formes d'habitat précaire, d'autres sont spécifiques au contexte urbain et, enfin, d'autres sont propres à chaque forme d'expression de l'habitat précaire.

A ce stade, il nous faut trouver un cadre d'analyse de définition qui n'amalgame pas statut foncier, mode d'accès au sol et forme de l'habitat. La variété des appellations de par le monde est volontiers inductrice d'idéologie. La terminologie usitée constitue au demeurant un véritable miroir de pensée de l'état de la pensée mais pourquoi pas encore de la pensée savante sur ces entités urbaines.

Les appellations tenant à l'aspect physique ou à la qualité du cadre bâti sont de moins en moins utilisées dans la recherche urbaine. En effet, un centre-ville tout comme un quartier squatté peut être parfois qualifié de bidonville. Ces abus de langage débouchent souvent sur une assimilation abusive entre quartiers non-réglés et « taudis ».

De façon générale, la terminologie employée par les autorités reflète et renforce la stigmatisation de ces zones, les désignant comme intrinsèquement porteuses d'une pathologie sociale définitive. Pourtant si l'on s'en tient à la définition du dictionnaire, l'appellation de

bidonvilles, taudis, recouvre une réalité très circonscrite géographiquement, mais aussi dans la typologie de l'habitat.

Pour revenir à la définition précise de chacun de ces termes :

V-1- Le bidonville : selon le Robert, le bidonville « en Afrique du Nord, et par extension dans d'autres contrées, constitue une agglomération d'abris de fortune, de baraques sans hygiène où vit la population la plus misérable », tandis que *slums* signifie plus précisément taudis. A l'origine le terme bidonville désignait plus spécifiquement encore « les abris hétéroclites construits avec des matériaux de récupération, qui s'étaient établis dans les carrières désaffectées de Casablanca »¹⁰⁰.

Or, la pratique terminologique va souvent de pair avec une conception arrêtée de la norme urbaine. Dans l'esprit de ceux qui galvaudent le terme de bidonville, l'éviction s'impose à l'évidence. Pourtant, même le bidonville pourrait être perçu comme un lieu permettant l'amélioration progressive des conditions d'habitat, et permettant aussi « l'entretien constant et mutuel des structures sociales et spatiales, qui traduit l'intimité de leurs liens »¹⁰¹.

Les bidonvilles sont de surcroît le plus souvent des occupations sans titre légal de terrain, donc recourent souvent la catégorie de squat. Mais on trouve, hors Égypte, dans la France des années 70, en Afrique, etc... des terrains cédés ou concédés gratuitement, par des employeurs, ou loués et qui deviennent des bidonvilles. Il arrive d'ailleurs que lotissement des terrains et installation de bidonvilles se superposent. Cette désignation de l'habitat par des qualificatifs formels est la plus répandue. Elle recoupe souvent les dénominations utilisées par les résidents eux-mêmes, les termes usités variant donc d'un pays, voire d'une ville à l'autre : favelas à Rio, mocambos de Recife, Katchi abadis du Pakistan, *barriadas* ou *pueblos jóvenes* au Pérou.

De son côté, le Ministère de l'habitat **en Algérie** utilise « **habitat précaire** » comme terme employé dans le sens large pour désigner d'une part les bidonvilles qu'ils soient constitués de baraques très précaires (matériaux de récupération hétéroclites, tôles) ou de baraques évoluées (de type chantier de travaux), d'autre part, les quartiers sous équipés en infrastructure de base

¹⁰⁰ N., 1992, « Le bidonville et la ville du futur », soumis à l'USAID, Réalisation ABT associates Dames et Moore, Le Caire, Mars 1982, p. 59-72.

¹⁰¹ J Durant- Lasserre A., 1988, le logement des pauvres dans les grandes villes du tiers- Monde, n° 116, Paris, Ed. PUF, p129

(assainissement, eau potable, etc...), qu'ils soient illicites ou non, mais dont les constructions (en dur) sont édifiées selon les normes techniques en vigueur et souvent de manière progressive (évolutive).

Malgré cette variété des appellations locales, c'est toujours la même réalité : des baraques construites illégalement sur des terrains parfois dangereux (Bret B, 2002 p 140) et qui abritent dans des conditions précaires des pourcentages élevés de la population des grandes agglomérations des pays du Sud.

Mais, en règle générale, le bidonville se présente comme un refuge à très faible coût, mais aussi comme un environnement économique et socioculturel conciliable avec les ambitions matérielles des habitants (Cadène P, 2003) ¹⁰². Au Maghreb le bidonville s'établit sur un terrain de statut domanial, ou collectif et se localise, essentiellement, à l'intérieur des périmètres urbains, sur des terrains menacés ou interstices des tissus urbains sous forme de noyaux éparpillés. Le bidonville se distingue aussi par le mode d'organisation de l'habitation qui trouve son origine dans les zribas de type rurale constituée d'un ensemble de pièces dégageant une cour parfois plantée. Ce modèle évolue souvent, avec réduction de sa surface par morcellement de la parcelle, pour s'approcher du modèle de la maison à patio.

Lors du premier Worl Urban Forum (1) notait, par ailleurs, que ces habitations inappropriées à l'habitat humain exemplifiaient la variété des manifestations de la pauvreté urbaine. Derrière la diversité des apparences physiques, des spécificités géographiques et culturelles, derrière les mécanismes historiques et économiques qui font naître cet habitat multiforme, se dégagent des points communs. Ainsi six caractéristiques des bidonvilles ont été convenues: Un manque de services de base , des conditions de vie malsaines, des habitations hors normes et des constructions inadéquates ,une faible sécurité d'occupation, statut irréguliers des établissements et localisations hasardeuses dangereuses, pauvreté et exclusion sociale .

V-2-L'habitat informel : peut être synonyme d'habitat illégal et/ou d'habitat spontané. La notion d'habitat informel stricto sensu recouvre un éventail d'occupation résidentielle qui peut aller de villas luxueuses à l'abri le plus précaire, c'est tout simplement une production de logement en dehors de tout cadre réglementaire (Semmoud B, 2002, p 123).

¹⁰² (1) Voir définition de Cadène P sur « l'Habitat non réglementaire » en page 438, in Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés, Sous la direction de Levy J et Ussault M., Edition Belin, Paris, 2003.

V-3-L'habitat non réglementaire/illégal (ou irrégulier) : est égal à l'absence de procédure légale (et non pas de pauvreté des matériaux de construction) dans l'acte de construire et assez souvent, dans celui d'occuper le terrain, on dénomme aussi d'habitat spontané ou informel. Le terme de « quartier irrégulier » recouvre une très grande diversité de situations locales, mais leur point commun est l'absence de sécurité foncière (Durand Lasserre A., 1988, p 127) (15).

V-4- L'habitat spontané : (*clandestin, non planifié*) : Nommé ainsi parce que édifié de façon autonome par ses habitants et produit par l'invasion de terrains publics ou privés. D'où le sentiment d'une apparition spontanée et non pas planifiée par les autorités concernées. (Chabbi M, 1986, p132) choisit pour sa part d'étudier plus spécifiquement ce qui relève de l'habitat sous-intégré et de ses manifestations variés. L'approche urbaine replace l'intégration dans un processus dynamique, et la repère à l'aide d'indicateurs portant sur le niveau des équipements, le nombre de personnes à charge, etc... Dans ce cadre de réflexion pourrait tout à fait être intégrée l'étude des grandes villes algériennes. (1) ¹⁰³Ces composantes ont été définies, lors du forum « Cities without slum » en 2001 d'après l'étude de cas de 30 villes et afin de permettre de réaliser une grille d'évaluation pour toute autre étude de cas de bidonville.

Ceci étant, l'expression d'habitat « *sous-intégré* » pourrait s'appliquer également à notre objet d'étude, puisqu' il traite des zones urbaines ou péri-urbaines de création récente, néanmoins les niveaux d'intégration, en termes purement matériels, sont loin de former un tout homogène. Ensuite, l'usage du terme intégration a été souvent détourné et risque d'évoquer seulement l'intégration citadine ou son opposé, la marginalité. Ce point sera développé un peu plus loin, (dans la 2ème partie, Chapitre III).

Enfin, depuis les années 80, la terminologie la plus utilisée dans la littérature, surtout francophone, est celle de quartiers ou d'urbanisation spontanée ou encore informelle. Le terme de spontané est intéressant en ce qu'il rappelle l'absence de contrainte étatique dans la fabrication de cet habitat (Hafiane A, 1989, p98). En revanche, le terme « spontané » est aussi trop souvent associé à l'idée d'une profonde désorganisation urbaine, correspondant à une des

¹⁰³(1) Ainsi cet ouvrage qui traite de toutes les formes d'habitat populaire et d'origine privative les englobe sous le terme de squatters. Hardoy J-E, Satterhwaite D., 1989, Squatter citizen – life in the urban third world, Londres, Ed. ADEF, p 105.

définitions du Larousse : « qui se fait, s'exprime directement, sans réflexion ni calcul », alors que tout groupement humain génère ses propres règles, ce qui vaut aussi pour la disposition spatiale.

En Algérie, le terme consacré est le logement ou les quartiers **Fawdaoui**, terme arabe pour spontané, avec la connotation de « désordonné », « non – organisé », dont l'usage semble assez pertinent. Les anglo-saxons emploient volontiers le terme de « squatters » pour désigner de façon générique le lotissement hors norme¹⁰⁴, alors que squatter signifie exclusivement faire usage de la propriété d'autrui sans son autorisation. En Algérie, ce terme recouvre l'ensemble des implantations sur terrains de l'état, et sur des terrains privés occupés sans le consentement du propriétaire. Ce dernier cas est suffisamment rare pour ne pas être englobé par la définition qu'en donnent l'administration et les auteurs algériens utilisant ce terme.

Si la notion de « squatters » a le mérite d'être passée dans le langage courant, elle s'enracine dans la pensée formaliste qui dénie toute compétence urbanistique aux non professionnels. Au mieux, on leur reconnaît parfois une rationalité économique, en postulant a priori qu'aucune norme sous-jacente ou système régulateur ne peut jouer sans intervention de l'état. En outre, bien souvent les quartiers sont qualifiés des termes suivants selon le mode dominant d'accès au sol qui les caractérise : invasion du terrain, « land invasion », lotissement clandestin, « clandestin ou pirate subdivision ». Et enfin, dans la lignée de John Turner, de nombreux travaux, ont utilisé le terme -tombeait quelque peu en désuétude depuis les années 70- de logement auto-construit, « self-help » ou « self-build housing »¹⁰⁵.

Un autre qualificatif s'emploie désormais assez volontiers par rapport aux quartiers périphériques : l'habitat non réglementaire ou illicite.

De plus, d'année en année ce terme devient obsolète pour un certain nombre de zones préalablement étudiées, puisqu'elles sont régularisées. Enfin, un nombre important de secteurs urbanisés dans la ville sont régularisés de facto sans que le problème de l'inconstructibilité des terrains ait été nécessairement résolu. Ces quartiers ont de fait rejoint la ville légale, mais

¹⁰⁴ Ainsi cet ouvrage qui traite de toutes les formes d'habitat populaire et d'origine privative les englobe sous le terme de squatters. Hardoy J-E, Satterhwaite D., 1989, Squatter citizen – life in the urban third world, Londres, Ed. ADEF, p 105.

¹⁰⁵ L'ouvrage significatif sur ce thème remet totalement en cause la validité actuelle de ce concept, Dlahou Y., 1987, Tous les moyens sont bons : mille et une voies pour passer de l'illégalité à la légalité, in politiques et pratiques urbaines dans les pays en développement, l'Hamattan, p. 166-183.

pour signifier l'ambiguïté de leur statut vis-à-vis des pouvoirs publics certains les qualifierons parfois de « semi-formels » (Soliman A, 1987, p 176).

V-5- L'habitat populaire : Pour ce qui est habitat populaire Le terme « populaire » ici ne renvoie pas à un schéma de fonctionnement dualiste, un mode d'implantation et une typologie constructive qui selon nous s'apparente à un compromis entre modèles étatiques et pratiques populaires, à moins de nier toute marge d'autonomie, toute capacité organisationnelle et de réflexion aux résidents, on ne peut nier que le mode de production mais aussi l'idée de la ville reste avant tout populaire¹⁰⁶.

Ainsi, au Chili sous le régime de Allende, en Iran depuis la révolution islamique, ou au Pérou à diverses époques, l'implantation collective sur des terrains peut être fortement incitée voire logistiquement orientée par l'état. Et par ailleurs, l'influence de l'état ne peut être occultée, dans toutes les productions urbaines. Mais il n'en reste pas moins vrai, que la production urbaine dans tous ces cas reste définitivement populaire. Surtout que les cas d'implantation assistés par l'état sont assez restreints dans le temps et l'espace.

Ces quartiers par le mode de création, par les acteurs qui en sont à l'origine, ont été qualifiés par *Agnès Deboulet* par l'expression de quartiers d'émanation populaire ce qui est indéniablement un dénominateur commun. Cela n'empêche pas à l'occasion de les restituer par rapport aux « banlieues programmées », telles que villes nouvelles ou quartier d'habitat social. Ajoutons que ce terme neutre s'applique selon le même auteur à la majorité des villes du tiers-monde dans lesquelles le péri-urbain est de façon croissante à dominante de logements réalisés sans intervention de l'état.

C'est que cette forme de production progressive touche l'essentiel des hommes et des femmes tributaires du seul secteur « informel » de l'économie, donc sujets à des rentrées d'argent aléatoire, ainsi que ouvriers et employés à revenus faibles. Il met également en valeur une mobilisation financière au coup par coup, qui caractérise la plupart des ménages des petites classes moyennes dénuées de patrimoine familial et privées d'accès à l'épargne institutionnelle.

Si durant plusieurs décennies on a célébré la « pratique spontanée de l'auto-construction, expression utilisée par (Valladares L, 1983, p67), cette analyse s'est souvent faite au détriment de l'observation de formes pourtant plus répandues de la production populaire de

¹⁰⁶ Signoles P., 1988, « place des Médinas dans le fonctionnement et l'aménagement des villes au Maghreb », in « éléments sur les centres- villes dans le monde arabe.» URBAMA, n° 19: p 76.

logements : l'auto-construction assistée ainsi que la production immobilière petite marchande.¹⁰⁷

V-6- Les tissus historiques : les médinas :

Tissus à caractère historique pour l'essentiel d'origine pré-coloniale constituant des zones bornées mais dont la population a beaucoup augmenté au cours du XX^e siècle. Ce tissu historique à l'échelle du Maghreb riche et vivace, très diversifié, se compose de Médinas de tailles et de dynamismes différents, dont la Casbah d'Alger, Fès Maroc, restent les plus célèbres. Ces médinas sont aujourd'hui des corps globalement malades, notamment en Algérie. Elles connaissent un processus de détérioration et de déqualification tous azimuts et posent ainsi en matière d'aménagement des problèmes aigus. Sur le plan architectural et urbanistique, leur tissu urbain se déstructure de plus en plus en perdant progressivement de leur harmonie interne.

La précarité dans les Médinas touche des îlots ou des secteurs entiers. Cependant, on observe une certaine hétérogénéité dans les conditions d'occupation d'une Médina à une autre, selon son importance, sa place dans la structure urbaine et son rôle dans le fonctionnement de la ville¹⁰⁸. La précarité dans le cas des Médinas se traduit par la vétusté du bâti. Il suffit d'y pénétrer pour constater que leur cadre de vie est loin de correspondre au minimum de confort, d'hygiène et de salubrité universellement admis (maison dégradée, démolitions, effondrements, actes d'incivilité, etc...), par le sous-équipement, infrastructures obsolètes ou saturées et par des conditions problématiques d'occupation du logement (forte cohabitation, densité élevée d'occupation de l'espace), transformations apportées aux façades et les surélévations des maisons par les habitants, altèrent de façon spectaculaire l'architecture traditionnelle : la continuité des terrasses tend à disparaître, les patios se couvrent et deviennent un simple lieu de passage, la faïence disparaît... La situation dans certains secteurs des tissus anciens s'avère plus préoccupante que celle qui prévaut l'habitat non réglementaire ou le bidonville (Chorfi, 1995). Le sous-équipement y atteint des proportions plus élevées.

¹⁰⁷ Elle est ainsi définie : « une faible division technique et sociale du travail qui fait appel largement à des structures et des filières familiales ou à faible teneur technologique et capitaliste, ce que l'on peut désigner comme une production « domestique » ou « petite marchande ». (Durant-Lasserve A., 1986, « L'exclusion des pauvres dans les villes du tiers-monde », Paris, Ed. L'Harmattan 1986, p.40).

¹⁰⁸E.J Hardy, D.Satterhwaite, 1989, Squater citizen-life in the urban third world », p89.

V-7- Le bâti ancien :

Les caractéristiques de l'habitat ne sont pas figées et l'insalubrité n'est pas un état statique, c'est plutôt un mécanisme dynamique qui peut progressivement transformer un parc d'une situation "normale" répondant aux exigences d'habitabilité, à une autre où ces exigences ne sont plus respectées. Bien plus, les quartiers centraux des grandes villes se densifient en même temps que les périphéries, que ce soit en Inde, en Amérique latine et dans la plupart des pays du monde Arabe (18)¹⁰⁹. Pour répondre dorénavant à des besoins en logements formulés par une partie des catégories pauvres, et moyennes, d'origine rurale ou non. L'habitat précaire touche, également, un secteur peu connu, car peu visible et constitué par des locaux non destinés initialement à l'habitation. Les manifestations spatiales de ce type d'habitat sont variées, et ne permettent pas toujours une distinction légale/non légale.

Nous partirons tout d'abord d'une classification croisant les filières de logement et l'analyse de la localisation de l'habitat des catégories peu ou pas solvables (19)¹¹⁰. La surdensification, par découpages internes ou extensions du bâti, la fragilisation des bâtiments, occupation des garages, arrière-boutique, local de concierge, sous les escaliers ou dans le parking, buanderie, sur les terrasses des immeubles se transformant en un bidonville des terrasses. Toutefois, cette forme est surtout présente dans les grandes agglomérations, et l'occupation parfois très précaire des terrasses des immeubles est un phénomène fréquemment évoqué au Caire (20). Mais également ostentatoire en Algérie, se transformant en bidonville des terrasses. Il est à préciser, que cette forme est surtout présente dans les grandes agglomérations, urbaines, Constantine, Annaba, etc...

Le détournement d'usage de bâtiments à vocation religieuse, ou d'anciennes demeures nobiliaire ou bourgeoises. En Tunisie, il s'agit d'un phénomène qualifié du néologisme de « oukalisation » (dérivé de wakala, les demeures subdivisées). En Egypte, cela concerne les biens de main morte, ou **waqf** (terrains ou bâtiments affectés de façon théoriquement inaliénable à une œuvre religieuse), mais aussi d'anciennes maisons bourgeoises du centre.

L'Algérie est également concernée par les anciennes cités de recasement (ne dépassant pas deux pièces d'habitations), qui, à l'instar des « barracas populaires » au Brésil, ont accueilli des familles évincés du bidonville, ou d'autres dont l'habitation s'est effondrée, qui

¹⁰⁹ Cette classification dérive du croisement de deux sources : United Nations for Human Settlements, « Global report on Human settlements », 1986, ainsi que Durant-Lasserve A, op.cit, p 145.

¹¹⁰ Ilbert R, Blanchi G., « Les toits du Caire, la question des surélévations d'immeubles », in Maghreb –Machrek, n° 91, Janvier –Mars 1982, p. 59- 72.

sont dans l'attente d'un hébergement définitif, leur nombre ne fait qu'augmenter et l'attente se pérennise. A l'échelle du Maghreb une autre forme de précarité, correspond aux tissus d'habitat social réalisés entre les deux grandes guerres et destinés à accueillir la population colonisée. Construites selon des principes d'urbanisme, de voirie et des habitations traditionnelles des maisons à patio, la plupart du temps. Cette combinaison entre l'urbanisme moderne et la construction traditionnelle offrait des possibilités d'intégration des équipements et des services. Ces quartiers ont connu des mutations profondes marquées par le départ des populations aisées et un mouvement de densification important. Pour le cas de l'Algérie, un large parc social, par sa taille, sa position et ses difficultés, illustre bien la nouvelle situation : densité élevée d'occupation, sous-équipement, dégradation du bâti et importance du parc locatif de logement de taille réduite. L'importance de ce secteur urbain pour le développement futur des centres villes contraste avec le niveau de dégradation atteint par le parc logement et les conditions de son occupation, alors que son dynamisme commercial et sa position par rapport aux grandes voies d'accès pourraient le prédestiner à d'autres fonctions. Ainsi cette situation illustre une problématique de renouvellement du parc qu'on retrouve dans plusieurs villes au Maghreb.

La précarité couvre aussi une forme spécifique aux centres urbains des vallées présahariennes : Kasbas et Ksours dont la dégradation physique sous l'effet de multiple facteurs risque de faire disparaître à jamais (y compris dans la mémoire) ce patrimoine architectural et urbanistique de grande valeur.

IV-Habitat sous-intégré : choix conceptuel

IV-1-Approche de Mohamed Naciri :

Le bidonville comme une forme d'habitat sous-intégré parmi d'autres : M.NACIRI¹¹¹.

Mohamed Naciri propose une nouvelle démarche conceptuelle pour étudier les bidonvilles, et essaie d'appréhender les facteurs qui favorisent ou empêchent l'intégration au mode de vie urbain. Il constate que les études précédentes étaient marquées par un problème de terminologie et de méthode. Il critique l'utilisation de concepts tels "bidonville", "habitat spontané", "colonie urbaine spontanée". «Ces dénominations recouvrent d'ailleurs des sens très divers. C'est tantôt l'aspect, comme dans le terme « bidonville », tantôt la misère de l'habitat, comme dans *villas miserias* [...]. L'utilisation du terme "bidonville" pour désigner toute cette variété d'acceptions ou d'aspects, pose un certain nombre de problèmes de terminologie, mais aussi de méthodes. Le progrès de la recherche sur les formes d'habitat urbain et sur la signification sociale, économique et politique de leur diversité, a été considérablement affecté par cette double incertitude »¹¹².

L'auteur propose le concept "d'habitat sous intégré». Pour lui, c'est le concept le plus opératoire pour l'étude des phénomènes d'urbanisation, du fait qu'il ne se limite pas seulement aux manifestations de la sous-intégration au niveau des précarités qui pèsent sur l'habitation, il englobe tous les aspects d'une réalité changeante, dont il essaie d'appréhender les manifestations complexes à tous les niveaux. Le concept de sous-intégration se réfère d'abord aux processus qui favorisent ou empêchent l'évolution d'une forme de croissance vers un mode de développement urbain cumulatif¹¹³. « Les manifestations de sous-intégration ne sont donc pas exclusives du seul aspect des habitations et de l'équipement des formes d'habitat. Elles apparaissent dans les structures de la population, la nature des activités et les caractéristiques socio-économiques des habitants d'un quartier sous-intégré. Il y a là autant de critères de discrimination entre la ville et certaines formes de croissance urbaine »¹¹⁴.

¹¹¹ Géographe, université de Mohamed-V, Rabat

¹¹² NACIRI Mohamed: « Les formes d'habitat sous-intégrées », Hérodote, Paris, Maspéro, 4ème Trimestre, 1980, N°19, P.14.

¹¹³ Ibid. . P.39.

¹¹⁴ Ibid. . P.40.

Pour l'auteur, « La sous-intégration d'une forme d'habitat n'est pas seulement une différence de degré entre quartiers d'une même ville, c'est une différence de nature. Un quartier est sous-intégré non seulement par rapport à des structures sociales différentes, à des types d'activité et de consommation, mais aussi par rapport à un mode de vie, de travail et d'habitat de caractère urbain diffusé par la pénétration de l'économie moderne »¹¹⁵.

Il remarque que la sous-intégration est changeante et différente d'un quartier à un autre. Elle a des «caractéristiques manifestes" et des "caractéristiques latentes". Pour l'appréhender, il propose l'établissement d'un diagramme de la sous-intégration qui peut donc révéler les tendances à l'aggravation ou à l'atténuation des précarités complexes qui pèsent sur les formes d'habitat sous-intégré. Il considère que les indicateurs de la sous intégration sont des éléments quantifiables tels que : L'indice de précarité de l'habitation, l'indice des précarités foncières, la densité des équipements, le pourcentage d'actifs en chômage, le taux de fécondité, le taux de mortalité infantile, le taux de scolarisation au niveau primaire...¹¹⁶. C'est à partir de la mesure de ces éléments qu'on peut rendre compte du degré de sous-intégration d'une forme d'habitat par rapport au mode de vie "urbain". Il distingue trois catégories de villes :

- Le cas des villes à complexe intégrant atrophié : le centre urbain comportant dans sa totalité des séquelles de la sous-intégration ;
- Le cas des villes à complexe intégrant répressif : se sont les agglomérations où les contrastes s'accusent entre ville de référence et formes d'habitat sous-intégrées ;
- Le cas des villes à complexe intégrant progressif : c'est-à-dire assez efficace pour déclencher une tendance favorable à l'insertion des formes d'habitat sous-intégrées dans l'économie et la société urbaines.

Le processus d'intégration d'une forme d'habitat sous-intégré au mode de vie urbain, est en grande partie déterminé par ces complexes intégrants, c'est-à-dire la capacité des villes à intégrer leurs habitants¹¹⁷.

¹¹⁵ Ibid. . P.46.

¹¹⁶ Ibid. . P.50-53.

¹¹⁷ Ibid. . P.55.

Cette approche a le mérite de considérer le bidonville comme une forme d'habitat sous intégré parmi d'autres. Il n'est pas forcément la forme la plus sous-intégrée. Cependant elle paraît beaucoup plus utile pour une typologie des bidonvilles et de l'habitat sous-intégré, que pour le processus de leur intégration sociale. Elle ne prend pas en compte d'autres paramètres qui nous semblent importants pour l'étude du processus d'intégration des bidonvilles tels que : la vie sociale interne du bidonville, les relations entre l'individu et son espace d'habitation, les lieux d'intégration...



Photo09

khāïma typique du Maghreb



Une rue du Tnoker

Photo10

Tnoker de Casablanca vers 1900

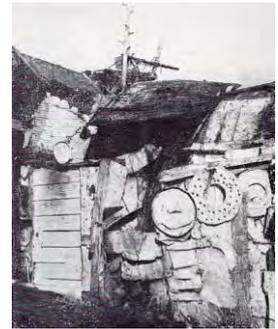


Photo11

Bidonville à Casablanca

Conclusion du chapitre 02

Au bout de cette lecture critique de ces différentes approches des bidonvilles et de l'habitat précaire ou insalubre, et les conditions de vie qu'il manifeste, il nous semble important de retenir que ce phénomène qui frappe par son universalité la plupart des pays du monde notamment les pays en voie de développement a souvent poussé plusieurs chercheurs à apporter des constats et des conclusions un peu trop hâtives et a des généralisations un peu trop rapides¹¹⁸. De ce fait et au vu des variations considérables que présente les différentes variables du phénomène, l'approche de l'habitat précaire ou des bidonvilles par pays ou par région nous semble plus efficace. Il nous semble aussi très important pour toute approche des bidonvilles, et notamment des problèmes d'intégration, de tenir compte des réalités sociales propres au bidonville. Effectivement, la vie sociale interne du bidonville, les relations sociales entre habitants, les pratiques sociales à l'intérieur du bidonville, la gestion des espaces collectifs, les formes de représentations des habitants...sont des éléments très importants à prendre en considération dans toute action vis-à-vis du bidonville.

La clarification des concepts utilisés dans le cadre de ce chapitre a été d'une importance capitale puisqu'elle constitue un préalable à l'approche thématique de l'habitat précaire. En effet, la précarité dans toutes ses formes qu'elle soit due à l'assise foncière et l'aspect de habitation ne fait que refléter les tensions sociales et les luttes d'intérêts qui se concluent et se génèrent, tant sur le plan économique que social, par la pauvreté, le travail informel et l'exclusion. C'est pourquoi, il est fait état, dans cette partie, des conceptions de l'inscription territoriale de l'habitat précaire dans l'espace urbain qui se traduit par l'aggravation de la pauvreté, du secteur informel et de l'exclusion.

Parallèlement, aux critiques et l'analyse des concepts, il nous semble que l'approche présentée par *Mohamed Naciri* est la plus explicative du phénomène de l'habitat précaire dans ces divers aspects. En effet, le choix du concept « habitat sous-intégré » nous permis d'englober l'étude de ce phénomène dans tous les aspects réels et à tous les niveaux.

¹¹⁸ El-Tawassol n°26 / Juin 2010 Analyse critique de quelques approches des bidonvilles Brahim BELAADI
Département de Sociologie Université de Guelma

CHAPITRE 03 :
Habitat sous-intégré :
Colonialisme et misère

❖ Introduction :

« Nous voyons passer comme des ombres ces paysans hébétés par le jeûne, lents, taciturnes, affaissés sur leurs membres vacillants, les jambes nues, sales, amaigris, déchirés. Les os semblent trouer leurs guenilles ; on les dirait vêtus de toiles d'araignées. La vermine les dévore du dehors, la faim au-dedans. Comme la bête, ils sont sans pudeur, sans dignité de maintien, indifférents, mornes, sans paroles [...] Plus de 20000 individus moururent de faim en quelques mois, sous les yeux *DES COLONS* qui prenaient l'absinthe, et se frottaient les mains, en accusant l'administration, dont l'embarras n'échappait à personne[...] Il est douloureux de penser qu'on peut sans exagération, porter à 500.000 le chiffre des arabes morts du choléra ou de la famine, depuis le mois de septembre 1867 jusqu'au mois de juin 1868 ». Ce passage est un extrait de témoignage de **Charles Lagarde** entre ALGER et BLIDA : (Avril 1868), dans son ouvrage « Une promenade dans le Sahara ».

Ce témoignage n'est qu'un aperçu de ce que le peuple Algérien a souffert pendant le colonialisme français, il est aussi une reconnaissance de l'atrocité et la brutalité soutenue par les autorités et les colons. Ainsi que, la colonisation travaille à déciviliser le colonisateur, à l'abrutir au sens propre du mot, à le dégrader et à déraciner de ses valeurs.

Le colonialisme, ce n'est pas une question de morale ou de région ni une histoire anecdotique de coup d'éventail, mais un instrument de pillage des ressources d'un pays par les sociétés capitalistes d'un autre pays. Même, sur la façon d'organiser la ville, la colonisation voit que sa structure est très clairement expliquée, en termes de géométrie: centre et périphérie, ville haute et ville basse; et en termes d'opposition des races et des classes: les blancs et les autres (indigènes).

En plus des considérations politiques et militaires pour réprimer toute révolution, l'armée française a pratiqué des déplacements de masse de la population algérienne dans des camps de regroupement et recasement ou les conditions de vie qualifiées de dramatiques et inhumains.

I-Camp de regroupement¹¹⁹

Pendant la guerre d'Algérie, les camps de regroupement ont été créés dans le but de priver le FLN de l'appui de la population. Les regroupements de population désignent les déplacements massifs de population dans des lieux ad hoc et sont à distinguer des recasements, qui sont des déplacements de population dans des villes ou villages préexistants¹.

À partir de 1957, les autorités françaises en Algérie décident de lutter contre la guérilla menée par le FLN en reprenant le contrôle de la population et en privant le FLN des moyens logistiques (abri, nourriture) qu'il obtient de gré ou de force auprès de la population. Pour cela, des zones interdites sont créées, où tout être vivant, homme ou animal, est abattu sans sommation. La population qui y vit est chassée de ses habitations et regroupée dans des villages de tentes construits à cet effet, sous la surveillance de l'armée. Les villages vidés de leurs habitants sont souvent détruits pour ne pas pouvoir être utilisés par le FLN. Le déplacement de la population est en général forcé, même s'il est parfois arrivé que la population elle-même d'un village demande la protection de l'armée française pour échapper aux zones de conflit ou à la pression du FLN.

Les camps de regroupement rassemblent assez rapidement environ un million de personnes. Mais éloignée des champs qu'elle ne peut plus cultiver, privée de son bétail, la population est à la merci des conditions d'alimentation prévue par l'administration, et celle-ci est souvent insuffisante, entraînant des carences alimentaires. Les conditions sanitaires se dégradent et la mortalité infantile est importante.

« Le 17 février 1959, à Alger, un inspecteur des Finances âgé de vingt-huit ans remet au délégué général en Algérie un rapport, qu'il ne lui a demandé qu'officieusement, sur une réalité ignorée de l'opinion publique et pourtant essentielle de la guerre d'Algérie, les camps de regroupement dans lesquels sont parqués plus d'un million de villageois, dont plus de la moitié sont des enfants. Faute de nourriture et de soins, ces populations, qui connaissent déjà une mortalité infantine effrayante, que l'auteur du rapport évalue à près de 500 enfants par jour, sont menacées de famine, dans l'ignorance totale de l'opinion et l'indifférence apparente des autorités civiles et militaires. Alerté par l'auteur lui-même, le cabinet du garde des Sceaux du gouvernement de Michel Debré, Edmond Michelet, décide de communiquer ce rapport à la

¹¹⁹ Un article de Wikipédia, l'encyclopédie libre Aller à : [Navigation](#), [rechercher](#)

presse. Le 16 avril, France Observateur et le 17 avril 1959, Le Monde (daté du 18) publient de larges extraits du rapport et soutiennent sa vision alarmiste du sort des populations algériennes.

Interpellé par Waldeck Rochet à l'Assemblée nationale, le 9 juin, le Premier ministre se risque à dénoncer un complot communiste... Il sait pourtant à cette date que la fuite vient du cabinet d'un de ses ministres et que le rapport est en réalité l'œuvre d'un inspecteur des Finances tout nouvellement promu, ancien dirigeant des étudiants socialistes, et dont il a demandé en vain en Conseil des ministres la révocation : **Michel Rocard**. »¹²⁰

La question des camps de regroupement reste aujourd'hui encore l'une des tragédies les plus méconnues, et les plus importantes de la guerre d'Algérie. Le Rapport de **Michel Rocard** révéla les conditions dramatiques du déplacement de masse des populations pratiqué par l'armée française et son caractère inhumain.

II- Plan de Constantine

Aux yeux des Français, le projet de Constantine fut considéré comme un projet économique, social et culturel utile, tandis que les Algériens y voyaient un projet colonial visant à faire échouer la Révolution, éloigner d'elle le peuple algérien, couper celui-ci à la base de l'Armée de Libération Nationale et le convaincre de la nécessité de son intégration à la France.

C'est le Général De Gaulle qui annonça le projet le 4 octobre 1958 dans son discours de Constantine. En outre, ce projet fut précédé par un autre projet en 1955 connu sous le nom de plan de réformes de Soustelle.

II-1- Projet Soustelle¹²¹ :

¹²⁰ Cf à l'adresse : www.lecri.net/les_pages/rocard.htm

¹²¹ De son vrai nom Ben Soussan, Jacques Soustelle, d'origine juive, naquit en novembre 1912 à Montpellier. Il suivit une formation universitaire en philosophie et ethnologie (étude des races).

Il débuta son parcours politique par l'adhésion au comité des intellectuels opposés au nazisme, enseigna la sociologie et fut directeur adjoint au Musée de l'Homme en 1937. Il rejoignit Londres en 1940, s'engagea dans les Forces Françaises Libres (FFL) et fut nommé par De Gaulle commissaire national chargé de la communication, puis responsable du bureau central des renseignements et de l'action. A Alger, Soustelle créa la Direction Générale des Services Spéciaux (DGSS) qui fut chargée de surveiller les Algériens, de collecter les informations et d'élaborer un plan pour barrer la voie à la Révolution. Soustelle jouissait de la confiance de De Gaulle et cela se manifesta à travers sa nomination en tant que ministre des colonies puis ministre de l'information. Pendant la guerre de libération, il fut nommé Préfet Général en Algérie dans le gouvernement de Mendès France et fut l'auteur du projet de création des *Sections Administratives Spécialisées*, poste qu'il conserva dans le gouvernement d'Edgar Faure. Il s'érigea en défenseur de "l'Algérie Française" et de la politique d'assimilation. Après son éviction en 1956, il mena une campagne violente qui fut à l'origine de la chute du gouvernement de Bourguès-Maunoury et du gouvernement de Félix Gaillard. Avec l'arrivée de De Gaulle au

Le plan Soustelle envisageait la réforme de nombreux aspects administratifs, économiques, sociaux et culturels avec pour objectif l'intégration des Algériens à la France. Pour l'application de son projet, le gouverneur général en Algérie, Soustelle a fait appel à de nombreuses personnalités telles que *Germaine Tillion*, la sociologue française.

Cependant, le peuple algérien y a répondu par les attaques du 20 Août 1955, de même que les colons eux-mêmes refusèrent l'intégration des Algériens. Ce qui mit en échec Soustelle et son projet.

II-2- Contenu et résultats du Projet de Constantine

Pour ce projet, De Gaulle eut recours à des moyens de pacification pour mettre fin à la Révolution Algérienne et créer une catégorie d'Algériens occidentalisés à travers lesquels il gouvernerait l'Algérie après être parvenu à "domestiquer" le peuple algérien. Le Projet de Constantine fut conçu pour résoudre les problèmes suivants en l'espace de 05 années :

- Construction de 200 mille logements pour héberger un million de personnes ;
- Distribution de 250 mille hectares de terres aux Algériens ;
- Recrutement d'Algériens au sein de l'encadrement de l'État Français dans une proportion de 10% dans l'administration, l'armée et l'enseignement.
- Scolarisation d'un million et demi d'enfants algériens parmi ceux qui sont en âge de l'être.
- Indexation des traitements et salaires en Algérie avec ceux pratiqués en France.
- Création de 400 mille emplois nouveaux à travers la mise en place de nombreuses usines visant l'industrialisation de l'Algérie.

Par ailleurs, il fut annoncé que ce projet serait financé par deux mille milliards sur les cinq années, soit 400 milliards de francs par an dont la moitié serait prélevée sur le budget français à condition que les capitaux privés prennent en charge la deuxième moitié.

Mais dans la mesure où les engagements de financement ne furent pas tenus et où le projet lui-même visait à couper le peuple des révolutionnaires, ses objectifs ne furent pas atteints. En effet, ce n'était pas tant un projet économique qu'un projet colonial de propagande. Pour

pouvoir, Soustelle fut chargé du ministère de l'information puis du ministère délégué au Sahara. Cependant, la rupture entre eux eut lieu au début de l'année 1960 lorsque De Gaulle annonça son acceptation du principe de l'autodétermination en Algérie. Soustelle quitta alors le gouvernement signifiant son opposition à De Gaulle et entra en contact avec l'Organisation de l'Armée Secrète (OAS). Exilé en Italie en 1961 en raison de sa défense acharnée de l'Algérie Française, son nom restera lié aux Sections Administratives Spécialisées ainsi qu'à la *Loi-Cadre*.

preuve s'il en faut, il suffit de se référer aux propos suivants de l'un des responsables français de l'époque *Paul Delouvrier* : " Même en supposant que la guerre se termine bientôt, l'autodétermination des Algériens ne saurait intervenir juste après car il faudra prendre le temps nécessaire pour le retour à la normale de la vie politique dans le pays. Et de ce point de vue, nous considérons que le projet de Constantine facilite la prise de conscience des Algériens et permet le renforcement du destin de la France en Algérie".

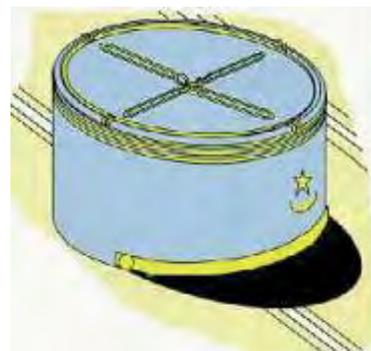
Dans le cadre de ce plan, des programmes importants de logements ont été prévus ainsi que la création de milliers d'emplois. Des prérogatives en matière d'urbanisme à l'échelle nationale ont été accordées. Vers 1960, c'est l'élargissement presque total de la législation urbaine française à l'Algérie. Et pour la première fois des études ont été engagées, notamment pour l'élaboration en 1959-1960 du P.U.D (Plan d'urbanisme directeur).

III-Les «Sections Administratives Spécialisées» (SAS) EN ALGÉRIE ¹²²:

Créées pour affirmer, soutenir et justifier l'action militaire française au début de la guerre d'Algérie, les Sections Administratives Spécialisées (en abrégé, SAS) furent mises en place au cours des années 1955-1956 afin de lutter de la façon la plus efficace possible contre l'insurrection menée par le Front de Libération Nationale (FLN) à l'échelon local. Cet instrument militaire, pourtant largement tourné vers des tâches civiles, avait pour but de porter un coup d'arrêt au FLN au cœur des mechtas ou des oueds, partout où la population pouvait être fidélisée ou reconquise par de multiples modes d'action.

Instrument politique, les SAS s'inscrivaient à l'échelon local comme les représentants directs des autorités civiles par les moyens administratifs dont ils bénéficiaient. Héritiers reconnus des officiers des Bureaux arabes, reprenant à leur compte les leçons des pacificateurs des temps héroïques de la colonisation à l'instar d'un Lyautey ou d'un Gallieni, les officiers des SAS

représentent l'un des succès d'un conflit dont on se plaît souvent à rappeler les erreurs, les tourments, les déchirures, en oubliant les « képis bleus ».



¹²² Cf, LES «SECTIONS ADMINISTRATIVES SPÉCIALISÉES» EN ALGÉRIE : Un outil pour la stabilisation
Les cahiers de la recherche sont accessibles sur le site intranet du CDEF dans la rubrique «recherche doctrinale»
www.cdef.terre.defense.gouv.fr

III-1-Essai de définition d'une SAS

La pacification en Algérie n'est pas l'apanage des SAS : elle est la politique de la France. Tous y contribuent, qu'ils soient civils ou militaires. Il faut cependant reconnaître le rôle particulier mené par le Service des Affaires Algériennes, par le biais des Sections Administratives Spécialisées. Ces Sections sont la partie la plus visible de l'iceberg de la pacification, menant des actions concrètes, tant dans le domaine politique, social, éducatif, sanitaire, et bien entendu, militaire. Les SAS sont en effet « l'un des piliers essentiels de la politique de pacification et de reconquête en Algérie »⁶. Pour Le Monde du 24 juillet 1957, « les officiers SAS sont en quelque sorte les militants de base de la pacification », et, en 1963, le Bachaga Boualem (chef de tribus) les a qualifiés de « meilleurs artisans de l'Algérie fraternelle »⁷.

Une SAS est une structure administrative à la fois civile et militaire. Elle est dirigée par un officier qui commande un maghzen d'une trentaine de *moghaznis* (ou de *harkis*) assurant la sécurité de la circonscription de la SAS. L'officier SAS dispose d'un sous-officier pour l'assister et d'attachés civils : Un comptable, un radio, une infirmière.

A cette structure se rattache également un médecin, un instituteur et un moniteur sportif détachés par la compagnie militaire située à proximité de la SAS.

Dans les faits, les effectifs civils et militaires de la SAS varient en fonction des besoins de la population, de l'étendue du territoire de la SAS, de l'isolement et de l'insécurité du secteur.

III-2-Création des SAS

En Septembre 1955 le Gouverneur Général Jacques Soustelle, décide de créer les Sections Administratives Spécialisées : les "S.A.S."

Le Gouverneur Général Jacques Soustelle, avec le Général Parlange, figure légendaire des Affaires Indigènes du Maroc, décide de renforcer l'administration des Communes Mixtes et crée dans le bled des Sections Administratives Spécialisées dépendant d'une administration des Affaires Algériennes installée à Alger.

Le manque d'infrastructures administratives et civiles en dehors des grands centres urbains favorisait la rébellion en Algérie. Créées par un décret du 8 septembre 1956, les Sections Administratives Spécialisées (S.A.S.) avaient un rôle administratif (assistance médicale, aide

aux populations musulmanes pour la rédaction d'imprimés et autres formalités administratives), politique (soustraction des populations à l'influence du Front de Libération Nationale). La création des SAS résulte d'un constat d'échec exprimé dans le *Guide de l'Officier des Affaires Algériennes* : « la rébellion n'aurait sans doute pas éclaté, ou aurait été promptement réduite, si elle n'avait trouvé un terrain préparé par certaines insuffisances de notre part : - Sous-équipement de certaines régions rurales (en chemins de pénétration, travaux d'hydraulique, écoles, logements, etc.) ;



Photo12

- *Sous administration des mêmes régions [...]*
- *Perte du contact [...]*
- *Méconnaissance de données concrètes à l'évolution des esprits en milieu musulman »¹.*

III-3-Missions des SAS:

- 1- le renseignement humain; Le chef de SAS vit au milieu de ses administrés, et ceux-ci, au fur et à mesure de la confiance qu'il instaure, lui donne des informations susceptibles d'être utilisées à bon escient.
- 2-Le maintien de l'ordre, le chef de SAS commande un *maghzen* destiné à protéger son poste des coups de main des ennemis.
- 3- Enfin avec l'installation des quartiers de pacification, certains officiers deviennent commandants de secteur, ce qui leur donne la haute main sur l'emploi des forces régulières et non plus seulement sur leur *moghzanis*.

Photo13



Photo15



Photo14



 Unité d'un type d'habitation

L'habitation composant le quartier est constitué de deux espaces, un espace couvert : deux chambres de 10 m² chacune, un coin cuisine de 4 m² un WC à droite de l'accès et un espace ouvert qui est la cour.

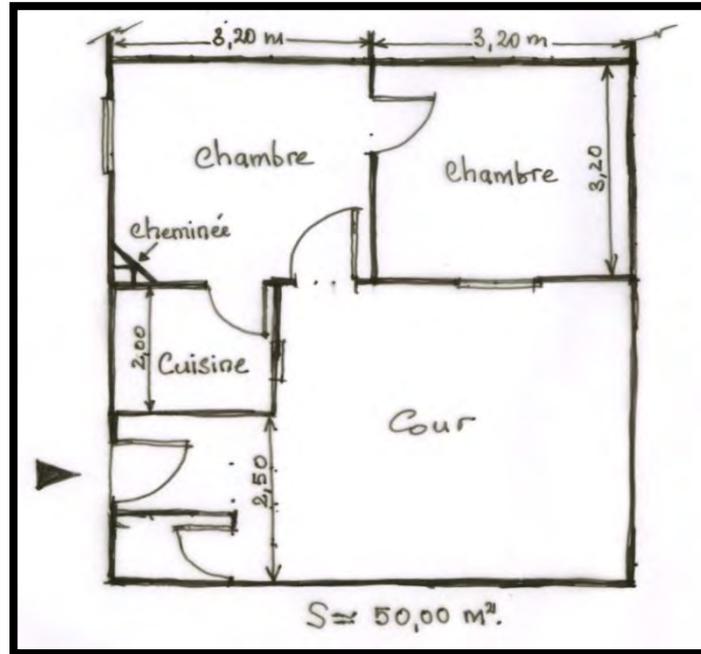


Schéma N°2

Schéma N°3

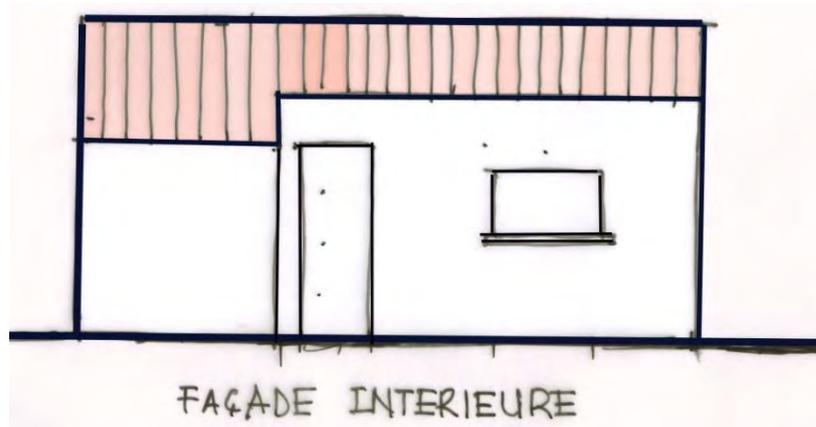
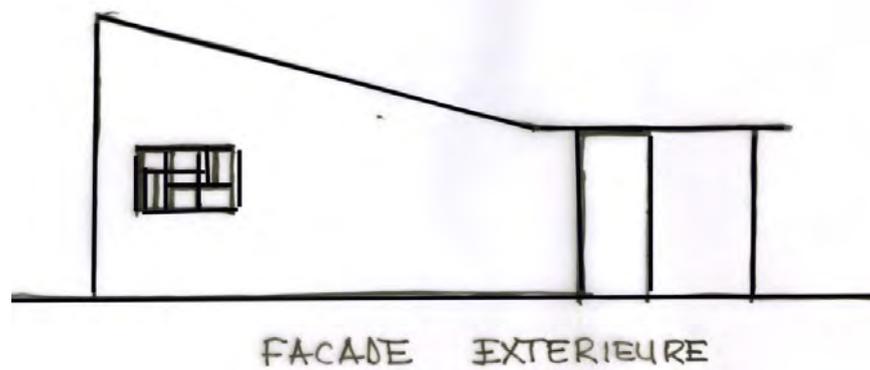


Schéma N°4



Conclusion

Le peuple Algérien a vécu la misère et la peine à cause de la colonisation et la répression exercée par l'armée française, le fait que ce peuple se révolte à partir des années 50 pour arracher sa libération et son indépendance, plusieurs mesures se sont mises en œuvre.

Parmi des mesures et procédures, qui sont bien parlées et exprimées le cas du plan de Constantine, la deuxième face de la monnaie est noire.

Les autres projets n'ont pas caché le vrai visage de la colonisation, les camps de recasements et de regroupements nécessitent à mon avis une prise en considération scientifique et documentaire pour dévoiler une politique colonialiste de mépris et de souffrance imposée par la force sur des enfants, femmes et hommes.

CHAPITRE04 :

État, politiques et habitat sous-intégré

État, politiques et habitat sous-intégré :

❖ Introduction

Loin de former chacune un corps d'institutions permanentes, les politiques de l'espace, en Algérie, se sont, jusqu'à un passé récent, exprimées par des directives de circonstances dont l'amalgame a évolué sans cesse. C'était à l'époque de l'état-entrepreneur. Non pas que la planification urbaine n'existât point, celle-ci avait présenté de tout temps des carences marquées le plus souvent par une césure entre politiques prônées et pratiques urbaines souvent prédatrices. Mais même si aujourd'hui, on croit pouvoir mettre un terme au développement anarchique de l'urbain en déployant des moyens financiers conséquents et des instruments de gestion foncière potentiellement efficaces, les dysfonctionnements demeurent.

Notre propos dans ce chapitre se veut un regard critique sur la façon de penser et de produire les modèles architecturaux et urbains en matière du cadre bâti de l'habiter, avec l'idée évidemment de présenter les différentes étapes qui ont rythmé la planification urbaine dans le pays afin d'éradiquer l'habitat précaire. Puis, grâce à des exemples et des expériences d'autres pays dans la lutte contre la prolifération de l'habitat précaire et insalubre d'un côté et d'assurer des logements décents d'une autre part, nous pouvons obtenir des leçons et des pratiques urbaines fiables, afin de les traduire sur terrain, dans la réalisation des programmes de l'habitat destinés aux habitants des quartiers sous-intégrés, ainsi de répondre à leurs préoccupations et attentes, par des modèles de logements adéquats et habitables.

In fine, alors que les politiques de lutte contre l'habitat précaire apparaissent souvent comme des impasses, on s'interrogera sur les vertus du comparatisme pour dégager des enseignements relatifs tant aux succès et pistes d'innovation qu'aux difficultés rencontrées.

Comment donc relire les expériences de résorption de camps, de quartiers précaires, de zones d'insalubrité en fonction du capital d'expériences des autres et en fonction des données locaux de chaque pays ?

I-Problématique de l'habitat précaire et insalubre dans le monde¹²³

« À l'échelle mondiale, urbanisation accélérée et changements des périmètres institutionnels ont favorisé une reprise et une diversification des formes d'habitat précaire et de mal-logement. On prend comme point de départ le constat fait par le dernier rapport de l'ONU : « Les habitants des bidonvilles constituent 78,2% de la population urbaine des pays les moins développés et un tiers des citadins de la planète. (...) 85% des habitants des villes du tiers-monde ne possèdent aucun titre de propriété légal ».

La médiatisation poussée du phénomène « **taudis** », **bidonville** ou **slum**, avec l'ouvrage récent de Mike Davis faisant suite aux rapports de Un-habitat ou le récent forum urbain de Rio, doit amener à réinterroger les catégories habituelles par lesquelles l'architecture et les sciences de l'urbain questionnent et analysent l'habitat précaire. La génération d'architectes formés par John Turner n'a guère trouvé de disciples dans les années 1990 et 2000, et le vocabulaire de l'intervention publique oscille entre régularisation, politique du bulldozer ou du déni, et le vocabulaire de l'urgence et du jetable. La conception de solutions adaptées suppose tout au moins une évaluation en amont, qui peut être déclinée en réinterrogeant les programmes classiques de restructuration urbaine et les programmes d'intervention basés sur la résorption de l'habitat insalubre.

Il faut donner l'occasion aux chercheurs et professionnels de l'architecture, de l'urbanisme et des sciences de l'urbain de réfléchir et d'échanger sur les pratiques professionnelles dans les situations d'habitat précaire et sur les politiques publiques, qui accompagnent ces interventions.

Un premier constat central : l'extrême rapidité des transitions sociodémographiques et urbaines dans les pays du Sud et la diversification des formes d'habitats précaires. Ils constituent aujourd'hui la majeure partie de l'habitat urbain, et se généralisent sur la plupart des continents. Le second constat est celui d'une prise au sérieux de ces sujets par la communauté scientifique comme par la société civile organisée et des croisements de plus en plus fructueux entre ces deux pôles. Ainsi du forum urbain de Rio qui a réuni 13 000 personnes en 2010.

¹²³Cf à la présentation de : Agnès Deboulet (Ensa Paris La Villette) JOURNÉE N°2 Le 23 Juin 2010 A-SUD (ARCHITECTURE ET SITUATIONS URBAINES DE DÉVELOPPEMENT) habitats précaires vulnérabilités & politiques publiques lien : www.paris-lavillette.archi.fr/centresud/.../cahier_habitats_precaires.pd...

L'origine de cette réflexion date de 40 ans, dans le Pérou des quartiers de squatters, autour de John Turner. Le contexte a considérablement changé compte-tenu de l'ampleur de l'urbanisation précaire qui accompagne un mouvement d'urbanisation généralisée.

La signification sociale de cet habitat, sa place et son rôle doivent être réinterrogés au vu de leur massification qui accompagne l'explosion urbaine sans précédent et la métropolisation.

Les quartiers d'habitat précaire ne sont plus aujourd'hui ces secteurs « marginaux », à l'écart de la ville mais de facto partie prenante des transformations urbaines majeures, d'où la pression internationale sous forme d'injonctions à la régularisation. Cependant on observe de grandes contradictions dans ces opérations entre des régularisations très ciblées et des évictions dans les grandes métropoles internationales. En dépit des injonctions, rares sont les pays où une plus grande sécurité foncière a pu être mise en place.

Le deuxième point central concerne les alternatives à la ville précaire : comment sont pensées les analyses, les innovations mises en places ? Que fait-on des connaissances infra légales ? Comment les remet-on dans un contexte de savoir ?

L'objectif est de rentrer dans le détail des programmes pour réfléchir sur les possibilités du comparatisme, les manières dont les locaux s'en emparent, et pour comprendre comment les programmes, montés par les mouvements sociaux sont aujourd'hui repris et prolongés... Dans cette optique, comment donner à voir la diversité des réflexions au Sud et également au Nord ? La difficulté réside dans l'hétérogénéité croissante des situations et des politiques. Quels sont les moyens aujourd'hui pour inventer alors qu'il est difficile d'avoir une politique inclusive pour ces quartiers qu'édiles et professionnels continuent souvent à ignorer, à mépriser, en dépit de leur centralité nouvelle. Quartiers « aléatoires », anarchiques... Les mots sont porteurs d'une violence politique, importante dans la vision comparative.

Quels sont les moyens pour réfléchir et penser aux interventions urbaines en évitant le leurre de l'intervention par « expériences » cumulées, le piège de la standardisation des procédures et des formes ? Cette journée suggère précisément l'usage d'une méthode de montée en généralités et non de généralisation. Comparer, c'est également prendre en compte les particularismes locaux, en dépit de statut foncier et de situations économiques à peu près similaires... ».

II- L'urbanisation de la pauvreté¹²⁴

« La montagne d'ordures semblait s'étendre indéfiniment, et puis, peu à peu, sans limite ni démarcation perceptible, se transformait en quelque chose d'autre. Mais en quoi ? Un amoncellement labyrinthique de structures de carton, de contreplaqué, de planches pourries et de carcasses rouillées de voitures assemblées de façon précaire pour former des habitations. » (Michael Thelwell, *The Harder They Come*, 1980)

Il semblerait que la première définition lexicographique du mot « *slum* » apparaisse en 1812 dans le *Vocabulary of the Flash Language* de Vaux, qui l'indexe comme un synonyme d'« activité criminelle ». Mais dès les années 1830 et 1840, marquées par des épidémies de choléra, les *slums* étaient les endroits où vivaient les pauvres, pas les activités qu'ils pratiquaient. Une génération plus tard, on parlait de l'existence de slums en Amérique et en Inde, et les taudis urbains étaient généralement reconnus comme un phénomène international. Le taudis « classique » était un espace passablement pittoresque doté d'une forte idiosyncrasie locale, mais les réformateurs de l'époque s'accordaient généralement à considérer qu'ils partageaient tous des caractéristiques communes : habitat précaire, surpopulation, pauvreté et vice. Pour les libéraux du XIXe siècle, la dimension morale du problème était décisive, et les taudis étaient avant tout perçus comme des espaces où la lie de la société déployait une vitalité sordide et souvent turbulente. Les auteurs de *Slums* n'ont que faire des calomnies victoriennes, mais maintiennent la définition classique : surpopulation, habitat précaire ou informel, accès réduit à l'eau courante et aux services d'hygiène et définition floue des droits de propriété.

Cette définition multidimensionnelle est en fait un critère tout à fait insatisfaisant de ce qu'est un taudis ou un bidonville. On pourra ainsi être surpris de constater que, d'après l'ONU, seulement 19,6 % des citoyens mexicains vivent dans des bidonvilles. Mais, même dans le cadre d'une définition aussi restrictive, Slums estime la population des bidonvilles à au moins neuf cent vingt-et-un millions pour l'année 2001, soit pratiquement l'équivalent de la population mondiale à l'époque où le jeune Engels commençait à s'aventurer dans les rues malfamées de Manchester. Les habitants des bidonvilles constituent 78,2 % de la population

¹²⁴ LA PLANÈTE BIDONVILLE : INVOLUTION URBAINE ET PROLÉTARIAT INFORMEL, Mike Davis, La Découverte | *Mouvements* 2005/3 - no 39-40, pages 9 à 24, ISSN 1291-6412 Article disponible en ligne à l'adresse: <http://www.cairn.info/revue-mouvements-2005-3-page-9.htm>

urbaine des pays les moins développés et un tiers des citadins de la planète. Si l'on en juge par la structure démographique de la plupart des villes du tiers monde, au moins la moitié de cette population a moins de vingt ans. C'est en Éthiopie qu'on trouve la proportion la plus spectaculaire d'habitants de bidonvilles (99,4 % de la population urbaine), ainsi qu'au Tchad (également 99,4 %), en Afghanistan (98,5 %) et au Népal (92 %). Mais les populations urbaines les plus misérables sont sans doute celles de Maputo et de Kinshasa, où le revenu des deux tiers des habitants est inférieur au minimum vital journalier. À Delhi, les urbanistes déplorent l'existence de « bidonvilles à l'intérieur des bidonvilles », où les nouveaux venus colonisent les derniers interstices libres des espaces périphériques desquels les anciens pauvres urbains ont été brutalement expulsés au milieu des années 1970. Au Caire et à Phnom Penh, ces mêmes nouveaux venus occupent ou louent des espaces d'habitation sur les toits, engendrant de nouveaux bidonvilles suspendus dans les airs.

La population des bidonvilles est souvent délibérément et parfois massivement sous-estimée. À la fin des années 1980, par exemple, Bangkok avait un taux de pauvreté « officiel » de seulement 5 %, alors que certaines études démontrent qu'un quart de la population (1,16 millions de personnes) y vivait dans des bidonvilles et des camps de fortune. De même, l'ONU a récemment découvert qu'elle avait très largement sous-estimé la pauvreté urbaine en Afrique. Les habitants de bidonvilles en Angola, par exemple, sont probablement deux fois plus nombreux qu'on le croyait. Même chose au Libéria, ce qui n'a rien de surprenant, étant donné que Monrovia a vu tripler sa population en une seule année (1989–1990) en raison d'une cruelle guerre civile.

Il existe peut-être plus de deux cent cinquante mille bidonvilles dans le monde. Les cinq grandes métropoles d'Asie du Sud (Karachi, Bombay, Delhi, Calcutta et Dacca) contiennent à elles seules près de quinze mille zones urbaines de type bidonville, soit une population totale de plus de vingt millions de personnes. Les habitants de bidonvilles sont encore plus nombreux sur tout le littoral d'Afrique de l'Ouest, tandis que d'immenses conurbations de pauvreté s'étendent à travers l'Anatolie et les hauts-plateaux de l'Éthiopie, embrassent le piémont des Andes et de l'Himalaya, prolifèrent à l'ombre des gratte-ciel de Mexico, de Johannesburg, de Manille et de São Paulo et colonisent les rives de l'Amazone, du Niger, du Congo, du Nil, du Tigre, du Gange, de l'Irrawaddy et du Mékong. Les avatars de la planète bidonville sont tout à la fois interchangeable et uniques en leur genre : *bustees* de Calcutta, *chawl* et *zopadpatti* de Bombay, *katchi abadi* de Karachi, *kampung* de Djakarta, *iskwater* de Manille, *shammasa* de Khartoum, *umjondolo* de Durban, *intra-muros* de Rabat, *bidonvilles*

d'Abidjan, *baladi* du Caire, *gecekondur* d'Ankara, *conventillos* de Quito, *favelas* du Brésil, *villas miseria* de Buenos Aires et *colonias populares* de Mexico sont la sinistre antithèse des utopies résidentielles protégées où les classes moyennes du monde entier tendent à se cloîtrer.

Si le taudis classique occupait généralement un centre ville en déclin, les bidonvilles d'aujourd'hui sont le plus souvent relégués à la périphérie des agglomérations à croissance explosive. L'incroyable expansion horizontale de villes comme Mexico, Lagos ou Djakarta est non moins problématique que celle des banlieues des pays riches, et elle est compliquée par le fait qu'il s'agit souvent d'une expansion des bidonvilles. La surface bâtie de Lagos, par exemple, a doublé entre 1985 et 1994. Le Gouverneur de l'État de Lagos a déclaré en 2002 à des journalistes que « près des deux tiers de la superficie de l'État, qui fait 3 577 km², peuvent être classifiés comme taudis ou bidonvilles ». Comme l'écrit une observatrice, « cette ville est un mystère (...) des autoroutes non éclairées côtoient des montagnes d'ordure en combustion lente et débouchent sur des rues en terre battue au milieu d'un labyrinthe de 200 bidonvilles aux égouts à ciel ouvert (...). Personne ne sait vraiment combien de gens y habitent – le chiffre officiel est de 6 millions, mais la plupart des experts pensent qu'on est plus près de 10 millions –, sans parler du nombre d'homicides par an [ou] du taux d'infection par le sida⁴ ». Lagos n'est que le segment le plus important du couloir de bidonvilles qui accueille soixante-dix millions d'habitants entre Abidjan et Ibadan, sans doute la plus vaste extension continue de pauvreté urbaine de la planète.

L'écologie des bidonvilles tourne évidemment autour de l'offre d'espace habitable. Une étude récente publiée par la Harvard Law Review estime que 85 % des habitants des villes du tiers monde ne possèdent aucun titre de propriété légal. C'est grâce à un tel flou juridique, qui concerne souvent des terrains censément publics, que ce flot d'humanité s'est infiltré dans l'espace urbain. Le mode d'implantation des bidonvilles est très variable, depuis les invasions collectives extrêmement disciplinées de Mexico et de Lima jusqu'aux très complexes (mais souvent illégaux) systèmes de location de terrains à la périphérie de Pékin, Karachi et Nairobi. Même dans des villes comme Karachi, où l'État est formellement propriétaire de la périphérie urbaine, la spéculation foncière permet au secteur privé d'accumuler d'énormes profits aux dépens des plus pauvres. Les appareils politiques nationaux et régionaux participent généralement à ce marché informel (et à la spéculation foncière illégale) tant qu'ils sont en mesure de contrôler les allégeances politiques des habitants et d'exploiter un flux régulier de loyers ou de pots-de-vin. Dépourvus de titres de propriété légaux, les habitants des bidonvilles sont contraints à une dépendance quasi-féodale à l'égard des politiciens et des bureaucrates

locaux. La moindre entorse à la loyauté clientélaire peut se traduire par une expulsion, voire par la destruction d'un quartier entier.

L'offre d'infrastructures, en revanche, est très loin de suivre le rythme de l'urbanisation, et les bidonvilles péri-urbains n'ont souvent aucun accès à l'hygiène et aux services publics. La situation est légèrement moins critique en Amérique latine qu'en Asie du Sud, et c'est en Afrique, où de nombreux bidonvilles n'ont ni eau ni électricité, qu'elle est la plus grave. Tout comme à Londres pendant l'ère victorienne, la contamination de l'eau par les déchets d'origine humaine et animale provoque des diarrhées chroniques qui mettent fin à la vie d'au moins deux millions d'enfants par an. Près de 57 % des Africains vivant en zone urbaine n'ont pas accès aux services d'hygiène minimaux et, dans des villes comme Nairobi, les pauvres en sont réduits à se servir des « toilettes volantes » (de simples sacs en plastique).

À Bombay, dans les quartiers les plus pauvres, on compte environ une cuvette de WC pour cinq cents habitants. Seuls 11 % des quartiers pauvres de Manille et 18 % de ceux de Dacca ont accès à un système d'égoût fonctionnel. Même sans tenir compte de l'épidémie de sida, l'ONU estime que deux habitants des bidonvilles africains sur cinq vivent dans des conditions d'indigence qui les mettent littéralement « en danger de mort ». Les pauvres sont partout obligés de s'installer sur des terrains à risque et généralement non constructibles – pentes trop raides, zones inondables, etc. –, parfois à l'ombre des raffineries, des usines chimiques, des décharges toxiques, ou encore coincés entre les voies ferrées et les autoroutes. La pauvreté urbaine favorise des scénarios de risque majeur absolument sans précédent, comme en témoignent les inondations chroniques de Manille, de Dacca et de Rio, les explosions de pipeline de Mexico et de Cubatão (Brésil), la catastrophe de Bhopal en Inde, l'explosion d'un dépôt de munitions à Lagos, et les coulées de boue mortelles de Caracas, La Paz et Tegucigalpa. En outre, les communautés urbaines marginalisées sont vulnérables à de soudaines explosions de violence étatique, comme celle qui eut lieu en 1990 à Lagos, où les autorités ont détruit à coup de bulldozer le bidonville côtier de Maroko, qui gâchait la vue des résidents de l'opulente forteresse urbaine de Victoria Island ou, en 1995, la démolition en plein hiver glacial du quartier de Zhejiangcun, dans la périphérie de Pékin.

En dépit de ces catastrophes annoncées, les bidonvilles ont un brillant avenir devant eux. Les campagnes continueront d'accueillir pendant encore quelque temps la majorité des pauvres du monde, mais ce douteux privilège passera aux bidonvilles urbains vers 2035. Au moins la moitié de la future expansion urbaine du tiers monde se fera de façon « informelle ».

Le chiffre de deux milliards d'habitants des bidonvilles en 2030 ou 2040 a quelque chose de monstrueux et d'à peine imaginable, mais la pauvreté urbaine ne se réduit pas aux bidonvilles. De fait, dans certaines villes, la majorité des pauvres ne vit pas dans des bidonvilles stricto sensu. D'après les chercheurs de l'Observatoire urbain des Nations Unies, aux alentours de 2020, la pauvreté urbaine pourrait atteindre 45 % à 50 % de la population urbaine mondiale.

III- Expérience marocaine :

L'étude de l'expérience Marocaine nous permis d'apporter un plus de renseignement et de savoir-faire en matière de lutte contre l'habitat précaire, vu le contexte géographique et culturel qui nous rassemble, ainsi les traits de voisinages et de ressemblances qui caractérisent les deux peuples, algérien et marocain.

Ainsi, si l'étude du cas marocain peut apporter des renseignements précieux sur le lien entre les politiques urbaines permettant d'accompagner la fin de la transition urbaine et l'universalisation de l'accès aux services de base, il ne faut pas perdre de vue la différence qualitative dans les défis respectifs que le Maroc et l'Algérie auront à relever pour assurer la durabilité de leur urbanisation au cours du XXI^e siècle.

III-1- LES STRATÉGIES ADOPTÉES SUR LE PLAN NATIONAL ET LES CONTEXTES SOCIO- ÉCONOMIQUES¹²⁵

Les stratégies de lutte contre l'habitat insalubre s'inscrivent dans un contexte socio-économique national que l'étude s'est attachée à apprécier à partir de l'analyse des documents disponibles. Il ne s'agit pas de procéder à une évaluation des politiques poursuivies dans ce domaine mais plutôt d'apprécier le contexte de mise en œuvre des projets et des pratiques relatives à la lutte contre l'habitat insalubre.

Ce travail a été mené à partir d'un repérage historique des contextes socioéconomiques et de l'analyse de leur contribution au phénomène d'insalubrité et des réponses apportées à leur

¹²⁵ Ce rapport est issu de l'étude relative à «la RÉSORPTION DE L'HABITAT INSALUBRE - REDÉFINITION DES MÉTHODES D'INTERVENTION » confiée par le secrétariat d'État à l'Habitat au groupement Debbi/Altius. Cf adresse : www.mhuae.gov.ma/.../Habitat%20insalubre/Scénarios.pdf

prise en charge. Il s'est principalement appuyé sur l'analyse documentaire notamment celle des plans de développement économiques et sociaux et les interviews des personnes ressources. La périodisation proposée reste malgré tout indicative car un changement de politique n'est jamais brutal et une période donnée prépare les changements futurs. Aussi la périodisation à travers les plans de développement a permis de dégager des continuités et des ruptures dans la stratégie d'intervention dans le domaine de lutte contre l'habitat insalubre.

Ainsi, on peut repérer la phase des années 70 caractérisée par un exode rural important, le développement de l'urbanisation et la diffusion du fait urbain à travers l'ensemble des villes. La part des villes moyennes dans la fixation de la population urbaine a été particulièrement important où on a enregistré des taux de croissance élevés qui s'expliquent en partie par le phénomène de la déconcentration administrative et l'émergence de centre de commandements administratifs dans certaines localités (siège de province et des différents services administratifs et également renforcement des équipements collectifs publics et des services induits). L'accélération de l'urbanisation pendant cette période s'est accompagnée du développement de l'habitat clandestin et des bidonvilles dans un contexte où l'intervention de l'État dans l'urbain était relativement limitée. La priorité dans le plan 1968-72 a été accordée au monde rural et seules quelques opérations de résorption ponctuelles ont été financées par le budget. Dans le plan suivant (1972-77), l'État s'est engagé financièrement dans le logement mais cette stratégie n'était pas prioritairement orientée vers les catégories les plus pauvres.

Plusieurs mesures ont été prises dans le sens de développer la promotion immobilière (mobilisation des réserves foncières publiques, incitation à la promotion immobilière privée, mise en place des ERAC¹²⁶, création du FNAET¹²⁷). L'intervention dans le bidonville était limitée à quelques expériences d'équipement différé (les ZEP, trames sanitaires et trames sanitaires d'accueil toutes inspirées de la trame *Ecochard*¹²⁸. L'ampleur du phénomène

¹²⁶ Établissement régional d'aménagement et de construction

¹²⁷ Fond national d'achat et d'équipement de terrains

¹²⁸ Michel Écochard est né à Paris le 11 mars 1905, et mort à Paris le 24 mai 1985. Il fréquente l'École des beaux-arts de Paris de 1925 à 1931. Inscrit. Également architecte et archéologue, il est surtout connu comme urbaniste. Attaché au service des antiquités en Syrie en 1932. En 1936, il construit le musée de Damas, édifice original dépourvu de tout éclairage direct. Après avoir travaillé au plan d'aménagement de Damas avec les frères Danger, il est nommé directeur du service de l'Urbanisme en Syrie (s'étendant alors au Liban) en 1940, et, à ce titre, dresse le plan d'aménagement de Beyrouth (1943-1944). En 1945, au contact de Le Corbusier et lors d'un voyage aux États-Unis, il découvre les principes de l'urbanisme fonctionnaliste, et, dès 1946, les met en œuvre dans les nombreux plans de villes marocaines (notamment Casablanca, Fès, Rabat, Meknès), en tant que directeur du service de l'Urbanisme du Maroc (succédant à Henri Prost, il occupe cette fonction jusqu'en 1953).

bidonvillois et sa progression pendant les années 1970 limitait l'impact des interventions directes à partir du seul budget de l'État d'où des tentatives d'alléger les coûts en étalant la réalisation des infrastructures. La politique des ZEP était destinée à accélérer la mise sur le marché des terrains destinés aux 10 populations bidonvilloises insolvables en limitant au départ les frais d'équipement. En dehors de quelques projets expérimentaux, cette politique a été abandonnée sans dégager les enseignements utiles pour éclairer les projets ultérieurs. Cette évaluation est d'autant plus utile que le concept d'équipement progressif est aujourd'hui, trente d'après, actualité à travers les ZAP.

Le tournant apparaît avec le plan triennal 1978- 80 qui correspond au début de la crise économique et les premières restrictions des ressources budgétaires destinées à l'habitat. Ce dernier, considéré comme un plan de transition traduit une prise de conscience du phénomène de bidonville. La première expérience significative qui a marqué une rupture avec les pratiques antérieures est celle du projet de développement urbain de Rabat qui a introduit, sous l'impulsion du financement de la Banque Mondiale, des innovations dans le domaine de la lutte contre l'habitat insalubre. Celle-ci est inscrite dans une optique d'intégration urbaine du bidonville et de l'habitat non régulier qui ne sont plus considérés comme des formes marginales non reconnues et dont la suppression était implicite.

À partir de l'année 1980, un deuxième tournant apparaît dans la politique de l'État déterminée par le contexte de la mise en œuvre du PAS et la réduction des ressources financières destinées aux secteurs sociaux. Le plan 1981-85 reconduit la stratégie des PDU par l'engagement de deux autres projets à Kénitra et à Meknès avec l'appui financier de la BM, complété par un programme de résorption des moyens et petits bidonvilles.

Un deuxième tournant apparaît en 1985 avec la création et le développement de la maîtrise d'ouvrage publique. Ainsi plusieurs organismes sous la tutelle du ministère de l'habitat ont été créés dont l'ANHI spécialisée dans la lutte contre l'insalubrité, (1987 la création de la SNEC et de la société Attacharouk). La mise en place de ces organismes marque un changement dans le financement des opérations d'aménagement et de lutte contre l'habitat insalubre à savoir le retrait progressif du budget général de l'État du financement des projets qui sont programmés et conduits par les opérateurs publics et pré-financés par les avances des bénéficiaires.

Le plan 1988-92 est fondé sur l'encouragement de l'initiative privée et le programme de recasement des bidonvilles repose sur le préfinancement par les acquéreurs, partiellement subventionné par le budget de l'État et par un système de subvention croisée (péréquation) qui

a constitué un palliatif aux restrictions budgétaires (la moyenne annuelle de la contribution du budget général avait enregistré une baisse importante par rapport à la période précédente de 335 MDH à 184 MDH).

En 1991, un important programme de lutte contre l'habitat insalubre visant les deux principales composantes : le bidonville et l'habitat non réglementaire a été mis en place. La mise en œuvre de ce programme repose sur une politique conventionnelle associant les moyens de l'État, ceux des organismes publics et des populations concernées. La contribution du BGE s'élève à 1.214 MDH sur un coût global du programme estimé à 5340 MDH ce qui représente une subvention du BGE de l'ordre de 27,6%. Ce programme a aujourd'hui bénéficié à 131.621 ménages (...)].

III-2-Demande et offre de logements au Maroc¹²⁹

En terme de demande de nouveaux logements, les projections démographiques du Haut-Commissariat au Plan indiquent un accroissement d'environ 145 000 ménages par an du nombre de ménages dans le milieu urbain sur la période 2005-2010 (Tableau 2).

Tableau 1 : Évolution de l'effectif des ménages dans le milieu urbain de 1995 à 2010

Année	1995	2000	2005	2010
Nombre de ménages	2 653 000	3 283 000	3 996 000	4 722 000

Source : CERED (1997), *Situation et perspectives démographiques du Maroc*, Rabat, Maroc, 315 p.

Par ailleurs, le déficit en logements a été estimé en 2000 à environ 637 448 logements au niveau national (RDH50, 2006). En conséquent, le besoin de production de logements pour répondre à la demande et résorber les différentes formes d'habitat précaire d'ici à 2015 a été estimé à 195 000 par an en moyenne entre 2000 et 2015. En comparaison, les données existantes sur la production de logements sur les années 2000 et 2001 indiquent un rythme annuel d'environ 140 000. À ce rythme, le déficit de logement n'est pas résorbé, et augmente légèrement d'environ 50 000 logements par an. Étant donné qu'une partie de ces nouveaux logements sont utilisés pour des opérations de relogement de populations résidant en bidonville, cela implique un développement en parallèle de nouveaux logements précaires.

¹²⁹ Cf Partenariat public-privé, politiques de résorption de l'habitat précaire, et extension des services essentiels au Maroc Augustin Maria, Pierre-Noël Giraud (Cerna)
www.iddri.org/Publications/.../Id_0816_Maria_Giraud-_Maro... - France

III-3-L'habitat précaire et les politiques de résorption¹³⁰

III-3-1-Les formes de l'habitat précaire

Trois formes d'habitat précaire sont distinguées par l'administration marocaine et les différents acteurs du développement urbain :

1. *Les quartiers clandestins ou quartiers non réglementaires* ont été lotis par des acteurs privés sans autorisation officielle et donc sans équipement préalable. Leur morphologie est souvent proche de celle de lotissements officiels.
2. *Les bidonvilles* regroupent des habitations dont les caractéristiques de construction les situent souvent en dessous de celle que l'on trouve dans les quartiers clandestins, et la morphologie du quartier est en général moins organisée, avec voies plus étroites et alignements moins rigoureux.
3. La dernière catégorie d'habitat précaire est constituée par *le parc de logements anciens*, de type médina dont les caractéristiques initiales et l'état de dégradation actuelle est proche des deux précédents.

Les estimations de 2001 sont les suivantes :

- 520 000 ménages en quartiers non réglementaires
- 262 000 ménages en bidonvilles
- 90 000 ménages en habitat ancien vétuste

Source : MIDH (2004)

Le déficit en logements était estimé en 2004 à 700 000 logements, environ un million de ménages étant concernés par le phénomène de l'habitat insalubre.

La production du logement est estimée par l'observatoire de l'habitat à 115 000 unités par ans dont 30 % sont réalisés dans le secteur non réglementaire.

III-3-2-Les opérations de résorption de l'habitat précaire

La politique générale de résorption de l'habitat précaire au Maroc est marquée par un consensus social qui fait que l'évacuation sans relogement ou recasement n'est que très rarement envisagée.

Les opérations de résorption de l'habitat précaire peuvent être distinguées en fonction du type d'intervention technique. Au Maroc, on distingue en général entre trois grands types d'opérations :

¹³⁰ Cf Partenariat public-privé, politiques de résorption de l'habitat précaire, et extension des services essentiels au Maroc Augustin Maria, Pierre-Noël Giraud (Cerna)
www.iddri.org/Publications/.../Id_0816_Maria_Giraud-_Maro... - France

1. Les opérations de recasement où les ménages d'un bidonville se voient proposer un lot viabilisé en remplacement de leur baraque. Le niveau d'équipement des lots peut varier selon les opérations, et le lot peut également être équipé d'une construction basique installée par l'opérateur. On parle alors de recasement embryonnaire.

2. Les opérations de relogement où les ménages se voient proposer un appartement au sein d'un logement collectif construit par l'opérateur.

3. Les opérations de restructuration où la logique principale est la régularisation et la viabilisation sur site d'un bidonville. Les opérations de restructuration peuvent aller du simple désenclavement à des opérations plus en profondeur impliquant l'amélioration du cadre bâti, la dernière étape étant la régularisation foncière et l'établissement de titres de propriétés. En fonction des normes techniques adoptées pour la régularisation, l'opération peut aboutir à des pourcentages relativement élevés (entre 40 et 60 %) de ménages devant être recasés, ou relogés. Chaque opération met les habitants du bidonville face à des arbitrages différents entre investissement financier (le "ticket d'entrée", coût de la nouvelle construction), et qualité de vie (distance au centre, environnement, habitat collectif vs. lots individuels). On peut résumer les contraintes principales aux différents types d'opération de la manière suivante :

- Les opérations de recasement sont rendues difficiles par la réduction des réserves foncières disponibles pour de telles opérations et l'augmentation du prix des terrains en périphéries des villes.

- Les opérations de relogement sont confrontées à un manque de demande de la part des habitants de bidonvilles, pour qui le principe de la copropriété, les caractéristiques architecturales des logements collectifs et leur éloignement constituent des éléments problématiques.

- Les opérations de restructuration sont confrontées au phénomène de division des baraques entre plusieurs ménages qui amène à des densités d'habitation incompatibles avec le respect de règles d'urbanisme, même adaptées.

La taille absolue de la ville joue un rôle important dans l'arbitrage que les opérateurs sont capables de proposer aux populations. Les problèmes liés à la disponibilité de terrains et à leur distance par rapport au bidonville d'origine sont ainsi plus importants dans les villes les plus grandes, et en particulier à Casablanca. Cela explique que la restructuration in situ fasse l'objet d'un intérêt particulier de la part d'*Idmaj Sakan*, l'organisme qui a la responsabilité de formuler la stratégie de résorption de l'habitat insalubre à Casablanca.

Dans le cas des projets de restructuration des bidonvilles à Casablanca, l'adaptation des règles d'urbanisme reste un enjeu important. D'après *Idmaj Sakan*, les normes actuelles conduiraient au déplacement de 60 % du bidonville à l'issue de l'opération. Pour progresser sur ces aspects, l'organisme a constitué un comité d'architectes chargé de préparer des termes de référence d'un urbanisme adapté, qui transformerait les bidonvilles en « médinas modernes ».

Tableau2 : Récapitulatif des bilans positifs et négatifs des opérations d'éradication des bidonvilles au Maroc et du coût des opérations

	Amélioration de l'habitat existant	Projets de déplacements urbains	
	Restructuration	Recasement	Relogement
Maîtres d'ouvrage	Bailleurs de fonds	Etat, Ministère de l'habitat	Agences spécialisées (ERAC...)
Effets spatiaux	<ul style="list-style-type: none"> - Intervention sur infrastructures et équipements - Régularisation foncière et structuration des parcelles - Dédensification 	<ul style="list-style-type: none"> - Logements de piètre qualité - Faible densité urbaine - Equipement progressif faisant souvent défaut 	<ul style="list-style-type: none"> - Dégradation rapide des bâtiments et absence de traitement des espaces publics laissés en terrains vagues - Sous-équipements généralisés
Effets sociaux	<ul style="list-style-type: none"> - Effet de glissement des aides publiques faibles - Mode de vie des habitants peu perturbé 	<ul style="list-style-type: none"> - Déracinement économique et social - Bonne adéquation avec l'évolution des possibilités des habitants 	<ul style="list-style-type: none"> - Inadaptation sociale et culturelle des logements proposés - Déracinement économique et social - Produit plus adapté aux classes moyennes
Effets économiques	<ul style="list-style-type: none"> - Coût de la parcelle moins élevé que dans les autres modes opératoires - Recouvrement mal maîtrisé 	<ul style="list-style-type: none"> - Très consommateur de foncier - Filière immobilière se sent dépossédée par la généralisation de l'auto-construction - Solution mieux adaptée aux villes moyennes ou aux habitants des petits bidonvilles - Mécanisme de recouvrement des coûts déficients. 	<ul style="list-style-type: none"> - Rythme de construction très insuffisant - Glissement des aides publiques de grande envergure - Mévente importante
Coût estimé de l'opération	1,5 MDH/ha soit un maximum de 30 000 DH/baraque	50 000 DH pour un lot mono-familial 60 000 DH pour un lot bi-familial	Superficie hors œuvre inférieure ou égale à 60 m ² Valeur immobilière totale (VIT) inférieure à 120 000 DH
Montant à mobiliser par l'Etat	50 % des travaux d'équipement soit 15 000 DH/baraque	25 000 DH pour un lot mono-familial 20 000 DH par ménage pour un lot bi-familial	1/3 de la VIT soit un maximum de 40 000 DH/logement

Source : Guillaumie 2006, à partir de données Lydec, adaptation d'un tableau de N. Abouli.

III-3-3-Les grands programmes de résorption de l'habitat précaire

Chronologie sommaire des politiques de résorption de l'habitat précaire 1950-2000

Un examen rapide de l'évolution des politiques de résorption de l'habitat précaire au Maroc au cours de la seconde moitié du vingtième siècle permet de constater plusieurs phases successives au cours desquels un des types d'interventions précitées a été privilégié. C'est ainsi la politique de recasement qui domine les deux premières décennies (1950-1970). Cette période voit la multiplication de lotissements sommaires baptisés "*trames assainies Ecochard*". Ces trames consistent en un système de lots de 8m x 8m permettant l'organisation optimale de deux pièces plus cuisine et sanitaires autour d'une cour. Ces trames sont conçues de manière à minimiser le coût des équipements, en suivant la logique inventée et promue par *Michel Ecochard*, directeur de l'urbanisme de 1947 à 1953.

Au cours de la décennie suivante (1970-1980), dans le cadre du *Plan de Développement Économique et Social (PEDS)*, des *Projets de développement urbain (PDU)* sont formulés qui prévoient l'intégration d'opérations en vue de la restructuration in situ de certains bidonvilles.

La décennie (1980-1990) voit le retour de la prédominance de la politique de recasement avant que les opérations de relogement ne s'imposent finalement comme le mode d'intervention privilégié au cours des années 1990.

1- Le PARHI

Le programme d'action de résorption de l'habitat insalubre (PARHI), a été lancé à la suite du discours royal du 20 août 2001. Il se décompose en deux volets, le premier portant sur la lutte contre les bidonvilles et la résorption de l'habitat clandestin en faveur de 630 000 ménages, le second prévoyant la production de lots et de logements économiques pour 480 000 ménages à faible revenu. Le coût global du PARHI est de l'ordre de 28,86 milliards de DH sur dix ans. La part de la contribution publique prévue est de l'ordre 13,52 milliards, soit 1,352 milliard par an. Malgré les efforts en cours pour impliquer les collectivités locales dans ces programmes, il existe un décalage entre les moyens développés et les ambitions affichées. En 2003, les dotations budgétaires consacrées à l'habitat social et à l'habitat insalubre s'élevaient à 228 millions de DH, ce qui ne représente que 17 % de la contribution annuelle prévue (CERED 2004). Par ailleurs, les réserves foncières disponibles ont été en grande partie utilisées pour les opérations réalisées par le passé, et les réserves foncières de l'état mobilisables sont particulièrement réduites dans les grandes villes.

2- Le programme Villes Sans Bidonville

Le programme Villes Sans Bidonville (VSB) prévoit la signature de contrats VSB entre le Ministère Délégué chargé de l'Habitat et de l'Urbanisme (MDHU), les autorités provinciales, et les collectivités locales. L'objectif est d'améliorer les conditions de vie de 212 320 ménages vivant dans des bidonvilles urbains d'ici à 2010. D'après le document d'orientation du programme (MDHU, 2004), la capacité de production devrait passer de 9 000 à 30 000 logements par an pour atteindre les objectifs. On observe une montée en puissance prévue du mode d'intervention qui consiste à proposer des parcelles partiellement viabilisées, ainsi qu'une confirmation de l'importance attachée à la restructuration in situ (Tableau 12). On peut supposer que les 24 792 ménages concernés par la restructuration in situ dans les conventions restant à signer se situent essentiellement dans le périmètre du Grand Casablanca. On peut noter que sur les 81 870 ménages concernés par le programme pour lesquels les interventions

Tableau3 : Tranches et modes d'intervention du programme villes sans bidonvilles

	Modes d'intervention (nombre de ménages concernés)				Total
	Restructuration <i>in situ</i>	Parcelles entièrement viabilisées	Parcelles partiellement viabilisées (ZAP)	Logements entièrement terminés	
Commencé avant 2004	16 834	34 930	1 306	15 211	68 290
Engagé en 2004	20 873	26 555	1 584	13 148	62 460
Après 2004	24 792	12 553	28 757	15 768	81 870
Total	62 508	74 038	31 647	44 127	212 320
	29 %	35 %	15 %	21 %	100 %

Source : MDHU (2004) adapté par Navez-Bouchanine (2005).

n'ont pas été conventionnées en 2004, 34 969 ménages c'est à dire 42 % du total se trouvent à Casablanca. Si on rajoute aux reliquats de Casablanca ceux des différentes communes de la préfecture de Témara-Skhirate, on obtient 48 769 ménages soit 60 % du total des reliquats.

3- L'Initiative nationale pour le développement humain

L'Initiative nationale pour le développement humain a été lancée par le discours royal du 18 avril 2005. Le discours fixe trois axes principaux :

" - Premièrement, s'attaquer au déficit social dont pâtissent les quartiers urbains pauvres et les communes rurales les plus démunies, et ce par l'élargissement de l'accès aux équipements et services sociaux de base, tels que la santé et l'éducation, l'alphabétisation, l'eau, l'électricité, l'habitat salubre, l'assainissement, le réseau routier, les mosquées, les maisons de jeunes et les infrastructures culturelles et sportives.

- Deuxièmement, promouvoir les activités génératrices de revenus stables et d'emplois, tout en adoptant une action plus imaginative et plus résolue en direction du secteur informel. À cet égard, nous appelons aussi bien le gouvernement que les différents partenaires à faire des prochaines assises nationales sur l'emploi une occasion propice pour engager un dialogue ouvert et constructif et formuler des propositions concrètes pour enrayer le chômage des jeunes.
- Troisièmement, venir en aide aux personnes en grande vulnérabilité, ou à besoins spécifiques, pour leur permettre de s'affranchir du joug de la précarité, de préserver leur dignité et d'éviter de sombrer soit dans la déviance, soit dans l'isolement et le dénuement extrême. "

L'INDH impose clairement l'extension de l'ensemble des services sociaux au plus grand nombre comme un objectif prioritaire. Même si le problème de la conformité des "quartiers pauvres" avec les règles d'urbanisme définies par les autorités dont ils dépendent n'est pas abordé directement dans le discours, il ressort des entretiens que l'INDH est clairement perçu par l'ensemble des acteurs du secteur comme une obligation politique de généraliser la desserte en services urbains dans les prochaines années, quelque soit la stratégie d'intervention urbaine adoptée dans les différents quartiers.

Du point de vue administratif, l'INDH est placé dans un premier temps sous l'autorité directe du premier ministre. Un fonds de soutien à l'INDH, qui a pour objectif de déboursier 10 milliards de Dirhams sur la période 2006-2010 a été mis en place en juin 2005. Il sera abondé à hauteur de 60 % par des subventions de l'état, 20 % par les collectivités locales, et les 20 % restant par la coopération internationale.

Dans le cas de Casablanca, un accord cadre a été signé en présence du roi entre la Wilaya de Casablanca, l'autorité délégante et la Lydec, en septembre 2005. L'accord prévoit la fourniture des services d'eau, d'assainissement et d'électricité à tous d'ici 2015 (sous réserve cependant que le financement puisse être bouclé [...])

IV- Les politiques du logement en France¹³¹

Les politiques du logement en France visent à satisfaire plusieurs objectifs. Il s'agit en premier lieu d'assurer à chacun un logement qui corresponde à ses besoins et à ses capacités financières. Le logement social, les aides au logement, les dispositifs d'aide à l'investissement locatif et le mécanisme de garantie des risques locatifs sont mobilisés pour atteindre cet objectif. Afin d'assurer à tous un logement décent, l'entretien régulier du parc de logements et son amélioration énergétique sont en outre assurés par des incitations fiscales et des aides directes. Au-delà de cet objectif premier, d'autres buts sont poursuivis.

Ainsi, encourager la mixité sociale fait partie des priorités en réaction à la concentration de populations en difficulté dans les zones défavorisées. L'accession à la propriété demeure également un objectif sous-jacent des politiques du logement, comme en témoigne la réforme mise en œuvre en 2011, qui a refondu les différents mécanismes favorisant l'accession.

L'objectif plus récent du verdissement des aides au logement s'est affirmé, en particulier depuis le *Grenelle de l'environnement*¹³² de 2009. Le logement est ainsi un bien étroitement contrôlé et subventionné par l'État. Mais il est aussi une source de revenus pour ce dernier : les prélèvements portant sur le logement représentent près de 7 % des recettes fiscales totales.

IV-1-Assurer à chacun un logement décent à raison de ses ressources

1-Le droit au logement opposable

L'objectif fondamental de la politique du logement est de répondre au besoin de logement de chacun, étant donné ses ressources financières. La nécessité de l'intervention étatique a pris une dimension accrue depuis la promulgation, le 5 mars 2007, de la loi DALO (droit au logement opposable) qui substitue pour la politique du logement une obligation de résultats à une obligation de moyens. Cité en droit français dès la loi du 22 juin 1982, le droit au logement est l'objet principal de la loi du 31 mai 1990 (Besson), qui dispose que « garantir le droit au logement constitue un devoir de solidarité pour l'ensemble de la nation ».

¹³¹ Rolland, B. (2011), « Les politiques du logement en France », *OECD Economics Department Working Papers*, No. 870, Éditions OCDE. <http://dx.doi.org/10.1787/5kgc42svvr5f-fr>

¹³² Le Grenelle de l'environnement est un grand débat public sur l'environnement désiré par Nicolas Sarkozy, son but est d'aboutir sur "un contrat entre l'État, les collectivités territoriales, les syndicats, les entreprises et les associations". Ce "contrat" d'une durée de 5 ans verra ses résultats évalués annuellement.

La loi DALO vient renforcer pour l'État l'exigence d'assurer à chacun un logement décent adapté à ses moyens financiers, qui devient un droit garanti par des voies de recours. La notion de droit opposable, définie en droit comme « droit dont on peut se prévaloir devant autrui », impose en effet la possibilité de faire valoir ses droits devant un tribunal. Réservée aux nationaux ou aux résidents réguliers qui ne peuvent accéder par leurs propres moyens à un logement décent, la loi DALO prévoit en conséquence deux recours : l'un amiable devant une commission de médiation, puis en cas de décision favorable non suivie par l'attribution d'un logement, un recours contentieux devant le tribunal administratif. Près de 140 000 demandes ont été effectuées auprès de la commission depuis 2008, en particulier dans les zones les plus tendues de France (Ile de France, Bouches du Rhône, Var, Rhône, Côte d'Azur). Et le comité de suivi alerte régulièrement les pouvoirs publics quant au nombre croissant de ménages déclarés prioritaires mais non relogés dans le délai légal². Ainsi le 30 juin 2009, 7 250 ménages déclarés prioritaires par la Commission de médiation, dont 6 500 franciliens, n'avaient pas reçus d'offres de logements dans le délai légal (3^e rapport du Comité de suivi de la mise en œuvre du droit au logement opposable).

2-Les aides personnelles au logement

Après une intervention massive destinée à pallier la pénurie de logements causée par la seconde guerre mondiale et le retard de construction accumulé entre les deux guerres, la volonté de l'État de se désengager de l'intervention directe pour laisser jouer les mécanismes de marché a entraîné un tournant majeur dans la politique du logement au milieu des années 1970. Alors qu'auparavant l'effort économique était concentré sur les aides à la pierre et la construction, la politique du logement a évolué vers une politique axée sur la solvabilisation des demandeurs de logement via le développement des aides personnelles. En 2008, €15.6 milliards d'aides personnelles sont versées aux ménages. Plus de 6.1 millions de ménages perçoivent une aide, soit 20.2 % des ménages. 11.4 % des ménages accédants à la propriété et 46 % des ménages locataires perçoivent une aide personnelle. En France les aides personnelles au logement sont de trois types. On distingue :

- L'APL : aide personnalisée au logement (43 % des aides versées)
- L'ALF : allocation de logement familiale (26 %)
- L'ALS : allocation de logement sociale (31 %)

Les premières aides personnelles au logement sont créées en 1948. Leur but est de permettre aux ménages modestes de se loger convenablement sans consacrer une part trop importante de leur budget aux dépenses de logement (taux d'effort). Elles sont octroyées aussi bien aux locataires des deux secteurs qu'aux propriétaires accédants sous conditions de ressources. D'abord réservées aux familles avec enfants ou personnes à charge (ALF), les aides sont étendues en 1971 à d'autres catégories de ménages : personnes âgées, jeunes travailleurs, handicapés, sous forme d'allocations de logement sociales (ALS). Puis, lorsque dans les années 1970, les aides à la pierre commencent à être critiquées pour leur inefficacité et leur non-ciblage, les aides personnelles au logement sont développées. L'APL, qui bénéficie aux ménages dont le logement a été financé par prêts aidés ou donne lieu à un conventionnement auprès de l'État (prêt conventionné, prêt à l'accession sociale, prêt locatif aidé ...), est créée à cette occasion. Elle présente la particularité d'être versée directement au propriétaire du logement. Enfin en 1992 la réforme dite du « bouclage » des aides étend à la fois les logements concernés et les catégories de population bénéficiaires. Ainsi la seule condition pour bénéficier de l'ALS est désormais une condition de ressources.

Les arguments théoriques en faveur des aides au logement sont de plusieurs types. Pour Rosen (1985), l'amélioration de l'habitat permise par les aides personnelles augmenterait la valeur non seulement du logement mais aussi des logements voisins, et constitue donc une externalité positive. En France, la réforme fondamentale des aides au logement semble avoir eu deux objectifs : d'une part améliorer les conditions de logements et d'autre part faire diminuer le taux d'effort des ménages modestes. Et de fait les aides personnelles permettent aux locataires les plus modestes du parc social de diminuer leur taux d'effort de 33 % à 10 % (Driant et Rieg, 2004). Elles sont aussi théoriquement plus ciblées que les aides à la pierre (Laferrère, Leblanc et Pigeois, 1999) et constituent un dispositif redistributif puissant au bénéfice des ménages les plus modestes (Legendre, Lorgnet et Thibault, 2002 ; INSEE, 2004). Cependant si l'offre de logements est inélastique, le surcroît de demande de logements induit par les aides pourrait s'être traduit par une hausse des loyers, c'est-à-dire que les bailleurs capteraient une partie de la rente. Ainsi G. Fack, en se fondant sur l'expérience naturelle de bouclage des aides, constate que la hausse des loyers au m² a été beaucoup plus forte pour les ménages du premier quartile, qui ont bénéficié en priorité de la réforme du bouclage des aides. Ainsi l'auteur conclut que 50 à 80 % des aides ont été absorbées par l'augmentation des loyers (Fack, 2005). Plus étonnant, ces effets sont persistants, ce qui laisse penser que la réaction de l'offre est extrêmement lente. Ainsi tout semble se passer comme si malgré la

hausse de loyers permise par les aides, les producteurs de service de logement n'étaient pas en mesure d'augmenter leur offre.

3-Le logement social

Le logement social représente toujours un terrain d'intervention majeur de l'État sur le marché du logement. La France dispose d'un parc social de 4.5 millions de logements (soit 18 % du parc total), se situant plutôt dans le haut des pays de l'OCDE (graphique 1). Un objectif quantitatif a en outre été inscrit dans le droit par la loi « Solidarité et Renouvellement Urbain » du 13 décembre 2000 qui prescrit un seuil de 20 % de logements locatifs sociaux par commune (pour les communes de plus de 3 500 habitants, ou de plus de 1 500 habitants en région parisienne situées dans une agglomération de plus de 50 000 habitants) et impose aux communes qui n'atteignent pas ce seuil de se lancer dans un plan de rattrapage. L'importance du parc social est donc en théorie pérennisée par la loi. En outre des conditions de ressources déterminent l'entrée dans le parc social.

4-Le financement du parc social

Le système actuel de financement du logement locatif social repose sur trois ressources principales : les aides de l'État, les prêts bonifiés adossés au livret A (épargne défiscalisée des ménages) distribués par la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) et les financements apportés par les collectivités territoriales et les partenaires sociaux. Les partenaires sociaux participent également au financement, via Action Logement.

Les aides de l'État se décomposent elles-mêmes en :

- aides personnelles accordées aux habitants des logements sociaux : APL en général, ALF et ALS si le logement social n'a pas fait l'objet d'une convention avec l'État (par exemple parce qu'il a été construit avant 1977).
- aides à la pierre : subventions accordées en général en plus d'un prêt à taux bonifié.
- aides fiscales : exonération d'IS pour les opérations réalisées au titre du service d'intérêt général, exonération de *taxe foncière sur les propriétés bâties* (TFPB) d'une durée de 15 à 30 ans, puis abattements supplémentaires après, application du taux de TVA réduite aux achats de terrains à bâtir et aux livraisons à soi-même d'opérations de construction et de travaux d'améliorations, exonération de taxe sur les logements vacants, des contributions économiques territoriales (taxe professionnelle).

Le financement des prêts à taux bonifiés est adossé à une ressource bon marché constituée par l'épargne des ménages sur des comptes défiscalisés (livret A, livret Bleu), collectée par

les établissements financiers et centralisée au Fonds d'épargne de la Caisse des dépôts et consignations, institution financière publique. Ces prêts sont accordés en contrepartie d'un double engagement du bailleur à fournir des logements à loyer plafonné et réservés aux ménages dont les ressources n'excèdent pas un certain seuil. On en distingue **cinq types** :

- **le prêt locatif d'utilité sociale (PLUS)** est le prêt standard proposé aux opérateurs pour la construction ou la réhabilitation de logements sociaux ;

- **le prêt locatif aidé d'intégration (PLA-I)** est destiné à financer la construction ou la réhabilitation de logements accueillant les locataires les plus modestes ; Ces deux types de prêts ouvrent droit à une subvention de l'État et permettent de bénéficier d'avantages fiscaux : TVA à taux réduit et exonération de TFPB pendant 25 ans (ou 30 ans si certains critères environnementaux sont respectés).

- **Le prêt locatif social (PLS)** , qui finance les logements sociaux pouvant accueillir des personnes avec des revenus plus élevés (jusqu'à 130 % du plafond PLUS). Il n'ouvre pas droit à la subvention de l'État mais permet de bénéficier des avantages fiscaux cités précédemment.

- **Le prêt locatif intermédiaire (PLI)** est destiné à produire une offre de logements intermédiaire entre parc social proprement dit et parc privé.

- **Le prêt à l'amélioration de logements à usage locatif social (PALULOS)** , destiné à financer les travaux lourds de réhabilitation.

La diversité des prêts possibles et les changements de législation au cours du temps ont contribué à la forte segmentation du parc social, les loyers proposés étant directement fonction du financement utilisé pour construire le logement, ce qui est susceptible de poser des problèmes en termes de mixité sociale. En effet un immeuble construit à l'aide d'un PLUS présentera des loyers et des plafonds de ressources plus élevés qu'un immeuble construit avec un PLA très social, et ne s'adressera donc pas à la même catégorie de ménages.

En plus de leurs compétences traditionnelles en matière d'urbanisme (élaboration du Plan Local d'Urbanisme notamment), qui leur donnent un important levier d'action sur l'implantation des logements sociaux sur leur territoire, les collectivités territoriales disposent pour leur part de plusieurs outils :

- les subventions directes aux opérations de constructions ;
- l'action sur le foncier : exercice du droit de préemption sur les terrains, octroi de baux aux bailleurs, cession à titre gratuit ;

- les aides au fonctionnement des organismes ;
- les garanties apportées aux prêts contractés par les opérateurs, qui représentent un engagement hors bilan important en contrepartie duquel elles bénéficient de droits de réservation sur les logements.

L'intervention des partenaires sociaux se fait au travers du dispositif du 1 % logement, appelé depuis 2009 Action Logement. Dès 1953, le législateur a institué la participation des employeurs à l'effort de construction (PEEC) à hauteur de 1 % de leur masse salariale (aujourd'hui 0.45 % de la masse salariale des entreprises de plus de 20 salariés). Action logement est l'organisme qui gère les fonds issus de la participation des employeurs à l'effort de construction, représentant un total de 1.6 milliard d'euros en 2008. Les sommes récoltées ont plusieurs emplois. Une partie d'entre elles est affectée obligatoirement au financement de l'ANAH (agence nationale de l'habitat) et de l'ANRU (agence nationale pour la rénovation urbaine), ce qui est parfois considéré comme une mainmise de l'État sur les fonds normalement gérés par les partenaires sociaux. Action Logement permet également de délivrer des Loca-Pass (avance permettant de payer la caution du logement, restreinte depuis 2010 aux logements ayant fait l'objet d'une réhabilitation ANAH ou ouvrant droit à l'APL), de racheter des prêts onéreux et de se porter caution solidaire sous certaines conditions et dans certains délais.

5-L'amélioration du parc de logements

L'amélioration de l'habitat a enfin constitué un champ d'action ambitieux pour l'État avec près de €7 milliards octroyés. La principale aide en termes budgétaires est l'avantage fiscal destiné implicitement à soutenir le secteur de la construction que constitue le taux de TVA à 5.5 % pour travaux de dépense courante et d'investissement, qui a coûté €5.4 milliards à l'État en 2008. L'ANAH est un établissement public doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière, placée sous la tutelle des ministres chargés du logement, du budget et de l'économie. Mise en place en 1971 pour attribuer des subventions aux propriétaires bailleurs dans le logement social, l'ANAH a vu son action étendue en 2001 et en 2006 au parc privé et aux propriétaires occupants. Ses missions traditionnelles sont : la lutte contre l'habitat indigne et très dégradé, l'adaptation des logements (aux besoins des handicapés, des personnes âgées ...) et la lutte contre la précarité énergétique, mission renforcée suite au Grenelle de l'Environnement. Elle a distribué sous forme de subventions des aides à

l'amélioration des logements construits depuis plus de 15 ans d'un montant de €444 millions en 2008. Pour les logements sociaux, le **PALULOS** est une subvention accordée directement par l'État, d'un montant au plus égal à 20 % du coût prévisionnel des logements, accordée en contrepartie d'une convention signée avec l'organisme propriétaire. Enfin la loi d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine du 1er août 2003 a prévu la mise en place de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine, établissement public à caractère industriel et commercial. L'ANRU a octroyé pour les démolitions et reconstructions de logements locatifs sociaux €521 millions d'euros, et €279 millions pour les opérations de réhabilitation [...].



Photo16 : Vue d'une frange urbaine dans le XXe arrondissement de Paris en 1877.

Le modèle français de la cité HLM comparé aux Bidonvilles¹³³

Le dénominateur commun des habitants des HLM, est la faiblesse du revenu, et donc du capital économique car ce sont des logements à caractère social dont les loyers sont modérés. Cependant, cette similitude s'arrête au niveau de revenu. Car les populations de ces quartiers n'ont pas cette homogénéité dans les facteurs sociaux déterminants que sont les attributs ethniques, religieux, politiques... Donc les quartiers HLM de banlieue et autres cités regroupent des populations largement défavorisées mais qui restent, dans leur ensemble, relativement hétérogènes, comme dans le cas des bidonvilles. Les habitants des HLM, issus de milieu populaire, y souffrent de plusieurs maux dont le chômage, l'échec scolaire, la difficulté à se frayer une voie et une identité. Aujourd'hui l'espace social de cohabitation HLM est devenu synonyme de marginalité. Phénomène accompagné d'une tendance à l'insularisation de ces zones périurbaines qui cumulent différentes caractéristiques d'isolement spatial : Elles sont en effet coupées du tissu urbain par les grandes rocades périphériques, les voies ferrées, ou les zones industrielles. L'espace des HLM est aussi caractérisé par sa dimension excentrée par rapport au centre ville. Donc éloignement par le caractère marginal, mais aussi par la rugosité de l'espace : on note en effet une mauvaise desserte par les transports collectifs. Alors que les bidonvilles peuvent être localisés en centre ville ou en périphérie, selon la vacance des terrains et les stratégies d'implantation, les zones HLM sont majoritairement confinées en périphérie (Jacquier C, 1993, p 75) (25)¹³⁴.

On retrouve dans ces ensembles d'habitats, la même promiscuité présente dans les bidonvilles, dont les effets sont contradictoires. Le manque chronique d'insonorisation peut rendre les relations de voisinage difficiles, le sentiment d'entassement semble assez généralisé et met les locataires sur la défensive. De plus l'espace publique à disposition est lui aussi limité et l'on assiste à un phénomène généralisé de dégradation rapide de ces espaces, n'incitant pas les gens à s'y épanouir. Le moindre espace libre est donc réquisitionné. Que ce soient les cages d'escaliers, les terrains vagues ou les parkings. Mais paradoxalement, c'est aussi cette promiscuité qui rapproche les habitants et les rends solidaires. En effet, par le rapport restreint à l'espace, les réseaux de sociabilité s'inscrivent dans le périmètre restreint

¹³³ MOUSSANEF C- S, 2006, RÉSORPTION DE L'HABITAT PRÉCAIRE DANS L'AGGLOMÉRATION D'ANNABA (ALGERIE). INTÉGRATION OU ÉPREUVE DE L'EXCLUSION ?, THÈSE POUR L'OBTENTION DU DIPLÔME DE DOCTORAT ES-SCIENCES OPTION : URBANISME, UM CONSTANTINE, P33

¹³⁴ Auslan P., 1986, Les mal-logés du tiers-monde, Paris, Ed .L'Harmattan, p 21.

du territoire du quotidien. Il est donc limité spatialement et dans la diversité de l'échantillon social. Cependant des liens très solides se créent au sein de cet espace marginal, comme des réseaux informels de solidarité, associations ou regroupement culturel.

Dans les deux cas, l'espace de la pauvreté peut être vu comme la conséquence de politiques économiques, sociales, fiscales ou encore d'aménagement du territoire. Ces politiques engendrent des espaces fermés, d'exclusion où vit la population décrite comme la plus pauvre. Ainsi dans des facteurs apparents de convergence existent ces phénomènes de ségrégation urbaine.

D'un point de vue spatial, le modèle américain s'oppose (dans les grandes lignes) au modèle français. Quant au modèle des bidonvilles, il se rapproche plus du modèle français. Certains auteurs parlent de « ceinture de misère », résumant ainsi bien la localisation de la pauvreté dans ces deux modèles. L'intensité et l'ampleur de l'exclusion urbaine du ghetto américain, son caractère racial, son ancrage historique et, surtout une logique institutionnelle laissent penser que ce cas de ségrégation est en bien des points tout aussi alarmant que celui des bidonvilles, voir plus dramatique car c'est volontaire¹³⁵.

¹³⁵ Bairoch P., 1985, De Jéricho à Mexico, Villes et économie dans l'histoire, Paris, Gallimard, Coll. Arcades, p 51.

Aperçu historique sur la question de l'habitat en Algérie

Aperçu historique sur la situation de l'habitat en Algérie :

Pour mieux percevoir ce que l'État a réalisé, depuis l'indépendance, en matière d'habitat, il est nécessaire de reconsidérer, succinctement, les conséquences de la colonisation dans ce domaine.

Avant le début de la révolution libératrice, la construction de logements était du ressort du secteur privé ; cependant, après le déclenchement de la lutte armée, celle-ci devient un instrument politique entre les mains de l'administration coloniale, qui croyait qu'elle pouvait atteindre les objectifs du combat armé en adoptant la politique de l'habitat collectif. Dans ce contexte, un grand projet a été lancé pour la construction de logements et une large organisation de l'appareil administratif, chargé de réaliser les objectifs des autorités coloniales.

Au lendemain de l'indépendance, le système mis en place s'est retrouvé dans une situation d'effondrement et de démolition, laissant à l'Algérie un lourd héritage, évalué à près de 42000 logements (dont 38000 dans les villes) inachevés.

Ajouté à cela, le départ collectif de la majorité des entreprises importantes, ingénieurs, techniciens et administratifs, constitués dans leur majorité d'étrangers, qui détenaient les clefs du secteur de l'habitat ; aussi la cessation de la production des matériaux de construction, ainsi que le blocage immédiat de toutes les ressources financières.

En plus de cette situation difficile, l'exode rural massif vers les grandes villes a lui aussi, posé de nombreux problèmes de gestion ; aussi le retour des réfugiés, de l'autre côté des frontières, dont le nombre dépasse le million et la démolition de grands nombres de villages, par le colonisateur durant la guerre de libération.

Tous ces facteurs rassemblés, ont donné lieu à une croissance élevée dans le nombre des habitants des villes, devenues engorgées de population. Cette multiplication du nombre d'habitants se traduit par une augmentation de la demande de logements dans les principales villes.

Toutes ces conditions ont précipité la mise sur pied d'un programme de construction de logements dans les campagnes et villages.

Ainsi, en novembre 1962, commençait l'opération de « reconstruction » qui reposait sur la mobilisation des organisations nationales et la participation des populations bénéficiaires. Toutefois, cette opération était limitée à cause des faibles crédits qui lui étaient alloués (soit environ 3 millions de dinars), en plus de l'absence totale d'organisation.

La première action entreprise par l'Algérie après l'indépendance était de prendre des mesures rapides et dont la première était celle de parachever les 42000 habitations qu'avaient initiées les Français. En 1965, il a été décidé de poursuivre les programmes H.L.M. (habitation à loyer modéré) et l'octroi par l'État de crédits remboursables à long terme pour la construction de logements. Durant cette période (1965-1966), cette opération spéciale a concerné six wilayas du nord du pays ;

Elle consiste à la distribution de matériaux de construction aux citoyens victimes de la démolition de leurs habitats par la colonisation. Ce programme porte également sur 890 habitations, auquel s'ajoute un programme général d'habitat en milieu rural au profit des coopératives agricoles détenues par d'anciens moudjahidine.

1-le plan triennal de l'habitat (1967-1969) :

Deux objectifs essentiels ont été fixés, peu avant le plan triennal :

- finalisation des habitations inachevées.
- assainir la gestion du patrimoine foncier.

Il était, dès lors, nécessaire d'établir rapidement des statistiques efficaces et d'identifier tous les besoins et les moyens, et surtout assainir la gestion. Le recensement général effectué en 1966 a beaucoup aidé à dresser les premières estimations et évaluations, car en vérité, il n'existait pas de base claire concernant le parachèvement des constructions ou la gestion du patrimoine foncier, et ce jusqu'au 19 juin 1965.

Après la date du 19 juin 1965, le gouvernement a pris la décision de réorganiser la majorité des services dont le secteur de l'habitat.

À cet effet, le gouvernement a élaboré un programme devant servir de cadre et d'esquisse au plan triennal, de même qu'un crédit adéquat et des moyens financiers et juridiques y ont été

consacrés et enfin la promulgation de deux textes juridiques en faisant apparaître deux décisions, en décembre 1965.

Le premier travail était donc de dresser un état des lieux précis du secteur de l'habitat. En date du 30 décembre 1965, un arrêté est publié dans le Journal Officiel, permettant au ministre chargé de la construction de prendre toutes les mesures et décisions nécessaires pour la protection et la sauvegarde du patrimoine foncier et de prendre des décisions concernant l'achèvement ou la restauration de tout local ou bâtiment ou une partie de bâtiment en état d'abandon. A cet effet, un autre arrêté, paru toujours en date du 30 décembre 1965, stipulant la création d'une commission ministérielle chargée de parachever les constructions abandonnées. Cette dernière est présidée par le ministre chargé de la construction, et comporte des responsables de différents services concernés des départements des finances, de l'intérieur, des travaux publics et de la construction. Elle se réunit en moyenne une fois par mois et a été, de ce fait, créée afin de statuer, conformément aux observations faites concernant le maintien ou l'abandon des programmes de constructions inachevées et de décider des conditions financières pour la reprise des opérations retenues. La commission peut se prononcer également sur toute mesure relative à l'assainissement ou à l'appui de tout dispositif novateur.

Par ailleurs, le ministère des travaux publics et de la construction, gestionnaire de crédits qui ont été consacrés à cet objectif, était chargé de garantir l'exécution des travaux complémentaires de ces programmes.

Dans le domaine financier, les crédits mis à la disposition des services chargés de l'exécution des programmes, dans le cadre de la phase préliminaire du plan triennal, ont atteint le montant total de 296000000 DA. Et afin de faire face à l'expansion industrielle et administrative dans certaines villes, le gouvernement a décidé, en 1969, la construction de 10500 logements dans le cadre d'un programme complémentaire.

Concernant le logement rural, considérant toutes les réalisations faites entre 1963 et 1969 comme étant insuffisantes, le gouvernement, et depuis la mise en place du projet préliminaire du plan triennal, a décidé de fournir de nouveaux moyens permettant en même temps la construction de 10000 nouveaux logements et l'achèvement de 7200 autres.

À la fin du plan triennal, 12112 logements ont été livrés aux bénéficiaires alors que 10073 étaient en voie d'achèvement.

2-le premier plan quadriennal de l'habitat (1970-1973) :

Il est à remarquer que durant cette période, le secteur de l'habitat n'avait bénéficié, du budget d'investissement, que de 587 millions de DA d'un total estimé à 27740millions de DA, soit un taux de 5%. Malgré son augmentation, il demeure très faible par rapport au taux des autres secteurs comme celui de l'industrie : 45%. En dépit de cette insuffisance, le taux de réalisation a progressé pour atteindre plus de 75%. Ainsi, 36400 logements ont été réalisés, du programme des 47000 logements. Au même titre, 48300 habitations rurales ont été réalisées du programme des 50000 logements ruraux prévus.

3- le deuxième plan quadriennal de l'habitat (1974-1978) :

Durant cette période, le gouvernement a accordé une attention particulière au secteur de l'habitat, si bien que les investissements ont atteint 14610 millions de DA, sur un total de 110217 millions de DA, soit un taux de 13.3%.l'on remarque dans ce contexte, l'augmentation de l'importance accordée à ce secteur parallèlement au nombre croissant d'habitants. Ainsi, on enregistre la construction de 100000 habitations urbaines, et l'achèvement de 90000unités du programme de la première phase. Aussi il a été noté, à la fin de cette période, la réalisation de 203000 logements, dont 55000 du programme de 1978.

Le taux de réalisation demeure, en deçà des exigences dictées par la crise et par les projets de construction, et en l'absence d'une prise de conscience collective de ce problème, qui se traduit par la non participation du citoyen à la recherche de solution à la crise, ce qui a engendré un exode vers les villes très accrues et la création de bidonvilles. Par conséquence, L'État se devait de prendre en charge tous les frais de construction.

4-le premier plan quinquennal de l'habitat (1980-1984) :

Cette période exceptionnelle intervient après la tenue du quatrième congrès du parti et du premier congrès extraordinaire du Comité central en décembre 1979, durant lesquels il a été convenu de la nécessité de focaliser l'attention sur l'habitat en tant que secteur national essentiel, placé en tête des nouveaux projets de développement. A cet effet, nous remarquons, qu'un appui considérable a été accordé aux investissements du secteur de l'habitat, qui a

atteint, lors du premier plan quinquennal (1980-1984) 60millions de DA, soit un taux de 15%du budget des investissements et qui est un taux élevé comparé aux taux des premières périodes.

Avec l'apparition de ce plan, la politique de l'habitat a fixé ses grands objectifs, notamment la célérité dans la réalisation et l'amélioration des conditions de vie dans les nouveaux quartiers urbains, la maîtrise du développement du secteur de l'habitat tout en préservant les terres agricoles ; et la nécessité de faire participer le citoyen dans la politique de l'habitat par l'encouragement de l'auto construction à travers les réserves foncières et la facilitation d'accès au permis de construire ;le développement de l'industrie des matériaux de construction ; la promulgation des lois portant sur la promotion immobilière ; la promotion des bureaux en architecture et la vente de logements dans le cadre de la cession des biens de l'État.

Concernant le cout financier de la construction durant ce premier plan quinquennal, on s'aperçoit qu'il a atteint les 40 milliards des 60 milliards prévus, et ce sont là des couts élevés en raison de l'augmentation du cout de la construction, de 1800 DA le mètre carré en 1975, à environs 3000DA le mètre carré, à la fin des années 1980.

Il faut noter que le déficit en production de matériaux de construction et de mauvaise gestion des unités de production et des outils de construction, ont été la cause du retard dans la réalisation des projets de l'habitat, et de surcroit, de la détérioration de la qualité.

5-le second plan quinquennal de l'habitat (1985-1989) :

Durant cette période, une enveloppe de 76milliards de DA a été allouée au secteur de l'habitat, soit un taux avoisinant les 14%. A partir de là, on peut dire que la question du logement est effectivement centré au cœur des questions fondamentales du développement, après celle du secteur de l'industrie qui est estimée à 174 milliards, et celle du secteur agricole, à 79 milliards de DA.

Si l'on observe les projets du second plan quinquennal, on s'aperçoit qu'ils ont atteint des chiffres élevés parmi lesquels l'opération de parachèvement des programmes en cours de réalisation et qui est estimée à 356000 logements à 674000logements, dont 318000inscrits au titre de ce plan.

Il est à signaler que des subventions à hauteur de 45% du nouveau programme accordé à l'habitat rural et de 22% de ce plan accordé à l'amélioration de la productivité. À partir de là, on note que la période 1985-1989a enregistré la réalisation de 350580logements, dont 145907 habitations rurales représentant 41.6%des réalisations globales.

On remarque aussi que durant la période, allant de 1985-1986, 157200 logements ont été réalisés dont 88400 achevés durant l'année 1986 et ce, malgré la baisse du prix du pétrole et de l'aggravation de la crise économique mondiale. Cependant, tous ces grands efforts demeurent en deçà des exigences de la crise provoquée par l'explosion démographique qui a atteint le taux de 3.1%, pourcentage considéré comme l'un des plus élevés dans le monde, en plus du grande retard enregistré dans la réalisation des projets inscrits et leur achèvement dans les délais prévus, ce qui a conduit souvent à l'annulation d'une partie importante de ces derniers . Ainsi, l'on observe que le taux de réalisation durant une dizaine d'années, n'a atteint que 50% des projets inscrits, ajouté a cela la négligence du secteur de l'habitat durant la période du plan triennal ou le taux d'investissement a atteint 3.7%, ainsi que l'absence d'une politique du logement régie par des lois et procédures précises, jusqu'à un passé récent.

Concernant la période entre 1987et1989, on enregistre le lancement de la réalisation de 193385logements dont 98812logements sociaux destinés à la location et la vente financés par le Trésor public et 11166 logements dans le cadre de la promotion immobilière donnant droit à l'accès à la propriété et en fin 81207 habitations rurales]..¹³⁶

6- Bilan d'activité de l'année 2009 et plan quinquennal 2010-2014¹³⁷

Le ministre de l'Habitat et de l'Urbanisme a présenté le bilan d'activité de l'année 2009 et exposé les actions et réalisations projetées dans le cadre de la mise en œuvre des programmes du secteur au titre du plan quinquennal 2010-2014. S'agissant du bilan d'activité de l'année 2009, le secteur a enregistré les résultats suivants :

- 217 795 logements ont été livrés ;
- 269 247 logements ont été mis en chantier ;
- 557 000 logements sont en cours de construction.

Durant la période 2004-2009,

¹³⁶ N° 01 - 2010 – Les Mégaprojets en Algérie, le secteur de l'habitat et de l'urbanisme, CNDPI

¹³⁷ N° 06 - Janvier 2011 - La Revue de l'Habitat

1 045 000 logements ont été livrés, dont 59% de logements urbains et 41% de logements ruraux. Le parc national de logements a atteint, à la fin 2009, un total de 7 090 000 logements. Ainsi, le taux d'occupation brut de logements (TOL) a enregistré une diminution sensible, passant de 5,79 personnes par logement en avril 1998 à 4,89 à fin 2009.

Dans le domaine de l'urbanisme, les processus de mise à niveau des Plans directeurs d'aménagement et d'urbanisme (PDAU), d'élaboration des Plans d'occupation de sol (POS) et de réalisation des études géotechniques se poursuivent normalement, enregistrant en 2009 l'achèvement de 227 études de révision de PDAU, 313 études de POS et 47 études géotechniques.

Pour leur part, les travaux d'aménagement urbains connaissent des taux d'avancement appréciables.

Pour ce qui est des actions et réalisations projetées au titre du programme quinquennal 2010-2014, le programme de logements arrêté s'élève à 2 000 000 de logements, dont 1 200 000 logements seront livrés durant la période quinquennale susmentionnée. Ce programme de 2 000 000 de logements se compose de :

- 800 000 logements publics locatifs ;
- 500 000 logements promotionnels aidés par l'État ;
- 700 000 logements ruraux aidés par l'État.

L'envergure exceptionnelle de ce programme traduit clairement la volonté de l'État de poursuivre l'effort de production de logements. Sa réalisation sera soutenue par de nouvelles mesures d'incitation à l'accès au logement et à la promotion immobilière. L'exécution de ce programme sera accompagnée par une série d'actions visant à consolider le processus d'amélioration de la qualité des constructions, où des progrès palpables sont déjà enregistrés tant au niveau technique qu'au niveau architectural et urbanistique. Dans le domaine de l'urbanisme, il s'agira de poursuivre durant la période 2010-2014 :

- le processus de révision de 470 PDAU ;
- l'élaboration des études de POS et le lancement de 2 885 études y afférentes ;
- la poursuite de la mise en œuvre des opérations d'amélioration urbaine ;
- la réalisation des infrastructures de viabilité structurantes.

D'une manière générale, il s'agira pour le secteur, à travers les actions dont la mise en œuvre est projetée durant la période 2010-2014, de renforcer les moyens et de moderniser l'organisation et la gestion au niveau de l'ensemble de la chaîne des intervenants dans l'acte de bâtir, l'objectif permanent étant d'améliorer continuellement leur niveau de performance au

service du développement du secteur de la construction. Intervenant à l'issue du débat sur ce dossier, le Président de la République, après avoir mis en exergue “les aides multiformes consenties par l'État pour faciliter l'accès des citoyens au logement”, a souligné les efforts déployés dans la construction et l'attribution des logements. “Ces efforts, a ajouté le chef de l'État, doivent être maintenus en vue d'améliorer substantiellement le niveau d'adéquation entre l'offre et la demande de logements”. Dans cette perspective, le Président de la République a instruit le gouvernement de prendre les dispositions et les mesures nécessaires à l'effet de :

- poursuivre les opérations de résorption de l'habitat précaire à un rythme soutenu pour son éradication totale sur le territoire national ;
- promouvoir l'aide à l'habitat rural pour encourager les populations à se fixer dans les campagnes ;
- veiller à la qualité des logements réalisés dans le cadre des programmes publics de logement et à la qualité architecturale et urbanistique des constructions ;
- poursuivre le processus d'amélioration urbaine engagé durant le plan quinquennal écoulé ;
- Et, enfin, poursuivre le processus de traitement du vieux bâti.....)

L'habitat précaire en Algérie

Le premier ouvrage abordant de front la question des bidonvilles en Algérie¹³⁸ mentionne que les bidonvilles algériens ne constituent pas à proprement parler des zones du même genre que celles où s'était trouvé rejeté le prolétariat urbain.

Les auteurs mentionnent que le bidonville est une création inédite où les populations musulmanes se retrouvent à mi-chemin du bled et de la ville européenne, où le rural et l'urbain sont étroitement imbriqués. L'origine des bidonvilles algériens est incertaine faute que l'on ait cherché à en donner une définition précise, mais ils ont proliféré dans le contexte de la guerre de libération des années 50. Dispersés, de formes variées, correspondant à des situations économiques et sociales particulièrement incertaines, les bidonvilles témoignent surtout d'une dégradation des conditions générales de vie en milieu urbain de populations sur les voies d'un exode forcé : « au milieu du gué » et en voie de « clochardisation » selon la formule célèbre de *Germaine Tillion*¹³⁹. Les pouvoirs publics ne se sont préoccupés de cette situation qu'avec un retard coupable, lorsque la dégradation des conditions d'hygiène et la dangerosité des populations furent devenues flagrantes.

Et ces auteurs mentionnent que 20 ans ont suffi pour que des hordes de fellahs déferlent sur les grandes villes de l'Algérie, en particulier sa capitale, et qu'il s'est toujours trouvé des édiles assez énergiques pour proposer des solutions en vue de la disparition des bidonvilles, d'autant que 29% des musulmans de cette agglomération vivant dans des baraques en 1960 (op. cit., p. 87). Phénomène qui n'échappera pas à la sagacité de Bourdieu notant au même moment que « les bidonvilles ne cessent de croître. Les citadins d'ancienne date accueillent les parents de la campagne. Ce qui est important, au point de vue sociologique, c'est le processus "d'urbanisation" dans lequel est entraînée toute l'Algérie rurale, ou mieux, si l'on permet le néologisme, de "bidonvilisation". »¹⁴⁰ Regroupés, déportés, émigrés et réfugiés se confondent dans ce qui fait figure de gigantesque processus de déplacement des populations de la campagne vers de nouveaux centres urbains, du moins de conception urbaine, que l'armée française a mis en œuvre afin de couper les combattants de la guerre d'indépendance, les fellagas, de la population susceptible de leur offrir nourriture et base d'appui. Ces

¹³⁸ DESCLOITRES (Robert), DESCLOITRES (Claudine), REVERDY (Jean-Claude), *L'Algérie des bidonvilles, le tiers monde dans la cité*, Paris-La Haye, Mouton & Co / EPHE, 1961, 127 p.

¹³⁹ TILLION (Germaine), *L'Algérie bascule vers l'avenir, l'Algérie en 1957 et autres textes*, Paris, Les Éditions de Minuit, 1960, coll. Documents, 177 p.

¹⁴⁰ BOURDIEU (Pierre), « Révolution dans la révolution », in : *Esprit*, n°1, janvier 1961, pp. 27-40, repris dans *Esquisses algériennes*, Paris, Seuil, 2008, coll. Liber, pp. 125-138, p. 133

déplacements forcés des populations rurales, pour ne pas dire de « déportation », vers des cantonnements, cités de recasement, camps d'internement, tous scrupuleusement planifiés et surveillés par l'armée —et qui devaient constituer la nouvelle structure urbaine de l'Algérie indépendante— échappent aux autorités civiles en charge des questions d'aménagement. Les bidonvilles constituent en quelque sorte le volet informel de ce « déracinement »¹⁴¹ ayant touché un nombre considérable de personnes au point que *Michel Cornaton*, dans l'un des rares travaux universitaires abordant ce phénomène, dès son apparition et selon toute l'ampleur du désastre, a pu affirmer que « près de 2.000.000 d'Algériens viv[ai]ent, en 1965, dans les centres de regroupement »¹⁴². Ce qui fait près de 20% de la population musulmane, et un nombre de personnes plus de deux fois supérieur à la totalité de la population d'origine européenne de ces territoires. En somme, la politique de planification fut confiée au pouvoir discrétionnaire des militaires en vertu du vote des pouvoirs spéciaux par la loi du 16 mars 1956, alors que celle de la résorption des bidonvilles fut laissée aux bons soins des édiles et des services techniques locaux, qui n'y pouvaient rien. Saluons tout de même les dénonciations d'une telle situation, malheureusement immédiatement étouffées, censurées, discréditées pour cause de prises de positions politiques suspectées d'être partisans, scotomisées ou rejetées dans l'oubli par inadvertance, comme le rapport *Rocard*¹⁴³, mais aussi les embryons d'enquêtes menées par des assistantes sociales et autres volontaires du Secrétariat social que Jacques Soustelle avait eu la bonne idée, avec sa femme Georgette, ethnologue comme lui, de confier à leur confrère Germaine Tillion. Après avoir relevé dans une enquête concernant Boubsila que 80% des habitations sont des gourbis en torchis ou de roseaux colmaté de terre glaise, que les toits sont faits de vieilles tôles : bidons d'essence découpés et déroulés (d'où le nom de « bidonville »), notent les auteurs, ils concluent en ces termes.

¹⁴¹ BOURDIEU (Pierre), SAYAD (Abdelmalek), *Le Déracinement, la crise de l'agriculture traditionnelle en Algérie*, Paris, coll. Grands documents, Éd de Minuit, 1964, 224 p.

¹⁴² CORNATON (Michel), *Les Regroupements de la décolonisation en Algérie*, préface de G. Tillion, Paris, Éd. Économie et Humanisme, les Éditions ouvrières, 1967, coll. « développement et civilisations », 295 p., p. 237

Colóquio Internacional de Maceió 27, 28 e 29 de abril de 2011 "Habitat urbano e exclusão social"

¹⁴³ ROCARD (Michel), *Rapport sur les camps de regroupement et autres textes sur la guerre d'Algérie*, édition critique établie sous la direction de Vincent Duclerc et Pierre Encrevé, avec la collaboration de Claire Andrieu, Gilles Morin et Sylvie Thénault, Paris, Mille et une nuits, 2003, 332 p.

Préambule sur le Problème de l'habitat précaire

L'habitat précaire, qui traduit des disparités socio-économiques, voire des marques de ségrégation, est une question lancinante et un défi pour la majorité des pays en voie de développement. À titre d'illustration, le parc précaire représente plus de 70% de l'immobilier dans les pays sub-sahariens ; ce taux est par contre de l'ordre de 10% dans les pays d'Afrique du Nord. La volonté de s'attaquer progressivement, mais de manière résolue à l'éradication de l'habitat précaire, est donc une des actions prioritaires du gouvernement.

Il importe de rappeler que l'urbanisation accélérée, dont le taux est aujourd'hui supérieur à 60% (31,4% au recensement de 1966) est la conséquence d'un exode des populations rurales vers les villes, en quête de travail et d'opportunités de promotion sociale. Cet apport de populations vulnérables se traduit par des implantations spontanées et graduelles à la périphérie des agglomérations urbaines, mouvement qui s'est accentué particulièrement au cours de la décennie 90, en raison des événements subis par le pays.

Les impacts négatifs de cette forme d'habitat ont suscité diverses opérations de traitement au cours des décennies passées. Procédant d'opérations ponctuelles et curatives, elles n'ont pu éliminer les causes. La persistance et la résurgence de poches de constructions précaires exigent des traitements qui doivent s'inscrire dans une démarche de résorption progressive particulièrement et en premier lieu dans les principales grandes villes du pays.

Cette approche de traitement de l'habitat précaire à travers une résorption progressive doit être accompagnée de mesures de contrôle appropriées. Les principes de cette approche sont les suivants :

- promouvoir une bonne gouvernance urbaine ;
- créer des structures institutionnelles pour une prise en charge de l'habitat précaire ;
- adopter une approche progressive ;
- impulser le traitement de l'habitat précaire par la création d'emplois et le développement économique.

Les caractéristiques du logement inadéquat « précaire » : Vision administrative

D'après le Ministre de l'habitat Mr N.Moussa, la notion de précarité des constructions renvoie, dans notre contexte, à la qualité des matériaux, à l'instabilité des ouvrages et à l'état de vétusté. Ces trois états de précarité caractérisent :

- les constructions réalisées de manière sommaire, au moyen de matériaux hétéroclites et périssables (tôle, bois, carton, plastique). Elles constituent le bidonville.
- les constructions réalisées en matériaux durables (brique, parpaing), mais sans structure de stabilité. Elles constituent le quartier spontané.
- les constructions en terre (toub) dégradée, présentes, en majorité dans les régions désertiques, sous forme de ksour dont la valeur historique ou culturelle, pose une problématique de traitement approprié.

Le logement inadéquat ou précaire se caractérise sous différentes formes et se pose souvent d'une manière aigue malgré les efforts consentis par l'État depuis plusieurs décennies.

- Il s'agit de maisons bâties de façon non étudiée, à l'aide de matériaux non-conformes et perméables, de branchages, et de matériaux recyclés tels que le fer et l'acier, cartons d'emballage, plastique, éléments qui caractérisent le bidonville.

- Il s'agit également d'édifices construits à l'aide de matériaux durables (briques, moules de ciment) mais les structures.

De stabilisation, ce sont les quartiers anarchiques où les constructions faites d'argile de faible résistance, et se trouvant essentiellement dans les régions désertiques où les ksour (palais), celles-ci posent des problèmes à cause de leur importance historique.

-Enfin viennent les agglomérations illicites, le plus souvent appelées l'habitat secret. Ce sont des zones qui ont connu des constructions des terrains réparties de façon illégale et qui sont vendus sans la réalisation préalable des infrastructures de base. Les propriétaires de ces terrains érigent leurs habitations entièrement et le plus souvent, d'une manière progressive.

L'opération de recensement de logements précaires, réalisée le 30 juin 2007, a donné lieu aux résultats suivants :

- matériaux hétéroclites (non-conformes) :92 129
- parpaings et briques sans structure :279 464
- Briques à base de boue de terre : toub, terre dégradée :181 848

Total :..... 553 441

La politique nationale de résorption de l'habitat précaire :

Dans la démarche de traitement, le gouvernement s'assigne les objectifs ci-après :

- asseoir une démarche progressive de résorption définitive ;
- diversifier les solutions de relogement des familles, pas exclusivement dans des logements sociaux ;
- impliquer les secteurs, les collectivités locales et les ménages concernés ;
- privilégier les grandes villes et les sites à risques naturels et technologiques ;
- instaurer les mesures préventives et correctives de lutte contre le phénomène.

Chronologie :

1- Première période, 1962 – 1977 :

Cette période s'étend de l'indépendance jusqu'après la seconde moitié des années soixante-dix, elle revêt à priori une particularité à tous les niveaux. Sur le plan politique elle fut marquée par des perturbations et par une instabilité sécuritaire. Quant à l'aspect économique, la période a souffert d'un déficit manifeste du trésor public alors que la pauvreté, délinquance et l'exode rural ont constitué le cadre général de la vie sociale. Malgré cela, le bidonville et le logement précaire, en particulier ont été les préoccupations réelles posées aux autorités politiques, tant dans la Charte de Tripoli en 1962 que dans la Charte algérienne de 1964, compte tenu de ce que cela représentait comme défiguration de nos villes et l'atteinte à la dignité humaine, en totale contradiction avec les principes fondamentaux qu'a annoncés la jeune République algérienne, qui a insisté sur la dimension sociale sous l'égide de l'orientation socialiste.

Il est à rappeler que ces deux chartes ne faisaient aucune allusion aux mécanismes à suivre pour pallier à ce phénomène et se sont seulement contentées d'intensifier la revendication et de trouver une solution immédiate à ce problème.

Sur le plan pratique, cet intérêt fut interprété plus tard à travers la loi du 18 janvier 1967 appelant à la démolition et l'éradication de toutes les constructions édifiées sans permis préalable et de remettre les lieux à leur état initial. Chose qui a permis de donner une couverture légale et frayer le chemin, pour entreprendre plusieurs opérations d'intervention

pour la démolition des logements existants, tout en prenant des mesures supplémentaires pour éviter la propagation du phénomène dans d'autres régions nouvelles.

Toutes ces initiatives sont restées insuffisantes, compte tenu de la réalité urbaine caractérisée à l'époque par :

1- Retard dans l'adoption d'une politique claire du logement après l'indépendance puisque le pays a beaucoup compté sur les prévisions qui indiquent que le parc immobilier hérité des européens était capable de couvrir les besoins en matière de demande de logement jusqu'en 1969 ;

2- Plan de développement global limités seulement au volet économique en tant que priorité absolue, la part du logement ne dépassait pas dans :

-Le premier plan triennal, le seuil de 2,75%.

-Le second plan quadriennal, le seuil de 5%.

Le discours idéologique durant la période 1966 -1977 n'a pas hésité à annoncer la programmation de 100.000 logements par an, au moment où l'on ne construisait que 25.000 logements par an seulement, malgré l'exode considérable des populations rurales, notamment après l'arrêt de l'immigration en 1973, et le peu de résultats qu'a obtenu le projet de construction des 1000 villages socialistes.

2- Seconde période, 1978-1989 :

La période qui a suivi et qui s'étend jusqu'à la fin des années 1980, se caractérise par les intentions sincères manifestées par la nouvelle classe politique de mettre un terme et de manière définitive à ce problème à travers la restructuration du secteur de l'habitat dès 1980 et l'élaboration d'un programme national pour l'éradication et la résorption des habitations vétustes et insalubres. Malheureusement, il est resté une simple théorie qui n'a pas été mise en exécution pour ensuite lancer en 1982 l'idée d'une nouvelle étude pour la restructuration et le renouvellement de ces ensembles d'habitations précaires. Cependant, la réalisation de cela n'a pas été propice à la vision globale qui façonne la prise de décision locale et qui lie l'urbanisme à la politique économique de l'État, notamment en ce qui concerne les revenus financiers destinés à ce secteur ;

L'effondrement économique qu'a connu le pays durant cette époque a conduit à l'abandon de ces projets qui ne figurent plus sur les calendriers des priorités sur le court terme, comme ce fut le cas de la charte de l'année 1986 dans laquelle était totalement absente la problématique du logement précaire.

Malgré la mesure qui a suivi à travers les nouveaux amendements apportés à la politique de l'habitat, l'État a procédé à l'intégration du logement illégal et anarchique au sein du tissu urbain, tel que stipulé dans les obligations de la loi de 1985 en plus du relogement des populations habitant dans les vieux quartiers, vers de nouvelles cités.

Cette situation a permis de contrôler la politique de la lutte contre le logement précaire durant la seconde moitié des années 1980 dans certaines circonstances et d'une manière rapide.

Cette période a connu un nombre considérable d'opérations d'interventions spéciales, soit par la voie de la démolition et de l'éradication soit par la réintégration des citoyens vers leurs lieux d'origine. La mission de sa gestion a été confiée aux présidents des collectivités locales sans l'existence d'un quelconque type d'études préalables à cet effet.

Les principaux résultats qu'on peut citer en guise de conclusion concernant cette période sont :

- Le procédé de traitement administratif auquel la mission a été confiée aux responsables locaux, d'où l'arbitraire est la caractéristique prédominante de ces interventions.
- La réapparition de bidonvilles de moindre envergure et dans divers endroits après les avoir démolis.

L'aspect temporaire demeure inefficace et éphémère quelle que soit sa durée de vie ;

3-Troisième période, post 1990 :

Elle représente la période allant de l'année 1990 à celle de 2000, qui a connu la transparence et la détermination de la volonté politique dans le traitement de ce phénomène d'une manière appropriée. On a pu constater une forme de maturité et de rationalité au niveau du discours officiel à travers la rigueur déclarée sur la nécessité de s'adapter aux nouvelles exigences et la méthode de prise en charge de la réalité sociale adoptées à l'échelle internationale et qui ont réussi dans diverses régions du tiers-monde.

Cette transformation dans les concepts de base du discours officiel était un aveu indirect d'échec et des faibles résultats des solutions constantes ayant constitué l'axe principal durant la période sus- citée. Cette volonté a été traduite dans des procédures pratiques et rapides, à commencer par la révision particulière de la politique adoptée durant les années précédentes ensuite la restructuration du secteur de l'habitat afin de mettre en place de nouvelles méthodes pour la réalisation de logements et la maîtrise du phénomène de logements précaire et ce, à travers des textes adoptés après 1999, en sus de l'annonce de la mise en application d'une nouvelle stratégie pour le logement(1996/2000) et a l'issue de laquelle, l'État a officiellement annoncé son retrait des rôles classiques dans les domaines de la supervision, la production et le contrôle, et ne se contenter que du rôle de régulateur, provoquant ainsi la rupture avec l'expérience nationale antérieure, portant essentiellement sur la réalisation de grandes œuvres. Cette modification apportée au procédé d'intervention de l'État a fait appel aux mécanismes et aux institutions et ce, dans le but de combler le vide que va laisser un tel retrait. Les systèmes de productions ont été revus à travers :

- La mise à jour de la formule de financement bancaire et la révision des subventions allouées au logement ajoutées à l'adoption de nouveau modèles de construction évolutive, ainsi que la diversification des partenaires étrangers et locaux.

Au niveau des entreprises et des structures de gestion, plusieurs nouveaux organismes qui n'existaient pas auparavant ont été créés,

- La caisse nationale du logement C.N.L
- L'agence nationale pour l'amélioration et le développement du logement A.A.D.L
- La réintégration d'anciens opérateurs tels que la Caisse nationale d'épargne et de prévoyance C.N.E.P. ;

Il reste l'élément le plus positif durant cette période politique et qui comprend le programme du logement évolutif financé par la Banque mondiale.

L'Algérie a franchi un pas important dès lors que les dispositions particulières concernant la planification des agglomérations et l'urbanisme étaient réparties sur un nombre important de textes de lois ramifiés comme celui des collectivités locales. Ces lois se sont limitées depuis le début des années 1990, au texte concernant l'aménagement et l'urbanisme daté en 1991.

Les principaux résultats en guise de conclusion pour cette période sont :

- Les énormes efforts déployés durant 30 années n'ont abouti qu'à l'éradication des îlots noirs qui écument toutes les villes algériennes.

-L'opération d'intervention s'effectuait d'une manière aléatoire et circonstancielle. Autrement dit, manquant de cadre et de caractère scientifiques. De ce fait, elle est restée victime de l'administration politique, et non pas conforme aux orientations des experts et des concernés.

-En ce qui concerne la question de l'éradication totale de l'habitat précaire qui existe réellement et effectivement, elle demeurera toujours tributaire d'une politique urbaine claire et intégrée avec les autres politiques en vigueur pratiquées sur le terrain.

4-Quatrième période 2001-2008 :

Le gouvernement s'est intéressé d'une manière officielle et objective pour éradiquer le logement précaire. À cet effet, il a tracé un programme à suivre pour traiter le phénomène.

- Élaboration d'une méthodologie progressive pour l'éradication et la suppression de l'habitat précaire.

- Diversifier les solutions de relogement des familles en ne se limitant pas seulement aux logements sociaux.

- Association des collectivités locales et des habitants concernés.

- Priorité aux grandes villes et aux sites qui présentent des risques naturels et ethnologiques.

-Élaboration de procédures préventive et punitives afin de lutter contre le phénomène.

Tous doivent accompagner la prise en charge des logements précaires afin de les supprimer progressivement. Des mesures de contrôle adéquates doivent être mises en place visant à :

-Promouvoir une gestion urbanistique raisonnable.

-Créer des instances prenant en charge le problème de l'habitat précaire.

-Élaborer une démarche progressive.

-Soutenir le traitement de l'habitat précaire par la création de poste de travail et le développement économique.

Parmi les solutions de relogement, on peut citer les formules suivantes :

• **relogement dans les programmes de logements sociaux locatifs** : Les familles à faibles revenus seront orientées vers les programmes de logements sociaux locatifs.

• **relogement dans les programmes de logements aidés par l'État en milieu urbain** : Les familles solvables et éligibles à l'aide de l'État seront, quant à elles, orientées vers le

logement aidé (logement social participatif), le logement en location-vente et dans certains cas, le logement promotionnel.

- **relogement dans les programmes aidés dans le monde rural** : Dans le monde rural, outre l'aide à la construction, une approche de développement rural intégrée est nécessaire pour fixer davantage les populations.

La question du relogement nécessite la prise en charge des facteurs en relation avec le travail, la scolarité des enfants, ainsi que les conditions de vie ; en général. Les rôles des secteurs de l'habitat, des collectivités locales, de la solidarité nationale, des finances, et des services de sécurité doivent être en parfaite symbiose. La suppression de l'habitat précaire est une opération progressive, vu l'importance du parc de logements et les procédures qui l'accompagnent et que cette opération nécessite.

Les terrains récupérés feront l'objet d'une affectation pour des fonctions urbaines appropriées. Pour être efficace, le processus de résorption des constructions précaires associera les familles à reloger. La résorption de l'habitat précaire permettra de libérer les sites inconstructibles d'une part, et de valoriser ceux qui le sont, d'autre part. Des opérateurs qualifiés en matière d'aménagement devront être mobilisés pour entreprendre les actions, notamment en matière de démolition des constructions précaires et d'aménagement de sites, en prévision des programmes de logements et d'équipements à réaliser.

Pour mettre fin à ce fléau, des mesures énergiques sont à déployer par les autorités pour procéder à la démolition de toutes les constructions précaires dont les occupants sont relogés. Dans ce contexte, toute nouvelle création d'habitation précaire fera l'objet de démolition immédiate. Une agence spécialisée est prévue -d'après les déclarations de Mr le Ministre- pour assurer le suivi permanent de l'évolution des constructions, de préconiser des solutions de traitement et d'entreprendre les actions de relogement.

Plusieurs opérations d'attribution de logements ont eu lieu dans le cadre de réalisation du programme de logements sociaux, ces opérations ont permis d'éliminer 70 000 logements précaire depuis 2000 jusqu'à 2008.

ANNÉES	DÉMOLITIONS
2000	9730
2001	10426
2002	8277
2003	11561
2004	14473
2005	4282
2006	5340
2007	3129
2008	2718
TOTAL :	69936

Un programme a été mis en place pour l'absorption progressive de ce phénomène à travers la réalisation de 200 000 logements sociaux. Ce programme sera parachevé durant les années à venir.

Conclusion

En conclusion, l'habitat précaire ne résulte pas essentiellement des limites de l'offre en logements et de la faiblesse de revenus des ménages. Il est surtout un phénomène structurel d'ordre historique, économique et social. Son traitement est un processus continu et permanent. Il intègre à la fois l'action curative et la mesure préventive.

L'urbanisation accélérée et les transformations économiques et sociales résultant du progrès de développement produisent paradoxalement des formes d'habitat impropres aux exigences de l'être humain. Porteur de divers maux sociaux, l'habitat précaire traduit l'iniquité dans les conditions de confort auquel tout un chacun aspire. Pour mettre un terme à ce fléau, l'action des pouvoirs publics est multidimensionnelle. Elle concerne l'ensemble des aspects qui génèrent les formes de disparités et d'exclusion.

***Habitat précaire une forme de
Sous-intégration Étude de cas :
Ville d'El-Harrouch***

Chapitre 05 :
Portrait de l'agglomération
d'El-Harrouch

❖ Introduction

‘Habiter une ville, c’est y tisser par ses allées et venues journalières un lacis de parcours très généralement articulés autour de quelques axes directeurs’

Julien Gracq

La forme d’une ville (Paris, José Corti, 1985)

Considéré comme le premier village conçu à mi-chemin de entre Constantine et Skikda, la ville d’El-Harrouch occupe une position géographique intéressante « carrefour ».

Dans ce chapitre, nous tenterons d’identifier l’agglomération par la présentation du site d’El-Harrouch par une lecture descriptive des différents aspects urbains et spatiaux. Cette lecture se compose en quatre dimensions :

- Géographique
- Historique
- Urbaine
- Habitat

A travers une exposition de cartes et plans nous allons faire le point sur les différentes phases de l’étalement urbain qu’a rencontré l’espace de la ville d’El-Harrouch.

Puis, nous allons exposer le problème de l’habitat sous-intégré dit précaire, en se référant au recensement des constructions précaires de l’année 2007, que le ministère de l’habitat et d’urbanisme a lancé afin d’avoir les chiffres et statistiques réels.

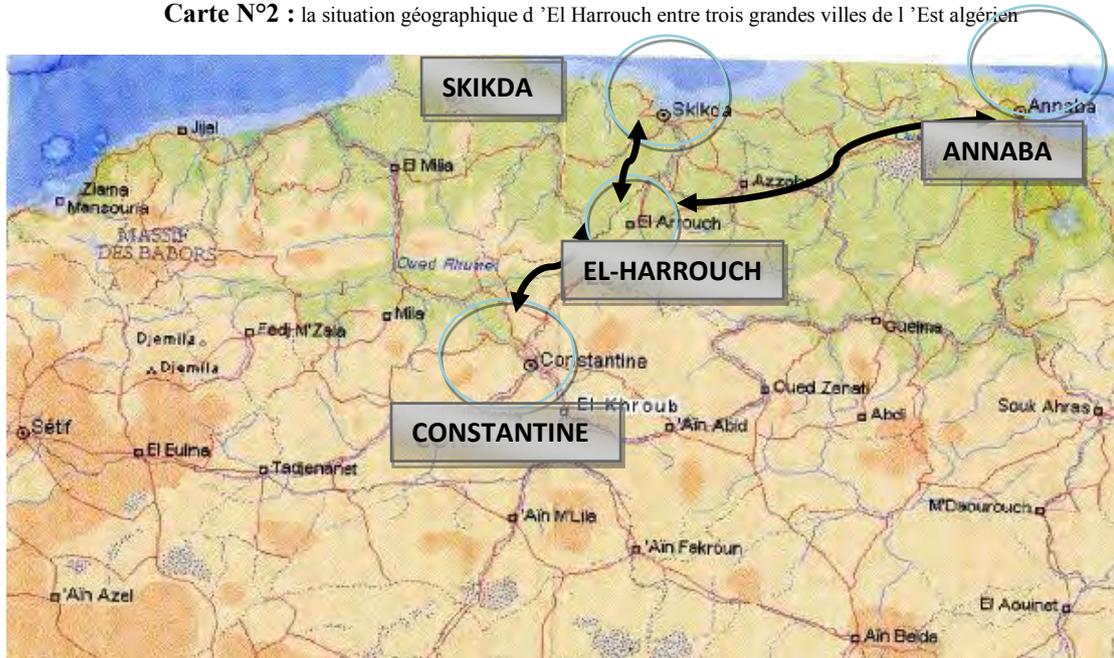
La lecture comparative et critique de ces données, peut nous apporter des affiches sur la concentration et la distribution de l’habitat sous-intégré sur le territoire de la ville d’El-Harrouch. Après cela, plusieurs explications et réponses sur la disparité de partage de ce type de constructions viennent pour élucider quelque ambiguïté.

1-Contexte géographique : Atouts et contraintes



Carte N°1 : la situation géographique d'El Harrouch dans l'Est algérien

Carte N°2 : la situation géographique d'El Harrouch entre trois grandes villes de l'Est algérien



Source : carte topographique de l'Est algérien.

El-Harrouch est une petite ville située au Nord-est algérien, il s'agit d'une agglomération chef-lieu de commune de la wilaya de Skikda, et se trouve sur la route nationale N°3 reliant la ville de Skikda avec la métropole de Constantine. Elle est devenue l'agglomération chef lieu de la daïra après le découpage administratif survenu en 1974. Ainsi, la Daïra d'El Harrouch administre cinq communes : El-Harrouch, Salah Bouchaour, Mejez Edchich, Zerdaza et Ouled Hbaba.

La commune d'El-Harrouch est limitée au nord par Salah Bouchaour, au nord – ouest par Emjez Edchich, à l'ouest par Sidi Mezghiche, au sud par Ain Bouziane au sud-est Zardezas et à l'Est par El-Ghédir.

Sa situation géographique fait d'elle un carrefour stratégique dans les communications terrestres:

- Route nationale n° 03 : Constantine : 54 Kms – Skikda : 32 Kms.
- Route Nationale n° 3 AB : Azzaba : 30 Kms – Annaba : 96 Kms.
- Chemin de wilaya n° 06 : Sidi – Mezghiche : 18 Kms – Tamalous : 45 Kms – Collo: 72 Kms – Jijel : 172 Kms.
- Chemin de wilaya n° 33 Zardezas : 09 Kms – Ouled habebe : 29 Kms oued Zenati: 60 Kms.

Le réseau routier de la commune est constitué par 11.6 Kms de routes nationales (RN3: 9.8 Km RN 3AB : 1.8 Km de chemins de wilaya (CW) et 31 km de chemins communaux. Elle a une superficie de 100Km².



CarteN°3 : Situation géographique commune d'El-Harrouch dans la Wilaya de Skikda

Source : PDAU d'El-Harrouch



Photo17 : La route nationale N° 03



Photo18 : La route nationale N° 05



Photo19 : La route menant au Coudiat de Bir Estal



Photo20 : La route n°33 menant à Oued Zenatti.

La ville dispose d'une situation stratégique entre 3 grandes villes :

La ville jouit d'une situation extraordinaire, car elle se retrouve sur un axe de développement majeur reliant la ville de Skikda et la métropole de Constantine et Annaba, qui est la RN 3.

L'agglomération est située au fond d'une cuvette entourée de montagnes de moyennes altitudes ¹⁴⁴: koudiat Bir Stal 250 m au Nord, Koudiat Meksen 220 m à l'ouest, Toumiettes 864 m au Sud, ces dernières encerclent l'agglomération. La commune s'étend sur une superficie de 100 km², elle compte une population de 19194 hab en 1987 et 28090 hab en 1998 soit un taux de croissance annuel constant de 3.45% qui est inférieur à la moyenne nationale (3.57%). ¹⁴⁵

El-Harrouch était le premier village français qui fut construit en 1846 ¹⁴⁶ entre Cirta (actuellement Constantine) et Philippeville (Skikda). L'agglomération présente un aspect de vétusté et d'ancienneté très avancées ainsi qu'un aspect spécifique et particulier. D'une part, cette position présente un atout majeur pour le développement de l'agglomération, parce qu'elle est bâtie entre : la ville de Skikda le point de chute des flux commerciaux ainsi que son port qui constitue une plaque tournante commerciale entre les quatre points cardinaux et la zone de fonction entre l'intérieur de la région et la mer, et la métropole de Constantine la capitale de l'Est du pays, la première grande ville intérieure et la plus centrale des métropoles

¹⁴⁴ Rapport du POS d'El Harrouch 1994

¹⁴⁵ RGPH 87,98 ONS

¹⁴⁶ Ciavaldini J. « Monographie d'El Harrouch » imprimerie Damrémont, Constantine 1957

régionales. C'est un moteur économique et un point de convergence régionale du commerce, de la culture, des équipements et des activités tertiaires.

D'autre part, l'agglomération se trouve à l'intersection de deux zones d'influence de la métropole et la ville industrielle. Cependant, elle n'a pas bénéficié d'une position très importante sur un axe important, l'un des plus dynamiques en Algérie, comme il est considéré aussi comme un axe des plus anciens dans l'histoire algérienne. Elle n'a pas profité de cette situation favorable à tout développement et investissement.

Cette situation contradictoire est la cause majeure de marginalisation et délaissement que vit cette petite ville.

2- Aperçu historique

L'histoire d'El Harrouch et de ses habitants est fort bien connue du public soit par la publication d'anciennes monographies dans la période coloniale et post coloniale, ou encore par la diffusion de roman. On en citera celles décrites par « Louis Bertrand »¹⁴⁷ curé de Philippeville¹⁴⁸, le maire de la commune d'El-Harrouch au statut médecin « Jean Ciavildini »¹⁴⁹ en période de colonisation et aussi celles décrites par Mohamed Harbi¹⁵⁰ et Fatima Boumaaza épouse Galère¹⁵¹.

Le mot ou le terme « El Harrouch » ou « El- Arrouch » désigne cette juridiction de création coloniale en 1838¹⁵² et qui a pour origine vraisemblablement une connotation autochtone, tirée de récits et d'histoires sur les origines des appellations des lieux habités par les différentes tribus¹⁵³ de l'époque.

On sait que plusieurs tribus ont peuplé la région et ses environs, la majorité d'entre elles, étaient originaires des montagnes de Collo et des montagnes d'oued Zenatti. Ces tribus ne s'entendaient guère entre elles et très souvent leurs rencontres se terminaient en sanglant.

¹⁴⁷ L'histoire de Philippeville, Louis Bertrand, Emmanuel Vincent fenech et Charles Féraud en 1903.

¹⁴⁸ Philippeville ancienne appellation de la ville de Skikda à la période de colonisation Française.

¹⁴⁹ Ciavaldini. Jean, Médecin et Maire de la commune d'El- Harrouch en 1947.

¹⁵⁰ Mohamed Harbi Professeur d'histoire à la Sorbonne Paris et écrivain romancier [originaire de la ville D'El-Harrouch] : « une vie debout ».

¹⁵¹ Fatima Galère anthropologue et écrivaine romancière a publié des romans en plusieurs langues dans le monde

[Originaire de la ville d'El-Harrouch] connue par sa fameuse pièce théâtrale qui s'est déroulée à NEW YORK et qui porte sur les pratiques séculaires des femmes algériennes.

¹⁵² Le Bourg fut crée par décret le 22Aout 1861 et depuis a pris sa fonction de plein exercice.

¹⁵³ Beni Mehenna, Beni Tefout, Ouled attia, Eulma, Ouled El- Hadj, Zerdazas et Zermana.

« Nef rasa » mot ou terme qui tire son origine du dialecte local et qu'on attribue au lexique des habitants de la région. Terme ou mot qui désigne également le territoire sur lequel fut construit le bourg colonial et plus tard la petite ville d'El- Harrouch. Selon nos probabilités à la suite de nos fines investigations heuristiques sur l'histoire de la région. « Nef rasa » était un territoire hautement riche en potentialités naturelles et les terres qui l'avoisinent offraient jadis aux habitants et convoitises des rendements toujours meilleurs. Cette caractéristique de la région demeura, pendant longtemps symbole de fertilité et de production.

Cet endroit précis avait aussi d'autres appellations :-

1. « Messelen El koubech » appellation qui renvoie à la forme curviligne du dos du bélier.
2. « Harrouch » terme qui renvoie aussi à la nature physique des terres qui constituent la région, en effet les terres étaient de nature caillouteuse et rugueuse. En dialecte local « rugueux » veut dire « Harrouch », Ainsi et dans ce cas précis, nous remarquons aisément la parenté de la dernière appellation.
3. Bien encore, « Arrouch » d'autres renvoient l'appellation aux affirmations, déjà construites sur des vérités historiques et retransmises de génération en génération aux habitants de la région. Et où cette dernière regroupait plusieurs tribus aux origines diverses, tous venus dans l'espoir de conquérir ses territoires. Selon l'articulation phonétique du mot « Arrouch » en dialecte local :- renvoie au pluriel au mot « Arch » ce qui veut dire que le territoire était soit la propriété de plusieurs tribus ou « Arrouch ».

Au sein de ce territoire, souvent des querelles et luttes intestines s'installèrent pour des raisons de possession et d'appropriation de terres meubles de cette région. Cet esprit de ségrégation chez les tribus s'est vite trouvé en face de réelles menaces. Séparés les unes des autres, ces tribus sentirent alors leur impuissance à défendre leurs dus ou biens.

Sous l'occupation Turque, ces tribus savaient oublier leur différend et luttes intestines pour s'allier ensemble et se liguer contre les troupes du Bey. Cherchant à la fois de protéger leur territoire sans cesse convoité et les biens des habitants Autochtones. Très indépendantes, ces tribus se révoltèrent continuellement contre l'occupation et la domination Turque. Elles inspiraient de réelles craintes des soldats qui venaient percevoir l'impôt, assurant par là, que

ces derniers n'ont jamais franchi la ligne de l'oued Ammar¹⁵⁴ connu sous appellation d'Emezch tchich : ex Robert ville et qui se contentaient de prendre ce que les dissidents farouches voulaient bien leur donner.

En 1838, après la prise de possession de la ville de Constantine par l'armée Française, des campagnes de possession du reste du pays entraient en jeu, cherchant bien sûr à rassurer leurs arrières, les protagonistes de l'armée Française ont alors pensé qu'il fallait trouver une débouchée sur la mer afin d'assurer le ravitaillement des troupes et la communication avec la métropole. Ils pensèrent alors au port de « Stora »¹⁵⁵ qui servait de comptoir aux transactions entre les deux rives Nord et Sud [Europe et Afrique] et ce depuis l'époque romaine. Ainsi les troupes Françaises poussées par le même besoin que les romains (à des siècles d'intervalle) entreprirent comme eux l'occupation de « Rusicada » et du port de Stora.

Le général Négrier, à la tête d'une colonne de 1200 fantassins et de 500 cavaliers partait le 7 Avril 1838 de Constantine, bivoquait le 9 Avril à El- Harrouch, et le 10 Avril il rentrait à Rusicada. La route est alors amorcée, épousant à peu près et fidèlement l'ancienne voie romaine. En effet, l'importante voie romaine reliant « Stora » à Constantine et « Tidis » une Cité datant de la période romaine antique¹⁵⁶ et ne fit d'ailleurs que remplacer la piste celtique qui, depuis la haute antiquité suivait à peu près le même tracé. Cette route était entièrement construite jusqu'au camp d'El- Harrouch et c'est à cet endroit précis que le 5 Octobre de la même année [1848], le général Vallée prit la tête d'une colonne forte de 4000 cavaliers qui devait planter le drapeau Français sur la côte. L'occupation militaire d'El- Harrouch dura de 1838 / 1848.

Le plan du Bourg dressé par les militaires montre la première occupation au sol, il est de forme rectangulaire implanté selon les orientations [Est / Ouest et Sud / Nord] et ses limites extérieures constituent une enceinte ou muraille renforcée aux quatre coins par des bastions sous forme de blockhaus, ces derniers sont utilisés comme des postes de garde. Au centre du Bourg L'armée Française avait réalisé une fontaine d'eau transformée récemment en un vulgaire rond point.

¹⁵⁴ Oued Ammar :- petite rivière de taille d'un ru qui se situe à l'entrée d'Emjez Echich, cette dernière est une petite agglomération au Nord d' El- Harrouch.

¹⁵⁵ Stora:- petite cité comptoir située à 5Kms au Nord Ouest de la ville de Skikda.

¹⁵⁶ Tout récemment des pierres tombales et des os d'homme ont été trouvés et mis au jour sur l'assiette où a été construit le barrage Zerdazas et à côté de l'ancienne ferme pilote de Jaquiart. Ceci n'est certainement que le témoignage d'une occupation romaine à ces lieux.

Les premiers colons [Belges, Savoyards, Alsaciens, Maltais et Allemands..] arrivèrent vers 1840 et entreprirent avec les soldats les travaux de défrichage et d'assèchement des marais. Mais ils furent presque tous décimés par le choléra en 1849. Plusieurs campagnes de défrichage d'épaisses forêts couvrant la région s'opérèrent peu à peu afin de dégager la meilleure partie des sols. État et situation que nous avons déjà signalé qui, voué en grande partie à la culture agraire. C'est la raison d'ailleurs, pour laquelle beaucoup de tribus furent attirées.



Photo21 : Vue générale du bourg El-Harrouch (Photo prise en 1958)



Photo22 : La place du marché.



Photo23: La vieille mosquée pendant la période Coloniale.

Source : Givaldini J. « Monographie d'El Harrouch » imprimerie Damrémont, Constantine 1957.

Une région qui offrait richesse naturelle et situation stratégique par excellence. Les décideurs de la métropole envoyèrent un second contingent qui fut à son tour anéanti par une seconde épidémie de choléra et ensuite par le tremblement de terre en 1856. Ceux que la mort a épargné, continuèrent à défricher, à assainir la région et Les routes qu'autrefois étaient dangereuses devenaient de plus en plus sûres. Le réseau de communication de Constantine et Philippeville [Skikda] fut construit et mis en service le 22 Août 1870. Les terrains périurbains furent divisés en parcelles de terre agricole et distribuées aux colons, qui les cultivèrent en vergers, cultures céréalières et olive.

3- Contexte urbanistique : Extension et précarité

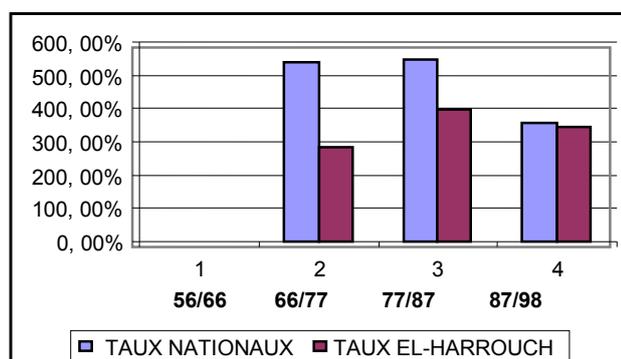
L'agglomération d'El-Harrouch a subi au cours de son histoire une urbanisation très lente due essentiellement à la lourdeur de la gestion administrative dans la réalisation des programmes de développement local et wilayal, entraînant par voie de conséquence un rythme de croissance faible par rapport aux taux nationaux de croissance.

Tableau4: EVOLUTION DU TAUX DE CROISSANCE NATIONAL ET SON RAPPORT AVEC LE TAUX DE CROISSANCE D'EL-HARROUCH.

	Période 1954 / 66	Période 1966 / 77	Période 1977 / 87	Période 1987 / 98
TAUX NATIONALS	4,70%	5,40%	5,46%	3,57%
TAUX El- Harrouch	-	2,84%	3,99%	3,45%

Source : ONS (ANNUAIRE DES STATISTIQUES 1998.)

Graphel 1 : EVOLUTION DU TAUX DE CROISSANCE NATIONAL ET SON RAPPORT AVEC LE TAUX DE CROISSANCE D'EL-HARROUCH



Évolution et croissance urbaine de l'agglomération El- Harrouch

A l'exception de la première formation et/ ou création du Bourg, qui présentait dès lors une forme rectangulaire dont la disposition des îlots était sous la forme d'un découpage en damier et selon les fameuses orientations Est / Ouest et Nord / Sud.

Ce découpage régulier et rigide en îlots n'est autre que la traduction implicite de l'urbanisme prôné par le génie militaire de l'armée Française.

Au début, le Bourg ainsi découpé et ceinturé par une muraille et où étaient disposés quatre bastions pour mieux contrôler, gérer et protéger la population qui y habite. La population y ait accédé à l'intérieur par le biais de quatre entrées. Le Bourg était partagé en quatre parties distinctes :-

- Le secteur du génie militaire au centre Est du Bourg.
- Le secteur du culte « église » au centre du Bourg.
- Le secteur de l'administration civile et des représentants de la commune.
- Le secteur public et privé [renfermant équipements, services, habitat et espaces verts].

En 1956, sa superficie était de l'ordre de 11, 719 hectares avec une population estimée à 12.895 habitants dont 421 Européens et 12.464 habitants musulmans .

Dans la période de l'indépendance, héritant d'un schéma de composition urbaine régulier et ordonné, où il y avait qu'à dupliquer les atouts pour mieux gérer la croissance future du Bourg. Et sachant qu'à cette époque, c'était trop demandé pour un pays qui venait juste de naître de ces cendres. Les décideurs ne pouvaient alors comprendre, ni évaluer les enjeux de taille de la croissance future de ce bourg.

- On assiste alors au phénomène de l'exode rural. Des habitants des douars environnants récupérèrent les biens vacants qu'occupèrent les colons avant leur départ.
- En 1966, El-Harrouch commune et agglomération fut annexé à la sous préfecture de Skikda (auparavant elle faisait partie de la préfecture de Constantine). Au recensement 1969, la commune ne comptait que 9532 habitants, après le départ massif des habitants vers la ville de Skikda.
- En 1971, Skikda devint un important pôle industriel, et attira la population d'El-Harrouch qui perdit le tiers de sa population active agricole.
- En 1974, El-Harrouch est promu chef-lieu de daïra lors du découpage administratif de 1974, la ville redevint le lieu stratégique par excellence qu'elle fut autrefois. Elle bénéficia d'installation de petites et moyennes entreprises qui créèrent de nouveaux

débouchés pour la population, une période caractérisée par une légère reprise du taux de croissance pour atteindre 3,99% avec une population estimée à 19194 habitants.

Tableau5 : Évolution Démographique À Travers Des Périodes Intercensitaires

	AN.	RGPH	RGPH	RGPH	RGPH	<u>AN</u>
	54	66	77	87	98	<u>2008</u>
ACL EL-HARROUCH	5275	9532	12920	19194	28090	33.121
TAUX D'ACCROISSEMENT		2,84%	3,99%	3,45%	1,63%	

Source: DPAT W. SKIKDA.

Cette population à vocation rurale, qui par l'indisponibilité des logements s'installa malgré elle à la périphérie de la ville dans des groupements de maisons dispersées et non contrôlées

[Taudis, haouch, gourbis et kour] dans les zones :-

- A l'Est du Bourg : la zone de l'ex- place du génie (actuellement occupée par une grande mosquée).
- Au Sud du Bourg : la zone du cimetière Chrétien.
- Au Nord du Bourg : la zone foncière de Fond de cave (ex- colon).
- Au Sud Ouest du Bourg : la zone d'habitat de resserrement et de recasement « cité Abdenour » (établie dans le cadre du plan de Constantine en 1956).

De par sa position de trait d'union entre l'intérieur, le Sud du pays et le littoral, la ville connut un réel changement socio- physico- spatial et territorial et cela à la suite du développement dynamique dans le domaine économique, politique et social. On en citera quelques données que nous estimons de valeur : -

- L'émergence répandue d'une croissance urbaine due essentiellement à l'instauration de politique nationale « d'essaimage industriel » prônée par l'état : -

On assiste alors à la réalisation des unités de production industrielle de type agro-alimentaire,

1. Une centrale téléphonique 1978.
2. Une unité de SEMPAC en 1982.
3. Deux unités de l'ONAB en 1980 / 1985.
4. Une unité de SEMPAC en 1982.
5. Deux unités d'industrialisation du bâtiment [ESTE et SONATIBA].
6. Réalisation d'une panoplie de programmes d'équipement et service nécessaires pour son statut de chef-lieu de daïra.

7. Une polyclinique 1982.
 8. Un hôpital 1987.
 9. Une galerie.
 10. Un souk El Fellah.
 11. Une unité de production de boiserie 1987.
- Le changement du passage de la route nationale n°03 accusant et assurant tout le trafic des grands ports [Annaba, Skikda et Collo] vers l'intérieur du pays [Constantine, Sétif, Alger et Batna] qui autrefois passait au cœur de la ville et constituait un véritable problème pour les habitants et les décideurs de la ville. La voie principale fut alors encombrée et créa un goulot d'étranglement à l'intérieur même du tissu urbain [conçu essentiellement par l'administration coloniale...]. Les autorités ont alors réalisé une déviation autoroutière qui sépare la route nationale n°03 du tissu urbain existant. L'ancien chemin départemental n°06 reliant El-Harrouch à Collo a pris un autre statut celui du chemin wilayal n° 06 et l'ancienne départementale n° 33 allant d'El-Harrouch Oued Zenatti en cours de réfection.
 - Modernisation et amélioration de la voie ferrée : El-Harrouch a toujours été un carrefour autour duquel s'organisèrent les petites gares. Le dédoublement de la voie ferrée « El-Goubzi / Ramadane Djamel » passe actuellement par El-Harrouch, qui en cette circonstance bénéficie d'une gare de moyenne importance (mise en service le 20 Mars 1986).
 - Modernisation et amélioration urbaine : Face au déficit qu'accusent les différents réseaux de commodité [Eau potable, gaz de ville, Éclairage public et privé, assainissement]

Depuis les ères des indépendances, les décideurs ont procédé à d'énormes travaux de modernisation des différents réseaux en renforçant les dispositifs par la création de nouveaux châteaux d'eau construits et mis en service.

Diverses études et travaux de rattrapage pour pallier au retard cumulé sont en cours de réalisation. Actuellement, la ville s'étouffe et s'essouffle, elle a atteint ses limites physiques et le site s'y prête mal pour d'éventuelles extensions vu sa situation au centre des grandes vallées à grande rentabilité agro-pastorale.

A la suite de ses extensions périphériques de type péri- urbain où sont disposés des grands ensembles d'habitat social [Z.H.U.N] de type regroupé ou encore dispersé. Les réserves

foncières se font rares et obligent décideurs au service de l'état de repenser le devenir physico- spatial des territoires qui à leur tour pourraient éventuellement être réservées pour la programmation des structures d'habitabilité.

4- Contexte d'habitat :

A l'instar de toutes les petites et moyennes villes Algériennes, l'habitat dans la ville d'El-Harrouch se caractérise par l'existence successive de caractéristiques et référents urbanistiques et architectoniques qui impriment fort bien les retombées des différentes conjonctures (liées aux politiques volontaires d'aménagement du territoire). Le phénomène le plus évident au caractère avéré, manifeste et frappant du style de conception des structures d'habitabilité n'est cependant que celui réalisé par l'état dans la période contemporaine.

- Parc d'habitat composé et estimé à 5783 logements nettement en dessous de ce que pouvaient aspirer les décideurs qui se sont succédés à la responsabilité.
- 28% du parc d'habitat est considéré en bon état.
- 40% du parc d'habitat est dans un état estimé relativement acceptable.
- Le reste du parc qui est évalué à 32% est dans un état de dégradation avancée (subissant de lourdes altérations pour répondre aux attentes des usagers).
- Le déficit théorique en matière de demande et production de logements est évalué à 3400 unités qu'il faut combler le plutôt possible.
- Un taux d'occupation par logement inquiétant estimé à 6,81.
- Une densité brute très élevée en 2007 qui est évaluée à 1752,5 logements par Km2.

Évolution du parc logement et habitat

L'état actuel du parc d'habitat et / ou logement dans la ville d'El-Harrouch est estimé 5783 unités d'habitation ¹⁵⁷

Tableau6 : Évolution du parc logement tout type confondu.

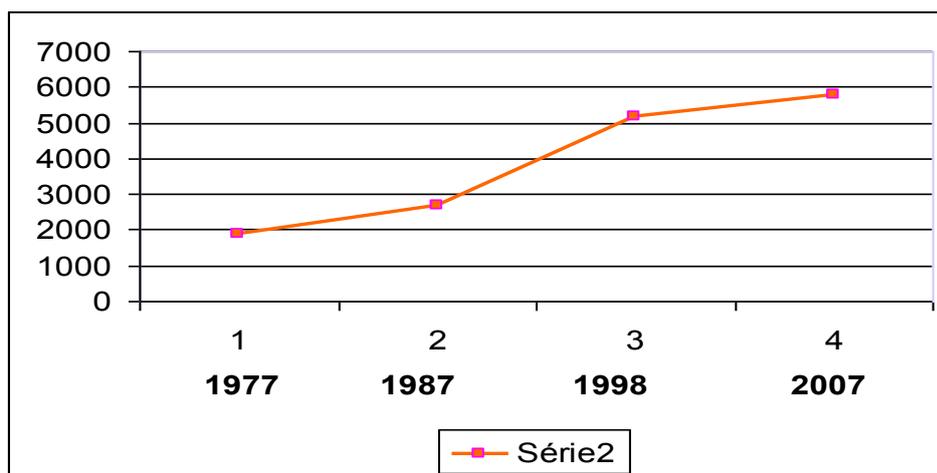
	Période 1977	Période 1987	Période 1998	Période 2007
Nombre d'unités de logements	1894	2661	5164	5783

Service des statistiques

Source: O.N.S et de l'APC El-Harrouch 06/ 2007.

¹⁵⁷ Chiffre obtenu après élaboration de la première phase du RGPH 2008, des statistiques tirées auprès des services techniques de l'APC et la daïra.

Graphe2 : Évolution du parc logement tout type confondu.



Produit par Dr Lazri Y AN : 2007.

La production de logements dans la ville est passée par des niveaux de croissance hétérogènes puisque entre la période 1977/ 1987 la production a d'abord enregistré une augmentation de 767 unités de logement soit un ratio annuel de 77 unités de logement, puis entre 1987 / 1998 le parc de production a enregistré pour la première fois dans l'histoire une augmentation vertigineuse de 2503 unités de logement, soit un ratio de 228 unités de logement par An. Mais au cours de cette dernière décennie 1998 / 2007 la production de logements a subi une régression tangible par rapport aux deux périodes citées auparavant, on dénombre alors 619 unités de logements soit un ratio de 69 unités de logements par An.



Photo24 : Le premier bâtiment de type collectif construit dans le cadre Du plan de Constantine entre 1958 / 1962 [capacité 30 logements].



Photo25 : Le deuxième bâtiment de type collectif construit Après l'indépendance rue Demegh el atrouss [Capacité (12) logements]

On distingue un patrimoine ancien de type colonial bourgeois (dont le nombre est de 246 unités d'habitation) et qui est composé comme suit:

- Surface de l'îlot : 800 m².
- Surface bâtie : inférieure à 400m².

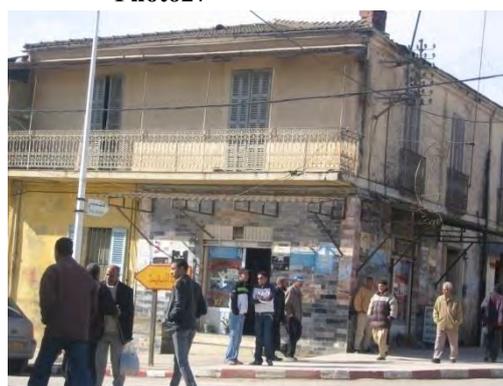
Surface libre : constitue le reste de la surface prévue pour accueillir les différentes activités artisanales (élevage des animaux domestiques, en associant des étables et écuries...) et recevoir aussi des jardinets ou potagers et des dépôts d'entreposage de denrées alimentaires. On constate aussi qu'une partie de cette surface libre a été affectée pour loger la classe ouvrière et indigène. Un espace qui a participé dans le recasement des ouvriers émigrés en quête de travail dans la ville dans la période pré et post indépendante, Jouant ainsi le rôle d'un foyer ou centre de transit pour ceux qui n'ont pas de toit.

Actuellement, on assiste à des changements spectaculaires au centre colonial ancien à la suite des constructions nouvellement réalisées sur les mêmes espaces de recasement altérant considérablement par voie de conséquence le paysage urbain.

Photo26



Photo27



L'habitat ancien de type colonial bourgeois
Sur la grande rue impériale (rue Bachir Boukadoum)

Photo28



L'habitat ancien de type colonial bourgeois
Sur la grande rue impériale (rue Bachir Boukadoum)
Subissant de lourdes altérations

Photo29



L'habitat pavillonnaire type bourgeois donnant
sur le boulevard de l'oued Ença (rue Demagh el atrouss)

Photo30



. L'habitat ancien de type colonial bourgeois
Le rez de chaussée transformé en commerce.

Photo31



.L'habitat pavillonnaire type bourgeois donnant
sur le boulevard de l'oued Ença (rue Demagh el atrouss)

Et aussi, le développement de l'habitat individuel de type auto construit planifié et réalisé par l'état à partir des années soixante (estimé au nombre de 486 logements). Un modèle aux dimensions réduites et au confort minimum et à la conception standard et dupliquée en plusieurs copies pour loger une bonne partie de la population demandeuse de logis. Les cités de recasement (datant de la période coloniale) et les bidonvilles ont aussi subi les mêmes effets de mutation et de transformation morphologiques et deviennent (à la suite de l'évolution démographique de la structure familiale) systématiquement des constructions exiguës réalisées en dur et en dessous de la norme relative au confort minimum.

Photo32



Photo33



.L'habitat individuel auto construit planifié
et réalisé par l'administration locale donnant sur le boulevard de Philippe ville.
Cité Appelée actuellement El koubia (1^{er} Partie démolie)

Photo34



.L'habitat individuel auto construit planifié
Transformé en habitat précaire donnant
Sur la rue Demagh el atrouss(Objet d'étude)

Photo36



.L'habitat individuel auto construit planifié
Transformé en habitat type immeuble villa
Dans la cité Ali Abdenour

Photo35



.L'habitat individuel auto construit planifié
et réalisé par l'administration locale donnant
sur La rue de la mosquée

Photo37



.L'habitat individuel auto construit planifié Rue frères kafi
et réalisé par l'administration locale donnant
sur le boulevard de Collo (appelée aussi rue d'Emjez Edchich)

Un modèle dont la composition présente une habitation munie d'une petite cour est vite remplacé par le type d'habitation le plus répandu dans presque toutes les villes Algériennes et ce qu'habituellement les habitants appellent « immeuble villa », et toute la ville n'échappe pas à cette effervescence. Divorçant ainsi, volontairement avec le type et le style de disposition physico spatiale héritée du patrimoine colonial. Une maison d'habitation à étage couverte en toiture de tuiles Romaines et / ou Marseille, un jardinet ou un potager venant meubler le reste de l'îlot.

Photo38



Photo39



.L'habitat pavillonnaire type bourgeois donnant
Sur la grande Rue rue impériale d'une part et le cours d'Hypone d'autre part.

Photo40



Photo41



.L'habitat pavillonnaire type bourgeois se situant dans le
Bourg colonial est souvent remplacé par « l'immeuble villa » Rue 20 Août 55

Photo42



Photo43



.L'habitat pavillonnaire type bourgeois se situant dans le
Bourg colonial est souvent remplacé par « l'immeuble villa »

Parmi les phénomènes les plus évidents à notre entendement et qui dans un sens nous permet de mieux saisir ce qui se fait et ne cesse de se faire à une vitesse étonnante dans la ville ce sont bien sûr les réélaborations ou reconfigurations socio physico spatiales dans les grands ensembles ou **Z.H.U.N.** C'est aussi l'essence même de nos interrogations dans cette posture réflexive. Ainsi, pour les décideurs politiques, planificateurs et concepteurs au service de l'état elles sont désignées comme étant des revendications subjectives, or pour les habitants usagers consommateurs potentiels de ces espaces habités elles sont désignées comme étant des revendications objectives et juste bonnes à être matérialisées, puisqu'en partie elles vont d'ailleurs se substituer aux déficits et carences qu'accusent initialement les dispositifs physico spatiaux.

Photo44



Cité Sonatiba (148 Logts)

Photo45



Cité 460 Logts

Photo46



Cité 164 Logts

Photo47



Cité 48 Logts

Photo48



Cité 100 Logts

Photo49



Cité 500 Logts

Nota : les différentes photos avec l'approche descriptive de la ville d'El-Harrouch, ont été prises et inspirées de : la thèse d'État en vue de l'obtention du diplôme de docteur d'État de : Youcef Lazri, culture de production et culture de consommation entre politique volontaire et formes de négociation habitants cas El Harrouch, volume I, 2008.

Les grandes phases de l'étalement spatial :

Nous distinguerons deux grandes périodes distinctes, dont chacune d'elle présente des caractéristiques différentes :

1-Période coloniale (1838-1962):

Cette phase qui s'étend de 1838 à 1962 se caractérise par deux étapes qui reflètent les événements socioéconomiques qu'a connus l'Algérie durant ces étapes :

A. Étape de création (1838-1870) :

L'agglomération d'El Harrouch greffée sur l'axe routier RN3 reliant Skikda et Constantine, était conçue selon le plan en damier en prenant la route nationale comme base pour l'implantation des voies orthogonales.

Le bourg s'étend sur une superficie de 22.4 ha¹⁵⁸. En fait, la pierre et l'argile dominent les matériaux de construction utilisés pour la réalisation des habitations. On note la mixité des écuries et les habitations car l'élevage constituait une source de richesse à cette époque.

Cependant, il existe quelques équipements structurants tels que ; l'église où se trouve actuellement le siège de la Daïra, l'hôpital militaire remplacé aujourd'hui par le siège de l'APC et le tribunal.

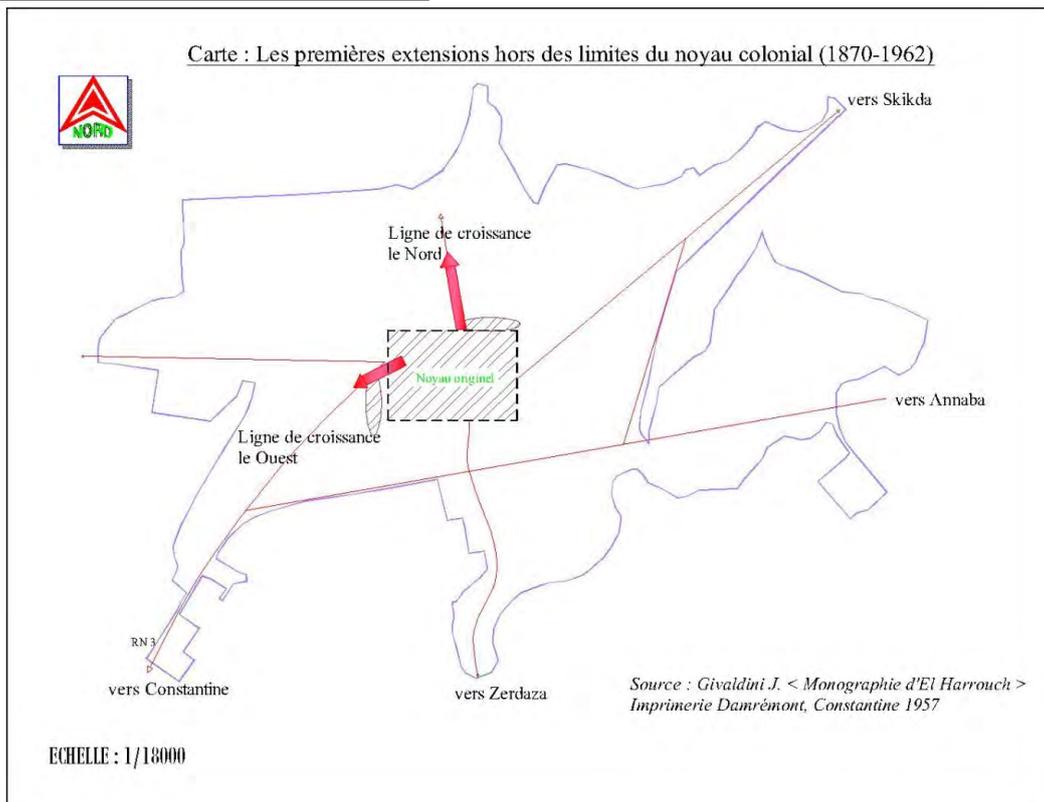
¹⁵⁸ Bouraoui Ibtissem, croissance des petites villes algériennes cas de la ville d'El-Harrouch, MÉMOIRE Présenté pour l'obtention du diplôme de Magister Option : FAITS URBAINS, Université menturi Constantine, 2007.

B- Les premières extensions hors des limites du noyau colonial (1870-1962):

Durant cette période, l'extension de la ville s'effectuait selon deux lignes de croissance, le premier vers le Nord avec la construction de l'ancien hôpital civil -actuellement l'hospice- en 1932, lycée Zighoud Youcef en 1950, et le second vers l'Ouest avec l'apparition de la première cité de recasement hors des limites du noyau d'El Harrouch prenant naissance depuis la porte vers Constantine le long de la RN 3 actuellement boulevard Bachir Boukadoum, ainsi que des équipements de services comme la vieille mosquée, le stade municipal en 1950.

En fait, cette étape est caractérisée par la rupture du mur d'enceinte ainsi que l'émergence d'une nouvelle structure définie par la rupture centre/périphérie, remplaçant l'ancienne fondée sur la rupture bourg/campagne. La superficie du village atteint 33.28 ha soit une augmentation de 10.88 ha ou bien 0.12 ha par an¹⁵⁹.

Les premiers sites hors le bourg.



Carte4 : Les premières extensions hors des limites du noyau colonial (1870-1962):

2-La dynamique post coloniale (1962 jusqu'à nos jours) :

¹⁵⁹ Idem

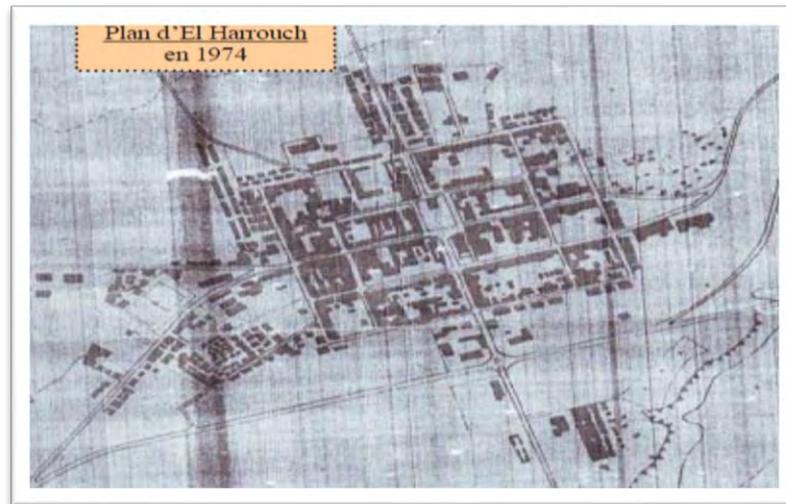
A-La première étape : croissance spontanée (entre 1962-1974) :

Après le départ des colons, les habitants du village occupèrent les habitations vacantes des colons. L'extension se fait autour du noyau colonial prenant naissance depuis plusieurs lignes de croissance. Cette extension s'effectue sous forme de cités spontanées, essentiellement constituées de construction précaire type rural. Ces extensions occupent notamment le côté Nord-Ouest et Ouest de la ville.

Cependant les premiers bidonvilles apparaissent dans la partie Sud contiguë au cimetière chrétien. Cette étape se caractérise par la juxtaposition d'un mode d'extension archaïque greffé sur l'ancien tissu en damier, créant des liaisons par des voies de communication. La RN 3 a été délocalisée du centre vers la partie Sud de la ville, pour des raisons de flux intenses.

Suite à cette urbanisation incontrôlée, de nouveaux équipements ont été projetés dans l'espace d'El Harrouch, qui sont des établissements d'enseignements : école primaire *Ben Gharssallah*. L'étalement de la ville en cette période paraît plus intéressant car l'emprise de la ville est de 169.05 Ha soit un rythme annuel de croissance de l'ordre de 9.7 Ha¹⁶⁰.

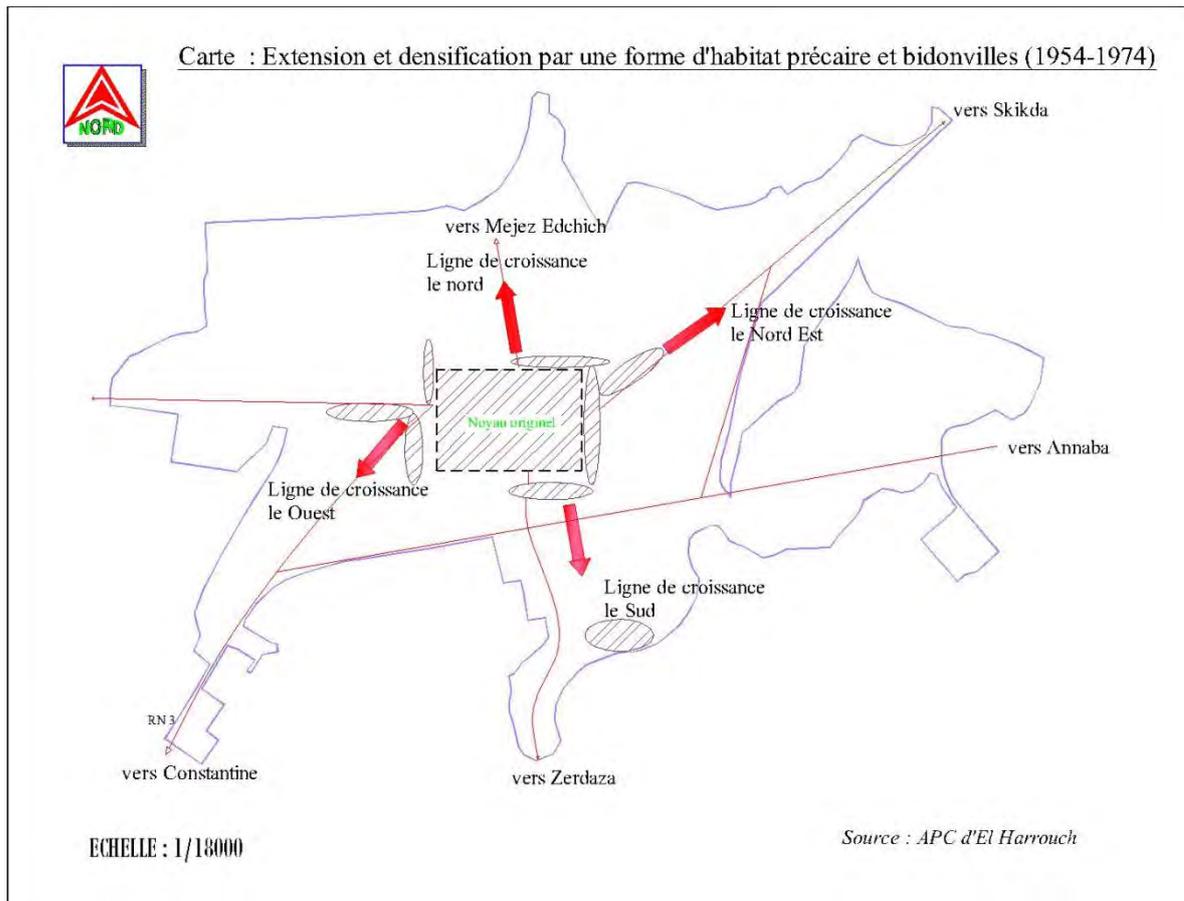
Carte5 : Le tissu de la ville d'El Harrouch en 1974



Source : Fond de carte APC d'El Harrouche.

¹⁶⁰ Givaldini J. « Monographie d'El Harrouch » imprimerie Damrémont, Constantine 1957.

Extension spontanée :



Carte6 : Extension et densification par une forme d'habitat précaire et bidonvilles (1954-1974)

B-La deuxième étape : croissance planifiée (1975-1990) :

Dans le cadre du remodelage des limites administratives survenu en 1974, la petite ville d'El Harrouch est promue chef-lieu de Daïra. Avec cette promotion administrative et politique, l'espace urbain a subi un rythme d'extension appréciable grâce aux mutations apportées notamment pour le développement des différents secteurs d'enseignements, santé, administration, habitat ...

Durant cette période, l'extension est dirigée par plusieurs lignes de croissance dans toutes les directions. Cette extension a été sous forme d'habitat collectif et individuel. En fait, de l'îlot, la parcelle, El Harrouch accueille une nouvelle forme d'extension urbaine verticale, celle de la barre. Cette dernière a été utilisée pour édifier la ZHUN, cité des grands ensembles... Le secteur de l'habitat a fortement marqué son explosion par le programme d'habitat collectif ainsi que l'individuel. Cette étape est caractérisée par :

- L'apparition des premiers lotissements communaux: au Nord, Nord Est, Ouest et Sud-Ouest de la ville.

- L'apparition de la ZHUN au Nord Est de la ville : entre 1983- 1994, pour se substituer les bidonvilles.

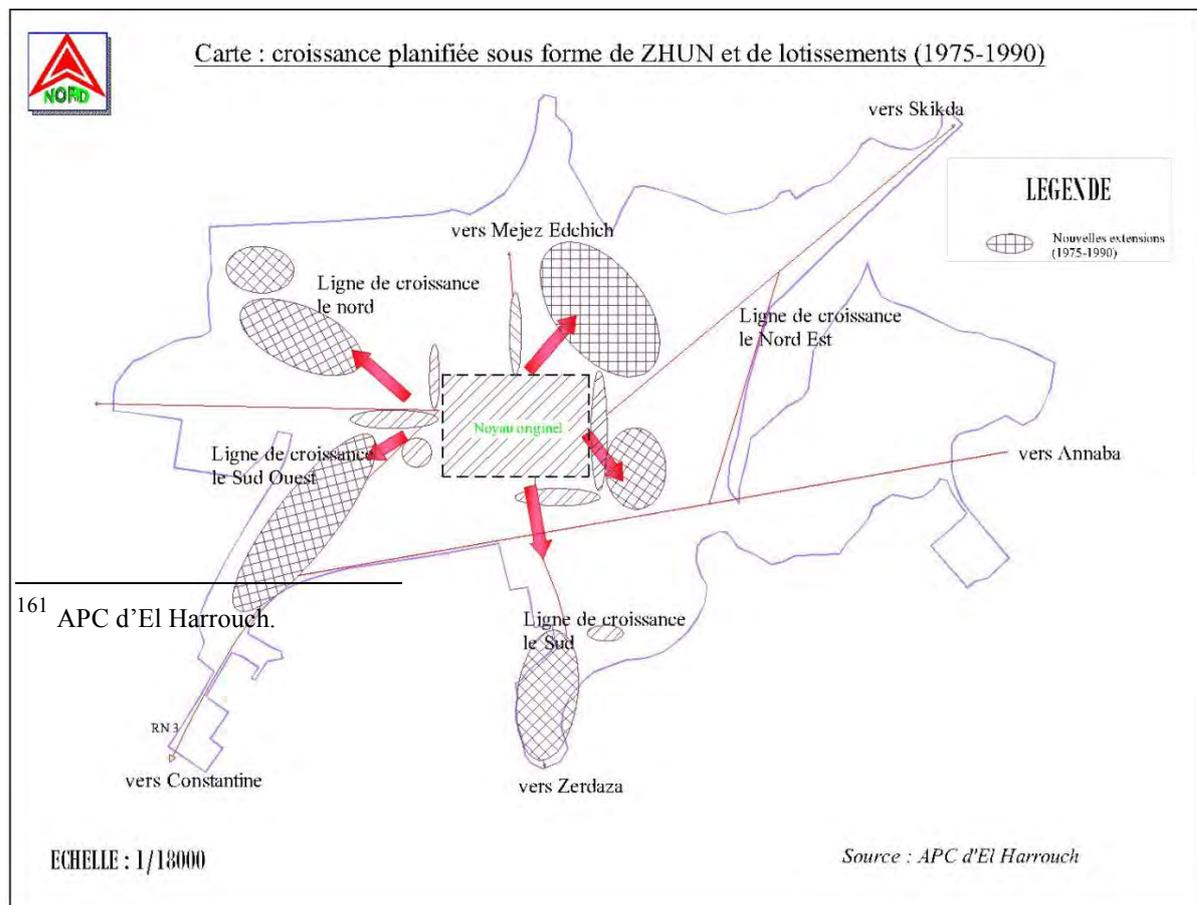
- L'apparition de la cité des grands ensembles à l'Est de la ville: cité SONATIBA (1976).

Cependant, ce développement est concrétisé par la projection de nouveaux établissements prenant les terres agricoles périphériques comme terrains d'extensions, nous citons les quatre CEM qui existent actuellement, les deux lycées, le centre de formation professionnelle, la maison de jeune, le nouvel hôpital, le siège de Daïra, le central téléphonique...

Le rythme de croissance de la ville a été complètement modifié aux cours de cette période, car la croissance correspond à la période de la mise en place des premières lois d'aménagement du territoire (1987) et l'équilibre du réseau urbain national basée sur le développement des petites villes.

L'extension est caractérisée par l'apparition de nouvelles cités empiétant les terres agricoles à haut rendement agricole situées en périphérie. Cependant, la superficie de la ville a atteint 252.81 ha soit une augmentation de 83.76 ha soit un rythme annuel de croissance de 5.58 Ha par an¹⁶¹.

Extension planifiée sous forme de ZHUN et lotissements (1975-1990) :



Carte7: Extension planifiée sous forme de ZHUN et lotissements (1975-1990)

C-La troisième étape : extension par densification du tissu existant (depuis 1990) :

Après avoir un rythme de croissance accéléré pendant la précédente période, cette période a connu un rythme plus rapide que le précédent, car l'extension continue à consommer les terres périphériques restantes voire ceux à l'intérieur du périmètre urbain. La croissance tend à être discontinue, présentant une organisation qui porte des coupures physiques entre les parties anciennes et les nouvelles extensions. En fait, l'extension est réalisée par densification sous forme d'habitat collectif et semi collectif occupant les poches vides.

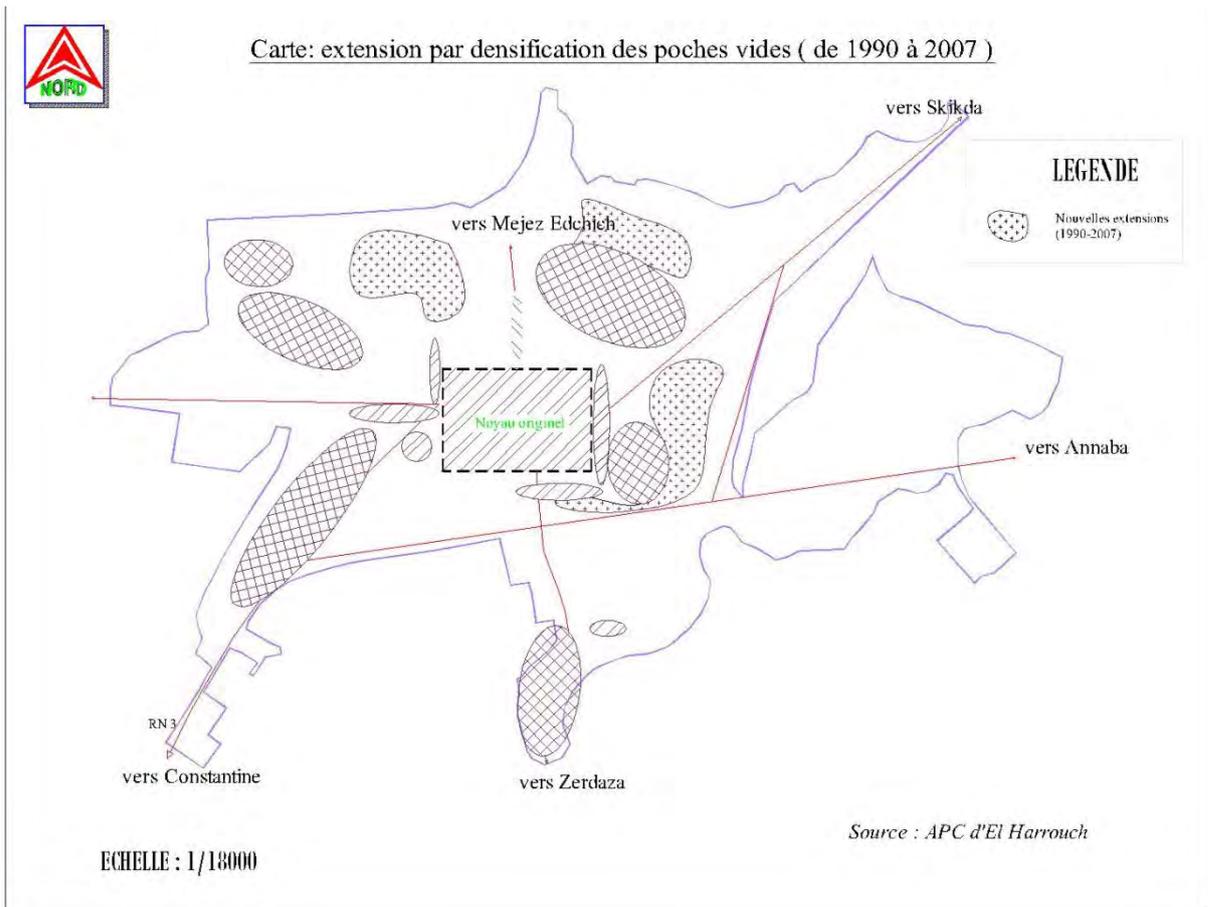
Au cours de cette période, la construction de l'habitat collectif continue présentant de nouvelles cités qui occupent les poches vides dans la périphérie comme la cité des 64 logements située au Sud, cité 164 logements située au Sud le long de la RN3 ... L'extension est faite par création de nouvelles cités que ce soit d'habitat collectif ou de lotissement, ainsi que par densification verticale sans extension horizontale à l'échelle des îlots et des parcelles du tissu déjà existant.

Cette extension est due essentiellement par les nouvelles tendances concernant l'habitat soit collectif participatif, évolutif, promotionnel et social, ou individuel par création de nouveaux lotissements communaux : lotissements 6 et 7.

Avec cette dynamique de construction, entamé depuis 1990, la superficie de la ville a enregistré une consommation importante par comparaison à celles qui la précèdent. Elle a atteint 406.39 Ha en 2007 soit une augmentation de 153.58 Ha donc l'étalement se fait avec un ratio de 9 Ha par an¹⁶².

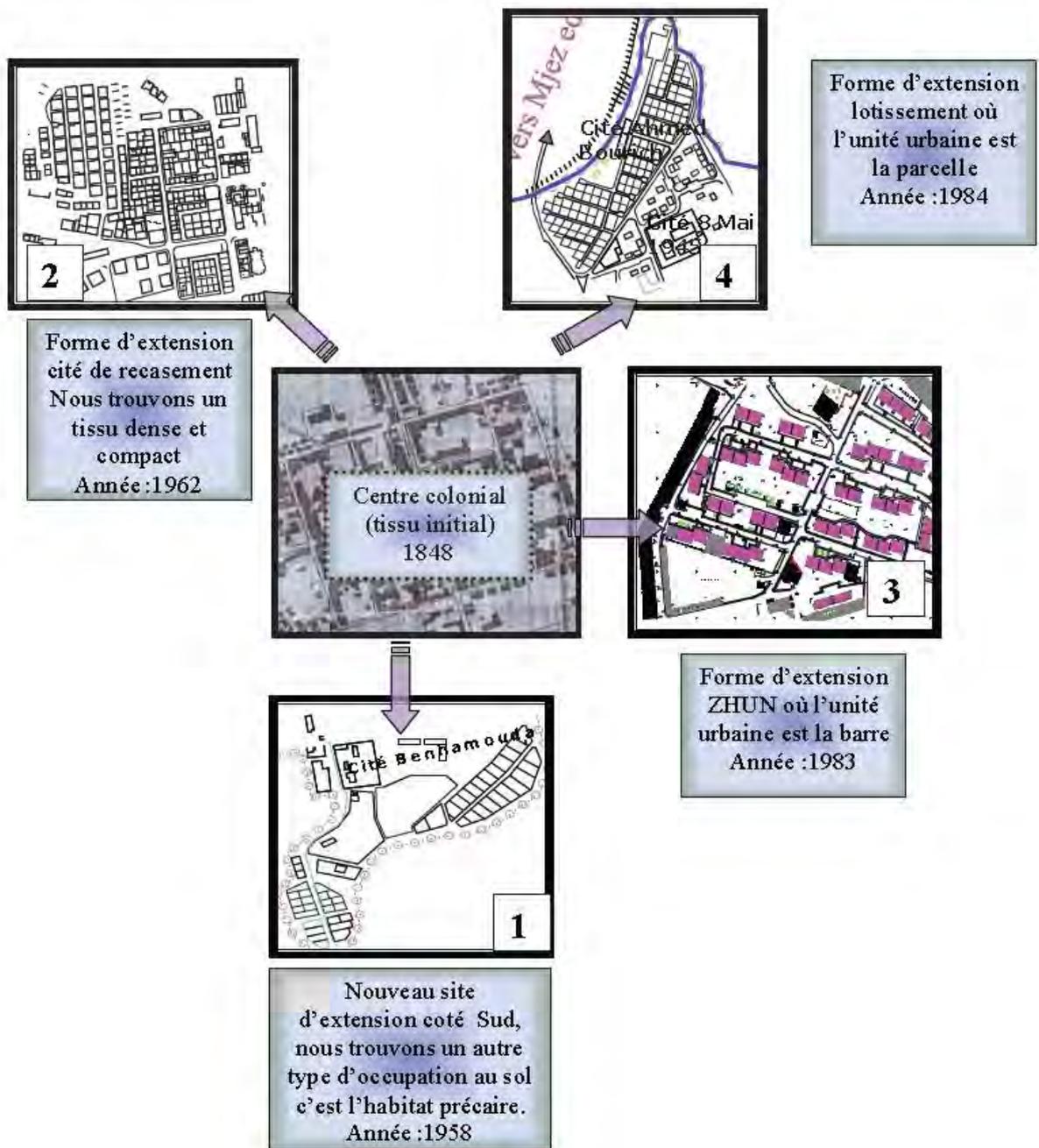
¹⁶² APC d'El Harrouch

Extension par densification des poches vides (depuis 1990) :



Carte8: Extension par densification des poches vides (depuis 1990)

Schéma N°5 : Schématisation du processus d'urbanisation dans la ville d'El Harrouch depuis la création jusqu'à nos jours :



- 1 : Première forme d'extension l'habitat précaire 1958.
 2 : Deuxième forme d'extension citée de recasement 1962.
 3 : Troisième forme d'extension, l'habitat collectif les grands ensembles depuis 1976.
 4 : Quatrième forme d'extension, les lotissements où le système parcellaire est la base depuis 1980.

3-Habitat précaire dans la ville d'EL-Harrouch

Image1 de Google Earth : Ville d'El-Arrouch

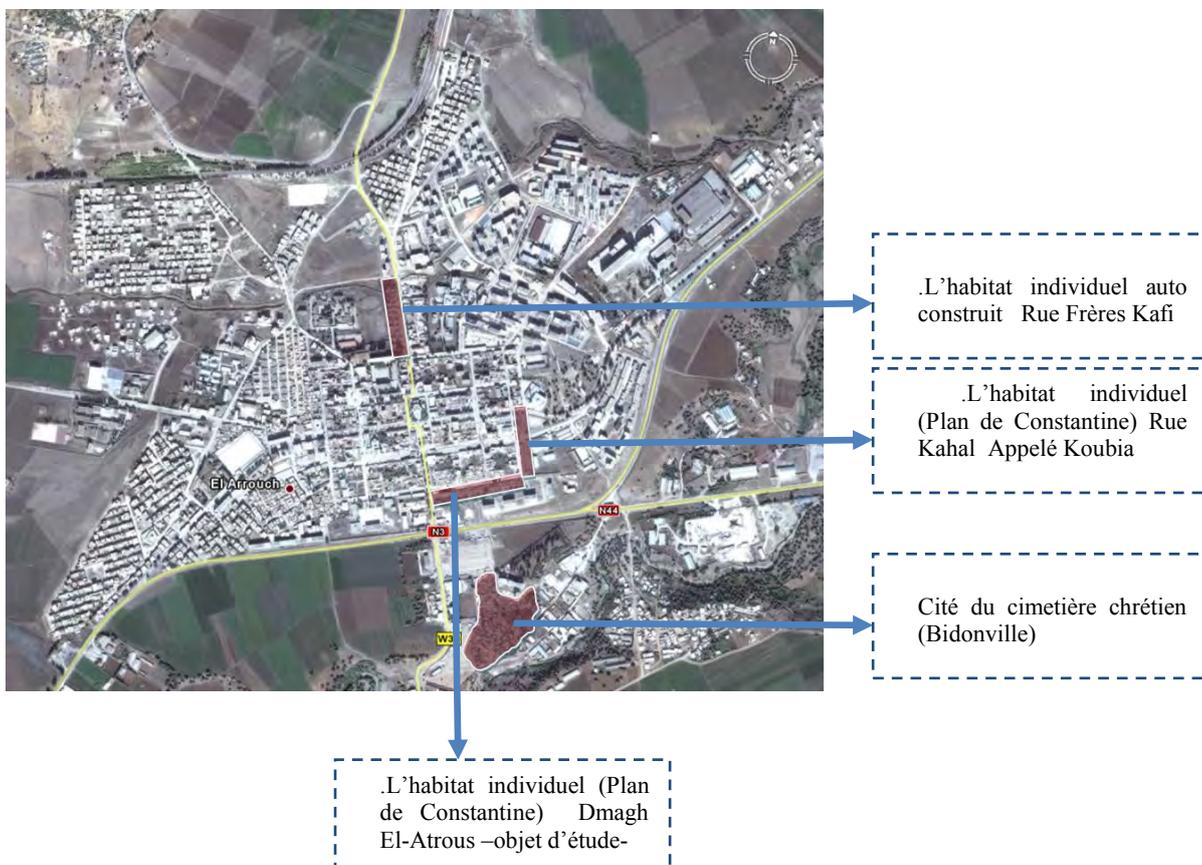


Photo50 :L'habitat individuel (Plan de Constantine) Rue Kahal Appelé Koubia(1^{er} partie démolie au début 2012)



Photo51 : L'habitat individuel auto construit Rue Frères Kafi



Photo52 : L'habitat individuel (Plan de Constantine) Dmagh El-Atrous –objet d'étude



Photo53 :L'habitat individuel (Plan de Constantine) Rue Kahal Appelé Koubia (2eme partie)

Les différents sites qualifiés précaires dans la ville d'El-Harrouch dispose d'une bonne situation géographique, par rapport aux différents équipements et au centre ville. Même la notion de : marginalisé, périphérie et éloigné n'est pas apte à décrire la situation de ces quartiers, pour le moment, en vertu de celui-ci est devenue une partie intégrante de la ville, en raison de l'expansion urbaine que témoigne la ville d'El-Harrouch.

Dans les années de la guerre de libération nationale, début de la construction de ce type de logement à des fins coloniales mentionnées dans le troisième chapitre, les lieux sélectionnés étaient sur la marge du périmètre urbain de la ville, dépourvue de tous les équipements nécessaires à la vie. Mais après l'indépendance, l'État algérienne a consenti des efforts considérables afin d'équiper ses sites des différents réseaux: électricité - eau – réseau d'assainissement des eaux usées ...

D'après le recensement effectué à l'an 2007 par la DUC de Skikda, chapeauté par la SUC d'El-Harrouch et avec la participation des différents services de la Daïra, les résultats obtenus sont :

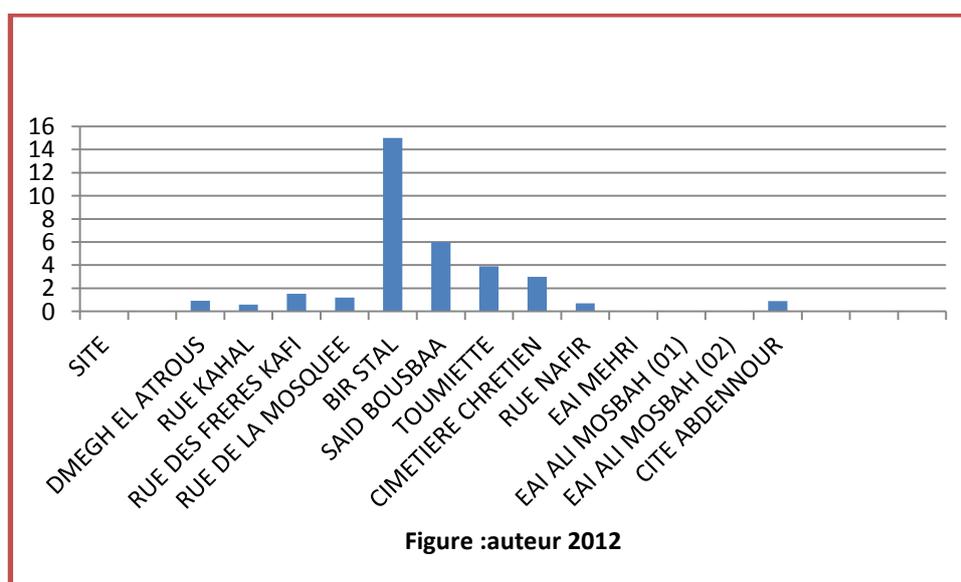
Tableau7 : RECENSEMENT HABITAT PRÉCAIRE
SITUATION ARRÊTÉE AU 31MAI 2007

	SITE	SUP (Ha)	TYPE DE CONSTRUCTIONS			TOTAL HABITATIONS PRÉCAIRES	NOMBRE DE MÉNAGES	NOMBRE DE FAMILLES	POPULATION
			EN MATÉRIAUX HÉTÉROCLITES	EN BRIQUE, PARPAING, S/STRUCTURE NI CHAINAGE	EN PIERRE, TOUB, TERRE DÉGRADEE				
COMMUNE EL HARROUCH	DMAGH EL ATROUS	0,93	0	54	0	54	73	54	332
	RUE KAHAL	0,60	2	67	0	69	99	69	693
	RUE DES FRERES KAFI	1,52	0	38	0	38	61	38	427
	RUE DE LA MOSQUE E	1,20	0	51	0	51	68	51	476
	BIR STAL	15,00	25	90	3	118	153	118	1071
	SAID BOUSBAA	6,00	158	17	31	206	260	206	1820

	TOUMIETTE	3,90	35	26	0	61	77	61	539
	CIMETIÈRE CHRETIEN	3,00	52	30	1	83	117	83	819
	RUE NAFIR	0,70	0	30	0	30	50	30	350
	EAI¹⁶³MEHRI	/	20	3	0	23	37	23	259
	EAI ALI MOSBAH (01)	/	24	11	1	36	49	36	343
	EAI ALI MOSBAH (02)	/	13	10	0	23	31	23	217
	CITE ABDENNOUR	0,90	12	16	0	28	34	28	242
T/COMMUNE	13	33,75	341,00	443,00	36,00	820,00	1 109,00	820,00	7 588,00

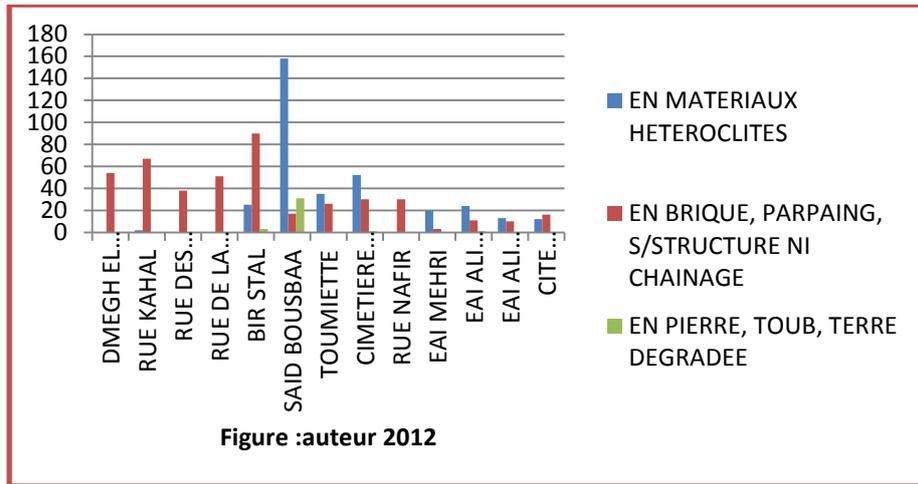
Source des données: SUC El-Harrouch .Année 2007

Tableau :Auteur 2012

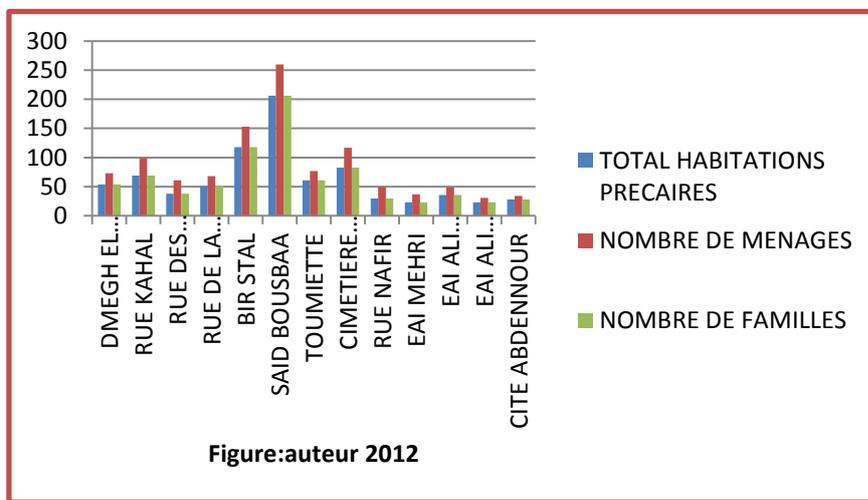


Grphe 3 : La surface de la partie étudiée par site en Ha

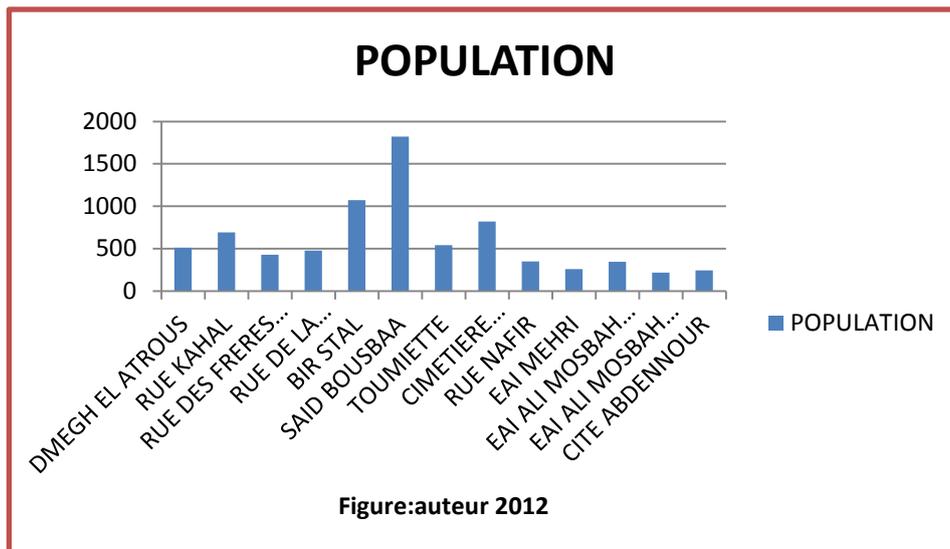
¹⁶³ Exploitations Agricoles Individuelles



Grphe4: Rapport sites/type d'habitat précaire



Grphe5: Répartition de l'habitat précaire selon le nombre de ménages et de familles



Grphe6 : Rapport sites /population

Les résultats du recensement 2007 à travers la commune d'El-Harrouch, ont permis de cerner le nombre réel des habitations précaires. Dont l'intention est de freiner ce fléau, par numérotation des portes des habitations dans le but de déterminer le nombre exact, ce qui permet aux autorités compétentes de contrôler et de détecter toute émergence d'une nouvelle autre bâtisse chaotique.

La lecture des chiffres qui apparaissent au tableau ..., m'oriente à classer les regroupements de l'habitat sous-intégré en trois parties :

A-Les regroupements situés dans la ville: comportent les quartiers suivants : **DMAGH EL ATRous- RUE KAHAL-RUE DES FRÈRES KAFI- RUE DE LA MOSQUÉE- CIMETIÈRE CHRÉTIEN- RUE NAFIR- CITE ABDENNOUR**

Tableau 8 : des statistiques de recensement HP 2007 Ville d'El-Arrouch

SITE	SUP (Ha)	TYPE DE CONSTRUCTIONS			TOTAL HABITATIONS PRÉCAIRES	NOMBRE DE MÉNAGES	NOMBRE DE FAMILLES	POPULATION
		EN MATÉRIAUX HÉTÉROCLITES	EN BRIQUE, PARPAING, S/STRUCTURE NI CHAINAGE	EN PIERRE, TOUB, TERRE DÉGRADÉE				
DMAGH EL ATRous	0,93	0	54	0	54	73	54	332
RUE KAHAL	0,60	2	67	0	69	99	69	693
RUE DES FRERES KAFI	1,52	0	38	0	38	61	38	427
RUE DE LA MOSQUEE	1,20	0	51	0	51	68	51	476
CIMETIÈRE CHRÉTIEN	3,00	52	30	1	83	117	83	819
RUE NAFIR	0,70	0	30	0	30	50	30	350
CITE ABDENNOUR	0,90	12	16	0	28	34	28	242
07	8,85	66	286	01	353	502	353	3339
% par rapport la commune	52,77%	19,35%	64,55%	02,77%	43,04%	45,26%	43,04%	45,29%

Tableau : Auteur 2012

L'interprétation du tableaum'accorde de dire, que la ville possède en se référant à la commune :

- 52,77% de la surface : plus la moitié de la commune
- 19,35% de constructions en matériaux hétéroclites : presque le 1/5 de la commune
- 64,55% de constructions en briques et sans structure :
- 02,77% de constructions en terre dégradée : ce type de construction se trouve en particulier dans les AS, zones éparses, aux EAI et dans les endroits les plus reculés des ACL.

Graphe7 : Surface/site Regroupement I

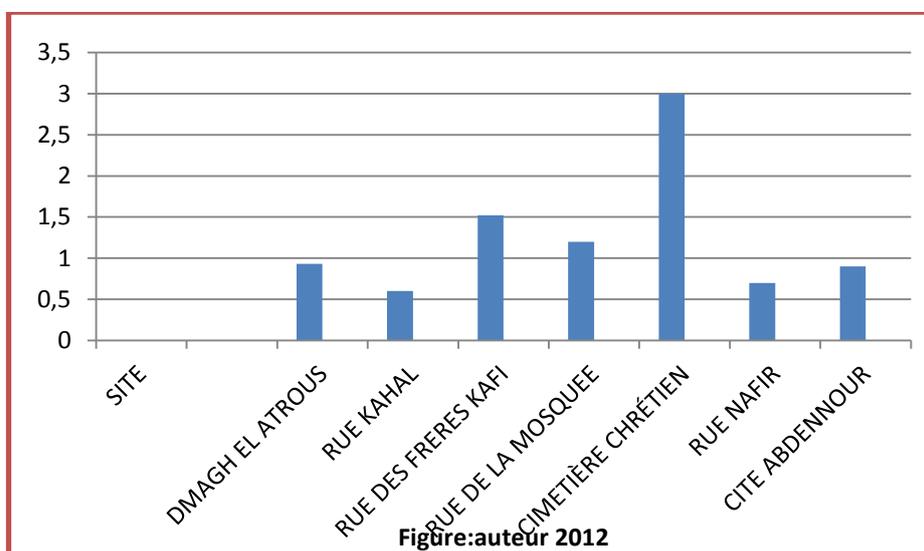


Figure:auteur 2012

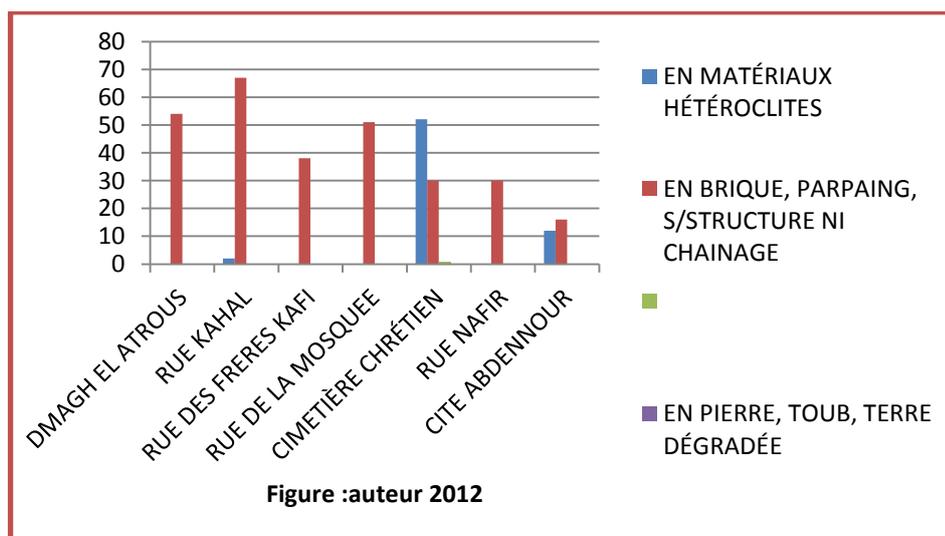
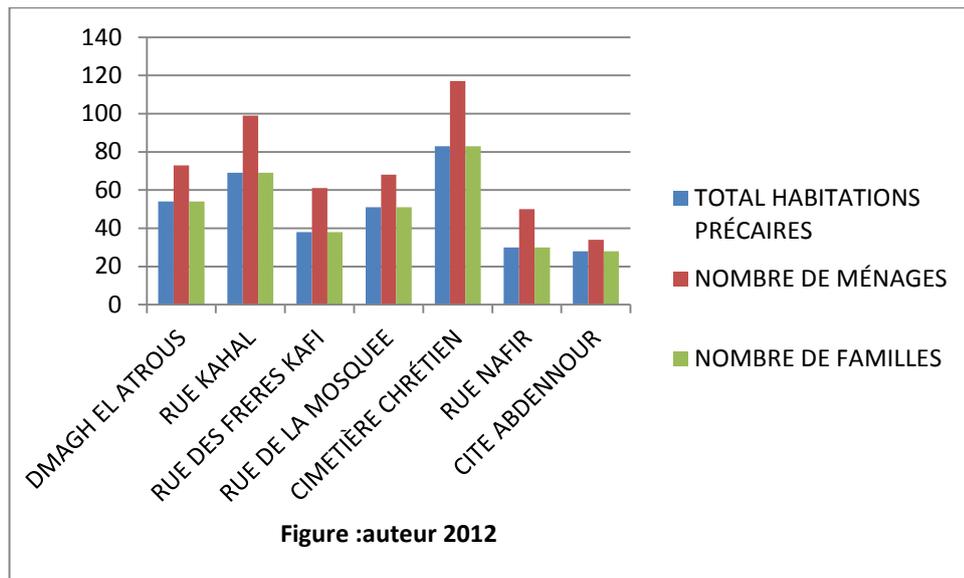


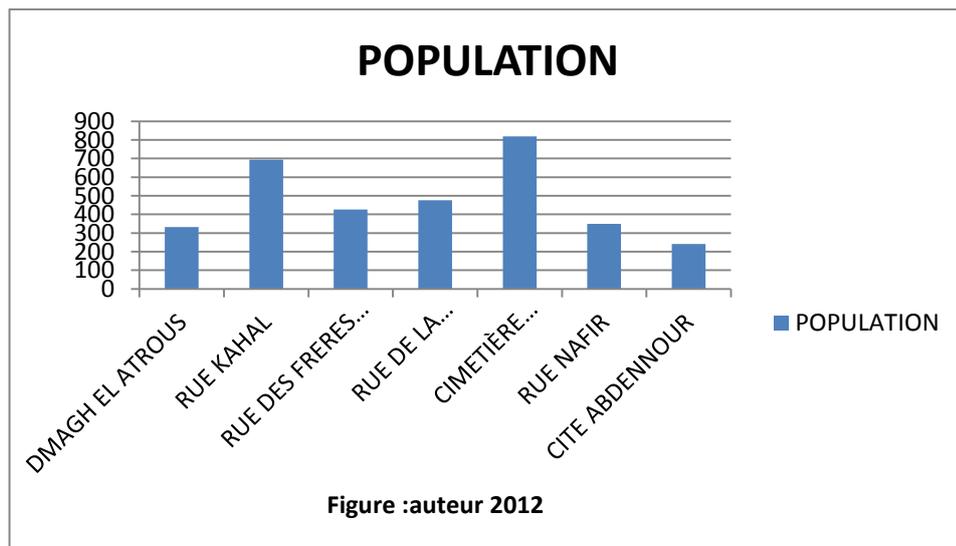
Figure :auteur 2012

Graphe 8 : Rapport sites/type d'habitat Regroupement I

Graphe9 : Répartition d'habitat précaire selon le nombre de ménages et de familles
Regroupement I



Graphe10 : Rapport sites /population Regroupement I



BIR STAL

À la fin de notre lecture analytique des statistiques, il est important de signaler que la zone de Bir Estal a été loin du contrôle des différents services d'urbanisme, surtout les années 1990-2000, ce qui a déclencher une grande prolifération de tout genre d'habitat, notamment l'habitat sous-intégré. La chose, qui a réduit la surface des terrains capables de recevoir des projets de développement local. Parce que cette région est le seul

débouché pour l'extension urbaine de la ville, avant l'approbation de la nouvelle extension en 2011 dans la cadre de la révision du PDAU.

Tableau9 : Des statistiques de recensement HP 2007 BIR STAL

SITE	SUP (Ha)	TYPE DE CONSTRUCTIONS			TOTAL HABITATIONS PRÉCAIRES	NOMBRE DE MÉNAGES	NOMBRE DE FAMILLES	POPULATION
		EN MATÉRIAUX HÉTÉROCLITES	EN BRIQUE, PARPAING, S/STRUCTURE NI CHAINAGE	EN PIERRE, TOUB, TERRE DÉGRADÉE				
BIR STAL	15,00	25	90	3	118	153	118	1071
% par rapport la commune	44,44%	07,33%	20,31%	08,33%	14,39%	13,79%	14,39%	13,78%

Tableau: Auteur 2012

B- Les regroupements situés dans les (AS) : comportent les sites suivants : SAID BOUSBAA- TOUMIETTE

Tableau 10 : des statistiques de recensement HP 2007 (AS) Said Bousbaa et Toumiette

SITE	SUP (Ha)	TYPE DE CONSTRUCTIONS			TOTAL HABITATIONS PRÉCAIRES	NOMBRE DE MÉNAGES	NOMBRE DE FAMILLES	POPULATION
		EN MATÉRIAUX HÉTÉROCLITES	EN BRIQUE, PARPAING, S/STRUCTURE NI CHAINAGE	EN PIERRE, TOUB, TERRE DÉGRADÉE				
SAID BOUSBAA	6,00	158	17	31	206	260	206	1820
TOUMIETTE	3,90	35	26	0	61	77	61	539
02	9,90	193	43	31	267	337	267	2359
% par rapport la commune	29,33%	56,59%	09,70%	86,11%	32,56%	30,38%	32,56%	30,37%

Tableau: Auteur 2012

L'observation initiale et visible, est le pourcentage assez élevé des constructions de type : terre dégradée de 86,11% de l'ensemble des constructions du même type sur le territoire de la commune d'El-Harrouch. Puis vient la part des constructions en matériaux hétéroclites avec 56,59%. Cette constatation élucide et décrit le niveau de la pauvreté et la misère endurée par les habitants de ces zones. En particulier, la zone de Saïd Bousbaa qui a subi une grande concentration des familles fuyant l'enfer de la décennie noire, et en provenance de la région de Zerdasas, Oueled hebaba et surtout le massif de Collo.

C- Les regroupements situés dans les (EAI) : comportent les sites suivants : **EAI MEHRI - EAI ALI MOSBAH (01)- EAI ALI MOSBAH (02)/** : leur caractère agricole et rural qui distingue ces zones, leurs études en vue de l'objectif du sujet de la thèse, me semble pas très utile pour le moment.

Conclusion :

L'emplacement stratégique de la ville d'El-Harrouch et l'existence de toutes les exigences du niveau de vie décent, que rêve d'obtenir tout individu, et la dynamique socioéconomique qui règne dans le quotidien des gens, tous ces atouts jouent un double rôle dans l'évolution et l'amélioration des conditions de vie des citoyens et habitants d'un côté, et représentent un fardeau potentiel sur les gestionnaires de l'espace urbain de la ville à cause de la forte demande de la population des zones voisines, dans le but d'obtenir un logement ou un morceau de terrain pour des fins de construction, quel que soit les moyens. C'est-à-dire, l'attractivité de la ville que ce soit dans le but de l'investissement et du commerce ou dans le but de logements et d'hébergement, influe d'une manière considérable sur l'élimination progressive de la crise de logement dans la ville. Sans compter la croissance démographique naturelle de la population, et les besoins croissants de celle-ci, pour avoir un logement décent.

En effet, les occupants de l'habitat sous-intégré (précaire) n'échappent pas à cette compétition acharnée pour l'acquisition d'une habitation digne et confortable. C'est pour cela, que plusieurs sites qualifiés depuis des décennies comme : bidonville et précaire, n'ont pas été pris en charge par les collectivités locales, par les opérations de relogements ou autres, sauf, ces derniers temps l'État a inscrit plusieurs programmes de logements, propre à la résorption de l'habitat précaire RHP.

Chapitre 05 :
Univers étudié :
Habitat sous-intégré cité
Dmagh El Atrous à EL-Harrouch



Introduction :

L'analyse de la variable démographique constitue, en effet, la dynamique de l'urbain dans la mesure où elle permet de dégager un ensemble de données socio-économique et démographique. À partir desquelles, il est possible d'établir un bilan de l'état de fait existant, pour pouvoir cerner les tendances actuelles qui serviront de base et de références aux solutions futures, à partir desquelles seront déterminés les besoins et nécessités en habitat et équipements ...etc.

Dans ce chapitre je vais essayer de répartir l'étude de la cité Dmagh El-Atrous en deux parties, la première : analyse du site dans la ville, impact et la vulnérabilité. La seconde partie se penche sur l'analyse de tous les aspects démographiques et socioéconomiques d'un côté, et de voir in situ la manière d'appropriation de l'espace habité par les habitants.

I- La Rue Dmagh El-Atrous dans la ville :

1-Situation géographique

Rue de Dmagh El-Atrous se situe au sud de la ville d'EL-Harrouch, presque au bord de la RN N°03, limité par :

Image 2 de Google Earth : Ville d'El-Arrouch



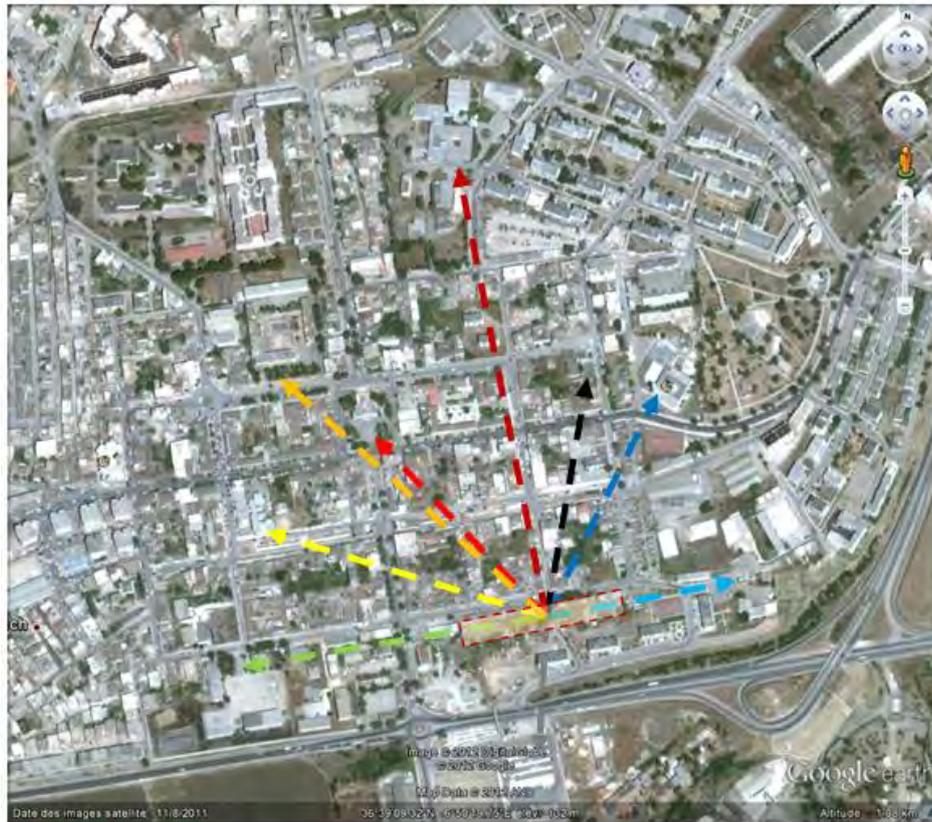
**Cité de
Dmagh El-
Atrous**

- Cité des frères Ghira et la RN 03 au Sud
- Rue Kahal et une partie du cité des frères à l'Est
- Rue des Frères Kafî à l'Ouest
- En face (Nord) la 2^{eme} partie de la rue intégrée à l'ancien tissu colonial.

La longueur de la rue est de 590 ml, de la Rue Kahal à la Rue de la Mosquée

Schéma 6 : Explicatif montrant la situation du site Dmagh El-Atrous par rapport aux équipements publics

Image 3 Google Earth :2012 Auteur2012



Site étudié :Dmagh El-Atrous			
290 m →	Distance entre le site Et siège de la Daira	300 m →	Distance entre le site et la Mosquée
300 m →	Distance entre le site Et siège de la Mairie	280 m →	Distance entre le site et la polyclinique
145 m →	Distance entre le site Et la Gare routière	550 m →	Distance entre le site et l'hôpital
360 m →	Distance entre le site Et CEM	395 m →	Distance entre le site et Lycée Z/Y
280 m →	Distance entre le site Et la protection civile		

A- Accessibilité et atouts :

a- Accessibilité :

En se référant au schéma précédent, la Rue de Dmagh El-Atous, en globalité, se situe au sud de la ville d'El-Harrouch. Elle est accessible à travers :

- ✓ **Au sud** : la RN 03 à partir : - cité des frères Guira
- Rue des frères kafi coté Zerdasas
- ✓ **À l'Est** cité des frères Guira-cité sonatiba

- ✓ **Au Nord** : les rues de : Kahal, Kadid, de la Mosquée et Mehri qui convergent de la Rue du 20Août 55
- ✓ **À l'Ouest** : Rue de la Mosquée

b- Atouts :

La rue de Dmagh El-Atrous est devenu par le temps une partie prenante de l'espace central de la ville d'El-Harrouch, sa position dans la ville fait saliver beaucoup de promoteurs dans l'intention de construire des immeubles de type promotionnel ou autre. Même les autorités locales, envisagent l'affectation de ce site en logements collectifs dès le lancement des opérations de relogement des habitants à d'autres sites d'accueil.

La partie de la rue de Dmagh El-Atrous concernée par mon étude, possède une très bonne position compte tenu de sa distance par rapport aux équipements de base et aux services. Où, on enregistre les distances suivantes :

- Hôpital : 550 m –Daïra : 290m –Mairie : 300m- Lycée : 395m –CEM : 360m-
- Mosquée : 300m-Gare routière :145m- Polyclinique : 280m.....etc



Photo54 : L'habitat individuel (Plan de Constantine) Dmagh El-Atrous –objet d'étude-

II- La Rue Dmagh El-Atrous comme entité emblématique

1-Étude analytique du site

Sur la base des résultats des statistiques effectués dans les années : 2007 et 2012 pour le recensement de l'habitat précaire, à travers tous les sites sous-intégrés de la commune d'El-Harrouch, les données collectées du site de Dmagh El-Atrous à travers ce recensement aident à donner des éclaircissements complémentaires aux étapes suivantes de l'investigation.

Dans ce contexte, vient mon point de vue analytique, s'articulant sur :

- la lecture statistique des chiffres par des tableaux et des graphes
- la lecture anthropologique et sémiotique par l'enquête et l'observation des habitants in situ.

A- Lecture statistique des chiffres et données :

a- Les résultats et Statistiques de l'année 2007

Tableau 11 : les statistiques de l'habitat précaire site N°01 :Dmagh El-Atrous
Année 2012

Numéros d'habitation	Nombre de chambres	Nombre de ménages	Nombre de personnes	Taux d'occupation par pièce	Revenu annuelle en DA
01	02	02	09	4.5	72000 + 72000
02	02	01	07	3.5	168000 + sans revenu
03	02	01	05	2.5	192000
04	02	01	08	4	48000
05	02	01	07	3.5	48000
06	02	02	12	6	180000 + 180000
07	02	01	06	3	48000
08	02	01	05	2.5	360000
09	02	02	14	7	240000 + 120000
10	02	01	05	2.5	300000
11	02	01	07	3.5	168000
12	02	02	10	5	216000 + 264000
13	03	02	07	2.33	300000 + 120000
14	02	01	04	2	264000
15	02	02	06	3	120000 + 72000
16	03	01	04	1.33	180000
17	02	01	05	2.5	180000
18	02	01	08	4	156000
19	03	02	04	1.33	180000 + 120000
20	02	01	07	3.5	72000
21	02	01	03	1.5	240000

22	02	02	05	2.5	360000 + 60000
23	03	02	09	3	240000 + 96000
24	02	01	01	0.5	360000
25	03	02	07	2.33	144000 + 192000
26	02	01	01	0.5	360000
27	02	01	06	3	72000
28	03	01	10	3.33	72000
29	02	02	10	5	120000 + 96000
30	02	01	09	4.5	96000
31	02	01	08	4	120000
32	02	02	07	3.5	240000 + 180000
33	02	01	03	1.5	144000
34	02	01	03	1.5	360000
35	02	02	06	3	360000 + sans revenu
36	02	01	03	1.5	360000
37	01	01	05	5	180000
38	02	03	07	3.5	240000 + 96000 + 96000
39	03	01	05	1.66	114000
40	02	01	08	4	156000
41	04	02	05	1.25	360000 + 96000
42	02	02	06	3	168000 + 192000
43	02	02	03	1.5	576000 + 216000
44	02	02	06	3	108000 + sans revenu
45	02	01	06	3	60000
46	02	02	08	4	84000 + sans revenu
47	05	01	05	1	300000
48	01	01	04	4	96000
49	02	01	07	3.5	120000
50	01	01	03	1.5	108000
51	04	01	06	1.5	480000
52	02	01	08	4	60000
53	02	01	07	3.5	60000
54	02	01	02	1	192000
total	119	74	332	-----	-----

Auteur : 2012

Tableau 12 : Répartition selon le nombre de chambre par habitation: 2007

Nombre de chambre	01	02	03	04	05	total
Nombre d'habitation	03	41	07	02	01	54

Auteur

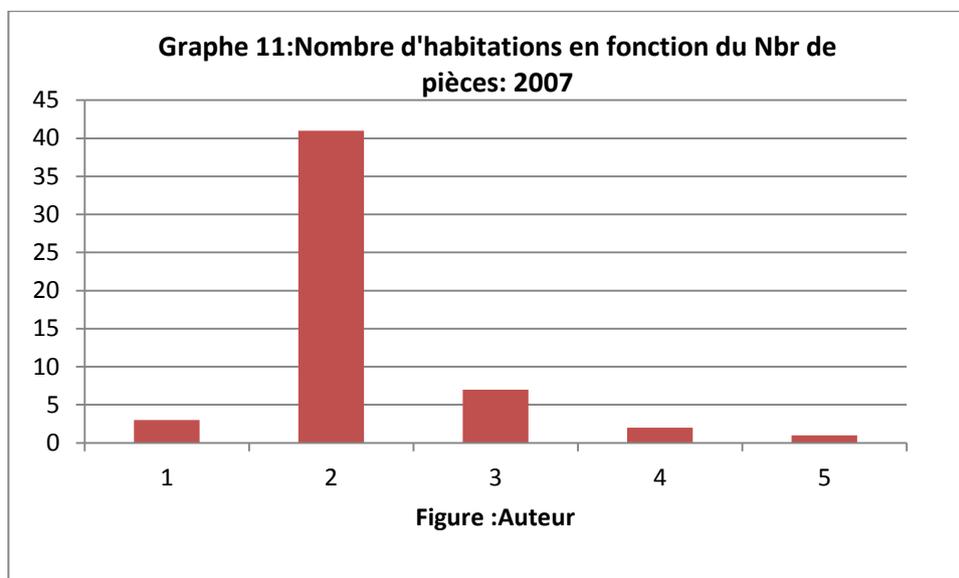


Tableau 13 : Répartition selon le nombre de ménages par habitation: 2007

Nombre de ménages	01	02	03	total
Nombre d'habitation	35	18	01	54

Auteur

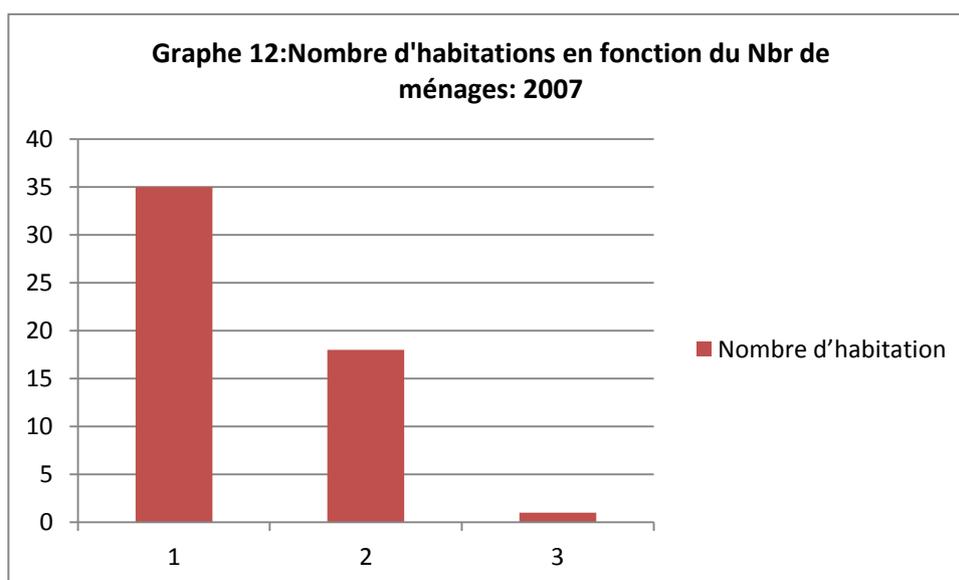


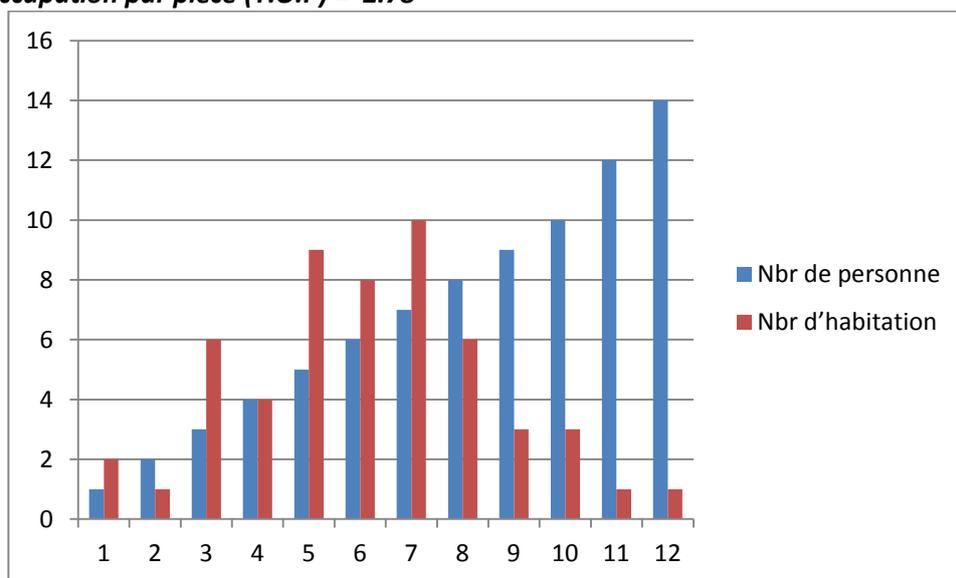
Tableau 14 : Répartition selon le nombre de personnes par habitation: 2007

Nbr de personne	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	12	14	total
Nbr d'habitations	02	01	06	04	09	08	10	06	03	03	01	01	54

Taux d'occupation par logement (T.O.L) = 6.14

Auteur

Taux d'occupation par pièce (T.O.P) = 2.78

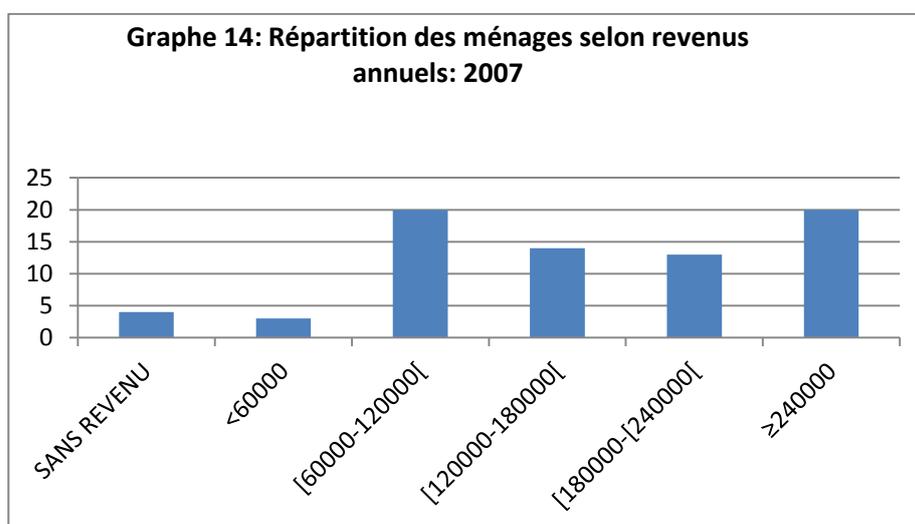


Graphe 13 : Répartition selon le nombre de personne par habitation: 2007

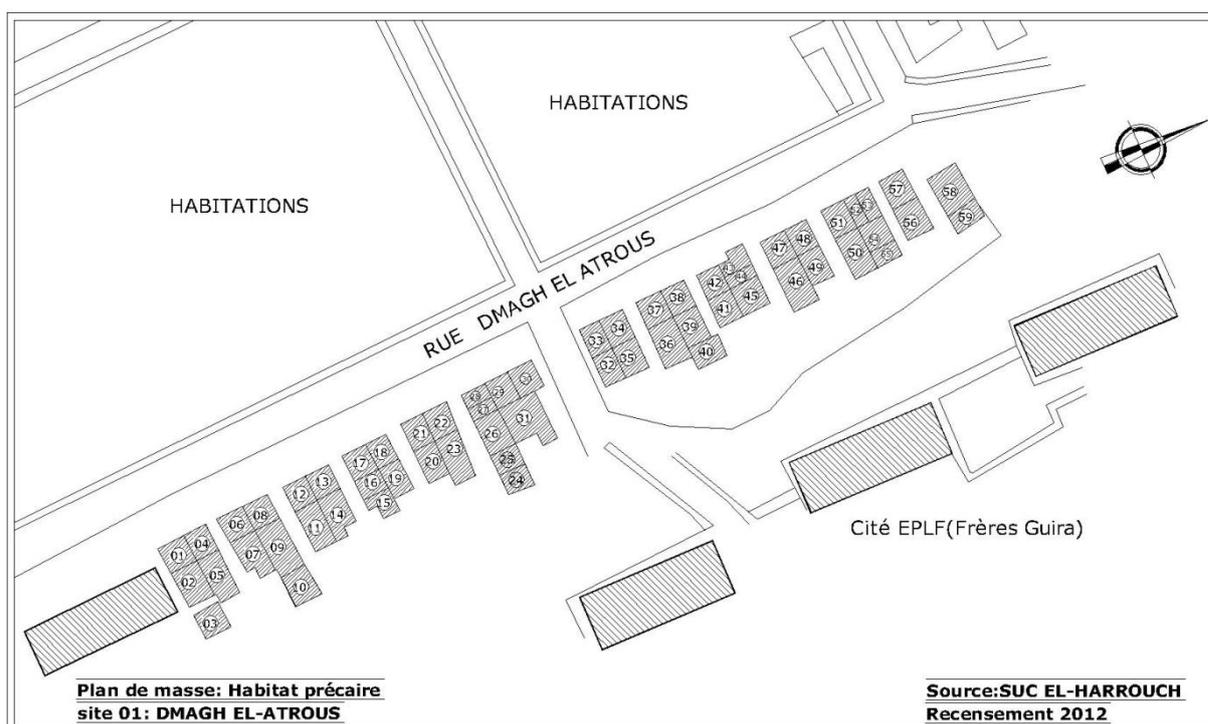
Tableau 15 : Répartition des ménages selon leurs revenus annuels: 2007

Revenu annuel	SANS REVENU	<60000	[60000-120000[[120000-180000[[180000-[240000[≥240000	total
Nbr de ménages	04	03	20	14	13	20	74

Auteur



b- Les résultats et Statistiques de l'année 2012



La carte N°..... illustre la disposition des constructions et leurs numérotations, suivant les statistiques de l'habitat précaire, effectuées en Mars 2012, par les services de la DUC de Skikda, représentées par SUC d'El-Harrouch.

Les résultats obtenus sont :

Tableau 16 : les statistiques de l'habitat précaire site N°01 :Dmagh El-Atrous Année 2012

Numéro de Const	Nombre de chambres	Nombre de familles	Nombre de personnes	TOP	Revenus Annuels en DA
01	04	03	15	3.75	180000 + 120000 + 156000
02	02	01	07	3.5	240000
03	01	01	05	5	360000
04	02	01	07	3.5	108000
05	02	01	08	4	48000
06	02	01	05	2.5	180000
07	04	02	14	3.5	228000 + 216000
08	02	01	03	1.5	180000
09	02	01	08	4	300000
10	03	01	06	2	144000
11	04	01	06	1.5	336000
12	02	02	08	4	288000 + 360000

13	03	01	06	2	264000
14	02	03	11	5.5	216000 + 180000 + 264000
15	02	01	07	3.5	360000
16	02	01	06	3	120000
17	03	01	03	1	324000
18	02	02	08	4	240000 + 120000
19	02	01	09	4.5	72000
20	04	03	09	2.25	96000 + 216000 + 264000
21	02	01	05	2.5	120000
22	02	01	02	1	240000
23	03	02	06	2	180000 + 180000
24	02	01	04	2	660000
25	03	03	11	3.66	216000 + 150000 + 194400
26	02	01	01	0.5	360000
27	02	01	06	3	120000
28	02	01	05	2.5	240000
29	01	01	01	1	360000
30	01	01	06	6	180000
31	04	02	10	2.5	480000 + 180000
32	03	02	11	3.66	180000 + 144000
33	02	01	06	3	144000
34	02	02	08	4	180000 + 216000
35	03	02	09	3	540000 + 360000
36	02	02	08	4	144000 + 360000
37	02	02	04	2	360000 + 360000
38	02	02	05	2.5	96000 + SANS REVENU
39	02	01	03	1.5	360000
40	01	01	05	5	180000
41	02	02	11	5.5	180000 + 144000
42	02	01	06	3	210000
43	/	/	/	/	/
44	/	/	/	/	/
45	02	01	03	1.5	600000
46	02	02	08	4	180000 + 276000
47	02	01	03	1.5	264000
48	02	01	09	4.5	216000
49	02	01	04	2	1440000
50					
51	03	01	07	2.33	120000
52	05	01	04	0.8	144000
53	02	01	04	2	180000
54	02	02	07	3.5	144000 + 360000
55	02	01	02	1	204000
56	04	01	05	1.25	420000

57	03	01	07	3.5	216000
58	02	01	06	3	144000
59	01	01	04	4	144000
TOTAL	131	78	357		-----

Auteur : 2012

Le nombre d'habitations est 59, mais 02 habitations dont les propriétaires ont refusé de coopérer et une (01) habitation dont le propriétaire était absent lors du recensement. Donc on va étudier 56 habitations.

Tableau 17 : Répartition selon le nombre de chambres /Nbr habitations : 2012

Nbr de pièces	01	02	03	04	05	total
Nbr d'habitation	05	35	09	06	01	56

Auteur : 2012

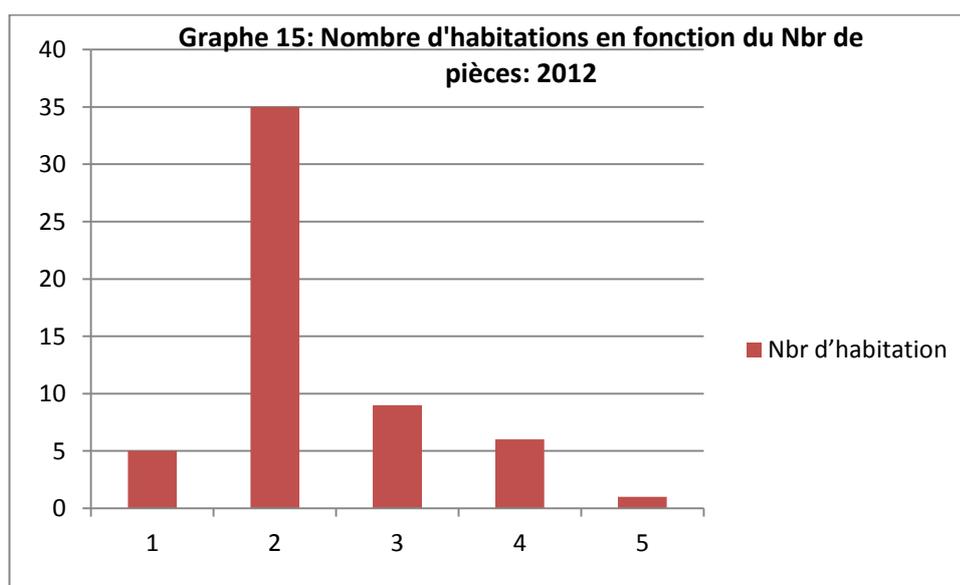


Tableau 18 : Répartition selon le nombre de ménages par habitation: 2012

Nombre de ménages	01	02	03	total
Nombre d'habitation	38	14	04	56

Auteur : 2012

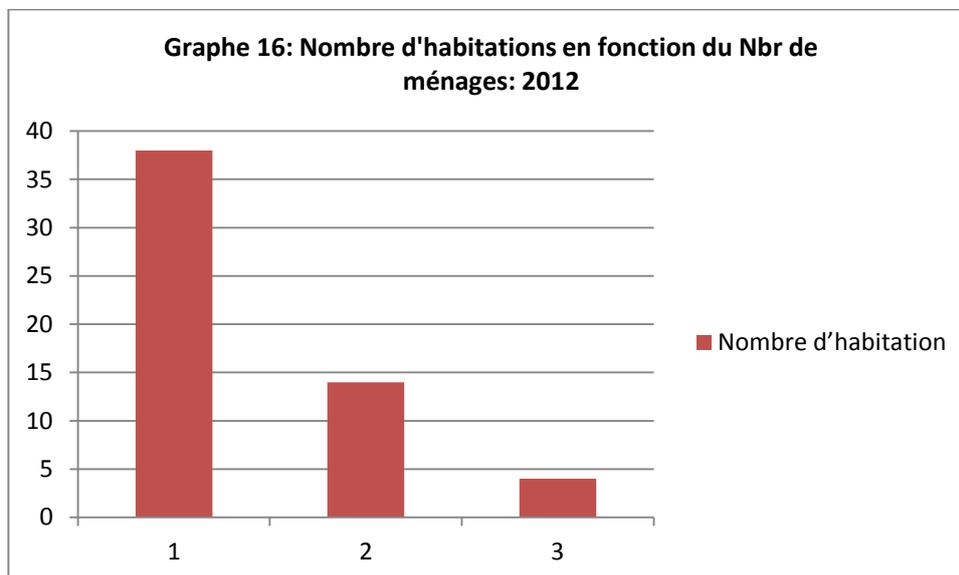


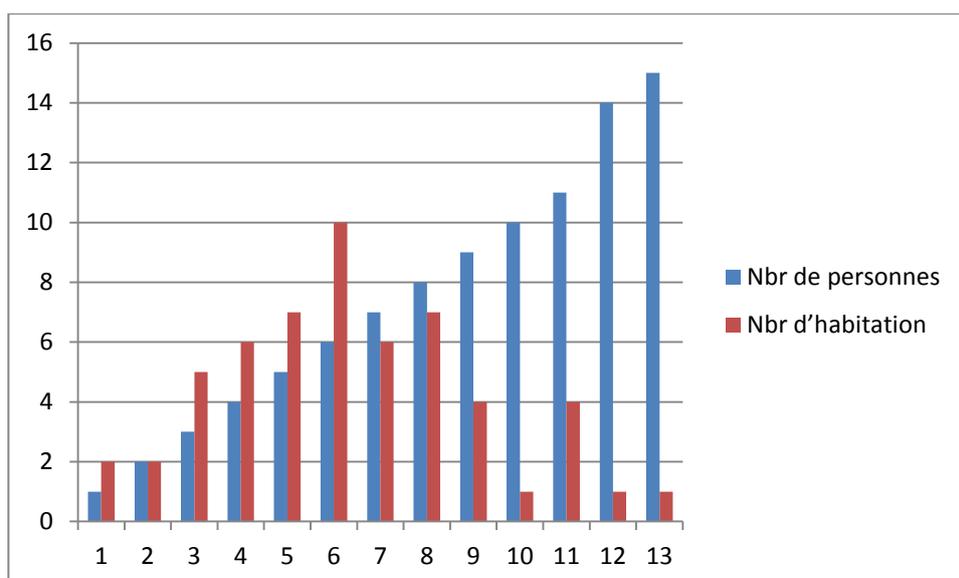
Tableau 19 : Répartition selon le nombre de personnes par habitation: 2012

Nbr de personnes	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	14	15	total
Nbr d'habitation	02	02	05	06	07	10	06	07	04	01	04	01	01	56

Taux d'occupation par logement (T.O.L)=6.37

Auteur : 2012

Taux d'occupation par pièce (T.O.P) = 2.72

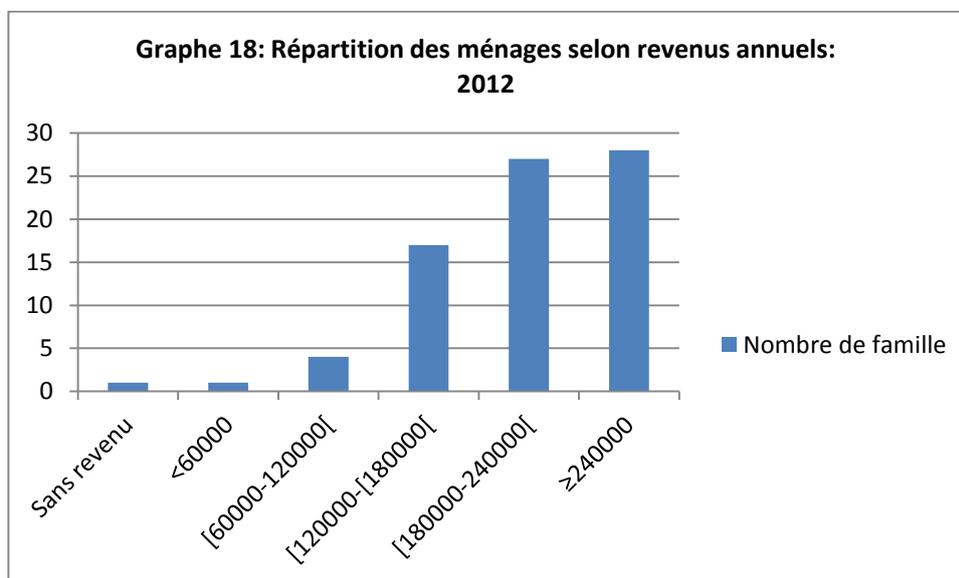


Graphe 17 : Répartition selon le nombre de personne par habitation: 2012

Tableau 20 : Répartition de familles selon leurs revenus annuels en DA : 2012

Revenu annuel	Sans revenu	<60000	[60000-120000[[120000-[180000[[180000-240000[≥240000	total
Nombre de famille	01	01	04	17	27	28	78

Auteur : 2012



Lecture comparative entre l'année 2007 et celle de 2012 :

Les résultats obtenus dans les deux recensements 2007 et 2012, montrent :

- l'augmentation de nombre des habitations de 54 en 2007 à 59 en 2012, de mon point de vue personnel parmi les causes de cette augmentation, est la formule de « *logement par logement* » selon les déclarations des collectivités locales concernant le délogement de ces habitants ;
- l'augmentation de nombre de pièces par des extensions illicites effectuées par les habitants ;
- l'amélioration de niveau de revenu annuel des habitants ;
- augmentation légère du TOP et TOL.

B- Habitation, habitant et appropriation :

Image 4 Google Earth : Site N°01: DMAGH EL-ATROUS



Auteur :2012

Site N°01: DMAGH EL-ATROUS

Constructions en rez de chaussée avec de la tuiles

Leur création date depuis 1959 dans le cadre du Plan de Constantine

La plupart de ses habitations ont été achevé après l'indépendance

Dans cette partie d'étude, je vais essayer de présenter l'habitant dans son univers, qui est l'habitation, comment il s'organise, s'adapte et s'approprie dans l'espace habitable qui lui appartient. Donc, pour atteindre cet objectif, les relevés *ethno-architecturaux* de l'espace habité, cette démarche a été développée par Daniel pinson. Il s'agit de la combinaison des démarches socio-anthropologique et architecturale. La saisie des données sur l'habitation et les pratiques qui lui sont rattachées, implique deux opérations conjointes: l'entretien non directifs, d'une part, et des relevés ethno-architecturaux, élaborés à partir des plans et des photos.

D'autre part, la parole de l'utilisateur racontant son quotidien dans son habitation permet de comprendre les relations intimes entre usager et espace habitable. En effet, la démarche suivie consiste à relever un certain nombre d'habitations et ensuite à analyser ces espaces.

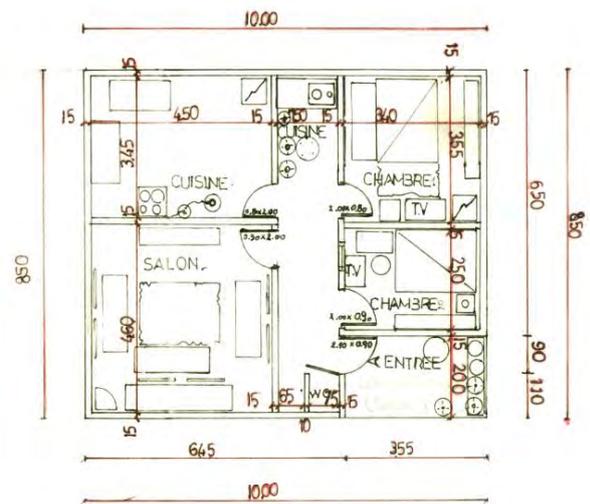
- **Diagnostic de l'état des lieux par des relevés de l'espace habité :**
*(À titre d'information la numérotation des constructions à relever
concorde au recensement 2007)*

01

Diagnostic de l'état existant des espaces habités

Relevé de l'espace habité : H1.1
N° CONSTRUCTION : 01

Date de réalisation :1959
 Date d'occupation :1995
 Origine du ménage :
 EL-HARROUCH
 T.O.L : 09
 T.M : 2
 T.O.P : - Salon / GM+G
 - CH1/ Couple 1
 - CH2/ Couple 2



Vue plan de l'espace habité : H1.1

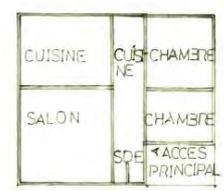


Schéma organisationnel de l'espace habité existant : H1.1



Passage commun



Cour extérieur (satha)



Couloir (cuisine)



Salon (chambre)



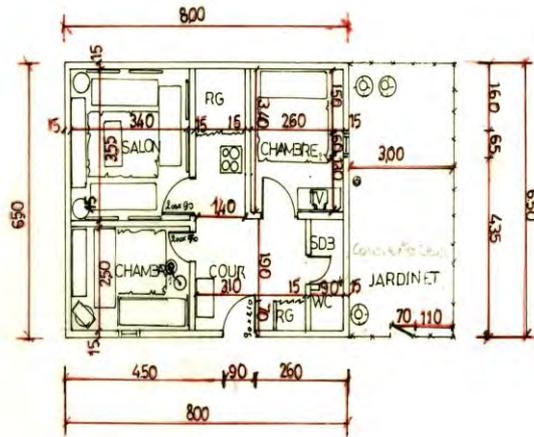
Chambre



Chambre

Relevé de l'espace habité : H1.2
N° CONSTRUCTION : 04

Date de réalisation : 1959
 Date d'occupation : 1963
 Origine du ménage :
 EL-HARROUCH
 T.O.L : 8
 T.M : 1
 T.O.P : - Salon / Garçons
 - CH1/Filles
 - CH2/ La mère



Vue plan de l'espace habité : H1.2



Passage commun



Chambre



Chambre (Cuisine)

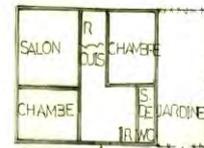


Schéma organisationnel de l'espace habité existant : H1.2



Cour (cuisine)



WC ,SDB

Relevé de l'espace habité : H1.3**N° CONSTRUCTION : 05**

Date de réalisation : 1959
 Date d'occupation : 1963
 Origine du ménage :
 EL-HARROUCH
 T.O.L : 7
 T.M : 1
 T.O.P : - Salon / Garçons -
 CH1/ Parents
 - CH2/ Fille+Tante



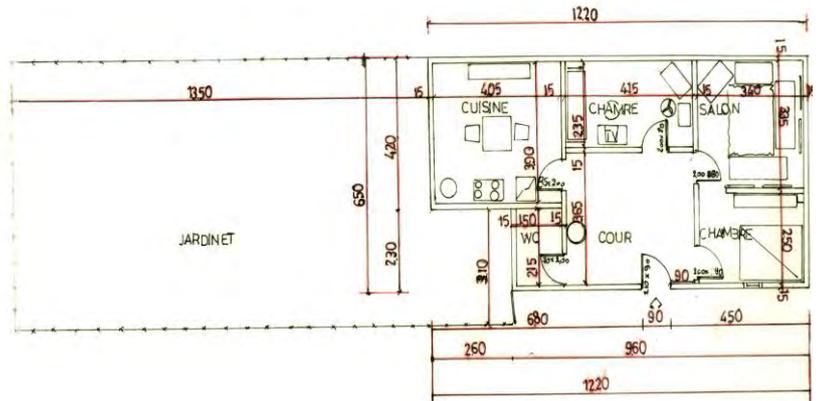
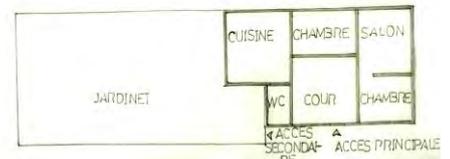
Passage commun



chambre



Chambre

**Vue plan de l'espace habité : H1.3****Schéma organisationnel de l'espace habité existant : H1.3**

Cour extérieur (Jardin)



Cour intérieur

Relevé de l'espace habité : H2.1
N° CONSTRUCTION : 07

Date de réalisation : 1959
 Date d'occupation : 1963
 Origine du ménage :
 EL-HARROUCH
 T.O.L : 6
 T.M : 1
 T.O.P :- CH1/ Parents+ 1G+1F
 - CH2/ 1G+1F



Passage commun



Cuisine



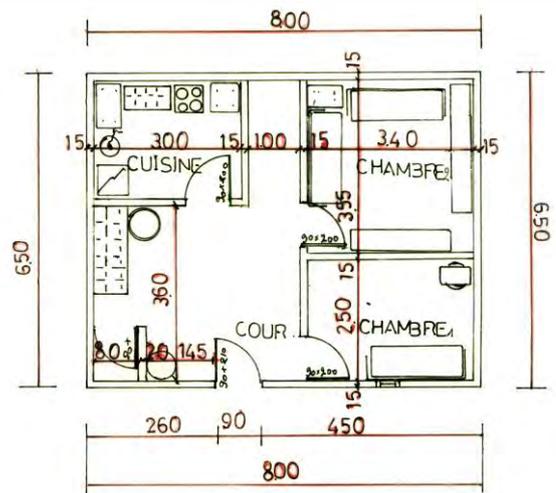
Salon(Chambre)



Cour intérieur



W.C.



Vue plan de l'espace habité : H2.1

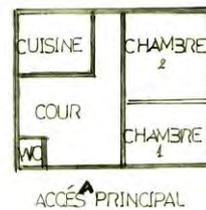


Schéma organisationnel de l'espace habité existant : H2.1

Relevé de l'espace habité : H2.2
N° CONSTRUCTION : 25

Date de réalisation : 1959
 Date d'occupation : 1963
 Origine du ménage :
 EL-HARROUCH
 T.O.L : 07
 T.M : 2
 T.O.P - CH1/ Parents
 - CH2/2G
 - CH3/G -CH4/Couple



Passage commun



Salon (chambre)



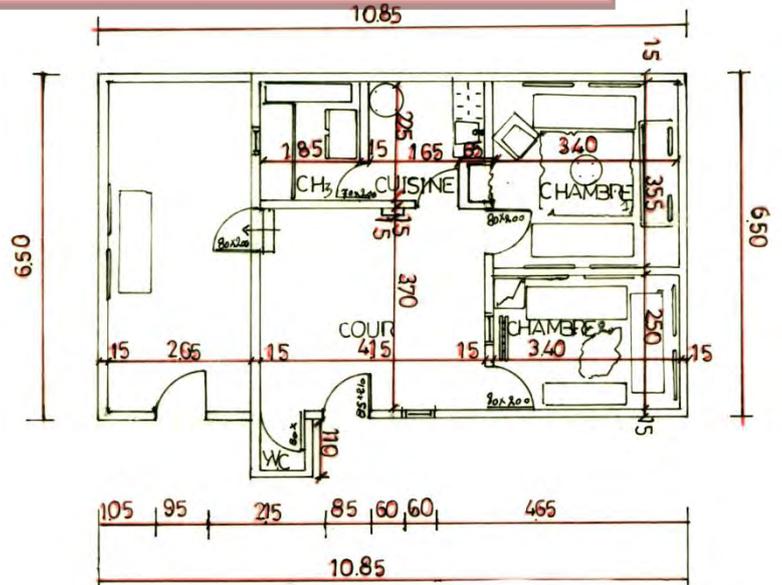
W.C



Cour intérieur



Chambre



Vue plan de l'espace habité : H2.2

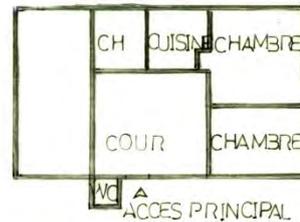
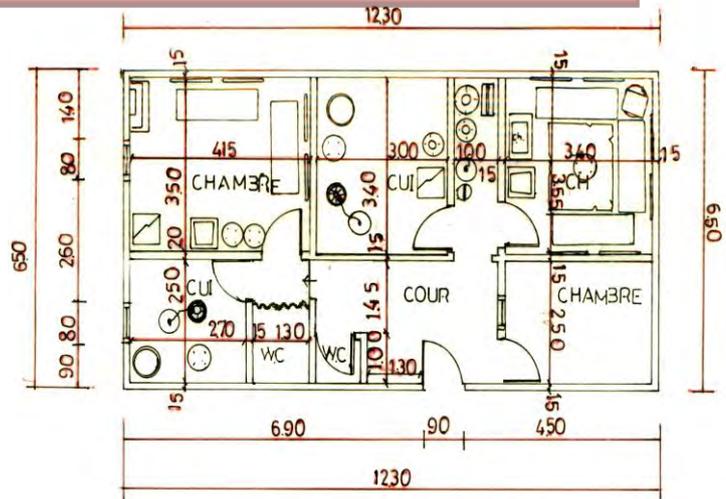


Schéma organisationnel de l'espace habité existant : H2.2

Relevé de l'espace habité : H2.3
N° CONSTRUCTION : 09

Date de réalisation : 1959
 Date d'occupation : 1963
 Origine du ménage :
 EL-HARROUCH
 T.O.L : 14
 T.M : 2
 T.O.P - CH1/Abandonnée
 - CH2/ Couple 1+Enfts
 - CH3/ Couple 2+4 Enfts



Vue plan de l'espace habité : H2.3



Passage commun

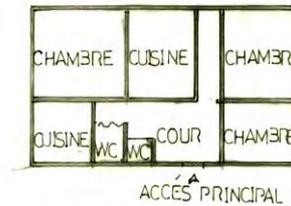


Schéma organisationnel de l'espace habité existant : H2.3



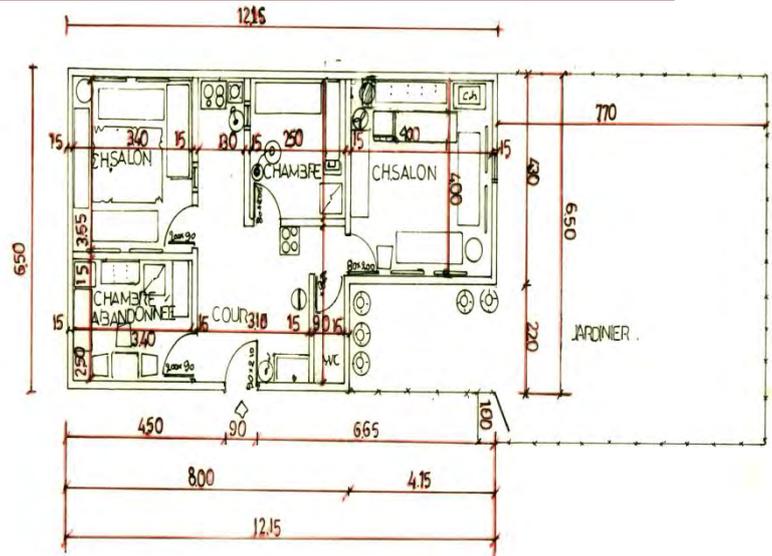
Cour intérieur



Cuisine

Relevé de l'espace habité : H2.4
N° CONSTRUCTION : 06

Date de réalisation : 1959
 Date d'occupation : 1963
 Origine du ménage :
 EL-HARROUCH
 T.O.L : 13
 T.M : 2
 T.O.P - CH1/Abandonnée
 - CH2/3G
 - Salon1/Couple1+2G
 - Salon2/Couple2+4F



Vue plan de l'espace habité : H2.4



Passage commun



Chambre

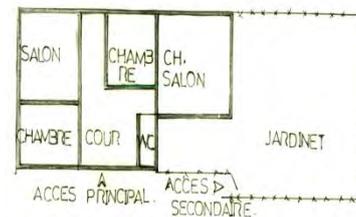


Schéma organisationnel de l'espace habité existant : H2.4



Cour



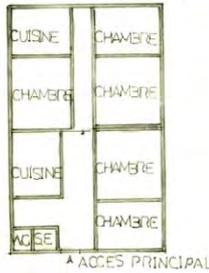
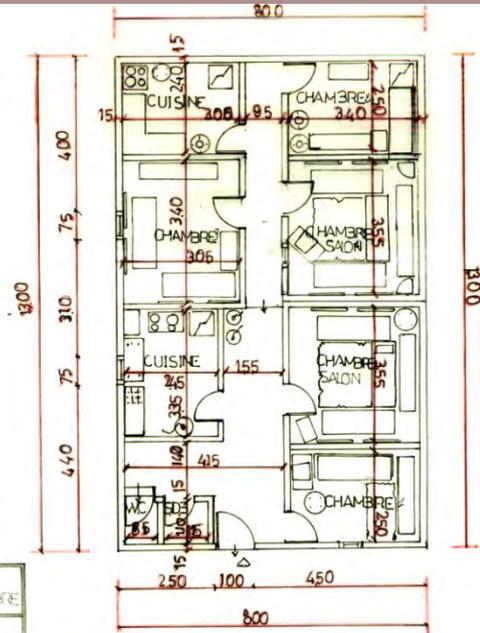
Cour intérieur



Cuisine

Relevé de l'espace habité : H3.1
N° CONSTRUCTION : 12

Date de réalisation : 1959
 Date d'occupation : 1963
 Origine du ménage :
 EL-HARROUCH
 T.O.L : 10
 T.M : 2
 T.O.P – Ch1 / Couple 1
 - CH2 (salon) / 2 enfnts
 - CH3 / Couple 2
 - CH4 / Abandonnée
 - CH (salon) / 4 enfnts



Vue plan de l'espace habité: H3.1

Schéma organisationnel de l'espace habité existant : H3.1



Passage Commun



Couloir



W.C, S.D.B.



Cuisine 1



Chambre 1



Chambre (Salon1)



Cuisine 2



Chambre(Salon2)

Date de réalisation : 1959
 Date d'occupation : 1963
 Origine du ménage :
 EL-HARROUCH
 T.O.L : 08
 T.M : 1
 T.O.P - CH1(salon)/ 5 G
 - CH2/ Parents
 - CH3/1 F



Passage commun



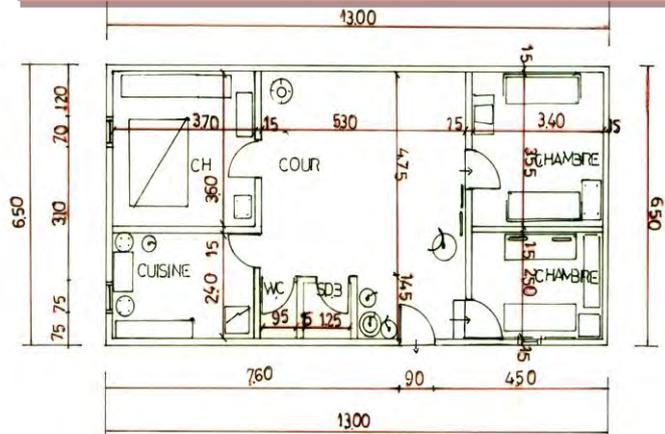
Chambre



W.C, S.D.B

Relevé de l'espace habité : H3.2

N° CONSTRUCTION : 40



Vue plan de l'espace habité : H3.2

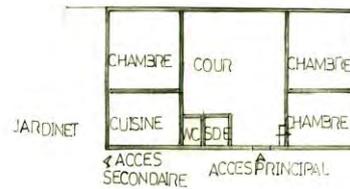


Schéma organisationnel de l'espace habité existant : H3.2



Cour intérieur



Cuisine



Salon (chambre)

10

Diagnostic de l'état existant des espaces habités

Relevé de l'espace habité : H3.3 N° CONSTRUCTION : 13

Date de réalisation : 1959
Date d'occupation : 1963
Origine du ménage :
EL-HARROUCH
T.O.L : 07
T.M : 2
T.O.P - CH1/2G
- CH2/Parents couple 01+ 1G
- CH3/Parents

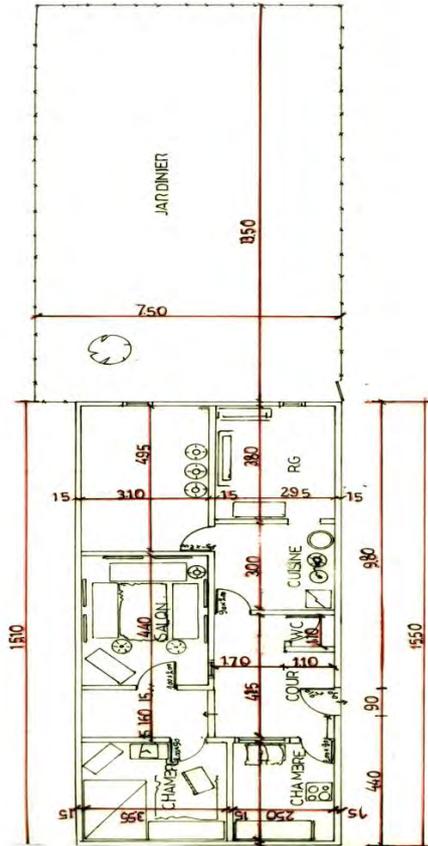


Schéma organisationnel
de l'espace habité
existant : H3.3

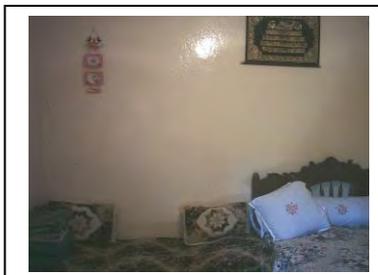
Vue plan de l'espace habité : H3.3



Passage commun



Cuisine



Chambre

B-1- Les transformations effectuées :

Construction N° : 01

H1-1 : **1^{er} phase:** *Entre 1963-1964, construction d'une cuisine et un coin d'eau la cour.*

2^{eme} phase: *Extension horizontale vers la rue et vers le passage commun qui mène aux habitations:*

- Extension de la cuisine vers la rue.
- Extension du salon qui fait fonction de chambre.
- Cour (Satha).
- WC, coin d'eau

Construction N° : 04

H1-2: **1^{ere} phase:** *Entre 1963-1964, construction d'une cuisine et un C.D.E dans la cour.*

2^{eme} phase:

- La cuisine fait fonction de chambre.
- Extension horizontale vers la rue (jardin et qui fait fonction de RG).

Construction N° : 05

H1-3: **1^{ere} phase:** *Entre 1963-1964, construction d'une cuisine et un C.D.E dans la cour.*

2^{eme} phase:

- La cuisine c'est transformée en chambre.
- Extension horizontale vers la cour d'un jardinet d'un cuisine et un WC.

Construction N° : 07

H2-1: **1^{ere} phase :** *Entre 1963-1964, construction d'une cuisine et un coin d'eau dans la cour.*

Construction N° : 25

H2-2: **1^{ere} phase:** *Entre 1963-1964, construction d'une cuisine et un WC dans la cour.*

2^{eme} phase: *Extension de la chambre vers la cour.*

Construction N° : 09

H2-3: **1^{ere} phase :** *Entre 1963-1964, construction d'une cuisine et un C.D.E dans la cour.*

2^{eme} phase: *Extension horizontale d'une CH(Salon), d'une cuisine et d'une WC.*

Construction N° : 05

H2-4: **1^{ere} phase** *Entre 1963-1964, construction d'une cuisine et un C.D.E dans la cour.*

2^{eme} phase: *Extension horizontale : CH (Salon), jardin.*

Construction N° : 12

H₃₋₁: 1^{ere} phase : *Entre 1963-1964, construction d'une cuisine et un C.D.E dans la cour.*

2^{eme} phase: *construction dans la cour d'une S.D.E et une chambre*

Construction N° : 40

H₃₋₂: 1^{ere} phase : *Entre 1963-1964 construction d'une cuisine et un C.D.E dans la cour.*

2^{eme} phase: *construction dans la cour d'une S.D.E et une chambre*

Construction N° : 13

H₃₋₃: 1^{ere} phase : *Entre 1963-1964, construction d'une cuisine et un WC dans la cour.*

2^{eme} phase:

- ❑ Extension horizontal de la cour.
- ❑ Destruction de la cuisine.
- ❑ Construction d'une chambre dans le jardin.
- ❑ Construction d'une chambre dans le jardin.

Lecture analytique et critique :

À partir des relevés de l'espace habité des dix (10) échantillons de familles, qui ont collaboré et ouvert leur porte et leur cœur à la l'architecte (femme), qui m'a aidé à mener à bien mon investigation in situ. Et à travers la discussion indirecte et parfois directe, avec une partie de la population pour tirer quelques réflexions sur la manière d'être dans leurs habitations et comment ces habitants envisagent-ils le devenir de leurs constructions ?

L'enquête et les constats observés sur le terrain, m'ont incité de répartir la population du quartier Dmagh El-Atrous en trois catégories distinctes :

1- Catégorie des habitants inquiets et soucieux de l'avenir de leur quartier :

« Nous faisons des mains et des pieds pour que l'état procède à la cession du terrain au profil des habitants » déclare un membre a de l'association du quartier , « on a même demandé audience au wali pour la cession du terrain ..»

Cette catégorie de population sait pertinemment, que la valeur du terrain en particulier de nos jours est indiscutable, vu la bonne situation qu'il possède, le caractère commun de ses gens est le niveau de vie un petit peu élevé, question revenu. Une autre portion des habitants leurs soucis se résume à l'aspect social et familial qui a été instauré à travers les années entre les voisins, par conséquent le relogement vers d'autres sites peut les éloigner les uns des autres. Donc pour récapituler, l'attachement de cette catégorie des habitants au site est dû au :

- Capital que représente le foncier ; c'est-à-dire attachement au quartier pas à la maison.
- La notion de voisinage.

2- Catégorie des habitants désirant de quitter le quartier vers d'autres modes de logés :

« Nous faisons de l'ordre parfois pour dormir,..., la plupart du temps, je ramène ma femme et mes enfants chez mes beaux-parents.. ». Déclaration d'un habitant très embarrassé par les conditions de vie difficiles qui pèsent sur lui. Il y a plusieurs cas similaires qui préfèrent vivre dans des immeubles neufs, à condition, que chaque ménage aura son logement.

3- **Catégorie des habitants indifférents :**

« Toute solution préconisée par l'État est la bienvenue..... » Déclare un des habitants du quartier. À cause de sa situation satisfaisante, il n'a pas de soucis pour l'avenir de ses enfants bien placés.

Conclusion :

Dans ce chapitre j'ai essayé d'explorer- le plus possible- l'univers des habitants d'un quartier considéré précaire ou sous intégré, à travers les interviews et les enquêtes in situ. Et avec l'aide de quelques membres de l'association soucieux pour l'avenir de leur quartier, j'ai pu mettre le point –à mon sens- sur la question du relogement de point de vue des habitants.

L'ensemble des individus interviewés et enquêtés, avant de donner des réponses pour les solutions qu'ils désirent et souhaitent concernant le sujet de relogement, ils se réfèrent à leurs poches en premier lieu puis adhèrent à une des catégories précédentes.

La formule des autorités locales stipulant que chaque logement ou habitat sera remplacé par un autre, faute de l'insuffisance de nombre des appartements alloués à l'opération de relogement, a poussée plusieurs personnes du quartier à créer d'autres habitations d'une manière illicite, par une extension horizontale contiguë à la maison de la famille (parents ou frères) afin d'assurer son indépendance de la construction mère.

Cette extension est limitée en surface et commodités (chambre+cuisine+CDE), assurant l'accès de l'extérieur –passage commun ou de la rue- la personne qui a pu faire ça, sans qu'il ait eu une infraction des services du contrôle d'urbanisme de l'État a de grandes chances pour bénéficier d'un logement neuf sans problème.

Conclusion générale :

Au-delà de l'étude des représentations, des usages et des modes de vie dans l'habitation, la confrontation des intentions sociales contenues dans les projets de logements programmés par l'État et conçus par des BET d'architecture avec les pratiques habitantes, avec le temps, participe à la production de la connaissance sur le problème de l'habiter et des dépendances entre espaces conçus et espaces vécus.

Notre recherche a été circonscrite par deux niveaux réciproques d'hypothèses : nous avançons, d'un côté, que la production de l'espace ne répond pas aux aspirations et attentes des habitants, et de l'autre, que l'espace produit attire une partie des habitants, pour des raisons diverses, même en réalité ; ces habitants se sont vus marginalisés voire oubliés dans la conception et la réalisation de leur cadre de vie.

- La conception de la forme spatiale est déterminée par les modes de vie et les formes sociales :

Dans la première partie de notre thèse, nous nous sommes attachés à montrer comment les modèles d'habitat et d'habiter à produire, doivent être les empreintes de la bonne lecture des modes de vie et l'appropriation de l'espace de la famille. Il est donc nécessaire de penser à des formes spatiales de la vie sociale pour le bien-être des citoyens. Ce bien-être, passe par la *capacité de l'architecture à faciliter les activités urbaines*, à toucher la sensibilité des individus, à leur faire ressentir du plaisir, ou encore à organiser les relations sociales à l'extérieur comme à l'intérieur du logement.

L'analyse des entretiens avec les habitants, l'observation objective et les relevées de l'espace habité sur place...etc. ce sont des outils de base pour comprendre l'individu dans son univers qui est l'habitation.

Au-delà des normes il y a des réalités flagrantes !

La mise en valeur du bien être que doit assurer l'architecte à la famille, dans sa vision pour la conception des modèles de logements décents et conviviaux. Cette belle image, accompagnée par des normes d'idées innovantes, est opposée par une autre de misère, de vétusté et de celle des mal-logés. À travers le deuxième chapitre de la première partie de la thèse on a mis le point sur la notion de l'habitat insalubre et bidonville, pour étudier ce fléau qui affecte la plupart de nos villes avec une approche conceptuelle et historique d'une part, et autre, politique et institutionnelle. Puis, afin de donner le caractère généralisé de l'habitat

précaire et insalubre dans le monde, sans se référer à des considérations ethniques et raciales (ghetto), de matériaux de construction (bidonville..) et autres..., notre contribution est inspirée par le concept de *M.Naciri*, qui considère que la sous-intégration de l'habitat englobe tous les aspects d'une part, et elle est mesurable d'une autre part. Sans oublier l'apport de la colonisation dans l'apparition de ce type d'habitat indigne, le troisième chapitre à mon sens est un grand *axe de recherche et d'investigation scientifique*, pour élucider et divulguer l'atrocité de la *colonisation* envers les peuples conquis.

La vision de l'État et politiques préconisées

Dans l'impasse où les autorités se sont mises, afin de freiner la vulgarisation du phénomène de l'habitat sous-intégré et éradiquer l'existant pour promouvoir les conditions de vie des habitants. Les acteurs publics, dans la plupart des pays, s'accordent sur le sujet de lutter contre le phénomène de l'habitat précaire, par des politiques et mesures spécifiques aux exigences de la situation existantes. Mais parfois, On aboutit à des jugements débouchant sur des mesures plus ou moins expéditives de suppression de ce que l'on ne veut plus voir sur le terrain, car ça fait tache sur les cartes et dans les plans. La disparition de cette tache noire, peut être effectuée par des déplacements forcés des populations, brutalement ou à petit feu. Cette démarche peut adopter des solutions sans que les habitants aient eu droit à la parole.

Pour conclure le quatrième chapitre, il est nécessaire de rappeler aux professionnels de vouloir admettre le partage de *la maîtrise de la ville selon une autre division de travail* que celle que nous impose une technostructure sourde et inconsciente aux demandes de la population.

- La forme spatiale vécue représente des attributs et/ou référents et significations diverses des modes de vie et de la manière d'approprier l'espace habité :

À travers l'étude de cas, nous voudrions apporter des éclaircissements susceptibles d'orienter les acteurs de la ville : professionnels, scientifiques et autorités à introduire dans la culture managériale de la ville et sur les actions d'intérêt public menés par l'État, *la notion de la participation habitante objective et organisée*, dans l'élaboration des projets d'utilité publique. Ainsi, la protection de la parole sociale par un cadre juridique consistant. Pour aboutir à cela, des démarches sociologiques et anthropologiques doivent être élaborées, à partir des : enquêtes et entretiens in situ, les relevés ethno-architecturaux par prise de photos et croquis, de l'espace habité.

Finalement, la complexité du phénomène social- notamment le cas de notre société- et l'inconscience de quelques pratiques égoïstes des individus, soit dans la société civile ou dans les services de l'État, ne doit pas empêcher les chercheurs et les gens de bonne foi à défendre leurs idées innovantes et d'apporter un plus à la société.

Recommandation et axes de recherches à développer :

I- La recherche bibliographique et documentaire sur la question :

- De l'habitat et l'habiter ;
- Habitat sous-intégré et conditions de vie ;
- Politiques d'insertion envisagées ;

a permis d'ouvrir plusieurs parenthèses et horizons d'ordre : pédagogique-historique- et procédural.

1-Ordre pédagogique :

- Instruire nos étudiants architectes et urbanistes-en plus de la technique, normes et réglementations...- à apporter des solutions concrètes et rationnelles au vécu des citoyens, parfois d'apprendre à se libérer des considérations normatives et fictives.
 - ✓ La question qui me paraît évidente dans ce cas est « comment ? »
- Apprendre les jeunes étudiants dans toutes les disciplines en relation avec la population **d'écouter**. D'avoir l'esprit de négociation et d'accepter l'autre.

2-Ordre historique :

D'après ma recherche, j'ai été frappé par la souffrance et la peine qu'a vécue une partie importante de la population algérienne dans des camps de recasement. En contrepartie, rare sont les écrits et les documents qui dénoncent les politiques colonialistes de cette période inoubliable. En effet, il est temps de mettre l'accent sur les différents aspects qui ont marqué cette période de l'histoire algérienne. Pour revenir en arrière et dans les camps de regroupements et recasements, comment le peuple a pu survivre dans des conditions inhumaines ?

3-Ordre procédural :

Il est important de signaler que la parole sociale doit être protégée par un cadre juridique et législatif ferme. Donc, une recherche scientifique appropriée dans les expériences d'autres pays dans le domaine, me semble indispensable pour renforcer le cadre juridique d'une part, et d'apporter un savoir-faire propre aux exigences sociales algériennes d'autre part.

II-La démarche ethno-architecturale par des relevées de l'espace habité, par l'enquête menée auprès des habitants, par les entretiens ciblés et par l'observation quelquefois, me permis de poser les questionnements et les interrogations suivantes :

- Est-ce que la population étudiée est sincère dans les réponses apportées, pendant l'investigation ?
- Est-ce que l'aménagement intérieur de l'espace habité n'a pas changé pendant l'élaboration des relevés (pour plusieurs raisons) ?
- Est-ce que l'observation apporte des réponses ou elle pose d'autres interrogations complexes et inexplicables ?

Enfin, y-a-t-il d'autres procédure et démarches pour l'étude des personnes et leurs modes de vie ?

TABLE DES ILLUSTRATIONS

LISTE DES PHOTOGRAPHIES

Photo01/Photo 02 :Dharavi à Mumbai, un slum indien.....	65
Dharavi, un bidonville de plus d'un million d'habitants sur moins de 1km2	
Photo03/ Photo04 : Dharavi à Mumbai, un slum indien .Des conditions	65
de vie insalubres	
Photo05/Photo06 : Un bidonville dans l'un des pays les plus riches.....	65
du monde, l'Espagne	
Photo07 /Photo08 : Bidonville à Casablanca(Maroc)	66
Photo09 : Khaïma typique du Maghreb.....	108
Photo10 : Tnoker de Casablanca vers 1900.....	108
Photo11 : Bidonville à Casablanca	108
Photo12/Photo13/Photo14/Photo15 : Missions des SAS.....	116
Photo16 : Vue d'une frange urbaine dans le XXe arrondissement.....	143
de Paris en 1877.	
Photo17 : La route nationale N° 03.....	171
Photo18 : La route nationale N° 05.....	171
Photo19 : La route menant au Coudiat de Bir Estal.....	171
Photo20 : La route n°33 menant à Oued Zenatti	172
Photo21 : Vue générale du bourg El-Harrouch (Photo prise en 1958).....	176
Photo22 : La place du marché.....	176
Photo23 : La vieille mosquée pendant la période Coloniale.....	176
Photo24 : Le premier bâtiment de type collectif construit dans le cadre.....	182
Du plan de Constantine entre 1958 / 1962 [capacité 30 logements].	
Photo25 : Le deuxième bâtiment de type collectif construit	182
Après l'indépendance rue Demegh el atrouss [Capacité (12) logements]	
Photo26/ Photo27 : L'habitat ancien de type colonial bourgeois.....	183
Sur la grande rue impériale (rue Bachir Boukadoum)	
Photo28 : .L'habitat ancien de type colonial bourgeois	183
Sur la grande rue impériale (rue Bachir Boukadoum) Subissant de lourdes altérations	
Photo29 :L'habitat pavillonnaire type bourgeois donnant.....	183
sur le boulevard de l'oued Ença (rue Demagh el atrouss)	
Photo30 : L'habitat ancien de type colonial bourgeois.....	184
Le rez de chaussée transformé en commerce.	

Photo31 : L’habitat pavillonnaire type bourgeois donnant sur le boulevard de l’oued Ença (rue Demagh el atrouss)	184
Photo32/photo33 : L’habitat individuel auto construit planifié et réalisé par l’administration locale donnant sur le boulevard de Philippe ville. Cité Appelée actuellement El koubia (1 ^{er} Partie démolie)	184
Photo34 : L’habitat individuel auto construit planifié. Transformé en habitat précaire donnant Sur la rue Demagh el atrouss(Objet d’étude)	185
Photo35 : L’habitat individuel auto construit planifié. et réalisé par l’administration locale donnant sur La rue de la mosquée	185
Photo36 : L’habitat individuel auto construit planifié. Transformé en habitat type immeuble villa dans la cité Ali Abdenour	185
Photo37 : L’habitat individuel auto construit planifié Rue frères kafi. et réalisé par l’administration locale donnant sur le boulevard de Collo (appelée aussi rue d’Emjez Edchich)	185
Photo38/Photo39 : L’habitat pavillonnaire type bourgeois donnant. sur la grande Rue rue impériale d’une part et le cours d’Hypone d’autre part.	186
Photo40/Photo41 : L’habitat pavillonnaire type bourgeois se situant dans le Bourg colonial est souvent remplacé par « l’immeuble villa » Rue 20 Août 55	186
Photo42/Photo43 : L’habitat pavillonnaire type bourgeois se situant dans le Bourg colonial est souvent remplacé par « l’immeuble villa »	186
Photo44 : Cité Sonatiba (148 Logts).	187
Photo45 : Cité 460 Logts	187
Photo46 : Cité 164 Logts.	187
Photo47 : Cité 48 Logts.	187
Photo48 : Cité 100 Logts.	188
Photo49 : Cité 500 Logts.	188
Photo50 : L’habitat individuel (Plan de Constantine): Rue Kahal Appelé Koubia(1 ^{er} partie démolie au début 2012)..	196
Photo51 : L’habitat individuel auto construit Rue Frères Kafi.	196
Photo52 : L’habitat individuel (Plan de Constantine). Dmagh El-Atrous –objet d’étude	196
Photo53 : L’habitat individuel (Plan de Constantine) Rue Kahal Appelé Koubia (2eme partie)	196
Photo54 : L’habitat individuel (Plan de Constantine).	210

Dmagh El-Atrous –objet d'étude-

IMAGES GOOGLE

Image1 Google Earth : Image de Google Earth : Ville d'El-Arrouch.....	196
Image2 Google Earth : Image de Google Earth : Ville d'El-Arrouch.....	208
Image3 Google Earth : Image de Google Earth : Ville d'El-Arrouch.....	209
la situation du site Dmagh El-Atrous par rapport aux équipements publics	
Image 4 Google Earth : Site N°:01 Dmagh El-Atrous.....	220

Liste des schémas

Schéma N°1 : <i>Schéma des étapes de la bidonvilisation dans les agglomérations des pays en voie de développement</i>	70
Schéma N°2 : <i>Unité d'un type d'habitation (Vue en plan)</i>	117
Schéma N°3 : <i>Unité d'un type d'habitation (Façade) intérieur</i>	117
Schéma N°4 : <i>Unité d'un type d'habitation ((Façade) extérieur</i>	117
Schéma N°5 : <i>Schématisation du processus d'urbanisation dans la ville d'El Harrouch depuis la création jusqu'à nos jours</i>	195
Schéma 6 : <i>Explicatif montrant la situation du site Dmagh El-Atrous par rapport aux équipements publics</i>	209

Liste des tableaux

Tableau 1 : <i>Évolution de l'effectif des ménages dans le milieu urbain de 1995 à 2010</i>	130
Tableau2 : <i>Récapitulatif des bilans positifs et négatifs des opérations d'éradication des bidonvilles au Maroc et du coût des opérations</i>	133
Tableau3 : <i>Tranches et modes d'intervention du programme villes sans bidonvilles</i>	135

Tableau4: EVOLUTION DU TAUX DE CROISSANCE NATIONAL.....	177
ET SON RAPPORT AVEC LE TAUX DE CROISSANCE D'EL-HARROUCH.	
Tableau5 : Évolution Démographique À Travers Des Périodes Intercensitaires.....	179
Tableau6 : Évolution du parc logement tout type confondu.....	181
Tableau7 : Recensement habitat précaire situation arrêtée au 31mai 2007.....	197
Tableau8 : Des statistiques de recensement HP 2007 Ville d'El-Arrouch.....	200
Tableau9 : Des statistiques de recensement HP 2007 BIR STAL.....	203
Tableau10 : Des statistiques de recensement HP 2007 (AS).....	203
Said Bousbaa et Toumiete	
Tableau11 : Les statistiques de l'habitat précaire site N°01 :Dmagh El-Atrous.....	211
Année 2007	
Tableau12 : Répartition selon le nombre de chambre par habitation: 2007.....	213
Tableau13 : Répartition selon le nombre de ménages par habitation: 2007.....	213
Tableau14 : Répartition selon le nombre de personne par habitation: 2007.....	214
Tableau15 : Répartition des ménages selon leurs revenus annuels: 2007.....	214
Tableau 16 : Les statistiques de l'habitat précaire site N°01 :.....	215
Dmagh El-Atrous Année 2012	
Tableau 17 : Répartition selon le nombre de chambres /Nbr habitations : 2012.....	217
Tableau 18 : Répartition selon le nombre de ménages par habitation: 2012.....	218
Tableau 19 : Répartition selon le nombre de personnes par habitation: 2012.....	218
Tableau 20 : Répartition de familles selon leurs revenus annuels en DA : 2012.....	219

LISTE DES CARTES

Carte N°1 : la situation géographique d 'El Harrouch dans l'Est algérien.....	169
Carte N°2: la situation géographique d 'El Harrouch entre trois grandes villes de l 'Est algérien	169
CarteN°3 : Situation géographique commune d'El-Harrouch	170
dans la Wilaya de Skikda	
CarteN°4 : Les premières extensions hors des limites du noyau colonial (1870-1962).....	189
Carte N°5 : Le tissu de la ville d'El Harrouch en 1974.....	190
CarteN°6 : Extension et densification par une forme d'habitat.....	191
précaire et bidonvilles (1954-1974)	
Carte N°7: Extension planifiée sous forme de ZHUN et lotissements (1975-1990).....	193
Carte N°8: Extension par densification des poches vides (depuis 1990)	

LISTE DES GRAPHES

Graphe1 : EVOLUTION DU TAUX DE CROISSANCE NATIONAL.....	177
ET SON RAPPORT AVEC LE TAUX DE CROISSANCE D'EL-HARROUCH	
Graphe2 : Évolution du parc logement tout type confondu.....	182
Graphe3 : La surface de la partie étudiée par site en Ha.....	198
Graphe4 : Rapport sites/type d'habitat précaire.....	199
Graphe5 : Répartition d'habitat précaire selon le nombre	199
de ménages et de familles	
Graphe6 : Rapport sites /population.....	199
Graphe7 : Surface/site Regroupement I.....	201
Graphe8 : Rapport sites/type d'habitat Regroupement I.....	201
Graphe9 : Répartition d'habitat précaire selon le nombre de ménages et de familles.....	202
Regroupement I	
Graphe10 : Rapport sites /population Regroupement I	202
Graphe11 : Répartition selon le nombre de chambre par habitation: 2007.....	213
Graphe12 : Répartition selon le nombre de ménages par habitation: 2007.....	213
Graphe13 : Répartition selon le nombre de personne par habitation: 2007.....	214
Graphe14 : Répartition des ménages selon leurs revenus annuels: 2007.....	214
Graphe15 : Nombre d'habitations en fonction du Nbr de pièces: 2012.....	217
Graphe 16 : Nombre d'habitations en fonction du Nbr de ménages: 2012.....	218
Graphe 17 : Répartition selon le nombre de personne par habitation: 2012.....	218
Graphe 18 : Répartition des ménages selon revenus annuels: 2012.....	219

Illustrations des relevés ethno- architecturaux

Photos et plans construction N°01 :	221
Photos et plans construction N°04 :	222
Photos et plans construction N°05 :	223
Photos et plans construction N°07 :	224
Photos et plans construction N°25 :	225
Photos et plans construction N°09 :	226
Photos et plans construction N°06 :	227
Photos et plans construction N°12 :	228
Photos et plans construction N°40 :	229
Photos et plans construction N°13 :	230

Nota :

- Toutes les illustrations, sauf celles où les sources apparaissent, ont été établies par Moussa Medjemedj(Auteur).
- Toutes les illustrations des relevés ethno-architecturaux ont été établies avec l'aide précieuse de Mm Kadid.W Née Bouchoukh.

Bibliographie

Ouvrages et thèses :

- 1-AGNES DEBOULET (Ensa Paris La Villette) JOURNÉE N°2 Le 23 Juin 2010 A-SUD (ARCHITECTURE ET SITUATIONS URBAINES DE DÉVELOPPEMENT) habitats précaires vulnérabilités & politiques publiques lien : www.paris-lavillette.archi.fr/centresud/.../cahier_habitats_precaires.pd...
- 2-AUGUSTIN MARIA, PIERRE–NOËL GIRAUD (Cerna) Partenariat public-privé, politiques de résorption de l’habitat précaire, et extension des services essentiels au Maroc .
- 3-BARILLEAU.E.E et Lombardo.J.D,1980, Appropriation de l’espace dans les immeubles multifamiliaux en période de vacances scolaires, acte de la conférence sur l’appropriation de l’espace, Strasbourg
- 4-BARON, Huot et Paye : « Conditions économiques et niveaux des travailleurs indigène au douar Doum ».Maroc, Bull, 1936 in R. Descloîtres Op cit P85
- 5-BELLADI BRAHIM, université de Guelma, et Debla abdellaali université de Biskra : Typologie des bidonvilles –Analyse critique-, Févr2004, El-Tawassol n°26 / Juin 2010 Analyse critique de quelques approches des bidonvilles Brahim BELAADI Département de Sociologie Université de Guelma Le bidonville : Histoire d’un concept,
- 6-BERNARD GRANOTIER : « La planète des bidonvilles ».Paris, seuil, 1980.P96-97
BERQUE (Augustin), «] L’habitation de l’indigène algérien [», in : Revue Africaine, nos 366-367], tiré à part, p. 28, 1936 [...]
- 7-BOUCHE N. (1999), *Expertise concernant les immeubles menaçant ruine, les logements et îlots insalubres* Ministère de l’Equipement ; SECOURS CATHOLIQUE (2000), *Rapport sur le mal logement.*
- 8-BOURAOUI IBTISSEM, croissance des petites villes algériennes cas de la ville d’El-Harrouch, MÉMOIRE Présenté pour l’obtention du diplôme de Magister Option : FAITS URBAINS,Université menturi Constantine, 2007.
- 9-BOURDIEU (Pierre), « Révolution dans la révolution », in : Esprit, n°1, janvier 1961, pp. 27-40, repris dans *Esquisses algériennes*, Paris, Seuil, 2008, coll. Liber, pp. 125-138, p. 133 ,
BOURDIEU (Pierre), SAYAD (Abdelmalek), *Le Déracinement, la crise de l’agriculture traditionnelle en Algérie*, Paris, coll. Grands documents, Éd de Minuit, 1964, 224 p
- 10-BREESE.G, 1969, *Urbanisation et tradition*, Inter-nationales, Paris,

- 11-CASTEL R., Haroche C., (2001) *Propriété privée, propriété sociale, propriété de soi entretiens sur la construction de l'individu moderne*, Paris, Fayard.
- 12-CHALINE.C,1990,Les villes du monde arabe, MASSON, Paris
- 13-CHAMPY, Florent. Sociologie de l'architecture. Paris : La Découverte, coll. « Repères », 2001, p4.
- 14-CHELKOFF.G,2005,**De l'espace à l'ambiance**-formes sensibles de l'architecture et transformations de l'environnement urbain-,HDR Université de Grenoble.
- 15-CIAVALDINI J. « Monographie d'El Harrouch » imprimerie Damrémont, Constantine 1957L'histoire de Philippeville, Louis Bertrand, Emmanuel Vincent fenech et Charles Féraud en 1903
- 16-CONAN, Michel. Le système de l'habiter. Paris : CSTB, 1981, p3.
- 17-CORBIN Alain (1982), *Le miasme et la jonquille. L'odorat et l'imaginaire social 18ème et 19ème siècle*, Paris, Aubier-Montaigne 1982.
- 18-CORNATON (Michel), Les Regroupements de la décolonisation en Algérie, préface de G. Tillion, Paris, Éd. Économie et Humanisme, les Éditions ouvrières, 1967, coll. « développement et civilisations », 295 p., p. 237 Colóquio Internacional de Maceió 27, 28 e 29 de abril de 2011 "Habitat urbano e exclusão social"
- 19-DAN FERRAND-BECHMANN, «A propos de Henri Lefebvre et Henri Raymond», *Socio-logos*, Numéro 2
- 20-DANSEREAU.F/ BOUCHANINE.F, (2004), « Gestion du développement urbain et stratégies résidentielles des habitants », L'Harmattan, paris.
- 21-DAMES ET MOORE « Le bidonville et la ville du futur »,Le Caire,Mars1982, p. 59-72. LEFEBRE.H, La production de l'espace, éd Anthropos, Paris
- 22-DEBBI/ALTIUS «la RÉSORPTION DE L'HABITAT INSALUBRE - REDÉFINITION DES MÉTHODES D'INTERVENTION »
- 23-DEVILLERS.C, Typologie de l'habitat et morphologie urbaine, in Architecture d'aujourd'hui, N°174, Paris
- 24- Lefebvre.H, La production de l'espace, éd Anthropos, Paris
- 25-DLAHOU Y., 1987, Tous les moyens sont bons : mille et une voies pour passer de l'illégalité à la légalité, in politiques et pratiques urbaines dans les pays en développement, l'Hamattan, p. 166-183.

- 26-DESCLOITRES (Robert), DESCLOITRES (Claudine), REVERDY (Jean-Claude), L'Algérie des bidonvilles, le tiers monde dans la cité, Paris-La Haye, Mouton & Co / EPHE, 1961, 127 p. Colóquio Internacional de Maceió 27, 28 e 29 de abril de 2011 "Habitat urbano e exclusão social"
- 27-DREYFUS (Jacques), La Société du confort, quel enjeu, quelles illusions ?, Paris, L'Harmattan, 1990, 162 p
- 28-DURANT- LASSERVE A., 1988, le logement des pauvres dans les grandes villes du tiers-Monde, n° 116, Paris, Ed. PUF, p129
- 29-EDWARD.T.H, 1971, La dimension cachée, Seuil, Paris,E.J HARDOY, D.SATTERHWAITE, 1989,Squatter citizen-life in the urban third world », p89.
- 30-FAROUK BENATIA, Alger, agrégat ou cité, Reghaia. SNED, 1980.P.266
- 31-FASSIN D. (2001), « Les scènes locales de l'hygiénisme contemporain » in *Les hygiénistes*, OURDELAIS P (dir.), op.cit
- 32-F, NAVEZ-BOUCHANINE « Etude de cas du Maroc »
- 33-FRANÇOIS ABALLEA : « Peu de bidonvilles en Algérie mais les villes se bidonvillisent ».Habitat et vie sociale.Op.cit, P.33
- 34-FREY (JEAN-PIERRE), “ Figure et plans d’Oran 1931-1936 ou les années de tous les Danger ”, in : Insaniyat, Revue algérienne d’anthropologie et de sciences sociales, 8° année, n° 23-24 : Oran, une ville d’Algérie, Oran, CRASC, janvierjuin 2004, pp. 111-134 ,
- 35-FREY (JEAN-PIERRE), « Les valises du progrès urbanistique, modèles, échanges et transferts de savoir entre la France et l’Algérie », in : Les Cahiers de l’EMAM, études sur le monde arabe et la Méditerranée, n° 20 : Trajectoires et transactions des modèles urbanistiques en Méditerranée, Tours, UMR 6173 CITERES, Équipe Monde Arabe et Méditerranée, juin 2010, pp. 33-58
- 36-Giddens A., (1987) *La constitution de la société*, Paris, PUF.
- 37-GRANOTIER Bernard : « La planète des bidonvilles », Paris, Seuil, 1980, P 99-100.
- 38-GRAVARI-BARBAS.M, 2005, Habiter le patrimoine : enjeux-approches-vécu, Presses Universitaires de Rennes, Rennes,
- 39-HAFIANE.A, 1989, Les défis à l’urbanisme, OPU, Alger
- 40-HARDOY J-E, SATTERHWAITE D., 1989, Squatter citizen – life in the urban third world, Londre, Ed. ADEF, p 105.
- 41-HAUMONT.N,1968, ”Habitat et modèles culturels” ,revu française de sociologie IX ,Paris, pp181-190

- 41-HEIDEGGER .M, Extrait de "Sérénité", texte de 1959.
- 42-ILBERT R, BLANCHI G., « Les toits du Caire, la question des surélévations d'immeubles », in *Maghreb –Machrek*, n° 91, Janvier –Mars 1982, p. 59- 72.
- 43-LAZZARTTI. O, 2006, « Habiter, la condition géographique », Belin, Paris, p : 179
- 44-LEDRUT, Raymond. L'espace social de la ville. Paris : Anthropos, 1968
- 45-LEFEBVRE Henri : « Le Droit à la ville », Paris, Anthropos, 1972, P.82.
- 46-LEGER, Jean-Michel. Derniers domiciles connus. Enquête sur les nouveaux logements 1970-1990. Paris : Creaphis, 1990, p21.
- 47-LEHZAM Abdellah : « Structuration et dynamique de l'espace urbain au Maroc », Thèse de 3ème cycle en Sciences Économiques, St Etienne, 1982, P.350.
- 48-LESPÈS (René), *Alger, Etude de géographie et d'histoire urbaines, 1830-1930, coll. du Centenaire de l'Algérie, géographie, Paris, Lib. Félix Alcan, 1930, 860 p.*
- 49-LEVY J ET USSAULT M., « l'Habitat non réglementaire » en page 438, in Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés, Edition Belin, Paris, 2003.
- 50-LUCA PATTARONI, Vincent Kaufmann, Adriana Rabinovich « L'habitat en questions » Laboratoire de sociologie urbaine, EPFL, Cf,JOSEPH, 1998. Joseph I., (1998) La ville sans qualité, Paris, Ed. de l'Aube.
- 51-MAUNIER (René), *Sociologie coloniale. Introduction à l'étude du contact des races, tome 1, Paris, Domat- Montchrestien, 1932, in-8°, 217 p.] p. 150* La Construction collective de la maison en Kabylie. Étude sur la coopération économique chez les Berbères du Djurjura, Paris, Institut d'Ethnologie, Travaux et mémoires de l'Institut d'ethnologie - III, 1926, 78 p
- Colóquio Internacional de Maceió 27, 28 e 29 de abril de 2011“Habitat urbano e exclusão social
- 52-MESSAOUDI .K, "L'HABITAT ET L'HABITER EN TERRITOIRE RURAL INSCRIPTION SPATIALE ET MUTATION :(Exemple de La vallée du Saf-Saf –Nord-Est de 'Algérie-) ", mémoire de DOCTORAT ES SCIENCES, université Mentouri Constantine.
- 53-MIKE DAVIS :LA PLANÈTE BIDONVILLE : INVOLUTION URBAINE ET PROLÉTARIAT INFORMEL,La Découverte | *Mouvements* 2005/3 - no 39-40, pages 9 à 24, ISSN 1291-6412
- 54-MOHAMED NACIRI : « Les formes d'habitat ‘sous-intégré’ ». Essai méthodologique ». HERODOTE.N° :19, 4^{ème} Trimestre 1980.P.14
- 55-MOUSSANNEF C- S, 2006, RESORPTION DE L'HABITAT PRECAIRE DANS L'AGGLOMERATION D'ANNABA (ALGERIE). INTEGRATION OU EPREUVE DE L'EXCLUSION ?, THESE

POUR L'OBTENTION DU DIPLÔME DE DOCTORAT ES-SCIENCES OPTION : URBANISME, UM
CONSTANTINE, P52-5

56-ODETTE et ALAIN VAGUET : Du bidonville à l'épidémie, la crise urbaine indienne à Hyderabad. Édition Espaces tropicaux, 1993.

57-PAQUOT. T, 2000, "Demeure terrestre, enquête vagabonde sur l'habiter", les Éditions de l'imprimeur, Paris, p: 57

58-PERLA SERFATY « Appropriation» In DICTIONNAIRE CRITIQUE DE L'HABITAT ET DU LOGEMENT et « le chez-soi : habitat et intimité » Sous la direction de Marion Segaud, Jacques Brun, Jean-Claude Driant Paris, Editions Armand Colin, 2003 p.27-30, source <http://www.perlaserfaty.net/texte4.htm>

59-PIERRE CENTLIVRES « site Universalis »

60-PINSON.D/ZAHRANI.M, 1987, Maroc : L'espace centré et le passage de la maison médinale à l'immeuble urbain, Les cahiers de la recherche architecturale 20/21, Espace centrale, Paris Parenthèses, p104à111

61-RAYMOND.H, ''Modèles culturels et Architecture'', architecture d'aujourd'hui N°174, Juin-Août, 1974 pp51- ''L'architecture, les aventures spatiales de la raison'', coll«Allors», Ed centre G.Pompidou, 53, Paris 984 ,p171.

62-ROBERT DESCLOITRES : « L'Algérie des bidonvilles ».Paris, Mouton, 1961, P85

63-ROCARD (Michel), Rapport sur les camps de regroupement et autres textes sur la guerre d'Algérie, édition critique établie sous la direction de Vincent Duclerc et Pierre Encrevé, avec la collaboration de Claire Andrieu, Gilles Morin et Sylvie Thénault, Paris, Mille et une nuits, 2003, 332 p.

64-ROLLAND, B. (2011), « Les politiques du logement en France », *OECD Economics Department Working Papers*, No. 870, Éditions OCDE.

65-Sabrina BRESSON Thèse pour l'obtention le grade de Docteur de l'université François Rabelais Discipline : Sociologie intitulé : **Du plan au vécu**. Analyse sociologique des expérimentations de Le Corbusier et de Jean Renaudie pour l'habitat social.

66-SEGAUD.M et Levy.F.P, ''Anthropologie de l'espace'', coll «Allors», Ed centre de Pompidou, Paris, 1983, p261

67-SIGNOLES P., 1988, « place des Médinas dans le fonctionnement et l'aménagement des villes au Maghreb », in « éléments sur les centres- villes dans le monde arabe.» URBAMA, n° 19: p 76.

68-TOPALOV Christian (1987), *Le logement, une marchandise impossible*, FNSP.

69-TILLION (Germaine), L'Algérie bascule vers l'avenir, l'Algérie en 1957 et autres textes, Paris, Les Éditions de Minuit, 1960, coll. Documents, 177 p.

70-YANKEL FIJALKOW apparaît en 2006 dans ouvrage collectif sous la direction de Jean-Charles Depaule « Les mots de la stigmatisation urbaine » intitulé " Les mots français du mauvais logement.." Éditions UNESCO, Éditions MSH, P.73-90 FIJALKOW Yankel (2000) « La notion d'insalubrité, Un processus de rationalisation, 1850-1902 » Revue d'Histoire du 19ème siècle,

71-YVES LACOSTE : « Éditorial, le colloque de Vincennes », HERODOTE .Op.cit. P.09

Liens :

-<http://dx.doi.org/10.1787/5kgc42svvr5f-fr>

-<http://www.cairn.info/revue-mouvements-2005-3-page-9.htm>

- www.espacetemps.net/document7934.html

-www.mhuae.gov.ma/.../Habitat%20insalubre/Scénarios.pdf

- www.webreview.dz/IMG/pdf/15.pdf

-www.webreview.dz/IMG/pdf/3-31.pdf

Résumé:

L'idée de cet ouvrage est d'explorer, en croisant différents regards et disciplines, les relations entre l'habitat et l'évolution de la société. L'étude de l'**habitat** permet en effet de considérer un ensemble de questions centrales pour comprendre les transformations de notre société. Ces questions peuvent être organisées autour d'un parcours allant des aspects les plus publics, relatifs aux politiques d'aménagement du territoire et à la justice sociale, aux plus intimes, relatifs aux manières d'**habiter** le monde, en passant par l'accumulation des différentes manières de se rapporter à l'autre (proximité, voisinage, côtoiement public, etc.) . Ce travail nous renvoi forcément à la réalité qui a toujours existé dans les manières et façons dont l'homme rentre en corrélation avec son environnement immédiat, qui est l'espace habité.

Cette recherche consiste principalement à expliquer le cadre de vie réel des occupants d'un type d'habitat qualifié comme **précaire** ou **sous-intégré** et analyser des **projets d'intervention** mis en œuvre dans ces quartiers marginalisés. Cette analyse permet d'identifier la force, faiblesse et les solutions originales, parfois complexes, à envisager au niveau local pour ces habitants.

En second lieu, le travail envisagé pour cette étude est d'aller plus dans **les registres** que peuvent renfermer les savoirs faire des habitants les répertoriés, les décrire, les lire, bref les appréhender dans leur complexité afin de mettre en exergue quelques essais **vernaculaires**. Pour aboutir à ces fins, il est important de faire une recherche bibliographique et référentielle permettant aux lecteurs de comprendre la pertinence de ce type de recherche à partir d'un *''état de l'art''* consistant, partant de l'approche conceptuelle comme support théorique, afin de comprendre le phénomène de l'habitat sous-intégré, dans ces contextes multidimensionnels et variés. Et en terminant, par une démarche **ethno-architecturale** avec des **relevés** des habitations étudiés, se basant sur des croquis de plan et des prises de photos in situ, sans oublier la part de questionnement et d'observation, pour apporter un plus d'enseignements sur la manière d'être.

Mots clés :

Habitat, habiter, habitat précaire, habitat sous-intégré, projets d'intervention, les registres, relevés, ethno-architecturale.

Summary: Habitat sub-integrated: between policy (s) of insertion

And reality (s) inhabitant (s) - Case of the city of El-Harrouch-

The idea of this research is to explore, crossing different perspectives and disciplines, the relationship between habitat and evolution of society. To study the issue of housing and housing allows the development of a number of considerations for the fundamental understanding of emergency changes in society questions. These questions can be organized around a course from the most public aspects, relating to land use policies and social justice, more intimate, relating to ways of inhabiting the world, through the accumulation different ways of relating to each other (proximity, neighborhood, public rubbing shoulders, etc.). This work inevitably returns us to the reality that has always existed in the manners and ways in which man comes in correlation with its immediate environment, which is inhabited space.

This research is mainly to explain the actual living conditions of the occupants of a habitat type described as precarious or sub-integrated and analyze intervention projects implemented in these marginalized neighborhoods (cities). This analysis identifies the strength, weakness and original solutions sometimes complex to consider locally for these residents.

At second stage, the work envisaged for this study is to go on the registers that contained the experiences and knowledge of habitants to be recorded, described, read in short apprehended in their complexity in order to highlight some try vernacular. To achieve these ends, it is important to do a bibliographic search and referential enabling readers to understand the relevance of this research from a " state of art (bookish) ", starting from the conceptual approach as theoretical support to understand the phenomenon of habitat sub-integrated, multidimensional and in these different contexts. And in closing, by ethno-architectural approach with surveys studied homes, based on plan sketches and taking photographs in situ, without forgetting the part of questioning and observation, to provide more lessons on the way of being.

Keywords:

Habitat, live, precarious habitat (housing), habitat (housing) sub-integrated, intervention projects, records, statements, ethno-architectural.